



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753082 4



*DM

Mercur

Dec, 17, 1911

* IN

Presented by

John Bigelow

*to the
Century Association*

MERCURE

DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.

DECEMBRE 1724.

I. VOLUME.



QUÆ COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
GUILLAUME CAVELIER, fils, rue
S. Jacques, au Lys d'Or.
NOËL PISSOT, Quay des Augustins, à la
descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

M D C C. XXIV.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

- A V I S .

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, chez M. le Commissaire le Comte, vis-à-vis la Comedie Françoisé, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non - seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'an lui indiquera.

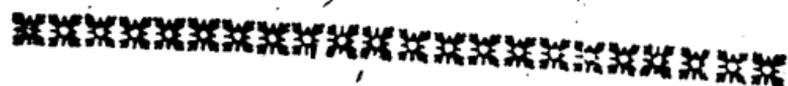
Le prix est de 30. sols,



MERCURE

DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
DECEMBRE 1724.

I. VOLUME.



PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

BORE'E ET ORYTHIE.

Cant. te.



Ole avoit ouvert ses cavernes
profondes;

Les vents de fureur transportez.

Volent, l'un par l'autre heurtez,

I. 29.

A ij Sur

2504 MERCURE DE FRANCE.

Sur le vaste Empire des ondes,
Quand le plus grand de tous les Dieux,
L'Amour qui repassoit de Lemnos à Cythere
Voulant assujétir une beauté severe,
Au pouvoir qui comprend & la terre & les
Cieux ;
Un trait part de sa main , perce l'air & s'é-
gare ,
Borée en est atteint , une secrète ardeur
Soudain de son ame s'empare ;
Orythie est l'objet qui regne dans son cœur.

Nos cœurs voltigent sans cesse ,
Tant que l'Amour est loin de nous ;
Nous volons , bravant ses coups ,
Sur les aîles de la jeunesse ;
Mais ce Dieu , malgré nos soins ,
Trouve le chemin de nos ames ;
Et nous brûlons de ses flammes ,
Lorsque nous y pensons le moins,
Guidé par son amour , Aquilon dans Athenes,
Va chercher l'objet de ses peines ;
Il vole , il traverse les airs ;
Mais l'ingrate Beauté qui le tient dans ses fers ,
Répond à tant d'amour par plus d'indifférence,

DECÈMBRE 1724. 2505

Confus des maux qu'il a soufferts :

C'en est trop , lui dit-il , je regne dans les
airs ,

Tu vas éprouver ma puissance ,

Et malgré tes mépris je reprends l'esperance

Dans le moment que je la perds.

La Mer en montagnes

Eleve ses flots ;

Les vastes campagnes

Nagent sous les eaux ;

Les Forêts gemissent

Des coups redoublez ,

Les airs retentissent ,

Les Cieux sont troublez :

Le feu dans la nuë

Brille à tous momens ;

La terre est émuë

Dans ses fondements.

Vers l'endroit habité par celle qu'il adore

Son amour conduit sa fureur ;

Pleine de trouble & de terreur

C'est en vain que sa voix l'implore ,

Il n'écoute que son amour ;

1. vol.

A iij

Malgré

Malgré ses pleurs, malgré sa résistance,
 Il l'enleve; & la Nymphe attendrie à son tour
 Lui pardonne sa violence.

Jeunes Amants, n'espérez pas
 L'aveu d'une ardeur mutuelle ;
 Quand vous livrez de vains combats ,
 Forcez le cœur d'une cruelle ;
 Dans son caprice une Beauté
 Aime, & se condamne au silence ;
 Voulez-vous vaincre sa fierté ,
 Usez d'un peu de violence.



SUITE



*SUITE de la seconde Lettre du Pere de
- Grainville , sur des Medailles rares de
son Cabinet, inserée dans le Mercure
d'Octobre dernier.*

AURELIEN

IMP. AURELIANUS AUG.

Petit Buste avec une cuirasse sur le dos ,
& une couronne de rayons.

LIBERT AUG.

*R. Figure de femme debout , portant à la
main droite un bonnet, & s'appuyant de
la gauche sur une pique.*

Rien n'étoit plus cher aux Romains
que la liberté qui se conserva parfaite-
te pendant près de cinq siècles , & que les
Empereurs qu'en se declarant protecteurs
de leur liberté , selon ce qu'Auguste pu-
blia par cette belle inscription d'une Me-
daille encore plus belle , LIBERTATIS P.
R. VINDEX ; la plûpart des Empereurs
qui le suivirent , flaterent aussi le peuple
Romain de sa liberté , écrivant dans leurs
Medailles , LIBERTAS RESTITUTA , LI-
BERTAS PUBLICA , &c. quelques-uns leur

I. vol.

A iiij

vou-

vouloient persuader qu'ils étoient libres, à même tems qu'ils dispofoient très-injustement & de leurs biens & de leurs personnes.

Il me semble qu'Aurelien s'y prend bien mieux dans cette Medaille qui ne se voit ni dans les livres, ni dans le recueil des recueils, la Liberté porte d'une main le bonnet de la Liberté, mais de l'autre elle porte une pique, pour marquer qu'il a donné la liberté à l'Empire, en le delivrant de toutes sortes d'ennemis dont il étoit accablé de tous côtez, en faisant un étrange carnage d'une infinité d'Allemans & de Barbares, en vainquant plusieurs petits tyrans revoltez, en réunissant sous les Loix de Rome l'Egypte & l'Asie, en triomphant glorieusement des Tetricus & de Zenobie, n'est-ce pas être heureusement libre, que d'être delivré de toutes sortes de miseres & d'ennemis ? C'est Aurelien qui a procuré au peuple Romain cette liberté par ses armes & ses victoires ; n'a t'il pas droit de s'écrier avec sa Medaille, la pique à la main, LIBERTAS AUGUSTI : comment une glorieuse Medaille est-elle si rare ?

IMP. C. L. DOM AURELIANUS AUG.

Petit Buste couronné de rayons.

I. vol.

FOR-

2510 MERCURE DE FRANCE.

bâton du Consul : entr'eux deux'en haut
brille une grosse étoile , au milieu TR.
en bas XXI.

On voit assez que cette Medaille repre-
sente le choix que Carus fit des Carinus ,
pour partager avec lui l'Empire , & qu'en
même tems il s'en fit Consul , comme le
marque ce bâton que Carinus tient à la
main. VIRTUS marque qu'il a déjà fait
quelque belle action.

Il y a bien des differences entre cette
Medaille & une de même dessein que rap-
porte le P. Banduri. 1°. Ce qui est sur les
épaules de Carus n'est point une cuirasse ,
mais un manteau de Commandant. 2°. Les
deux personnes du revers sont couronnées
de rayons , ce que le P. Banduri ne dit
pas de la sienne. 3°. Le Globe que Carus
donne à son fils n'est point surmonté d'une
victoire , comme le P. Banduri le dit de
sa Medaille. 4°. La Medaille de ce Pere
n'a point de grosses étoiles au-dessus de la
tête de ces Princes , ni plus bas entr'eux
deux TR ; c'est bien assez faire deux
Medailles differentes.

CARINUS

AR. M. AURI CARINVS NOB. C.

Buste couronné de rayons.

1. vol.

PRIN-

PRINCIPI JUVENTUTI.

Un Commandant debout , tenant de la main droite une enseigne , & de la gauche une pique , en bas XXI.

Cette Medaille est quelque peu plus large & plus épaisse que les autres , & presque de potin , plutôt que d'argent.

On ne voit gueres dans les Medailles un Cesar tenir une enseigne de la main droite & une pique de la main gauche. Le P. Banduri n'en a point dans aucune Medaille d'argent de Carinus ; peut-être Carinus paroît-il dans cette attitude , parce qu'étant encore César , il s'étoit signalé dans les Gaules contre les Rebelles , & qu'il a voit arraché de leurs mains quelque Enseigne Romaine.

Ær. 3. IMP. CM. AUR. CARINUS NOB.C.

Buste couronné de rayons , la cuirasse sur les épaules.

R. VIRTUS AVGGG.

Deux Princes debout , l'un apuyé sur sa pique , présente à l'autre une victoire , l'autre la reçoit de la droite , & tient un bâton de la gauche ; entre ces Prin-

1. vol. A vj ces

2512 MERCURE DE FRANCE.

ces, au haut de la Medaille, est une étoile, au milieu un Γ , en bas XXI.

Carinus n'étant encore que César est nommé IMP. & compris avec son frere, le nom d'Auguste dans ces trois GGG du revers, passant tous deux sous le nom de leur pere, qui avant que d'aller contre les Perses leur donne un pouvoir d'Empereur IMP. mais non pas d'Auguste; ce qui distingue cette Medaille, c'est la grosse étoile d'en haut, le Γ . du milieu, & qu'une petite victoire n'est point sur un globe.

DIOCLETIEN.

Ær. 2. IMP. C. DIOCLETIANUS PF AUG.

Buste couronné de rayons, avec une robe sur les épaules.

R. PAX AUGGG.

Figure de femme, tenant à la main droite une branche d'Olivier, à la gauche une pique en travers, au milieu du champ d'un côté une S, & de l'autre un P. au bas MLXXI.

Cette Medaille a été frappée pour oublier la Paix qui se fit entre Diocletien, Maximien & Carausius, lorsque Carausius, après avoir dissipé l'Armée navale de

NOVEMBRE 1724. 2513

Maximien l'obligea de lui abandonner l'Angleterre ; il y a des revers tous semblables dans les Medailles de Maximien & de Carausius , que le P. Banduri rapporte , se plaignant de ce qu'il n'y en a point de Diocletien ; nous lui aprenons que nous en avons une pour le consoler , & nous lui ferons voir quand il voudra ; il est surprenant que cette curieuse Médaille n'ait point encore paru , les lettres de l'Exergue pourront s'expliquer , *Moneta Londinensis XXI.* est le prix des Médailles de ce teins-là.

IMP. DIOCLETIANUS AUG.

Petit Buste couvert d'un casque & d'une Couronne de rayons , sur les épaules une cuirasse.

PAX AVGG.

Pallas presente de la main droite une branche d'Olivier , & de la main gauche soutient un écu appuyé contre terre , sous ses pieds une étoile , & sous le bras droit un A mal formé.

Le P. Banduri rapporte une Medaille qui seroit toute semblable à celle-ci , si la tête de Diocletien étoit couverte d'un casque & ses épaules d'une cuirasse , & sur le
1. vol. vers

2513 MERCURE DE FRANCE.
vers il y avoit une étoile sous les pieds de
Pallas, & un A sous son bras.

IMP. DIOCLETIANUS AUG.

Petit Buste couronné de rayons, avec
une robe sur les épaules.

R. SÆCULI FELICITAS.

Figure de femme debout, portant la main
droite à sa tête, & apuyant son coude
gauche sur une petite colonne dans l'e-
xergue II.

Diocletien a eu ses tems de bonheur &
de triomphe, c'est dans un de ces tems
qu'on a frapé cette curieuse Médaille que
je n'ai vuë dans aucun recueil.

IMP. CCVAL DIOCLETIANUS AUG.

Petit Buste couronné de rayons, ayant
un Manteau de Commandant sur les
épaules.

R. VIRTUTI AVGG.

Hercule étouffe un Lion.

Ce revers est pour montrer l'union de
Diocletien & de Maximien; l'inscription
de la tête est différente de celle que le P.

I. vol.

Banduri

DECEMBRE 1724. 2515

Banduri décrit, & qu'il dit être très-rare ; outre cela celle de ce Pere n'est que de bronze, & celle-ci est un peu d'argent, & a la massue d'Hercule à ses pieds.

Æ. 3. - IMP. DIOCLETIANUS P. AUG.

Petit Buste couronné de rayons, avec la Robe & le Bâton Consulaire.

R. VOTIS X.

Deux figures debout en Robe Consulaire, & le Bâton de Consul, sacrifient sur un Autel entr'eux deux.

Cette belle Médaille fut frappée pour la dixième année de Diocletien, où il fut Consul avec Maximien, & firent de grands sacrifices pour accomplir les vœux qu'ils avoient fait dix ans auparavant. Le P. Banduri nous a représenté une Médaille toute semblable dans les Médailles de Maximien ; mais il n'en a pû trouver de Domitien, en voilà une toute trouvée.

MAXIMIEN. *ÆR.*

IMP. C. MAXIMIANUS AUG.

Buste couronné de rayons, la cuirasse sur le dos, à la main droite un javelot, apuyé sur l'épaule droite, au bras gauche un bouclier.

R. HERCULI INVICTO AUGG.

Hercule debout tient à la main droite une Victoire sur un globe , au-dessous une S , à la main gauche sa massue.

Cette Médaille est belle , & pour la tête & pour le revers ; elle ne se trouve point telle qu'elle est dans les recueils ; si on y en trouve une partie , on n'y trouve pas l'autre. La Medaille qui suit , que le P. Banduri dit être très-rare, n'est que de bronze dans son recueil , & d'argent chez nous.

IMP. C. MAXIMIANUS AUG. *Æ.*

Buste couronné de rayons , sur les épaules une cuirasse.

R. JOVI TUTATORI.

Jupiter debout , tenant à sa main droite une Victoire sur un globe , à gauche une pique , une Aigle à ses pieds.

CONSTANTIUS CHLORUS.

CONSTANTINUS N. C.

Buste couronné de rayons , sur les épaules un Manteau de Commandant.

R. COMES AUGG. en bas B.

Pallas debout , le Casque en tête , une pique à la main droite , & tenant de la gauche un écu apuyé contre terre.

Cette Medaille ne paroît nullement dans le recueil des recueils ; elle ne parle que d'un Cesar d'un côté , & de deux Augustes de l'autre ; le Cesar vient & dépend des Augustes , Pallas avoit déjà été déclarée compagne de Diocletien & de Maximien , comment n'a t'elle pas encore paru compagne de Constantius ?

CONSTANTIN LE GRAND.

Æ. CONSTANTINUS AUG.

Buste couronné de laurier.

R. VOT X dans une Couronne de laurier , & à l'entour de la Couronne CÆSARUM NOSTRORUM , dans l'Exergue NTR.

On trouve dans le curieux & sçavant Ouvrage du P. Banduri plusieurs Medailles qui temoignent les decennales de Constantin ; mais elles ne sont que de bronze , & ont une autre devise que celle-ci. On n'avoit point encore marqué des vœux seulement pour des Césars dans une Medaille qui porte la tête d'un Auguste.

1. vol.

CONST

2518 MERCURE DE FRANCE.

CONSTANTINUS NOB. CÆS. *ÆR.* 2.

Tête couronnée de lauriers.

R. CONSERVATORES URB. SUÆ.

Un Temple soutenu par six colonnes, sur le haut du frontispice un globe, à la porte du Temple une Figure qui tient dans les mains des fleurs & des fruits, dans l'Exergue *PK.*

Le P. Banduri a une Medaille qui a quelque chose de celle-ci, mais qui en est fort différente; car le visage de celle-ci n'est point le visage du Grand Constantin, mais celui d'un autre Prince de ce tems-là, de Constance ou d'un Maximien, outre qu'il n'y a dans le haut de celle-ci ni Aigle, ni étoile, & que la figure qui est dans le Temple est debout, ce qui n'est point ailleurs.

CRISPUS

CRISPUS NOB. CÆS. *AR.*

Buste, le casque en tête, & une cuirasse enrichie de pierreries sur le dos.

R. Un Etendart fiché en terre, au haut de la pique une petite croix, dans le voile de l'Etendart est écrit, *VOT XX*,
I. vol. à

DECEMBRE 1724. 2519
à l'entour, **VIRTUS EXERCIT.** au pied
de l'Etendart deux Captifs assis à terre,
dans l'Exergue **PLN.**

Le P. Banduri raporte une Medaille d'argent des Vincennes de Crispus, mais elle est bien differente de celle-ci, & du côté de la tête, & à son revers, dont elle n'a ni la petite croix, ni les lettres de l'Exergue.

CRISPUS NOBILISSIMUS CÆS.

Buste couronné de lauriers.

R. PRINCIPIA JUVENTUTIS

Une Figure armée d'un casque & d'une pique à la main droite, à la gauche d'un bouclier touchant à terre, en bas,
T. S. T.

On voit dans le dernier recueil un **CRISPUS NOBILIS**, on n'y voit point **CRISPUS NOBILISSIMUS**; & on ne voit nulle part avec cette inscription, **PRINCIPIA JUVENTUTIS**; dans la même Medaille il paroît qu'on disoit toujours **NOBILISSIMUS CÆSAR**, comme il est écrit dans les vieilles inscriptions, quoiqu'on écrivit souvent, comme en abrégé **NOB. NOBILIS**, & **N. C.**

Je ne cherche point de mystere dans ce
I. vol. mot

2520 MERCURE DE FRANCE.

mot PRINCIPIA , l'A étant tout semblable aux autres lettres & sans aparence d'intervalle entre les autres , il doit faire un même corps avec les autres. Il est facile & naturel de croire que la figure armée dans le revers est Crispus , & qu'on veut avertir le public que ce Prince , dès les commencemens de sa jeunesse , avoit été sous les armes , ou qu'il avoit commandé dans la défaite des Sarmates , & qu'il les avoit vaincus dès sa plus tendre jeunesse.

CONSTANTINUS JUNIOR.

AR. 3. CONSTINUS JUN. N. C.

Buste couronné de rayons , sur ses épaules une robe de Sénateur.

R. VIRTUS EXERCIT.

Un Labarum élevé dans le voile , se lit
VOT. XX. au haut de la pique est une petite Croix bien formée , & au bas deux Captifs assis & gemissant contre terre , au-dessous P. T. R.

Quand cette Médaille ne se distingueroit des autres qui seroient dans le grand recueil , que par cette jolie Croix d'en-haut , elle meriteroit d'être plus estimée que les autres ; il n'y a gueres de Croix

I. vol.

dans

DECEMBRE 1724. 2521

dans les Médailles de ce tems-là, & c'est une grande marque du Christianisme de Constantin le jeune, que d'avoir une Croix dans ses Médailles. Les curieux pourront remarquer d'autres différences entre cette Médaille & celles qui semblent lui être semblables, Pour moi je n'écris que ce que je vois. Le P. Banduri ne dit que ce qu'il a lu dans le Comte Mezarbarba, qui rapporte peu exactement la Médaille de M. Faschius qu'il n'a point vuë.

LICINIUS le jeune,

LICINIUS JUN. NOB. C. *Ær.* 3.

Petit Buste couronné de rayons,

R. VIRTUS EXERCIT.

Un Etendart élevé en pal, au haut de la pique trois petites boules, deux & une dessus; dans le voile VOT. XX. en bas deux Captifs assis contre terre dans le champ, du côté gauche une étoile, dans l'Exergue S. P. T.

Le P. Banduri rapporte une Médaille qui seroit toute semblable à celle-ci, si l'étoile qu'elle a étoit du côté gauche, comme celle-ci, & qu'au lieu de P. F. R. il y avoit dans l'Exergue S. P. T.

L'une & l'autre est également rare, &

1, 296,

nous

2522 MERCURE DE FRANCE.

nous apprend combien de tems environ ce Prince fut Cesar , & combien à peu près il vécut. Caron ne faisoit des vœux pour souhaiter vingt heureuses années à un Cesar , qu'après qu'il avoit été dix ans Cesar ; c'est ce qui s'étoit pratiqué depuis Auguste pour les Princes , comme dans le jeune Licinius , n'avoit pas encore deux ans quand son pere le créa Cesar , de concert avec Constantin le Grand , qui conféroit la même dignité à Crispus son fils aîné ; Licinius ne pouvoit pas avoir plus de douze ans , lorsque Constantin sous de simples soupçons le fit mourir la même année que le vaillant Crispus , c'est-à-dire , l'an 326. de l'Ere Chrétienne. Les curieux pourront encore ici faire une petite remarque qui n'est pas à mépriser. Au haut de la pique du Labarum de cette Médaille il n'y a que trois petites boules , deux dessous , & une sur les deux ; au lieu que dans le même endroit de la Médaille de Crispus , il y a une petite Croix bien formée , pourquoi cela ? Parce que Licinius avoit vécu païen , comme son pere , & que Crispus étoit Chrétien , comme le grand Constantin , rien n'est à négliger dans les Médailles.



*EPITRE de M. Vergier à M. Briquet,
Commissaire des Guerres à Berghes-
Saint-Vinoch, pour lui demander à
dîner 1715.*

SI je croyois que Jeudi,
 Environ vers le Midy,
 L'heure ordinaire aux visites,
 Des complaisans parasites,
 L'on pût vous trouver chez vous,
 D'un air couvert de mystere,
 (Car c'est le grand caractere)
 J'y prendrois un rendez vous,
 Mais comme intrigue galante,
 Pourroit bien ce même jour,
 Loin du Berguigue séjour
 Tenir vôtre ame ambulante,
 Ce seroit imprudemment
 Ce long voyage entreprendre
 Que se mettre en mouvement,
 Sans auparavant apprendre,
 Si ce jour-là sûrement
 Vous tiendrez appartement;

1. vol.

Qu

2524 MERCURE DE FRANCE.

Où si sans vous y surprendre ,
En secret ébattement ,
Avec le tendron charmant ,
Qui vôtre cœur a sçû prendre ,
Jeudy l'on pourroit vous voir ,
Faites-le moi donc sçavoir ,
Et sur le champ en broüette ,
Ou sur barque à Giroüette ,
Une place je prendrai ,
Et sans délai vous joindrai ,
Plus gay que n'est l'Alloüette ,
Lorsqu'elle revoit le temps ,
Qui ramene les Printemps !
En attendant je souhaite ,
Que le Benoît Saint Vinock ,
Comme un des siens vous regarde ,
Et vous prenne sous sa garde ,
Jusqu'au temps où doit Enoch ,
Avec son Collegue Elie ,
Déclamer mainte homelie ,
Sur le grand jour où les Morts ,
Quittant leurs lambeaux funebres ,
Viendront parmi les tenebres ,

1. vol.

Des

Des crimes & des remords ,
 Devant le Dieu redoutable ,
 Rendre compte de leurs faits ,
 Et voir punir leurs forfaits
 Par un Arrest équitable.

C'est à ce jour redouté ,
 C'est à ce jour , Grands du monde ,
 Au cœur vain , à l'ame immonde ,
 Que j'attends vôtre fierté.
 Que deviendront ces fantômes ,
 Qui forment vôtre splendeur ,
 Ces illusoires atomes ,
 Dont brille vôtre grandeur ?
 Vaines images d'une ombre ,
 Qu'un corps passager décrit ,
 Vous ne ferez qu'un vil nombre ,
 Parmi le peuple proscrié ;
 Des titres, des noms illustres
 Disparoîtront les faux lustres ,
 Par leur éclat deviendront ,
 Vos crimes moins excusables ,
 Et ce jour là paroîtront ,
 Vos titres plus méprisables

I. vol.

B

Près

2526 MERCURE DE FRANCE.

Près du pauvre vertueux ,
Qu'un brin d'herbe comparée ,
Pour la force & la durée ,
Au chefne majestueux.

Mais , dites-moi , je vous prie,
Pourquoi vais-je m'aviser
De prêcher , catechiser ,
Tandis que d'une frairie ,
Je viens ici vous tenter ?
Frairie encor , que porter
Jusqu'à l'ivrognerie ,
Sans miracle nous pourrons
Selon l'ardente furie ,
De la soif que nous aurons ;
Ma vie est-elle assez Sainte ,
Pour prêcher la Sainteté ?
Sur ce Sermon débité ,
Qui ne croiroit que l'absinthe
Soit de mon austerité ,
Le mortifiant breuvage ?
Et que mon cœur penitent ,
M'ait fait le maigre habitant
De quelque désert sauvage ?

I. vol.

Ainsi

DECEMBRE 1724. 2527

Ainsi , maint Prédicateur ,
Fait d'une main libérale ,
Dans son docile Auditeur
Germer la Sainte morale ,
Et voit dans ses propres champs ,
Faute de soins recherchans ,
Ce Saint-germe être la proye ,
De la dévorante Ivroye.

RE'PONSE DE M. BRIQUET.

M'Adressant vôt're Missive ,
Si vous m'aviez adressé ,
La veine badine & vive ,
Qui d'un discours cadencé ,
Vous rend l'escrime facile ,
J'aurois en vers riposté ,
A la demande civile ,
Que m'avez fait d'un côté .
Trop me deult de vôt're absence ,
Pour n'avoir impatience .
De vous voir le verre en main ;
Je vous attends à demain ,

*EPITRE de M. Vergier à M. Guereau,
Commissaire de la Marine, pour l'in-
viter à aller dîner ensemble chez M.
Briquet.*

SI demain de soins vous vacquez ,

Comme deux freres enfroquez ,

Nous prendrons place dans la barque ,

Non pas dans celle de Caron ,

(Ne plaife si-tôt à la Parque ,

De nous faire voir l'Acheron ;)

Mais dans celle qui se promene ,

Sur un canal délicieux ,

Et fans cesse à S Vinock mene ,

Maint Pelerin dévotieux ,

Là, courte priere dressée ,

(Car celle-là perce les Cieux)

Et sincerement adressée

A nôtre Saint , bien tôt après

Soupe à bouïllon doré servie ,

Par d'autres mets sera suivie.

Mes desirs d'avance & de prés ,

M'en font goûter tous les aprêts.

Dès la soupe vin de Champagne ,

I, vol,

Mouf.

Mouffant , petillant , quoique frais ;
 Au fruit , gracieux vin d'Espagne ,
 Tous deux pour nos goûts faits exprès ,
 Suivant leur riante nature ,
 Gays propos viendront nous fournir ,
 C'est une penible aventure
 Que nous aurons à soutenir ;
 Mais comme par la penitence
 Nous devons nous purifier ,
 Il faudra nous mortifier
 Avec cette austere pitance.



*LETTRE écrite aux Auteurs du Mercure
 sur le Poëme de la Ligue
 le 23. Septembre 1724.*

J'Ay vû , Messieurs , avec chagrin les
 Critiques s'élever contre le Poëme
 de la Ligue ; c'est le sort des ouvrages
 éminens ; les Corneilles , les Despreaux ,
 les Fenelons l'ont éprouvé ; & puisque
 la Critique , cette sœur de l'envie , cette
 ennemie jalouse de tout ce que l'esprit
 peut concevoir de plus exquis , n'épar-
 gne point Homere même , il n'est per-
 sonne qui doive s'affurer d'être hors de

la portée de ses traits. On ne rend presque jamais justice au mérite des grands hommes pendant leur vie, & il n'y a que la mort qui puisse leur ouvrir un chemin à l'immortalité. Différens en ce point du reste des mortels, dont la mémoire s'enfvelit avec eux, quelque éclatante qu'ait été leur fortune.

J'ai lû dans vôtre Mercure de Juillet l'Extrait d'une Lettre qui vous est adressée de je ne sçais où, par je ne sçais qui, & qui contient presque je ne sçais quoi. On n'a jamais fait des raisonnemens plus vains & moins pensez. Comme mon caractère ne me porte pas naturellement à la critique, je me contenterai de remarquer un ou deux endroits de la Lettre en question. Voici ses termes : *Le retour d'Ulysse en Itaque est un simple effet de sa prudence. L'établissement de l'Empire d'Enée est un ouvrage de sa piété, son courage même y est soumis, &c. C'est cette simplicité que l'Auteur des Réflexions n'a pas trouvée dans le Poème de la Ligue. L'événement principal est Henri IV. tranquille possesseur de l'Empire François. Est-ce à sa valeur, est-ce à sa conversion qu'il doit cet avantage ? c'est à tous les deux, dira-t-on, c'est ici le cas où la duplicité des moyens fait la duplicité d'action. Voilà ses termes de l'Anonime, & moi paro-*

1. vol. diant

diant le lambeau de sa Lettre, je dirai du Heros de Virgile, est-ce à sa pieté, est-ce à sa valeur, est ce à la protection de Venus qu'il doit cet avantage; c'est à tous les trois, dira t'on, c'est ici le cas où la triplicité des moyens fait la triplicité d'act on.

Que l'Anonime apprenne aujourd'hui que l'action avec toute l'exacte simplicité qu'elle desire, veut encore être accompagnée de cette varieté d'agréments, qui n'étant point un obstacle à l'uniformité du Poëme, travaille à faire briller son Ordonnance, & l'industrie de son Auteur.

J'entrevois, ce me semble, de quelle façon l'Anonime eût agi en la place de M. de Voltaire; il eut fait un lâche d'Henri le Grand pour donner tout à sa conversion, & par ce moyen nouveau il eut fait regner une unité très-une dans tout son Poëme. En verité, ce projet-là ne laisse pas d'avoir son merite, & l'amour déreglé des regles eut produit un brillant effet.

Que l'Anonime apprenne encore qu'on peut conserver l'unité d'action quand les voyages, les batailles, &c. *valeur, conversion*, &c en un mot, tout ce qui se passe dans une piece ne tend qu'au même but.

L'Anonime toujours fecond en remarques judicieufes prétend que le Poëme de la Ligue n'eft qu'une Hiftoire. Sur quel fondement le prétend-il ? il laiffe à fes leéteurs à le deviner. Mais d'où vient accordera-t'il plutôt le nom de Poëme Epique à l'Eneide qu'à l'Henriade, (puifque c'eft, felon lui, le terme nouveau) fera-ce à caufe de l'Anachronifme confidérable dont tout le monde convient, ou parce que plufieurs bons Auteurs traitent de fable le prétendu voyage des Troyens en Italie.

Virgile s'eft trouvé dans un cas bien plus favorable que M. de Voltaire. Il traitoit une Hiftoire, dont les deux tiers s'étoient certainement paflés loin de fon pays il y avoit plufieurs fiecles ; la plûpart des Romains ne la fçavoient qu'en gros, ils en ignoroient toutes les particularitez, peut-être même n'y croyoient-ils que très-peu. Voilà ce qui laiffoit le champ libre à Virgile.

M. de Voltaire eft dans une fituation bien différente, il traite une action voifine de fon temps qui s'eft paffée dans le Royaume, & dont prefque perfonne n'ignore le moindre trait ; le Heros de la paix étoit l'ayeul du feu Roi, fous lequel l'Auteur a vécu. Que de foins ne lui a-t'il pas fallu fe donner pour mena-

ger le vrai ? Que de précautions ne lui a-t'il pas fallu prendre pour tenir en bride la fécondité de son imagination , & pour ne donner à la fiction que ce qu'elle demandoit pour composer un parfait Poëme Epique. C'est en quoi M. de Voltaire a réüffi. Fiction mefurée , imagination réglée , juſte proportion des parties , unité d'action , richeſſe d'exprefſions , juſteſſe de penſées , fineſſes de la langue , toutes ces beautez ſe trouvent réunies dans le Poëme de M. de Voltaire.

Si , à l'exemple de Virgile , quand l'Auteur conduit Henri le Grand en Angleterre , pour orner ſon ouvrage il faisoit naître à tout moment des événemens merveilleux , laiffant ſon Heros en proye aux fureurs de Neptune , plaçant ſur ſon paſſage la compagnie des monſtrueuſes Amazones que Celeno commandoit , apoſtant ailleurs des Ciclopes , des Antropophages , des Caribdes , des Scillas , reculant l'Angleterre à ſon gré. Si M. de Voltaire , dis-je , avoit mis en tête à la Reine Eliſabeth de celebrer des jeux pour retenir Henri le Grand , ou plutôt pour prolonger le Poëme , s'il avoit donné à ſon Heros une Déeſſe pour guide , & pour conſeil ſi M. de Voltaire avoit employé de ſemblables miracles , tout cela eut-il été du goût du Pere le Boſſu

& de ses partisans ? Les eut on entendu crier en chœur , *bellè , benè , reète*. Oh ! point du tout , M. de Voltaire est un Auteur moderne , bien plus il vit encore ; c'est un imposteur , auroient dit nos critiques ; qui veut-il donc endormir ? qui prétend-il bercer de ses contes de vieilles ? Eh ! que n'auroient-ils pas dit ? puisqu'ils ne peuvent souffrir le voyage d'Henri le Grand en Angleterre , quoiqu'il soit imaginé très-à-propos , & qu'il fasse un effet merveilleux dans ce Poëme. (Je les réunis aux remarques qui sont à la fin de cet ouvrage.

Enfin malgré leurs critiques , & surtout celle de l'Anonime , le Poëme de la Ligue sera toujours estimé comme un excellent Poëme Epique. Autres temps , autres mœurs , il ne s'agit point aujourd'hui de Dieux Penates , ni de Divinitez pour & contre.

Le Bouclier miraculeux , & le conte de Cacus n'auroient pas beaucoup de grace dans un Poëme Epique François. Mais je ne fais pas réflexion que j'ai dit ci-devant que je ne suis pas naturellement enclin à la critique ; je me suis plus étendu que je ne l'esperois , ainsi je ne pousse pas plus loin la réfutation de la Critique de l'Anonime , & la justification de M. de Voltaire. Je suis naturellement impa-

DECEMBRE 1724. 2535

tient, & les longs ouvrages m'effrayent.

Voilà, Messieurs, ce que j'ai crû devoir répondre à l'Anonime. Il dépend de vous d'insérer ces réflexions dans votre Mercure; mais je ne sçaurois m'empêcher d'avoüer que je n'ai jamais rien lû qui m'ait autant charmé que le Poëme Epique de la Ligue. Je suis, &c.



Biribi à son infidelle Maîtresse.

C'Est trop endurer vos rigueurs,
Il faut rompre enfin le silence,

Peut-être en voyant ma constance

Voudrez-vous finir mes malheurs.

Mon crime fut celui de vous trouver aimable;

Eh ! qui n'eut pas été criminel comme moi ?

Avec tant de beautez il est inévitable

De se soumettre à vôtre loi;

Les graces qu'en vous on admire,

L'éclat dont la nature enrichit tous vos traits,

Vos yeux qu'Amour choisit exprès,

Pour le siege de son empire,

N'étoient que trop puissans dé, a pour m'en-
gager.

1. vol.

B vj In-

2536 MERCURE DE FRANCE:

Ingrate, à de si fortes armes,

Pourquoi de vos faveurs joignites-vous les charmes ?

Pourquoi m'aimer enfin , si vous vouliez changer ?

Uniquement sensible au bonheur de vous plaire ,

Je n'envisageois pas l'abîme où je me vois ,

Après avoir soumis votre vertu severe ,

Tout me sembloit devoir reconnoître mes loix :

Sans cesse dans vos bras satisfait & paisible ,

D'un regard dédaigneux je voyois les mortels ,

Et dans ce Temple alors inaccessible ,

Je partageois l'encens dont fumoient vos Autels.

Mais , ô coup imprévu ! vos injustes caprices ,

Me renversant du Trône où vous m'aviez placé ,

Il ne me reste plus , hélas ! de mes délices ,

Qu'un triste souvenir de mon bonheur passé.

Quand je suis loin de vous , soit que l'on me caresse ,

Soit qu'avec mes pareils je reste confondu ,

Tout vient me retracer sans cesse

L'éclat du rang que j'ai perdu.

Souffrirois-je jamais qu'une mortelle bouche ,

L. vol.

A

DECEMBRE 1724. 2537

A vos divins baifers fit succeder les fiens ?

Non, du plus careffant des chiens,

Je deviendrai le plus farouche,

Je mordrai ceux qui voudront me toucher,

J'abboyerai quand je ne pourrai mordre,

Et ne connoiffant plus ni de Maître ni d'ordre,

Je trouverai la mort que je prétens chercher.

Voyez combien de maux vous allez faire naître,

Que de fang innocent va verfer ma fureur.

Mais je connois affez vôtre infenfible cœur,

Loin d'en être touché, vous en rirez peut-être.

Mon defefpoir pourtant n'est que trop ferieux,

Je cours braver la mort, j'errattefte les Dieux,

Et pour rendre à jamais la memoire éternelle,

D'une aventure fi cruelle,

Un jour fur mon tombeau quelque fçavant
burain,

Gravera ces vers en airain :

Cy gît le Chien le plus aimé,

De la plus aimable Maîtreffe ;

Il perdit enfin fa tendrefse,

Sans en être moins enflammé :

Il mourut de douleur par un juſte ſupplice ;

1. vol.

Por-

Porté plus haut encor que ne va le desir ,
 S'il avoit de son fort bien connu le délice ,
 Auroit-il de l'ingrate éprouvé le caprice ?
 Non , il eut dans ses bras expiré de plaisir.



*LETTRE écrite aux Auteurs du Mercure
 de France, contenant quelques Remar-
 ques sur la Ville de Dijon, &c.*

L'Amour qu'a fait paroître pour la ve-
 rité celui qui vous a , Messieurs, en-
 voyé le Memoire , qui est dans vôtre
 Mercure de Septembre dernier , sur les
 erreurs dans lesquelles est tombé l'Au-
 teur du *Nouveau Voyage de France* , sur
 le Chapitre de la Ville de Bordeaux ,
 m'excite à vous faire remarquer celles
 qui se trouvent dans ce que dit le même
 Voyageur de la Ville de Dijon : pour peu
 qu'il se trouve encore de Censeurs dans
 d'autres Villes , ce Livre court grand ris-
 que de tomber ; il commence à la page
 159 par une Tirade qui n'est pas de lui.
 Elle concerne l'origine de la Ville , & ce
 n'est pas sa faute si les faits rapportez là-
 dessus ne sont pas seus ; mais venons au
 reste , il dit que Gregoïre de Tours re-
 marque que deux Rivieres baignent ses

1. vol.

murs :

murs : Gregoire de Tours s'est trompé, la Riviere qu'il appelle *le Suzon* n'est qu'un petit Torrent, qui ne paroît pas à différentes reprises en tout six mois de l'année, page 161. que la premiere Eglise que l'on trouve en entrant par la porte Guillaume est S. Benigne, il devoit dire que l'on voit, car on ne la trouve assurément qu'après plusieurs circuits de rues.

Page 162. que la Paroisse de S. Philibert, qu'il nomme mal S. Philbert, est celle des Vignerons, *qui font un corps très-considerable dans Dijon* : il n'est personne qui sans connoître particulièrement cette Ville, ne se sente une envie de rire de ces deux faits : sçavoir, que les Vignerons ayent une Paroisse distincte & separée, & qu'ils fassent un corps très-considerable d'une Ville Capitale de Province, telle que l'est celle dont il parle : ces deux faits ont donc outre leur fausseté un caractere ridicule, & sont hors d'œuvre.

Même page, il dit que la place des Cordeliers est mal propre à cause des bouës. Le Memoire de l'Auteur ne doit pas être de fraîche datte ; car à peine se trouve-t'il des gens assez vieux pour avoir vû les bouës dont il parle, & desquelles il ne fut plus question dès que le

2540 MERCURE DE FRANCE.

milieu de cette place fut pavé comme les extrêmités l'étoient, ce qui est très-ancien. •

Celle de S. Etienne qu'il dit être une des promenades n'en sert que comme tout autre endroit où il n'est point défendu de se promener, mais où il n'y a point d'usage & d'habitude fixe. Les réjouissances publiques ne s'y font point, comme il le prétend, mais à la Place Royale.

Page 169. il parle de cinq cours, il n'en faut compter qu'un & un rempart planté d'arbres : les trois autres sont de mauvaises allées d'arbres mal plantés presque tous morts, & celle de la porte d'Ouche entièrement coupée.

On lui fait grace sur beaucoup d'articles d'antiquitez par lui citées, tant sur la Sainte Chapelle, le Palais, le Logis du Roi, qu'autres morceaux, en faveur d'une Ville à laquelle il fait trop d'honneur en plusieurs circonstances sur lesquelles il se trompe, ce qui seroit facile à démontrer. J'espère cependant en avoir dit assez pour faire voir combien peu de foi on doit ajouter à ce Livre. Je suis, Messieurs, &c.

A Dijon le 10. Octobre 1724.

LE COCHON DE LAIT.

Fable allegorique à Mad^{lle} Ch.

N'A pas long-temps le fils de Citherée,
 Alloit chassant, & par monts & par vaux,
 Et le suivoit la troupe consacrée,
 A ses plaisirs ainsi qu'à ses travaux;
 Gentils amours étoient de compagnie;
 Bref, ç'eût été vrai plaisir de les voir.
 De Javelots la troupe étoit munie:
 Tels Javelots au tenebreux Manoir,
 Non-seulement font tomber volatilles,
 Mais bien encor les Amans malheureux,
 Qui s'approchant trop de fieres Anguilles,
 Ont ressenti leur poison dangereux.

Doncques étoient nos Amours dans la plaine,
 Pour un moment laissant-là les humains;
 Leur inconstance à gauche, à droit, les mène,
 Si que les coups qui partoient de leurs mains,
 Quoique bien drus ne pouvoient rien abattre.
 Le petit Dieu lui-même étoit confus;
 Là les oiseaux ne se venoient ébattre,
 1. vol. Ayant

2542 MERCURE DE FRANCE.

Ayant les cris des Amours entendus.

Quoi ! dit Amour , le temps ainsi se passe ,
Sans coup ferir , c'en est trop , chers amis ;
A ce moment de courir je me lasse ,
Sans aller loin , nôtre animal est pris.
La troupe alors par tel discours charmée ,
Frapant des mains , se mit à s'ébaudir ,
Et par ainsi se sentant animée ,
A plein gosier lui voulut applaudir.
Le petit Dieu tournoydit dans sa tête ,
Une malice , & rempli de dépit ,
De rien n'avoir , s'en fit fort grande fête :
Or vous sçauvez l'animal qu'il défit.

Près de ces lieux avoit pris la séance ,
Certaine Truye , & sous un arbre creux
Elle venoit de donner la naissance
A deux petits , dont l'un fut malheureux ;
Car il advint qu'Amour dans sa colere ,
De son Carquois tirant un trait cruel ,
Le fit aller dans le sein de la mere ,
Par quoi l'un d'eux reçût un coup mortel.
A ce moment vive plainte poussée ,
Fit accourir le Paysan madré ,

1. vol.

Sans

Sans que pourtant de la fléche lancée ,
 Aucun signal par lui fut déterré.
 Pourquoi ne fut ni Baillif du Village ,
 Ni de *Prases* en Cour de Parlement ,
 Pardevant qui pour un si grand dommage ,
 Pût le *Quidam* faire prendre à serment ?
 Jà, les Amours étoient bien loin du Here ,
 Malgré les cris qu'il pouffoit jusqu'aux Cieux ,
 Ils se rioient , voltigeant de leur mieux ,
 De son malheur , comme de sa colere.
 Jean voit enfin que se perdent ses cris ,
 De ses voisins , tandis qu'il se lamente ,
 Vient une troupe , à toute heure elle augmente ;
 Mais du forfait , dont tous sont fort surpris.
 Pour son malheur il n'est aucun indice ,
 Aucun témoin pour en avoir raison ;
 Or pour tirer de si noire malice ,
 Quelque profit bien lia son Cochon ,
 Le mit en sac comme de la farine ,
 Et droit s'en fut au Traiteur sien ami :
 Compere , tien , voilà pour ta Cuifine ,
 Fais-en pâture , il n'est mort qu'à demi ;
 Le sang encor lui bout dans les entrailles ,

2544 MERCURE DE FRANCE.

A tel discours le prix fut arrêté,
Sire Janot alla faire ripailles ,
Pendant le jour , & son cerveau gâté ,
Perdit bien-tôt la cure malheureuse
De son Cochon , qui tôt après rôti ,
Fit le regal de troupe bien joyeuse ,
Si que chacun en mangeoit à l'envi

 Ce n'est pas tout une forte migraine ,
S'en vint troubler au milieu du repas ,
Maint cœur tranquille , ainsi que tête saine.
Or je veux bien vous tirer d'embarras ;
Maint Esculape , ô gente compagnie ,
Auquel chacun parmi vous eut recours ,
N'y connut rien , & c'est une manie ,
De croire avoir de ces gens prompt secours ;
Le petit Dieu , lequel d'un trait funeste
Donna la mort au petit animal ,
Dont le manger vous fut tant indigeste ,
Aussi chez vous a fait passer le mal.
Il vous faudra subir sa violence ,
Medicamens vous prendriez en vain ,
Nul ne vaudra tant que la patience ,
C'est le remede unique & souverain.

De Maissoncelle.

I. vol.

Ex.



EXTRAIT de quelques Lettres
nouvellement reçûes de Malthe, au
sujet de l'Eau glacée.

Du 3. Octobre 1724.

NOtre Capucin vient de faire un nouveau miracle. Le neveu de Provana, âgé de 17. ans, frappé d'un coup de Soleil, & attaqué d'une fièvre continuë & maligne, a été pendant 14. jours entre les mains de nos Medecins, dont tous les remedes n'ayant rien operé, il en fut enfin abandonné. On le mit alors entre les mains du Capucin, qui avant que de l'entreprendre, se fit donner une declaration par écrit des mêmes Medecins comme il n'y avoit plus de remede pour le jeune homme ; cependant dans huit jours il l'a mis hors de fièvre, il boit & mange actuellement, & commence à avoir la tête libre. Cette cure est authentique. Pour moi je bois souvent à jeun 20. & 30. onces d'eau à la glace, car elle chasse les coliques auxquelles je suis sujet, & remédie aux indigestions. Tous les malades entrepris depuis peu par le Capucin ont repris vigueur & couleur ; il faut au
1. vol. *reste*

2548 MERCURE DE FRANCE.

reste sçavoir donner cette Eau à propos , car avec la methode du Capucin le jeune homme dont je viens de parler , qui étoit mourant , mangea des jaunes d'œufs dès le premier jour , le lendemain un Melon tout entier à la glace , en buvant par-dessus beaucoup d'Eau glacée. Le troisieme jour il mangea une écuelle de macarons à l'eau avec beaucoup de fromage rapé. S. A. Eminentissime envoie chercher actuellement le frere du Capucin qui a le même remede , pour s'en servir à Malthe.

Du 7. Octobre.

Il faut ajoûter à la cure du neveu de Provana qu'il n'a plus de fièvre , ni de mal de tête , & que le Capucin est seulement occupé à moderer son appetit. Il ne sort point encore , mais le Medecin le fait marcher dans sa chambre, pieds nus ; il continuë de ne prendre aucuns bouillons , & de ne se nourrir que d'Eau à la glace , de Melons d'eau , & de macarons cuits dans l'eau , avec quantité de fromage rapé. Tout le monde est témoin de ce que je vous écris & en est étonné.

Autre cure , le fils du Comte Pretiosi, Secretaire de S. A. Eminentissime , a été livré au Capucin , après une declaration signée des Medecins , celui du Grand-

1. vol.

Maî-

DECEMBRE 1724. 2549

Maître à la tête ; son mal étoit une fièvre aiguë , dont il a été délivré en dix jours de temps. Faites part de tout ceci à M. le Bailly de Mesmes , car il est nécessaire que toutes ces choses soient sçûës. Ne croyez pas , au reste , que ce remede soit agréable l'Eté , il est au contraire fort violent , & il faut que cela soit pour déraciner , comme il fait , les vieux absçès , & d'autres maux internes & inveterez. On le dit immanquable pour la petite verole. Je vais dans l'instant prier M. le Grand-Maître de faire donner à nôtre Capucin quelques malades attaquez de ce mal , car nous l'avons ici dans nôtre Infirmerie.

Du 13. Octobre.

Les malades gueris par l'Eau glacée se portent tous à merveille ; le neveu de Provana est sur pied & reprend ses chairs, c'est un miracle , car on ne l'a remis au Capucin qu'après 27. jours de fièvre , le Crucifix au chevet de son lit , &c. Ce bon Pere vient de me dire qu'il guerissoit la petite verole par le même remede , avec cet avantage , que c'étoit sans en être marqué , & que l'Eau faisoit enfler , pousser , crever & s'cher les boutons. Je voudrois voir cette épreuve , & si par

1. vol, mal-

2550 MERCURE DE FRANCE.
malheur le mal me prenoit, je ne hesi-
terois pas de la faire sur moi.

* * * * *

*EPITRE sur l'Amitié, à M. le
Marquis de.*

TOûjours de l'amitié je respectai les loix,
Mais mon cœur, d'un ami n'ose faire le
choix.

Il est aussi fâcheux, qu'aisé de s'y méprendre ;
La credule jeunesse est trop prompte à se
rendre.

Ce choix est pour mes mœurs fatal ou pré-
cieux ;

Un ami peut me rendre ou sage ou vicieux.
Mais qu'on en trouve peu, de justes, de sin-
ceres

Qui nous aiment assez pour nous être severes !
Et que facilement aux dangereux flateurs
Le funeste amour propre abandonne nos cœurs!
Souvent même un ami, trop foible en sa ten-
dresse,

Craint de nous affliger, blâmant nôtre foi-
blesse :

Ainsi de toutes parts, nous sommes en danger,
Ainsi, de nos erreurs, loin de nous corriger,

I, vol.

Sé-

Séduits par l'ami faux , flatez par l'ami tendre,
L'un verse le poison , l'autre le laisse prendre.

Ariste , à ce discours , tu peux être surpris ,
De tes rares vertus je connois tout le prix ,

Pensois-tu que mon cœur n'osât ceder encore
Aux marques d'amitié dont ta bonté m'honore.

Cependant , il est vrai , malgré tant de vertu ,
Mon cœur par ma faison se trouve combattu.

Jeune encore , c'est toi , qui sous l'habit de
Page ,

Pour la première fois fis voir un homme sage :
Sincere avec respect , complaisant sans fadeur ,

Je te vois de Louïs acquerir la faveur.
Le choix d'un tel ami prouveroit ma prudence

Mais le sort , entre nous , laisse de la distance ;
Au rang , qu'à ton merite assure l'avenir ,

Ma sterile amitié peut-elle convenir ?
Il faut pour prévenir des ruptures fatales ,

De pareils sentimens , des fortunes égales ;
Quant à nos sentimens , peut-être que les
miens ,

(Et j'ose m'en flater) different peu des tiens.

Par de sages parens instruit dès ma jeunesse ,

I. vol.

C

Mon

2552 MERCURE DE FRANCE.

Mon cœur jusqu'à présent méconnoît la bassesse,

Et chaque jour me voit avec soin m'appliquer
A chercher les vertus qu'il te voit pratiquer ;

Je te suis sur ce point, si je ne puis t'atteindre ;

Mais du côté du sort, pour moi tout est à craindre ;

Je sens qu'en te voyant trop au-dessus de moi,

Toujours te devant tout, ne pouvant rien
pour toi,

Mon cœur ne seroit pas satisfait de lui-même ;

Pour un cœur genereux, quelle douceur ex-
trême

De pouvoir obliger ses fidelles amis ;

Ce plaisir avec toi ne peut m'être permis.

Reçois-moi pour ami, mais sans que rien
t'engage,

D'un retour trop flatteur cache-moi l'avant-
tage ;

Il pourroit m'ébloüir, je me connois trop bien,

Craignant d'exiger trop, je n'ose exiger rien.



DECEMBRE 1724. 2553



*LETTRE à M. l'Abbé de la Court,
Chanoine de la Cathédrale de Reims,
sur la mort de D. Simon Mopinot, Re-
ligieux de la Cong. de S. Maur.*

MONSIEUR,

Je n'eus pas plutôt reçu votre lettre, que je me mis en devoir de vous envoyer sur D. Simon Mopinot, les éclaircissemens que vous souhaitez. J'allai à l'Abbaye de S. Germain des Prez, où je trouvai tous les Religieux extrêmement touchés de sa mort. Sur le portrait qu'ils m'en firent, je ne pus m'empêcher de pleurer avec eux. Leur perte est grande en effet, & difficile à réparer. Ils ont perdu un modèle de régularité, & un excellent sujet pour les sciences. Quoique son nom n'ait paru à la tête d'aucun Ouvrage, il mérite assurément que vous le mettiez au rang des habiles gens de votre Partie.

Il naquit à Reims en 1685 j'ai oublié le jour & le mois de sa naissance. Après avoir fait avec honneur son cours d'hu-

I. vol.

Cij ma-

manitez dans le College de l'Université de cette Ville , il alla en 1702. au Noviciat des PP. Benedictins de S. Maur , lequel étoit alors à Meaux dans l'Abbaye de S. Faron. Il y fit profession l'année suivante , & depuis ce tems-là jusqu'aux derniers momens de sa vie , jamais on ne le vit se démentir sur aucun des devoirs de son état. Il étudia en Philosophie , & en Theologie à S. Denis en France ; & après s'être renouvelé pendant un an dans l'esprit & la ferveur du Noviciat , ce qui s'appelle chez les Benedictins l'année de *Récollecion* , il enseigna la Rhétorique à de jeunes Religieux dans le Monastère de S. Faron. Delà au bout d'un an ses Supérieurs l'envoyerent professer les humanitez à Pontlevoi , Abbaye dans le Diocèse de Blois , où les Benedictins ont un Collège de réputation , quoique voisin de la Fleche. De Pontlevoi il fut apellé à Paris , pour travailler conjointement avec D. Pierre Coustant à cette laborieuse collection des lettres des Papes , dont le premier tome fut imprimé il y a quelques années. Voilà en gros l'histoire de sa vie ; elle n'est pas fort intéressante pour le monde , mais que pourroit-il y avoir d'intéressant pour lui dans la vie d'un Solitaire , qui en a été enlevé à la fleur de son âge , & qui s'est fait un devoir de n'être connu que de Dieu.

Pour

DECEMBRE. 1724. 255

Pour son caractère, il n'est pas aisé à démêler. Il y avoit dans D. Mopinot comme deux hommes tout différens l'un de l'autre. Dans la pieté rien de plus élevé, rien de plus foible dans le commerce de la vie; il étoit guai & sérieux, doux & mordant; pour les Lettres, Poète & sage, Ecrivain habile, & presque incapable de rien mettre au jour. Je vas vous développer cette énigme par parties.

Retiré du monde avant que de s'en être laissé corrompre, il se trouva disposé dès les premiers jours du Noviciat, à recevoir les impressions salutaires que devoient faire sur lui les lectures pieuses, le bon exemple, la psalmodie, la fréquentation des Sacremens, & les autres pratiques de pieté prescrites par sa Regle; Une grande idée de Dieu, une foi vive des saints Mystères de notre Religion, une soumission parfaite à tout ce que l'Eglise lui ordonnoit de croire; une fidelité exacte à se ncurrir l'esprit & le cœur de la lecture des livres sacrés, & des Ouvrages des Peres, le firent avancer toujours à grands pas dans le chemin de la vertu; Retenant tous ses sens dans le devoir par l'exercice continuel d'une austère mortification; il avoit dans la Ville, comme dans le cœur, les yeux toujours modestement baissés vers la terre; il refusoit à

I. vol.

son

son corps, quoique très-foible, jusqu'aux plus légers soulagemens ; son vin n'étoit que de l'eau à peine rougie ; un petit déjeuner, avant que de se mettre au travail, étoit un adoucissement auquel jamais ses amis ne purent le résoudre. Réservé sur la réputation du prochain, il ne se permettoit pas un mot qui pût la blesser. Il ne croyoit du mal de personne, & quand on lui en disoit, il aimoit mieux l'excuser mal, que de s'exposer au danger de le condamner. Ces grandes qualités étoient encore relevées par une modestie & une humilité étonnante. Petit à ses yeux, & profondément abaissé devant Dieu, il n'y avoit pas de Confrères qu'il ne crût beaucoup au-dessus de lui & plus nécessaire que lui à la Congrégation. De cette vertu naissoit dans lui, pour ses Supérieurs, une soumission que je n'ose qualifier. Il la portoit si loin, qu'il s'étoit persuadé qu'en matière de confession & de direction, même dans le concours de gens plus éclairés, & en qui l'on auroit plus de confiance, il y avoit une bénédiction particulière à se laisser conduire par ses Supérieurs.

Le côté foible commence à se montrer. Helas ! M. qui n'a pas le sien ? Dieu sans doute l'avoit laissé à D. Mopinot pour servir comme de contrepoids aux grands

talens dont il l'avoit enrichi. D'ailleurs, ce défaut ne venant que de la délicatesse de sa pieté, loin de la deshonorer, il en est une nouvelle preuve. Quel étoit donc ce défaut? Non seulement toute faute l'inquiétoit, mais l'ombre de faute, & cette ombre le suivoit par tout. Dans les choses les plus indifferentes, ou si vous voulez, les plus permises, il imaginoit des transgressions, & cette funeste imagination lui ôtoit l'appetit, la tranquillité, le sommeil. Il étoit comme hors de lui-même, jusqu'à ce que son Confesseur l'eût assuré que ce n'étoit qu'imagination. Son Bréviaire sur-tout étoit son suplice & sa croix, dans la crainte d'en avoir omis quelque chose, il doutoit toujours s'il n'en avoit rien omis. Pour se rassurer, il repetoit & à force de repeter, il étoit au bout de trois ou quatre heures en quittant son Bréviaire, aussi épuisé & aussi hors d'haleine, que si pendant tout ce tems-là il eut chanté ses heures à pleine voix. Je vous tirerois les larmes des yeux, M. si je vous marquois jusqu'où alloit là-dessus sa follesse. Quelle humiliation pour un homme d'esprit! Il la sentoit toute entiere. *J'avoüe, a-t'il dit vingt fois à ses Confreres, que c'est une folie, j'en sçais bien le remede, mais je ne puis le prendre par moi-même, & je n'ose le demander de*

2558 MERCURE DE FRANCE.

peur des illusions de l'amour propre, c'est-à-dire, qu'il étoit inutile de le prêcher sur cet article ; qu'il voyoit mieux que personne les raisons qu'on lui pouvoit apporter ; mais que les excès de l'imagination ne se guerissent point par raison, & que l'unique moyen de le guerir, étoit de lui interdire le Bréviaire au moins pendant quelque tems. Eh ! pourquoi ne l'a-t'on point fait ? On en dispense bien dans certaines maladies. Quelle autre maladie pouvoit mériter davantage qu'on l'en dispensât ?

Dans la société, D. Mopiroto étoit charmant ; un air modeste, un ton de voix doux & insinuant, une politesse infinie, des manières engageantes lui gagnoient tous les cœurs. Tendre & sensible naturellement, il frémissoit au moindre accident qui arrivoit à ses Confreres. Son imagination lui laissoit-elle quelques momens de repos, il étoit gai jusqu'à inspirer la joie à tous ceux qui l'écoutoient. Il parloit avec une douceur & une naïveté tout-à-fait touchante, parlant peu, mais bien. De tems en tems quelques traits ingénieux qui frapotent comme des éclairs. Dans l'agréable comme dans le sérieux toujours vrai. On ne se souvient pas d'avoir jamais rien entendu de lui qui ne fut judicieux. Autant qu'il étoit touché du

I. vol. bon,

bon , du beau , du solide qu'il entendoit , autant il étoit vif à sentir les défauts. Quand il ne rioit pas de quelque trait que l'on croyoit plaifant , ou qu'il n'ap-
plaudiffoit pas à ce que l'on croyoit bon , en examinant ce qui s'étoit dit , on recon-
noiffoit que le trait n'étoit digne ni qu'on en rit , ni que l'on y applaudit. Il étoit d'une sagacité furprenante fur ce qui étoit à reprendre. Dans ce qu'il lifoit comme dans ce que l'on difoit , il voyoit des fautes , & des fautes réelles , où perfonne n'en voyoit. Tournons maintenant la médaille : cette vivacité & cette jufteffe d'esprit le rendoient quelquefois non feulement critique , mais encore fatyrique. faififfant d'abord le faux ou le ridicule d'un mot , d'un raifonnement , ou d'un discours , il en difoit fon fentiment d'une maniere piquante. A peine le trait étoit-il parti , qu'il l'eut voulu retenir , mais il n'étoit plus tems. Auffi-tôt , pour fe calmer , il falloit courir au Confeffeur. Ce frein le retenoit , fans lui il fe feroit fouvent échapé.

Vous ferez fans doute furpris, M. qu'un Religieux fi composé, fi retenu, & encore fi gêné par fon imagination, courtifât les Mufes, & en reçut des faveurs. Oûi, Monsieur, Dom Mopinot étoit Poëte, & qui plus est bon Poëte. Etant Pro-

esseur de Rhétorique à Pontlevoi, il fit une Tragedie qui fut fort goûtée. On chante dans plusieurs Monasteres de sa Congrégation des hymnes de sa façon, aussi claires & aussi pompeuses que celles de Santeuil, plus latines & plus pieuses que celles de ce Poëte celebre. On sçait de lui quelques petites pieces satyriques qui lui ont coûté bien des remors, une entr'autres qu'il fit sur le chemin de S. Denis en passant entre Montmartre & Montfaucon. Je vous dirai celle-ci la premiere fois que j'aurai l'honneur de vous voir.

Il n'étoit pas moins habile en prose; les pensées justes & solides, naturelles & exactes; l'imagination vive, belle, féconde, quoique trop timide, elle n'osât presque rien hasarder; l'expression propre, claire, élégante; l'arrangement doux, net, harmonieux; le stile plein & nourri de la lecture des Auteurs de la plus pure latinité. Vous en jugerez vous-même par l'Epitre dédicatoire qui est à la tête du *Thesaurus Anecdotorum* des PP. D. Martene, & D. Durant; elle est toute de lui, à l'exception de *purpura ostro*, & de *viridem imaginandi vim*, deux expressions bizarres qui s'y sont glissées, je ne sçai pourquoi; car quand il faisoit tant que de copier au net, il peignoit très-proprement & très-correctement. Il est

encore Auteur de celle qui est adressée au Pape Innocent XIII. dans le recueil des Lettres des Papes. Nous lui sommes aussi redevables de tout l'ordre, de toute l'élégance, & de toute la legereté qu'on admire dans la Préface de ce grand Ouvrage, qui ne fut accepté du Pape qu'aux derniers jours de sa vie, & qu'après la lecture des lettres que Dom Mopinot avoit écrites pour sa défense. On soupçonne qu'il a encore eu beaucoup de part aux Préfaces des trois tomes du *Collectio amplissima* des deux Peres que j'ai nommez plus haut. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à les comparer d'un côté avec ce que nous sçavons être certainement de Dom Mopinot, & de l'autre avec celles du *Thesauri*; par là on verra, si je ne me trompe, & de qui elles ne sont pas, & de qui elles sont. Gardez-vous bien, Monsieur, de penser que les Religieux de S. Germain, en rendant justice au défunt, ayent envie de diminuer le merite de ce beau Recueil, ou de lui refuser les applaudissemens qui lui sont dûs. La basse jalousie ne s'est point encore fait d'entrée dans leur Cloître, & ils reconnoissent volontiers, avec le public, que dans ce genre on n'a jusqu'à present donné rien de plus ample, de plus curieux, & de plus utile à la République des Lettres.

Mais ce seroit un miracle que des gens occupés depuis tant d'années à copier des pièces du bas tems, conservassent en écrivant toute la pureté de stile qu'on remarque dans les Préfaces de ce Recueil. Loin qu'on doive moins les estimer d'avoir eu recours à une plume étrangere pour le faire valoir, & pour prévenir le public en sa faveur, ils n'en sont que plus louables, & l'on ne doute point que si D. Mopinot le leur eût permis, ils ne lui eussent témoigné publiquement leur reconnoissance.

Je ne vous dis rien du second Tome du Recueil des Lettres des Papes, parce que je ne l'ai point vû. Je sçai seulement qu'il y a toujours travaillé depuis la mort de D. Coustant, qu'il l'avoit fort avancé, & que les mesures étoient déjà prises pour en commencer l'impression vers Pâques de l'année prochaine. On n'a encore jeté les yeux sur personne pour la continuation de cet Ouvrage. Ce seroit une vraie perte pour l'Eglise, si l'on supprimoit ce qui en est fait, & si l'on ne continuoit pas ce qu'il en reste à faire. Cependant il est à craindre que les difficultez qu'on a eues à sauver de la censure de Rome le premier volume, ne soient un obstacle à la publication des suivans, & l'on dit même que la Cour Romaine

n'a épargné le premier , qu'à condition qu'il ne seroit suivi d'aucun autre. Je ne sçache pas d'autre Ouvrage de D. Mopinot , à moins que vous ne comptiez encore pour quelque chose le petit Mémoire que l'on a inferé dans les Journaux des Sçavans sur D. Pierre Coustant son prédecesseur.

Il vous semblera peut-être , Monsieur , que c'est peu pour neuf ou dix ans que ce Religieux a demeuré à S. Germain. Mais ses Confrères trouvent que c'est beaucoup , & ils sont étonnés qu'il en ait fait tant. Vous en serez étonné vous-même, quand j'aurai donné le dernier coup de pinceau à son portrait. Cette disposition de doute & d'incertitude où il étoit à l'égard de son Bréviaire , influoit jusques sur ses études. Il doutoit qu'il eut lu certaine date dans un Auteur , jusqu'à ce qu'il l'eut reluë plusieurs fois. Jamais content de soi-même , il effaçoit un jour ce qu'il avoit écrit le jour précédent. Sa délicatesse étoit si grande , qu'il eut voulu châtier & limiter un *in folio* , comme une Piece de deux pages. Non qu'il fut de ces esprits qui ne croiroient pas bien penser , s'ils ne pensoient tout autrement que les autres hommes ne pensent ; mais parce que se défiant de ses forces , il craignoit toujours que ce qu'il cherchoit ne fut autre chose que ce

B. vol.

qui

qui se présentoit d'abord. Cette crainte s'étendoit à l'ordre des choses, au tour de phrase, à l'arrangement des mots, aux paroles mêmes, à toutes les parties de la composition. Corrigeant sans cesse & recorrigeant, il ne produisoit rien dont il ne fit quatre ou cinq copies, & souvent la cinquième copie étoit si broüillée de renvois & de ratures qu'il n'y avoit que lui seul qui put la déchiffrer. En vain on lui remonroit que dans les matières épineuses & de longue discussion, il suffisoit de se faire entendre, il falloit qu'il se contentat, & il ne pouvoit se contenter.

Toutes ces inquiétudes & ces agitations, tant de l'esprit que de la conscience, le jetterent enfin dans un épuisement mortel. Tous les ressorts se relâcherent, son estomac ne put plus retenir aucune nourriture. Une dysenterie violente lui fit perdre une prodigieuse abondance de sang. Les intestins s'ulcererent ensuite, & sortirent par morceaux. Il sentit qu'il approchoit du terme, il demanda les derniers Sacremens, il les reçut avec les sentimens qu'on attendoit d'une vie chrétienne & si religieuse; il demanda pardon à la Communauté du scandale qu'il lui avoit quelquefois donné par l'infraction du silence, & deux jours après il rendit son ame à Dieu le 11. Octobre, à quatre heu-

DECEMBRE 1724. 2567

du matin. Je suis, Monsieur, &c.

De Paris le 21. Novembre 1724.



L A P R I E R E.

O D E.

SourcE abondante de lumiere,
Toi qui ne luit jamais en vain,
Fille du Ciel, Sainte Priere,
Répand tes rayons dans mon sein;
Fais naître dans mon cœur coupable
Ce gemissement ineffable,
Tribut de nos infirmités;
Le Dieu qui te forme en nôtre ame,
Veut que ton immortelle flâme
Consumme nos iniquitez.

De l'ennemi qui nous menace,
Tu rends les efforts superflus,
Et de concert avec la grace,
Tu fais triompher les élus.
Le Prince des Amalecites,
Fondant sur les Israëlites,

1. vol.

Si-

Signalait déjà sa fureur ;
 Mais du Ciel qui les favorise ,
 Tu descends au cœur de Moïse ,
 Il prie, Israël est vainqueur.

Plus abjecte à ses yeux que l'herbe ,
 L'humilité forme tes vœux ,
 Et du Pharisien superbe
 Tu suis le zèle fastueux.
 Sur son hypocrite innocence ,
 Jettant un œil de complaisance
 Il l'étale orgueillement ;
 Et s'approchant du Sanctuaire ,
 Dans son Oraison téméraire
 Il prononce son jugement.

Du néant de la creature ,
 Elevant tes soupirs vers Dieu ,
 Tu suis dans une route obscure ,
 Le Publicain jusqu'au Saint lieu.
 A l'aspect de l'Auguste Temple ,
 Saïsi de frayeur , il contemple
 L'énormité de ses forfaits ;
 Et pénétré de sa misère ,

L. vol.

Se

Se prosterne , gemit , espere ,
Et voit exaucer ses souhaits

Dépositaire des loüanges
Que l'homme doit à son Auteur ,
Du feu pur dont brûlent les Anges
Tu viens enflâmer nôtre cœur.
Lorsque descendant des Etoiles ,
La nuit étend ses tombres voiles ,
Tu nous fait vaincre le sommeil ;
Et délivrez de sa contrainte ,
Prévenir ; rès de l'Arche Sainte ,
Le plus prompt retour du Soleil.

Quelles sont ces Vierges* austeres ,
Que le Ciel prit soin d'éclairer ?
Au plus Auguste des Mysteres ,
Ta ferveur sçût les consacrer.
Des Cherubins Saintes Rivalles ,
Ces épouses sans intervalles ,
Adorent leur époux voilé ;
S'élançant sur l'Autel sublime ,
A cette suprême victime ,
Leur cœur brûle d'être immolé.

* Filles du Saint Sacrement.

E. 1. vol.

Qui

2568 MERCURE DE FRANCE.

Qui dans cette horrible retraite ,
Parmi les Lions & les Ours ,
Soutient de cet Anachorette ,
Les longs & laborieux jours.
A jamais exilé du monde ,
Dans une caverne profonde ,
Son zele ardent l'ensevelit ;
Nourrit de racines ameres ,
Il fait de cilices & de haïres ,
Et son vêtement & son lit.

Ah ! que cet Ocean de joye ,
Dont tu viens submerger son cœur ,
Des maux dont il se rend la proye ,
Adoucit bien-tôt ta rigueur.
Avec la sagesse infinie ,
Son ame tendrement unie ,
Goute un repos délicieux ;
Et dans une ivresse divine ,
Remontant à son origine ,
Habite déjà dans les Cieux.

De la plus solide esperance
Sont nez tes celestes transports.

I. vol.

Le

Le Ciel à ta perſeverance
 Ouvrira toujours ſes tréſors.
 Et ſi quelque temps inflexible,
 A tes vœux il ſemble infenſible,
 C'eſt pour accroître ta ferveur;
 Au pied du Verbe proſterné,
 L'humble & conſtante Chananée,
 Fléchira bien-tôt ſon Sauveur.

C'eſt toi qui formant ſon extaſe,
 Sçûs inſpirer à ce Saint Roi,
 Ces Cantiques dont il embrâſe
 Les cœurs qui partagent ſa foy.
 Aux divins accords de ſa Lyre,
 Ces chants annoncerent l'Empire,
 Du Dieu qui vint brifer nos fers;
 Et c'eſt dans leur ſource ſacrée,
 Que par ſon époux inſpirée,
 L'Egliſe a puisé ſes concerts.

M. Tanevot.



DECEMBRE 1724. 2571

haute Normandie. Il est mort le 22. Avril 1724. âgé de 75. ans 1. mois & 2. jours. Son pere & son grand-pere avoient été les meilleurs Avocats du pays. Sa mere étoit sœur du fameux Pierre Vattier, Professeur Royal en Langue Arabe, l'un des plus sçavans hommes du dernier siecle. Le succès des premieres études domestiques de M. Boivin déterminâ sa famille à l'envoyer à Rouen pour les continuer sous la conduite des Jesuites. A l'âge de 22. ans il perdit son pere, il avoit perdu sa mere quelques années auparavant; il avoit déjà fait deux voyages à Paris.

Le premier avoit été uniquement entrepris pour rendre un service important aux Lettres, puisque c'étoit pour remettre dans la Bibliothèque de M. Colbert la traduction Latine de toutes les Oeuvres d'Avicene, promise depuis long-temps, & nouvellement achevée par M. Vattier, qui à sa mort en avoit fort recommandé le manuscrit. Il fut remis entre les mains de M. Thevenot, ami de M. Vattier; qui faisant mystere de l'usage qu'il en avoit fait, disoit seulement qu'il ne le confieroit qu'à gens bien en état d'en procurer l'édition, sans jamais vouloir s'ouvrir davantage; depuis sa mort il n'a pas seulement été possible de sçavoir où
1, vol. il

nombre. Ce dernier le goûta même tellement qu'il le prit chez lui pour se l'attacher davantage, & le rendre plus utile à Messieurs ses fils, dont l'un est mort Evêque d'Orleans, & l'autre, cy-devant Premier President, mene presentement dans le sein de sa famille une vie Sainte & paisible. A ces deux illustres élèves se joignirent deux autres freres, qui sont M. l'Evêque d'Orleans d'aujourd'hui, & M. le Garde des Sceaux.

Lors du rétablissement & de la réforme des Ecoles de Droit, par les soins de M. le Pelletier, Doyen honoraire de cette Faculté, on offrit à M. Boivin une place de Professeur, mais il la refusa, & il aimait mieux suivre le Barreau qu'enseigner le Droit, quoiqu'on lui offrit en même temps de le faire pourvoir gratuitement d'une Charge de Conseiller à la Cour des Aydes, quand il auroit professé 20. ans. M. Boivin passa après ce refus, de chez M. le Pelletier, chez M. Bignon, de Premier President du Grand Conseil, frere du Conseiller d'Etat, tandis que M. le Pelletier voulut demeurer chargé du soin de M. Boivin le cadet, qui à l'âge de 18. ans étoit déjà un homme de Lettres. Mais les deux freres n'ayant pû vivre long-temps separez, se réunirent au bout de dix-huit mois dans une maison

DECEMBRE 1724. 2575

particuliere. L'ainé voulant assurer le fruit de ses veilles, chercha à faire une acquisition en Normandie. Il la fit & elle lui fut malheureuse ; car ayant voulu en discuter les moindres droits, il s'engagea dans quantité de procès ruineux, dont le plus considerable fut celui qu'il eut contre l'Abbaye de la Trappe, pour une redevance de 24. sols. Ce procès lui couta, outre douze années de procédures & de sollicitations, douze mille livres de frais.

L'Académie des Inscriptions se forma à peu près dans le temps de la perte de son procès, M. Boivin n'y pût avoir d'abord qu'une place d'élève ; mais en moins de huit ou dix mois il monta à l'association ; & son extrême assiduité, jointe à un profond sçavoir, l'auroient conduit à la pension avec la même rapidité, s'il avoit eu pour la société les mêmes talens qu'il avoit pour l'étude. Vingt années entières suffirent à peine pour familiariser l'Académie avec les assortimens de sa vaste érudition. Mais enfin l'on reconnut ce qui étoit exactement vrai, que personne n'avoit de meilleures intentions, plus de candeur, ni plus de droiture, que son cœur desavoüoit d'avance le fiel apparent de ses expressions ; & que quand on pouvoit se prêter à sa sur-

1. vol. D pre-

prenante volubilité, les choses qu'il disoit sans ordre & sans préparation ne laissoient pas d'être bonnes en elles-mêmes, & la plupart excellente dans une place qui leur auroit mieux convenu.

Ses ouvrages imprimez se réduisent à ce que l'on en trouve dans les Recueils de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. Ceux qui sont employez dans l'Histoire ne sont que des Extraits qu'il a fallu lui enlever de memoire par l'impossibilité de les avoir autrement, & ceux qui sont imprimez tout au long, ne l'ont été que sur des copies, dont on n'a pû lui confier la révision, à cause des changemens continuels qu'il n'auroit cessé d'y faire. Dans ses dernières années, il s'étoit surtout appliqué à la Chronologie, & c'est dans cette vûe qu'il avoit composé trois petits Poèmes François, sous le titre de vers *Acronostiques* qui devoient être suivis de la traduction qu'il avoit aussi faite en vers François de presque tout l'Évangile; car les avis de M. Chapelain ne l'avoient pû guerir de son goût pour la Poësie Française.

Il promettoit depuis environ trente ans un autre ouvrage qu'il a laissé bien plus en état de paroître, ce sont des Notes sur Joseph, dans lesquelles il donne par tout des preuves d'un sçavoir immen-

DECEMBRE 1724. 2577
se, & qui dans l'impression feroient un
volume au moins égal à celui du Texte
de Joseph.

M. Boivin, son frere, qui le suivoit
immédiatement dans l'ordre du Tableau,
lui a succédé au titre de Pensionnaire,
qu'il auroit eu dix ans plutôt, si sa recon-
noissance, sa tendresse & son respect ne
l'avoient toujours obstinément écarté des
moindres concurrences avec son aîné.

Après cet éloge M. Lancelot lût le
Memoire sur un bas-relief antique, dont
nous avons parlé dans le Mercure pré-
cedent, page 2420. M. l'Abbé de Vertot
termina la séance par une Dissertation
sur l'Auteur de l'Alcoran.

Il fit voir dans cette Dissertation quels
furent les moyens que Mahomet employa
pour executer le dessein qu'il avoit con-
cû dès le commencement de sa vie, de
se rendre le maître de sa Patrie. Tout le
monde sçait qu'il étoit né en Arabie; il
ne sçavoit ni lire, ni écrire; mais il avoit
affaire à gens qui étoient encore plus
ignorans que lui; selon M. l'Abbé de
Vertot sa famille étoit des plus considéra-
bles du pays; se trouvant sans bien il fut
trop heureux d'épouser la veuve d'un
riche Marchand, chez laquelle il demeu-
roit; ces richesses dont il se servoit libe-

1578 MERCURE DE FRANCE.

ralement en vers ses compatriotes lui donnerent beaucoup de consideration. A cela voulant ajouter quelque autre relief, il affecta un extérieur fort austere, fit parade d'une grande severité dans sa conduite, & pour se donner encore plus à la retraite, il quitta la Mecque, & alla se confiner dans une solitude, à quelques lieux de là. Tout ceci n'étoit qu'hipocrisie. Son véritable dessein étoit de s'instruire à fond de ce qui étoit contenu dans les livres du Vieux & du Nouveau Testament, & d'y puiser ce qui pourroit lui convenir pour le projet qu'il s'étoit fait. Pour parvenir à la connoissance de l'ancienne loi il se servit d'un Juif, & Sergius Moine Nestorien l'instruisit de la nouvelle, en y joignant ses erreurs. Il se tint renfermé avec ces deux hommes pendant deux ans. Il composa alors la plus grande partie de sa nouvelle Religion, dans laquelle après y avoir fait entrer quelques-uns des sages préceptes qu'il avoit tirez des Livres Sacrez, il inféra tout ce qu'il crût qui pourroit flatter le libertinage & les passions dominantes de ses compatriotes. M. l'Abbé de Vertot fit voir quels étoient ces préceptes qu'il avoit tirez de l'Ecriture Sainte, la maniere dont il les avoit adaptez à sa nouvelle loi, les absurditez des articles

I. vol.

qu'il

qu'il y a ajoûtez, & expliqua les motifs qui avoient pû l'y engager. Quand Mahomet se crût en état d'exécuter ce projet, qui auroit dû paroître impossible à tout autre moins ambitieux que lui, il revint à la Mecque, & à quelque temps de-là il fit confidence à sa femme, sous la promesse d'un secret inviolable, des révélations qu'il disoit avoir euës dans sa solitude. Il lui fit part de son prétendu commerce avec l'Ange Gabriel qui lui avoit apporté de la part de Dieu la loi qu'il envoyoit à son peuple. Cette nouvelle ainsi débitée, & confirmée par le Moine Nestorien & ses autres amis, fut aussitôt communiquée par sa femme à ses voisines, & divulguée par toute la Ville en très peu de jours. Elle fut reçûë différemment suivant la diversité des esprits. Les uns la reçûrent avec credulité, & regarderent Mahomet comme un Prophete cheri de Dieu, & les autres s'en moquerent. Cela partagea la Ville; les Magistrats craignans que ces dispositions n'y excitassent des mouvemens, prenoient des mesures pour s'assurer de la personne de Mahomet, lorsqu'en ayant été averti il s'échappa, & alla se mettre à la tête de ses partisans, avec lesquels il courut & ravagea le pays. C'est cette fuite & la retraite de Mahomet à Medine

qui fait l'époque de la Religion Mahometane. M. l'Abbé de Vertot parcourut le reste de la vie de Mahomet, dit un mot des Califes qui lui succederent immédiatement, mais sa Dissertation roula principalement sur le détail de la Religion Mahometane, sur les plaisirs & les peines qui y sont annoncées pour l'autre vie, sur l'esprit de fourberie & de domination tyrannique & cruelle de Mahomet, & le prodigieux progrès que son système grossier & ses rêveries ont fait dans l'Asie & dans l'Afrique. Cette Dissertation étoit écrite dans le même goût que les autres ouvrages de M. l'Abbé de Vertot qui sont si connus du public.

Le second volume du Mercure de ce mois, qui paroîtra huit jours après celui-ci, contiendra les Dissertations qui furent lûes à l'assemblée publique de l'Académie Royale des Sciences, par M. Geoffroy sur les Eaux de Passi, & par M. Lemerier sur la dissolution des sels.





A MADEMOISELLE * *
par M. de Roc *

DANS un climat de l'amoureux empire ,
Lieu des plaisirs & le plus fréquenté ,
On a vû naître une jeune beauté ,
En qui déjà l'amour faisoit reluire ,
De maints attraits l'assemblage enchanté ;
Cupidon sçût cultiver son enfance ,
En politique il avoit médité ,
Ce sûr moyen d'accroître sa puissance.
Or il jugea qu'un jour tous les mortels
Humbles , vaincus par de si fortes armes ,
Viendroient en foule encenser ses Autels ,
L'amour vouloit augmenter nos allarmes ;
Qu'arriva-t'il ? ce Dieu dans ce dessein
Mit dans les yeux de sa divine élève ,
Dards que choisit sa trop perfide main ,
Et feu subtil qu'à Venus elle enleve ;
Ce larcin fait, il appelle un essain
De jeux , de ris qui formerent soudain ,
Les traits brillans d'un aimable visage ,

1. vol.

D iij

De

De cet endroit ils font leur appanage ,
 Plusieurs d'entr'eux volent encore ailleurs ,
 L'on dit aussi qu'ils eurent des faveurs ,
 Dont ils ont sçû se conserver l'usage :
 Combien d'Amans s'estimeroient heureux ,
 Si destinez à pareil brigandage
 Ils le pouvoient partager avec eux ;
 Mais non , l'Amour en-formant nôtre belle
 N'affaisonna que le corps & l'esprit ,
 Le cœur n'eut rien des soins de sa tutelle ;
 Quoi ! dira-t'on , la pratique est nouvelle ,
 Que faisoit-il de l'art qui nous séduit ?
 Mieux eut été d'employer son credit ,
 A bien regler le cœur de la pucelle ,
 Ah ! que de biens son pouvoir eut produit !
 Je ne suis point garant d'un fait si rare ,
 Discours ici ne font point de saison ,
 De tous les temps Amour est un bizarre ,
 Et plus d'un cœur peut en rendre raison.
 Ne croyez pas pourtant que nôtre Sire ,
 Sur la beauté qui cause mon martyre ,
 Ait jusq'ici relâché de ses droits ,
 L'Amour lui-même avec un doux sous-rîre ,

Me la jure la main sur son carquois :
 Mais dans le cours d'une si longue attente,
 Que de tourmens ce Dieu me fait souffrir !
 Peut-être encor que l'objet qui m'ençante,
 Pour un rival se laissant attendrir,
 Doit insulter au mal qui me tourmente,
 Divin Amour songe à me secourir !



*OUVERTURE de l'Académie Royale
 des Belles-Lettres, Sciences & Arts
 de Bordeaux.*

LE 19. du mois de Novembre 1724.
 l'Académie de Bordeaux fit l'ouverture de ses séances dans la Chapelle du College de Guyenne. La Messe y fut célébrée par le R. Pere Fau, Religieux de l'Ordre de N. Dame de la Merci, un des Académiciens. Pendant cette Messe la Musique de l'Académie chanta le Pseaume, *Lauda anima mea Dominum*, de la composition du sieur Bernier, & un, *Domine salvum fac Regem*, de la composition de M. Sarrau, Secretaire perpetuel des Arts de l'Académie.

Après-midi dans la salle de l'Académie M. de Caupos, Directeur de la Com-

pagnie ouvrit la séance par un Discours sur deux préjugés opposés entre eux, & contraires au progrès des sciences. L'un croit que les modernes n'ont rien ajouté aux découvertes des anciens que des noms nouveaux, & à leurs Facultez & vertus occultes que des idées vagues & indéfinies. L'autre croit au contraire que les progrès des modernes sont allez si loin, qu'on ne peut rien trouver de nouveau, & qu'il n'y a rien plus à faire, ni à voir.

Pour détruire le premier préjugé, M. le Directeur fit voir que quoiqu'on abuse de la nouvelle Philosophie par des idées qui ne sont pas plus claires que sa vertu dormitive, la faculté motrice; car enfin telles sont les idées de l'Acide, de l'Alcali, des Absorbans. On ne sçauroit néanmoins refuser à la nouvelle Philosophie les avantages qu'elle a remportez sur l'ancienne. Elle a réduit tout au mécanisme simple, à la variété des figures, au mouvement des corps, principe simple, second & supérieur à tous les systèmes anciens. La Physique expérimentale a fourni dans nos jours assez de preuves de cette vérité. Ensuite M. de Caupos passe aux nouvelles découvertes que nous devons à la Chymie, à l'Anatomie, à la Statique, aux expériences sur la pesanteur

I. vol. teur

teur & la legereté de l'air, sur l'équilibre des liqueurs, aux secours qu'ont reçû de la Geometrie & de l'Algebre, l'Astronomie, la Geographie, la Navigation, la Dioptrique & Catoptrique. L'art des Fileurs d'or qui ne semble que pour servir à la vanité & au luxe, a donné une preuve de la divisibilité infinie de la matiere à ceux qui n'avoient fait que la soupçonner.

Dans la deuxiême partie M. le Directeur passa au second préjugé, tout favorable à la paresse; car, dit-il, quoique nos connoissances soient bien superieures à celles des anciens, elles sont assez bornées pour nous laisser encore un vaste champ à défricher. Il fit voir ces bornes dans l'Anatomie qui ignore encore l'usage de quelques parties, dans la Chirurgie qui manque de certaines operations pour des maux qui ne seroient pas incurables; dans la Chymie qui n'a pû devenir la maîtresse de ses faux & de ses dissolvans, ni trouver les principes purs & simples. Enfin M. le Directeur combat la paresse & l'amour propre, dont la premiere se contente du travail d'autrui, & l'autre ne veut pas suivre les traces des inventeurs. Delà passant aux observations qu'à chaque jour, chaque pays fournit aux sçavans, il conclut que les

plus faciles à faire sont peut-être les plus utiles.

Après ce discours M. l'Abbé Bellet un des Académiciens lût le plan d'une Histoire du College de Guyenne, qui est le plus ancien de Bordeaux, & le seul fondé par les Magistrats de cette Ville. Cette Histoire est celle des sciences & des hommes sçavans de la Ville & de la Province. Les premières Ecoles de cette Ville furent celles des Druides qui souffrirent de grands Echets des Empereurs Auguste, Tibere & Claude; ils détruisirent leurs superstitions & leurs sacrifices de victimes humaines. Les Ecoles des Romains leur succederent, & c'est des Professeurs de ces Ecoles dont le Poëte Aufone a fait les éloges. C'étoient des Rheteurs, des Grammairiens Latins & Grecs. M. Bellet n'a que le temps ici d'en dire les noms, l'ordre de leur succession, & le temps auquel ils ont enseigné. Ces Ecoles viennent jusques à l'an 396. sous le Consulat d'Arcade & d'Honorius. Depuis ce temps-là jusques à l'Empire de Charlemagne, elles sont troublées par les invasions que firent dans l'Aquitaine les Vandales, les Gots, les François, ensuite par la division des Princes François sous le regne de Chilperic, par les invasions des Gascons sortis des Pyrenées,

nées, par les Sarrazins venus d'Espagne, par les Normans, par les guerres des Ducs de Guyenne avec les Rois de France, ou avec les Maîtres du Palais. Pendant tous ces troubles les Lettres se tinrent cachées dans les Chapitres & les Monasteres. Charlemagne pour les rétablir amena de l'Italie des grands Maîtres, & éleva des Ecoles dans toutes les Gaules, surtout il en établit de nouvelles dans les Chapitres, dans les maisons des Evêques, dans les Abbayes.

De ces Ecoles fondées ou rétablies dans Bordeaux, il en sortit de grands hommes qui sont ici nommez. Mais elles fleurirent sous les Ducs de Guyenne qui étoient Rois d'Angleterre, elles donnerent trois Papes à l'Eglise qui sont Clement V. Boniface IX. & Innocent VII. Combien de sçavans à la République des Lettres? Alors s'éleverent dans cette Ville plusieurs Monasteres qui furent comme autant d'Ecoles & de Seminaires de sçavans. Enfin l'Auteur descend jusqu'à l'année 1441. temps de la fondation de l'Université de Bordeaux & du College de Guyenne, qui est un membre de cette Université. La supplique des Magistrats de Bordeaux est de cette année, aussi bien que la Bulle du Pape Eugene IV. dattée du 7. Mai. On fait ici une

remarque sur ce que les anciens Grecs ou Romains n'ont pas connu la forme des Colleges d'aujourd'hui : le nom de College n'a été donné par les Romains qu'à des corps d'artisans , & peut-être à celui des Augures ; celui d'École a été attribué aux exercices , & aux sectes des Philosophes. Les Grecs donnerent celui de Gymnase aux exercices du corps. Dans la basse Latinité, & après l'Empire de Charlemagne , ces noms furent donnez aux Ecoles des Chanoines , des Monasteres , & même à celles qui étoient dans le Palais des Empereurs & des Rois.

Le premier College dans la forme que nous voyons aujourd'hui est celui de Pierre Lombard , Evêque de Paris en l'année 1148. ou plutôt celui de Robert Sorbon , sous le regne du Roi S. Louis , ou mieux celui de Navarre élevé sous Philippe le Bel en 1304.

Le Roi Louis XI. confirma la fondation de l'Université de Bordeaux en l'année 1462. néanmoins le College de Guyenne qui en est un membre ne fleurit pas beaucoup jusqu'à François I. qui revenant d'Espagne vint à Bordeaux , & persuada aux Jurats d'appeller des Professeurs sçavans , & de les établir dans leur College. On fit venir de Paris en 1534. André Goyea qui fut principal

1. vol.

du

DECEMBRE 1724. 2589

du College , Jean Gelida qui enseigna la Philosophie , George Buchanan pour la Rhetorique , Antoine Govea pour les humanitez , Nicolas Grouchi pour expliquer le Grec d'Aristote , & pour les autres classes Elies Vinet , & bien-tôt après Jules Scaliger , Joseph son fils , le Docte Muret , & plusieurs autres qu'il n'est pas permis de nommer dans un petit **Extrait**. M. Bellet a promis de faire l'Histoire de tous ces Professeurs , aussi bien que celle des hommes illustres qui ont reçu leur premiere éducation dans ce College , & il passe ensuite à tous les principaux qui l'ont gouverné depuis cet André Govea jusqu'à present.

M. le Directeur répondit à ce discours que presque toutes les nations ont connu la necessité d'instruire la jeunesse, pour former de bonne heure des gens capables de gouverner leurs familles, d'entrer dans les affaires publiques, & dans le ministère de la Religion. L'amour de la gloire & de la patrie a fourni dans tous les temps des sçavans qui ont voulu prendre le penible soin d'instruire les jeunes gens. Le même amour a engagé les chefs du gouvernement à récompenser de tels maîtres, & voilà les motifs, ou plutôt l'origine des Colleges. Ensuite M. le Di-

I. vol.

recteur

recteur faisant un précis du discours qui avoit été lû , il ajouta qu'il étoit bien flatteur de voir un nombre de sçavans sortis de ce College dans chaque siècle. Noble sujet d'émulation pour les compatriotes, & leurs descendans à qui le climat heureux & temperé de cette Province a donné un esprit , & une imagination propre aux Arts & aux Sciences.

M. Cardoso, Docteur en Medecine lût des réflexions sur la nature & la maniere d'agir des purgatifs , & sur la purgation. Il croit que le purgatif agit de plusieurs manieres. 1° Il fermente avec les humeurs heterogenes de la masse du sang qu'il rend analogues à celles qui se separent dans les intestins , ce qui se prouve par l'agitation & la chaleur qu'on ressent après la purgation. 2° Il brise & atténue les matieres étrangères crasses & visqueuses. 3° Il desobstrue les couloirs en fermentant avec les matieres qui y sont retenues , & les rendant fluides. L'Auteur distingue ensuite les remedes qui donnent au sang beaucoup d'agitation sans purger , comme les diuretiques & sudorifiques , d'avec ceux qui donnent cette agitation & qui purgent , & delà il conclut que toute agitation du sang , n'est pas , pour ainsi parler , purgative. Il ne veut pas même que lorsque le sang est

fort agité, on donne un purgatif au malade, parce que les catartiques sont souvent emportez & confondus par le torrent.

M. Cardose passe au temps auquel il convient de donner ce remede, & sans rejeter entierement la pratique ancienne qui le donnoit le 7. le 11. le 14. jour de la maladie, il ne veut pas qu'on attende qu'il se fasse des dépôts, mais seulement qu'on juge de l'état des sels, s'ils ont acquis ce degré de consistance & d'exaltation qu'il faut pour ne pas éluder l'action du purgatif. Il croit aussi que ce remede agit plutôt par ses parties integrantes que par les essentielles, quoique dans les premieres il y ait un principe dominant qui est la premiere cause de l'action du purgatif. Ce principe est un sel modifié d'une certaine maniere. Il rejette l'ancienne distinction des purgatifs, & il ne veut que des purgatifs doux, moyens & violens. Dans la superpurgation le *mucus* intestinal devient corrosif, par les sels devenus plus grossiers, faute de serosité. Alors on propose plusieurs remedes pour calmer les irritations, entre autres un lavement d'huile lavée & battuë avec de l'eau, il est fort usité en Espagne, & l'Auteur l'a employé avec succès à Bordeaux.

Il étoit juste qu'après tant de réflexions M. Cardoso donnât des regles pour user des purgatifs. C'est ce qu'il fait ici en forme d'aphorismes.

M. de Caupos répondit en substance , que la Medecine n'avoit point de remede d'un plus grand usage que le purgatif. L'intemperance & l'impatience de se dégager d'une trop grande plénitude , ou d'une superfluidité d'humeurs , ont plutôt appellé ce secours que celui de la diete , & de l'exercice. Les réflexions que vous avez faites , Monsieur , nous font entendre que le purgatif ne devoit être dispensé que par une main habile & prudente. L'experience nous a fait voir depuis peu de jours que vous avez cette prudence necessaire. Toute la Ville attentive & interessée à la santé d'un jeune Magistrat , vous a vû faire de ces coups de maître dans une occasion très-délicate.

Le R. Pere Fau appotta le calcul d'une Eclipse de Lune qui doit arriver le 21. Octobre de l'année suivante 1725. & en passant il expliqua beaucoup de choses qui regardent cette planete, M. le Directeur loua l'exactitude de l'Observateur. Vous nous avez , dit-il , fait connoître l'état du Ciel , toutes les fois qu'il s'y est passé quelque chose de nouveau , puisse

DECEMBRE 1724. 2593
votre exemple nous animer à la recherche des Phenomènes de la nature.

A Bordeaux le 25. Novembre 1724.

LE B A B I L.

O D E.

M Onstre en diffentions fertile ,
Qui te répands en propos vains ,

Ennemi du commerce utile ,

Qui doit unir tous les humains :

Loin des lieux qu'habite le sage ,

Porte un pernicieux usage ,

Que condamné le sens commun ,

Va chercher de nouveaux Lycées ,

Où la justesse des pensées ,

Cede au verbiage importun.

Quoi ! l'usage de la parole ,

Attribut de l'humanité ,

Ne fera t'il qu'un bien frivole ,

Nuisible à la société ?

Par cet abus insupportable ,

I. vol.

U R

Un discoureur impitoyable ,
 Sans esprit & sans jugement ,
 Met l'honnête homme à la torture ;
 Le plus beau don de la nature
 N'est pour lui qu'un cruel tourment.

Tel qu'on voit un torrent rapide ,
 Qui dans son cours impetueux ,
 Etonne le passant timide ,
 Du bruit de ses flots écumeux ;
 Le Babil encor plus terrible ,
 A l'oreille la plus paisible ,
 Fait entendre un bruit effrayant ;
 On a beau prendre un air tranquille ,
 Le flegme alors est inutile ,
 On ne l'évite qu'en fuyant.

A cette fureur qui l'entraîne ,
 En vain voudroit-on s'opposer ,
 Tout effort , toute dique est veine ,
 Il est en droit de tout oser.
 Un long silence l'encourage ,
 Le chagrin peint sur le visage ,
 Semble le rendre plus fécond ,

Au gré de son extravagance,
 Vous laissant dans vôtre indolence,
 Il s'interroge & se répond.

Ennuyé d'un discours frivole,
 En interrompez-vous le cours,
 Il vous enleve la parole,
 Et reprend le même discours ;
 Les égards ni la politesse,
 N'inspirent rien qui l'intéresse,
 Il faut se résoudre à céder,
 Et raisonnant en homme sage,
 Attendre en paix que cet orage,
 Cesse enfin de tout inonder.

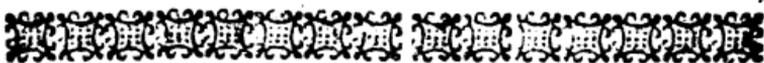
Si par un coup de la fortune,
 Pour vous soustraire à sa fureur,
 Vous fuyez l'approche importune,
 De cet éternel discoureur ;
 Vous observant dans vôtre fuite,
 Il se met à vôtre poursuite,
 Et ne vous abandonne pas,
 A moins que quelqu'autre victime,

1. vol.

Dans

Dans l'injuste ardeur qui l'anime,
Ne se trouve alors sur ses pas.

Fuyons l'abondance sterile,
De ces fades diseurs de rien,
Que toujours un propos utile,
Affaïssonne nôtre entretien :
Plus on sent que cette foiblesse
Est l'écueil de la politesse,
D'autant plus on doit l'éviter ;
Mais trop vif peut-être à reprendre,
Je pourrois m'y laisser surprendre,
Muse il est temps de m'arrêter.



*LETTRE aux Auteurs du Mercure,
écrite de Montreuil-sur Mer le 4.
Novembre 1724. au sujet d'un Traité
du R. P. B.*

J'Ay lû, Messieurs, la Lettre Critique contre le Traité des premieres veritez du Pere B. inserée dans vôtre Mercure du mois d'Aouft dernier, & la réponse de ce Pere, inserée dans celui du mois de Septembre, & j'ai lû l'un &
I. vos, l'autre

l'autre avec étonnement de ce que deux scavans s'amusent à disputer sur une matiere, qui ne devroit pas faire naître la question qu'ils agitent entre eux.

La proposition fondamentale du systême du sens commun, & que le sieur de Bonneval choisit pour exercer sa Critique, est celle ci. *Ce que disent & pensent tous les hommes en tous les temps, & en tous les pays du monde est vrai*, le P. B. nous la donne pour une premiere verité, & son Critique prétend qu'elle n'est qu'une suite de cette autre proposition, *tous les hommes ne sont pas d'accord ensemble pour me tromper.*

Voilà donc le sujet de leur contestation, qui me paroît des plus frivoles; car avant que d'examiner si cette proposition, *ce que tous les hommes, &c. est premiere ou seconde verité*, il falloit examiner si c'est une verité; or je la soutiens absolument fausse, puisque pour convenir de la prétenduë verité de cette proposition, il faudroit être sûr que tous les hommes ensemble ne pussent pas se tromper; car quoique tous les hommes ne soient pas d'accord pour me tromper, s'ils se trompent eux mêmes, leurs pensées n'en seront pas plus vraies, je ne crois pas cependant qu'on puisse prétendre que tous les hommes ensemble ne

1. vol, puiss-

2598 MERCURE DE FRANCE.

puissent pas se tromper ; car outre que ce seroit pousser l'infailibilité trop loin , l'expérience nous a fait connoître que tous les hommes , quoique pensans de même en tous temps , & en tous lieux , se sont néanmoins souvent trompez.

Avant la découverte de la circulation du sang tous les hommes en tous temps , & en tous lieux croyoient que le sang étoit dans une létargie perpétuelle , on a pourtant reconnu qu'ils se trompoient. Tous les hommes en tous temps , & en tous lieux avoient crû que la petite verole soit naturelle , soit artificielle , étoit une maladie qu'on devoit fuir avec grand soin , aujourd'hui elle devient à la mode puisqu'on la donne aux personnes du premier rang. Si donc ces expériences continuent à réussir , on regardera la petite verole comme un bien. On avoit toujours crû que le mouvement du Soleil étoit plus égal que la plus juste pendule , que les caves étoient plus chaudes l'Hiver que l'Eté , qu'il falloit observer le cours de la Lune dans la plûpart des actions de la vie , &c. en quoi tous les hommes se sont trompez.

Qu'on ne me dise pas que tous les hommes n'ont pas eu les sentimens que je viens de citer , *dans tous les temps* , puisqu'ils ne l'ont plus aujourd'hui , car ,

I. vol,

i° Si

1° Si ces mots *dans tous les temps* regardoient le temps futur, la proposition seroit illusoire, puisqu'on ne pourroit jamais sçavoir si ce dont il s'agit est pensé par tous les hommes dans tous les temps, étant impossible de connoître s'ils penseront de même à l'avenir. On pouvoit autrefois raisonner ainsi. Tous les hommes ont pensé dans tous les temps, que le sang ne circule pas, donc il ne circule pas; & on ne pouvoit pas alors deviner qu'il viendroit un temps qu'ils ne le penseroient plus.

2° Il n'est pas impossible qu'il y ait plusieurs secrets dans la nature, qui ne seront jamais découverts; ainsi sur ce qui regarde ces secrets-là, tous les hommes dans tous les temps, même futurs, penseront faux.

Cette proposition n'est pas seulement fausse, elle est encore d'une consequence très-dangereuse. Car si on l'admettoit pour principe, on ne pourroit jamais faire aucune nouvelle découverte. On diroit toujours, tous les hommes croient telle & telle chose, donc il est inutile de pénétrer plus avant, & d'examiner si l'on ne pouvoit rien découvrir de nouveau sur cette matiere.

Au reste, si cette proposition, *ce que tous les hommes disent*, &c. est fausse, elle

2600 MERCURE DE FRANCE.

ne peut pas être la conséquence, (ainsi que le Critique prétend) de cette autre *tous les hommes ne sont pas d'accord*, &c. qui est vraie ; c'est un des premiers axiomes de Logique , qu'une proposition fausse ne peut pas s'enfuir d'un principe vrai. Si donc après avoir établi un principe vrai on en tire une conclusion fausse, c'est qu'on la tire mal , parce qu'il n'y a pas assez de connexité entre le principe & la conclusion. La conséquence dont il s'agit est dans le cas ; puisque, comme j'ai déjà remarqué , pour établir la connexité entre les deux propositions en question , il faudroit convenir d'une troisième , *tous les hommes ensemble ne sçauroient se tromper*, qui est certainement fausse. Je suis , Messieurs , vôtre &c.



TRADUCTION de l'Ode d'Horace,
qui commence par Mater sæva
cupidinum.

C Ruelle mere des Amours,
Impetueux enfant de la vaine femelle,
Voluptueux loisir , Arbitres de mes jours ,
1. vol. Quelle

Quelle fureur vous joint pour en troubler le
cours ?

Doux Tyran d'un cœur trop fidele,
Funeste souvenir des charmes d'Isabelle,
Faut-il brûler encor pour cet objet rebelle ?
Suis-je né pour l'aimer & pour souffrir tou-
jours ?

Neige, Cigne ; Marbre de Pare,
Rien ne peut égaler la blancheur de son teint,
Et comme la raison, l'œil le plus vif s'égare,
Dans les vives couleurs dont son visage est
peint.

D'un aimable enjouement la grace naturelle,
Ses dedains même, & sa fierté,
Tout est charme pour nous, tout est grace
pour elle,
Tout est piege, où d'abord un cœur est arrêté,
Et la plus ferme liberté,
D'un seul de ses regards chancelle.

Je ne sçai plus qu'aimer si-tôt que je la vois,
En vain je me défens de chercher à lui plaire,
J'épuise tous les traits de Venus en colere,
I. vol² E ij Et

Et Venus tout en feu vient de fondre sur
moi.

Elle a fait de mon cœur son séjour ordinaire ,
Cypre & Paphos , Amathonte & Cythere ,
Pour elle ne sont plus que deserts pleins
d'effroi.

Ce n'est plus Phebus qui m'inspire ,
C'est Venus , & je charme en chantant son
empire ;

Mais quand d'un autre chant je me fais une
loi ,

Aussi-tôt un je ne sçai quoi ,
Sous mes doigts engourdis rend muette ma
Lyre,

Hé bien ! vous le voulez , Venus , Baccus ,
Loisir ,

Je ne chanterai que sa gloire ,
Isabelle sera mon unique desir ,
Pour elle seulement je veux chanter & boire.
Sans elle désormais plus pour moi de plaisir,
Sus , Garçon , ma Lyre & mon verre ;
Mais si ce fier objet par là devient plus doux ,
Dieux cruels , que je ne crains une plus rude
guerre !

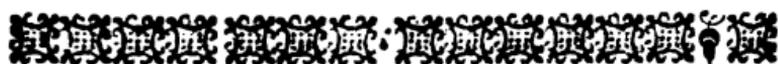
I, vol,

Vou

DÉCEMBRE 1724. 2603

Vous ne vîtes jamais , sans en être jaloux ,

• Un mortel plus heureux que vous.



*LETTRE de M. Vergier à Madame
la Comtesse d'Ars 1693.*

MR l'Intendant vient de me dire ,
Madame , que le Roi donne à pre-
sent à la Monnoye 30. liv. du marc de
vaisselle platte d'argent , c'est un très-
haut prix , & je pense que vous feriez
bien de profiter de ce temps pour vendre
celle dont vous avez dessein de vous dé-
faire ; il pourra arriver que le besoin &
le manque d'especes la fasse encore hauf-
ser ; mais il est plus vrai-semblable
qu'elle ne fera désormais que baisser de
prix ; on n'a point reçu ici de nouvelles
des derniers vaisseaux qui sont partis de
ce port , ainsi je ne sçaurois vous en ap-
prendre de M. le Comte d'Ars ; mais il
est à présumer qu'elles ne sont que bon-
nes. Peut-il arriver quelque malheur à
un homme que vous aimez si tendre-
ment , & qui a pour sauve-garde tous vos
vœux , vôtre cœur & l'amour même ?
Avec la moindre partie de tout cela , je
défierois bien toutes les attaques du mon-

de ; c'est pourquoi je vous conseille ,
 Madame , de vous tenir tranquille à cet
 égard ; de vous amuser toujours à ordon-
 ner vos travaux , & à faire élever quan-
 tité de cabinets de verdure sur votre ter-
 rasse ; car je prévois que dans quatre
 mois au plus , tous ces cabinets vous se-
 ront d'un grand usage ; & si les amours
 que vous avez à votre suite , n'étoient
 pas aussi discrets qu'ils sont , ils nous
 raconteroient bien des scènes agréables
 qui se passeront sur ces petits Theatres.
 Sur toutes choses je vous conseille , Ma-
 dame , de passer en repos le plus de mo-
 mens que vous pourrez dans la petite ni-
 che que vous avez fait faire exprès pour
 vous.

Si-tôt que le soleil cachant ses feux dans
 l'onde ,

Aura fait place aux fraîcheurs de la nuit ,

Allez faire briller dans ce petit réduit ,

Plus de beautez que le flambeau du monde

N'en fait briller lorsqu'il nous luit ,

Et sur de verts gazons , sur l'herbette fleurie ,

Aux charmes de la Rêverie ,

Abandonnez si bien vos sens

Que vous figurant voir , entretenir , entendre ,

Embrasser même d'un air tendre

I. vol.

Le

Le plus fortuné des absens ;
 Sans le secours de magique puissance ,
 Vous puissiez jouïr tour à tour
 De tous les plaisirs du retour ,
 Au milieu d'une triste absence.

Cela vous paroîtra difficile à mettre en œuvre ; mais l'imagination fait bien d'autres miracles quand on la laisse agir , & il n'y a qu'à s'y abandonner : j'ajouterois bien des choses ici , si je m'abandonnois à la mienne , je ne sçai ce qu'elle ne me presse point de vous dire , mon cœur même s'y joint , & m'inspire mille choses. Il est bon de les tenir en bride l'un & l'autre , ce sont des étourdis qui iroient peut-être vous déplaire , & c'est ce que je ne cherche nullement ; ainsi , je vous dirai seulement que j'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect , Madame , &c.



PREMIERE ENIGME.

Par M. ***

Q Uoique douce , quoique polie ,
 Je ne passe point pour jolie ;
 Je suis picquante cependant ,

.1. vol.

E iiiij

Et

Et dans le monde uniquement
 Pour les délices de la vie ,
 Il est peu de fêtes sans moi ;
 Mais hélas ! quel est mon emploi !
 Ce n'est que sur les morts que ce fait mon
 ouvrage ;
 A peine est-il parfait qu'on le condamne au
 feu ,
 Et tout ce que je fais est pourtant pour l'usage
 Des gens du meilleur goût & du plus haut
 étage ;
 Car pour les indigens je travaille fort peu.
 Pour me bien employer il faut un peu d'adresse ;
 Je me gâte dans la paresse ;
 Je m'engraisse au travail de moment en mo-
 ment ;
 Je reçois de la nourriture ,
 Mais jugez quelle est ma nature ,
 Telle que je la prends , je la rends à l'instant.

SECONDE ENIGME.

Dix même.

JE suis par ma figure un symbole du monde,
 Je suis assez souvent d'une agréable odeur ,
 Je ne suis cependant, ni chair , ni fruit , ni fleur,
 1. vol. L'éle-

DECEMBRE 1724. 2607

L'élément qui me sert & me détruit est l'onde ;

Sans lui je ne puis rien valoir ;

Avec lui paroît mon sçavoir :

En se servant de moi l'on me caresse ;

Un Amant pour lequel on vient de m'em-
ployer ,

En paroît plus charmant aux yeux de sa maî-
tresse ,

Qui lui refuseroit peut-être sa tendresse ,

S'il n'avoit pas dequoi me faire travailler.

Je sçai servir plutôt que nuire ;

L'homme m'emploie avec chaleur ,

Et lorsque je le fers, ce n'est que pour détruire ,

Ce qui lui fit toujours près du beau sexe hon-
neur.

On doit expliquer les deux Enigmes
du mois de Novembre par la *Cendre* &
la *Lanterne*.



1. vol.

E v

NOU-



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

ON vend chez Pierre Witte, Libraire, rue Saint Jacques, à l'Ange Gardien, vis-à-vis la rue de la Parcheminerie, un nouveau Recueil de Noël's, avec des Cantiques Spirituels en forme d'Homelies, sur tous les Evangiles des Dimanches & Fêtes, depuis l'Avant jusqu'à la Purification, mis sur des **Airs & des Vaudevilles** choisis, notez pour en faciliter le chant. Par M. l'Abbé Pellegrin.

Les nombreuses éditions qui se sont faites de tous les ouvrages Spirituels du même Auteur, font voir combien ils ont été agréables au public, & semblent assurer un pareil succès à celui que nous annonçons. On ne voit gueres de plume plus féconde que la sienne; il en est sorti plus de cent mille vers dans le genre Spirituel, sans compter ceux qui sont actuellement sous presse; nous n'avons garde de lui attribuer ceux qu'il n'avoué pas, & dont le nombre n'est peut-être pas moindre.

- 1. vol.

HEU-

DECEMBRE 1724. 2609

HEURES PAROISSIALES, Latines & Françoises, pour tous les Dimanches & Fêtes de l'année, suivant l'usage de Rome & de Paris, pour l'usage des Laïques qui assistent à l'Office Divin, &c. *A Paris, chez Quillau & Desaint, rue Galande, 2. vol. in 12.*

BIBLIOTHEQUE des Gens de Cour, ou Mélange curieux des bons mots d'Henry IV. de Louis XIV. de plusieurs Princes & Seigneurs de la Cour, & autres Personnes illustres, avec un choix de traits naïfs, Gascons & Comiques, de plusieurs petites Pièces de Poësie & de pensées ingénieuses propres à orner l'esprit, & à le remplir d'idées vives & riantes, dédiée à Monseigneur le Chevalier d'Orleans, par M. Gayot de Pitaval, tom. 5. & dernier, 1. vol. 8°. *A Paris, chez Theodore le Gras, au Palais.*

Après un titre aussi étendu, & après ce que nous avons dit de cet ouvrage, en annonçant au public les autres volumes, nous croyons pouvoir nous dispenser d'entrer là-dessus dans aucun détail.

LE NOUVEAU MONDE, Comedie mêlée d'Intermedes, & précédée d'un Prologue, par M. *** *A Paris, chez la veuve Ribou, Quay des Augustins 1723.*
1. vol. E vj in

2610 MERCURE DE FRANCE.
in 12. de 88. pages, sans la Preface qui
en contient 12.

LE DIVORCE de l'Amour & de la
Raison, Comedie, suite du Nouveau
Monde, *chez la même* 1724. in 12. de
86. pages, sans le Prologue. Et un Dis-
cours sur la maniere dont on juge des ou-
vrages de Theatre.

Ouverture du College Royal.

LEs Professeurs du College Royal de
France, fondé à Paris par François I.
ont repris leurs exercices, & commencé
leur année Académique le Lundi 20. du
mois de Novembre dernier voici les noms
des Professeurs qui remplissent actuelle-
ment les Chaires de ce fameux College.

Pour la Langue Hebraïque.

M^{rs} Sallier & Henry.

Pour la Langue Grecque.

M^{rs} Boivin & Capperonnier.

Pour les Mathematiques.

M^{rs} Chevalier & de Lisle.

Pour la Philosophie.

M^{rs} Terrasson & Privat de Molieres.

1. vol.

Pour

DECEMBRE 1724. 2611

Pour l'Eloquence Latine.

M^{rs} Couture & Rollin.

*Pour la Medecine, la Chirurgie,
la Pharmacie & la Botanique.*

M^{rs} Preaux, Andri, Geoffroy & Burette.

Pour la Langue Arabe.

M^{rs} de Fiennes & Fourmont.

Le premier expliquera à ses Ecoliers une Histoire Arabe universelle, depuis la création du monde jusqu'à l'onzième année du Regne de l'Empereur Heraclius, composée par un fameux Docteur Mahometan, nommé Almakin, fils d'Améd, de la Ville d'Alexandrie.

Le second expliquera pareillement à ses Auditeurs l'Histoire de Tamerlan, composée par Ahmed Arabfcha, de la Ville de Damas.

Pour le Droit Canon.

M^{rs} Capon & le Merre.

*Pour les Langues Syriaque, Chaldaïque,
Ethiopicque, Copte, &c.*

M. l'Abbé Fourmont.

Le Public attend de ce Professeur, le
1. vol. pre-

premier qui ait enseigné la Langue Ethio-
pienne dans le Royaume, des Disserta-
tions Critiques sur l'origine des Ethio-
piens, sur leur Langue, tant ancienne
que moderne, sur leur Religion, & leurs
mœurs.

PROJET d'un Catalogue General
des Manuscrits de France.

*Extrait d'une Lettre écrite aux Auteurs
du Mercure le 25. Novembre 1724.*

J'Etois au mois de Septembre dernier
à Autun, j'y ai trouvé suffisamment de
Manuscrits dans les Archives de la Ca-
thedrale, mais je n'ai pas demandé à
voir les Cartulaires; peut-être me les au-
roit-on refusez. Il me vient là-dessus
une pensée que vous pourriez communi-
quer à des personnes d'autorité, & qui
aiment le bien public. On devoit en
France imiter les Anglois. Ils ont donné
un gros volume de Catalogues des Ma-
nuscrits qui sont dans toutes les Biblio-
theques d'Angleterre. Qui empêche qu'on
n'en fasse autant en France? & qu'on
n'envoie dans les Provinces un nombre
suffisant de personnes capables, munies
des ordres du Roi, ou de ses Ministres
pour voir tous les Manuscrits des Cathe-
drales,

I. vol.

drales, des Abbayes, des Archives des Villes, &c. pour en dresser un Catalogue exact. Et pour rendre cette collection encore plus utile, & plus curieuse que celle des Anglois, y ajoûter l'âge de chaque Manuscrit. Nous avons déjà quelques-uns de ces Catalogues, celui de la Bibliothèque du Roi, & celui de la Bibliothèque de M. Colbert sont faits sur le même pied, ainsi que le Catalogue de la Bibliothèque de l'Abbaye de S. Germain des Prez; enfin celui de S. Victor de Paris est aussi à peu près fait, ce qui est une bonne avance; mais il y a tant de Manuscrits à S. Victor de Marseille, à Clervaux, à Cluny, &c. qu'il reste encore bien de l'ouvrage à faire sur cette matière. J'ai vû à Autun dans la Bibliothèque de M^{rs} de la Cathedrale, un bon nombre de Manuscrits en Lettres Mérovingiennes & Unciales, & plusieurs Livres de la Bible en Latin fort corrompu, Tout cela ne seroit pas indigne de l'attention des curieux. Tant qu'on ne sçaura pas où sont les originaux dont on a besoin, on n'ira pas les consulter. Je voudrois donc de tout mon cœur que ce Catalogue general fut déjà fait. Tâchez d'inspirer cette bonne pensée à ceux qui approchent de M. l'Abbé Bignon, qui avec son credit, & ses lumières, est si

I. vol. porté

porté au bien public, & à l'avancement des Lettres. Cette entreprise me paroît digne de sa protection.

*Extrait d'une Lettre écrite aux Auteurs
du Mercure, sur l'Edition d'une
Histoire Grecque.*

Vous dites, Messieurs, page 2198. de votre Journal du mois d'Octobre dernier, qu'on vous mande de Marseille qu'il seroit à souhaiter qu'à l'exemple du R. P. Catrou, quelque habile homme entreprit l'Histoire Grecque. C'est en effet un ouvrage très-à souhaiter, & il est étonnant qu'on ait été si long-temps à l'entreprendre; car je compte presque pour rien celle que Pierre de Marcellus fit imprimer à Paris à ses dépens en 1647. outre que le stile en est vieux, la Chronologie peu exacte, les faits sans autorité, elle n'est pas entière, & ne passe pas, non plus que celle de Xenophon, la bataille de Mantinée, c'est-à-dire, la seconde année de la civ. Olympiade. Il est vrai que l'Auteur promet une seconde partie, où tout le reste de l'Histoire devoit apparemment se trouver, mais cette seconde partie n'a pas vu le jour, du moins que je sçache, & quand elle auroit paru, je ne crois pas qu'elle

J. vol.

dis-

DECEMBRE 1724. 2613

dispensât de travailler sur nouveaux frais. Pour donner à cette Histoire toute la perfection que le R. P. Catrou donnera sans doute à la sienne, il y a bien d'autres Auteurs à digerer que les cinq ou six que l'on vous cite. C'est une lecture très-vaste, & très-étendue, mais elle n'a point été capable d'effrayer un sçavant de ma connoissance, qui sera bien-tôt en état de remplir les souhaits du public. Il seroit bon, ce me semble, que vous en avertissiez dans vôtre Journal, de peur que quelque autre ne s'engagea inutilement dans un projet qui est déjà fort avancé. Je suis, Messieurs, &c.

A Paris, ce 23. Novembre 1724.

Il est vrai, comme on l'a dit dans un précédent Journal, que l'Edition du 3^e Tome de S. Basile n'a été interrompue que par la maladie de Dom Julien Garnier; mais il n'étoit pas sûr alors qu'on dût la reprendre à la Toussaints: il est survenu au contraire de nouvelles infirmités à l'Auteur qui suspendent encore son travail, & ses bonnes intentions.

Cet article a déjà été mis dans le Mercure d'Octobre, page 2201. mais il s'y est glissé une faute d'impression très-considérable, & d'ailleurs l'avis est si im-

I. vol.

por-

2616 MERCURE DE FRANCE.

portant qu'il est utile de le répéter.

On nous prie d'avertir le Public , & sur tout les sçavans & curieux que Jean Swart & Pierre de Hondt , Libraires à la Haye , ont actuellement sous presse le Catalogue de la Bibliotheque de feu son Eminent M. le Cardinal du Bois. Cette Bibliotheque si connue par toute l'Europe , est composée d'une partie de ce que M. l'Abbé Bignon avoit recueilli par les soins infatigables , par la correspondance exacte , & par les frais considerables qu'il y avoit employé pendant un grand nombre d'années. Elle renferme près de quarante mille volumes , tant imprimez que Manuscrits , la plus complete & la plus belle collection de Livres qu'on ait jamais vendu en Europe ; on y trouve un riche Recueil de Theologiens , SS. Peres , Histoire de l'Eglise , Conciles , Jurisprudence , Histoire Profane & Belles-Lettres. Tout y est considerable , & en particulier pour les pieces rares & recherchées en Langues Européennes & Etrangères , sans parler de la beauté des relieures , &c. Le temps de la vente publique de cette Bibliotheque est fixé au mois de Juin de l'année 1725. On publie cet Avertissement , afin que les curieux qui souhaitent qu'on leur envoie le Catalogue aient le temps de s'adresser au-

1. vol.

dit

cette Université. On doit publier les conditions par l'impression de cet ouvrage.

On a imprimé à Stokolm en Langue Suedoise , l'*Histoire du feu Roi de Suede Charles XII.* écrite par un Officier qui a toujours accompagné ce Prince jusqu'à sa mort.

On apprend de Lisbonne que le 22. Octobre dernier le Roi de Portugal se rendit *incognito* vers le soir , dans la salle où étoit assemblée l'Académie Royale de l'Histoire. Le Marquis de Fronteira , President de semaine , prononça un Discours fort éloquent à la louange de Sa Majesté, qui entroit ce jour-là dans la trente-sixième année de son âge ; après quoi il lût l'Epître Dedicatoire de l'Histoire de Portugal, du temps des Romains. Le Pere Barthelemi de Vasconcellos , Jesuite , lût ensuite une partie des Memoires qu'il a composez sur la vie du premier Evêque de Miranda. Le Docteur Gaetan Joseph de Sylva de Souto-Mayor , fit la lecture de ses Memoires de Leria ; M. Diego Barbosa Machado , d'un abregé de l'Histoire du Roi Don Sebastien ; le Vicomte d'Asseca , d'un autre abregé de la vie du Roi Don Sanche , & le Pere Ferdinand de Avreu , d'un Chapitre de son

I. vol.

Traité

DECEMBRE 1724. 2619
Traité de Chorographie de l'Evêché de
Miranda.

Le tremblement de terre, dont on sentit deux secousses assez considerables à Lisbonne la nuit du 12. au 13. d'Octobre, s'est fait sentir dans les Villes de Porto, d'Elvas, de Santarem, de Cantarede, & à Villanova de Portimaon. Par les Lettres qu'on a reçûës de divers endroits, on peut conjecturer qu'il a été general dans tout le Royaume de Portugal.

Les choses qui paroissent les moins considerables, ne laissent pas d'être très-utiles quand elles sont portées à un certain point de perfection. Le sieur Briart, demeurant rue de la Harpe, vis-à-vis la Croix de Fer, a trouvé le secret de faire des cuirs qui sont d'un secours admirable pour repasser les rasoirs, sans qu'il soit necessaire d'avoir recours à la pierre. Les Barbiers en reconnoissent l'utilité, & plus encore ceux qui se rasent eux-mêmes. Il en vend de differentes grandeurs & de differens prix.

Le sieur Cordier, qui possede seul le secret des Peaux Divines, avertit le Public que les Calottes faites des mêmes Peaux, guerissent tous maux de tête, les
1. vol. plus

2620 MERCURE DE FRANCE.

plus inveterez , & de quelque cause qu'ils puissent provenir, comme abscess, fluxions, rhumatismes, coups ou contrecoups, qu'elles attirent le sang qui peut-être extravasé dans la tête, par chute ou par quelqu'autre accident, qu'elles guerissent les migraines, ébloüissemens, étourdissemens, vapeurs, bourdonnemens, tintemens d'oreille; enfin, la surdité, tournemens de tête, phrenesie, épilepsie, ou mal-caduc, &c.

Par le moyen d'une transpiration douce, & à travers les pores, elles attirent les eaux âcres & mordicantes qui tombent ordinairement sur les yeux, sur le cœur, dans la poitrine, sur les dents, & sur les autres parties du corps. Les Peaux Divines guerissent l'apoplexie, en se servant des Calottes faites desdites Peaux, & sont excellentes pour les paralysies nouvellement formées, pour toutes sortes de rhumatismes, les gouttes, les gouttes sciaticques, les humeurs froides, maux de côté & d'estomach, pour les grosseurs, les dartres vives, les boutons & rougeurs que l'on peut avoir sur telle partie du corps que ce soit. Elles sont bonnes pour les enflures, meurtrissures & ulcères.

Comme les Peaux Divines sont résolutives & attractives, leur principale vertu est de fondre les humeurs mali-

1. vol.

gnes,

gues, glaireuses & coagulées qui sont entre cuir & chair. Elles adoucissent & fortifient les nerfs folez, retirez & affoiblis, ainsi que les muscles, sans faire aucune ouverture ni cicatrice; elles rendent même, par le moyen de la transpiration, la peau blanche & plus belle qu'avant l'application. On peut selon son incommodité, se faire des Camisolles, des Gands, & des Chaussons de Peaux Divines, & si lorsque l'on est attaqué de la petite verole, ou qu'elle est rentrée, l'on avoit soin de s'envelopper de ces Peaux, on se garentiroit sûrement des suites fâcheuses qui en résultent; parce que par le moyen de la transpiration, elles font sortir le venin qui est causé par le sang corrompu.

Le sieur Cordier fournit un Memoire exact de la maniere avec laquelle on doit se servir des Peaux Divines, qui peuvent se conserver plus de 20. ans, sans perdre leurs vertus ni qualitez. On en fait des envois dans les Provinces & Pays Etrangers; & pour la commodité publique le sieur Cordier a établi des Bureaux où l'on distribue les mêmes Peaux Divines; sçavoir, à *Lyon*, chez le sieur Thomas, Marchand, grande rue Merciere, à *Dijon*, chez le sieur Papillon, Marchand, proche l'Eglise N. D.

2622 MERCURE DE FRANCE.

à *Besançon*, chez le sieur Charmée, Marchand Libraire; à *Rouen*, chez le sieur Maugy, rue des Juifs, aux armes de France; à *Contances*, chez le sieur Pappillon, Marchand Libraire; à *Nantes*, chez le sieur Meziers, Marchand à la Fosse; à *Saint Malo*, chez la veuve Desroziers, Marchande devant la grande porte; à *Amiens*, chez le sieur de Pontreux, Marchand Epicier; à *Metz*, chez le sieur Jacquenot au Pont des Morres; à la *Rochelle*, chez le sieur Merle, Marchand; à *Amsterdam*, chez N. Viollet, au Comptoir de *Bois-le-Duc*, sous la Bourse.

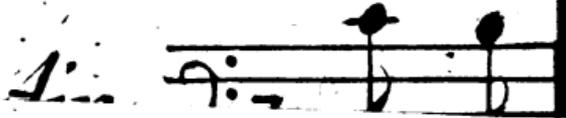
Le sieur Cordier demeure à Paris chez le sieur Metas, Marchand Epicier, au bout de la rue de la Coutellerie & de la Vannerie, vis-à-vis la rue S. Jacques de la Boucherie, au premier appartement.

Le sieur Dugeron, ancien Chirurgien d'armée, établi par Justice, donne avis qu'il a fait la découverte d'un remède qui préserve les dents de se gâter & de tomber. *Il demeure rue des Vieilles Etuves, près la Croix du Tiroir, chez un Epicier, à Paris.*

**THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.**

**ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.**

Prem



THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



CHANSON.

Sans l'amour & le vin,
Quel plaisir dans la vie !
Le chagrin,
Ou l'envie,
De leur mortel venin,
Nous l'ont bien-tôt ravie,
Sans l'amour & le vin,
Quel plaisir dans la vie !

COUPLETS.

Le Dieu qui se fait entendre,
Jusqu'aux moins sensibles cœurs,
Vous sollicite à vous rendre,
A mes pressantes ardeurs.



Iris, soyez moins cruelle,
Vous dit-il à tout moment,
Vous en paroîtrez plus belle,
Aux yeux d'un fidele Amant.



D'une maxime si sage ,
 Profitez mieux , chere Iris ;
 Vos attraits , vôtre jeune âge ,
 Vous font donner à ce prix.



Et que pourriez-vous mieux faire ,
 Que de brûler & charmer ,
 La beauté n'est que pour plaire ,
 Le cœur n'est que pour aimer.



SPECTACLES.

L'Académie Royale de Musique continuë toujours , avec grand succès , les représentations d'Arnade. Depuis le 24. Novembre que la D^{lle} Antier , qui jouoit le premier rôle , s'étant trouvée indisposée , la D^{lle} Lambert l'a chanté à sa place avec beaucoup d'applaudissement. Le 5. Decembre on a joué le *Ballet des Ages* pour la dernière fois , & on repete l'*Europe Galante* pour donner les Mardis.

Le 2. de ce mois les Comediens Italiens ont fait l'ouverture de leurs Theatres à leur retour de Fontainebleau , par

I. vol.

la

DECEMBRE 1724. 2625

la Comedie des deux *Arlequins*, ancienne Piece de M. le Noble, dont nous avons parlé dans nôtre Journal du mois de Mai dernier; ils ont donné ensuite une petite Piece nouvelle d'un Acte, avec un divertissement qui a pour titre, *le Retour de Fontainebleau*. Ils promettent une autre Piece nouvelle, intitulée *le Dedain affecté*, dont nous rendrons compte si elle est goûtée du Public

Le 25. Novembre les Comediens François représenterent devant le Roi, à Fontainebleau, la Tragedie d'*Electre* de M. Crebillon. Toute la Cour parut attendrie, & cette Piece fut extrêmement goûtée par la beauté du Poëme, & par l'excellente execution des Acteurs.

Le 28. les Italiens donnerent *Timon le Misantrope*, par M. de Lisle. Ils avoient joué le 23. *le Libertin*, Piece Italienne.

Le Lundi 4. de ce mois, les Comediens François, qui étoient restez à Paris, pendant le voyage de Fontainebleau, que quelques-uns se licentient d'appeller les Petits Comediens, & dont le Public a cependant fait autant de cas que des plus grands, représenterent devant le Roi, à Versailles, *le Triomphe du Temps*, du

I. vol.

F ij sieur

ſieur le Grand , Comedie en trois Parties , avec des Intermedes , dont on peut voir l'Extrait dans le dernier Mercure. La Piece & l'execution parurent faire beaucoup de plaisir à toute la Cour.

Le Roi ayant voulu voir les autres nouveutez que ces mêmes Comediens avoient données à Paris , lorsque la Cour étoit à Fontainebleau , ils representèrent quelques jours après devant Sa Majesté , le *Jaloux Desabusé* , les *Bourgeoises de Qualité* , & les *Trois Cousines*. Le Roi & toute la Cour parurent y prendre beaucoup de plaisir.

Sur la fin de l'autre mois les mêmes Comediens donnerent au Public une Piece nouvelle d'un Acte en Prose , avec un Divertissement à la fin , dont nous pourrons parler dans le second vol. de ce mois.

Les Comediens qui ont suivi la Cour à Fontainebleau , se montrerent au Public sur le Theatre François , le 8. de ce mois dans la Tragedie de Mithridate. Les principaux rôles furent remplis par les sieurs Baron , Quinaut , du Fresne , & par la D^{le} Duclos. Le merite & les longs services de cette grande Actrice , viennent d'être récompensez par une pension

1. vol. du

DECEMBRE 1724. 2627
du Roi de 1000. livres sur le Trésor
Royal.

Nous parlerons dans le second volume
de ce mois , de la Comédie du *Jaloux*
Desabusé, remise au Theatre.

Les Bals qu'on a coutume de donner
sur le Theatre de l'Opera tous les ans ,
& qui ont commencé à la S. Martin ,
ont cessé à cause des Avents.

Le 14. de ce mois tous les Theatres
ont été fermez à l'occasion du Jubilé.

Le 7. du mois passé ont representa
pour la premiere fois à Venise sur le
Theatre de S. Cassin , l'Opera d'*Anti-*
gone.

Le 16. du même mois on ouvrit le
Theatre de S. Ange par la representation
de l'Opera de *Marianne*.

Le même jour l'Opera de Tamerlan ,
Grand Mogol , fut représenté à Vienne
pour la troisième fois , en presence de
toute la Cour Imperiale , qui le trouva
très-magnifique & l'applaudit fort.

LETTRE écrite de Londres sur les Spectacles d'Angleterre.

JE crois vous l'avoir déjà dit, Monsieur, au lieu de la fine plaisanterie & de la Farce Comique, il ne regne dans la plûpart des Pieces Angloises qu'une licence débordée ; les paroles les plus obscenes, & les actions les plus infames s'offrent sur le Theatre Anglois à tout moment, aux yeux & aux oreilles ; de sorte qu'il paroît plutôt qu'on veuille réveiller le goût brutal des Laquais & des femmes masquées, * que satisfaire à la délicatesse & au bon sens des honnêtes gens de l'un & de l'autre sexe. Non-seulement les Acteurs prononcent les discours les moins modestes, mais les Actrices, même lorsqu'elles jouent le rôle d'une honnête femme, sont forcées à dire des équivoques si grossieres, qu'à peine un débauché les pardonneroit à une femme, à qui il pardonne de renoncer essentiellement à la pudeur. A peine ces belles expressions sont-elles lâchées, qu'on en reconnoît le prix par des applaudissemens & des cris qui font trembler toute la salle. Les Laquais qui sont en Angleterre la plus vive image de l'insolence, donnent le signal ; quelquefois leurs

* Il n'y a que les Courtisanes qui aillent à la Comedie masquées.

Mâtres les suivent, & n'ont pas de honte d'augmenter le bruit affreux que ces canailles ont commencé si mal-à-propos. On peut s'imaginer dans quelle situation peuvent être alors les femmes qui sont sages, & celles qui veulent le paroître. Doivent-elles rire de ce qui est capable de choquer leur pudeur ? Faut-il qu'elles gardent leur sérieux & fassent voir par là qu'elles entendent l'impertinente finesse qui plaît si fort aux hommes, occupez alors à examiner avec attention la contenance des Dames ? Les actions indécentes doivent les jeter dans un embarras encore plus terrible, & à ce conte-là elles ont très-souvent lieu d'être embarrassées.

Le jugement supérieur de Moliere l'a toujours porté à ne jamais parler lui-même dans les Pièces, mais à y faire toujours parler ses personnages, selon l'idée qu'il donne de leur condition & de leur esprit. Dans les Comedies Angloises, au contraire, souvent un Valet ou un Artisan ne parle que par métaphore & par comparaison, & il étale lui-même tout ce que l'Auteur a d'esprit & d'imagination.

De plus, il n'y a pas un honnête homme dans toute l'action, pas une femme dont la conduite puisse intéresser un cœur bien fait : l'extravagance & le cri-

me mis dans differents jours , font tous les caracteres des personnages & dirigent toute l'action. Il semble même que les Auteurs Anglois se trouvent obligez en conscience de rendre à la fin du cinquième Acte tout le monde satisfait , le plus grand malheureux , aussi bien que l'homme de la plus haute probité.

• Je ne crois pas faire une injustice aux Anglois , en disant qu'ils ignorent absolument l'art des Pieces de caractere. L'intrigue fait chez eux toute l'essence de la Comedie , & le caractere y est pour la plûpart absolument negligé. D'ailleurs rarement se contentent-ils de faire valoir par leur genie un sujet simple & unique ; ils semblent plutôt vouloir soutenir leur genie par la varieté d'actions & de pensées qu'un double ou un triple sujet peut fournir , jusques - là qu'on diroit que cette puivreté veritable leur paroît une richesse d'imagination. C'est ce qu'ils font voir dans les Pieces qu'ils copient , ou du moins qu'ils imitent de nous. Ils ont fait leur Comedie , intitulée *la Veuve Amoureuse* , ou *la Femme Coquette* , *du Baron d'Albicrac & du George Dandin* , & les deux sujets sont mêlez ensemble , plutôt que liez , d'une maniere si pitoyable , qu'on croit voir représenter deux Comedies à la fois , tantôt une scene de

I. vol.

l'une

L'une, tantôt une scène de l'autre, ce qui est aussi contraire aux loix du Theatre qu'à celles du bon sens.

Bon nombre de Pièces Comiques de l'invention des Anglois sont pleines de morceaux empruntez des François, & ce qu'il y a de merveilleux, c'est que les Plagiaires déchirent très-souvent dans leurs Prologues ceux qu'ils ont pillé, jusqu'à les traiter d'Arlequins, de Scaramouches ou de bouffons; comme si les Anglois n'étoient que des Comiques très-sérieux, & d'une morale Philosophique. Ils considèrent ces vols à peu près comme s'ils étoient faits dans le pays ennemi; & il faut avouer que les Poètes sont moins humains en Angleterre que les Brigands qui y volent sur les routes & qui se contentent de détrousser les passans, sans les maltraiter.

Les Auteurs Tragiques de cette Nation ne sont pas plus modestes sur cet article que ceux dont je viens de parler. Corneille & Racine n'y sont pas moins traités en étrangers & en ennemis. Sans les nommer on a fait passer l'Oedipe de l'un & le Mithridate de l'autre pour des ouvrages purement Anglois. On ne pourroit pas concevoir une hardiesse de cette nature, si on ne réfléchissoit sur le mé-

pris general de la Nation pour tout ce qui est étranger.

Jusqu'ici les Spectateurs Anglois n'ont pas exigé de leurs Auteurs Dramatiques l'observation des regles du Theatre, & les Auteurs se trouvant bien de cette complaisance du Public, n'ont pas jugé à propos de raffiner sur son goût là dessus. Ils se donnent plus de licence encore dans le Tragique que dans le Comique; & cependant on prétend que les sçavans d'Angleterre estiment infiniment plus les anciens que ne font les François. Mais, il est sûr que les Tragiques Anglois les plus anciens n'ont pas sçû ces regles; & les autres voyant ceux-la applaudis sans cette exactitude, & d'ailleurs ennemis de la gêne, ont apparemment trouvé plus commode de suivre cette route battue, que de lier leur genie à des regles severes, en imitant les Auteurs des Tragedies Grecques.

Les Pieces des vieux Poëtes Tragiques qui ont suivi Shakespear sont très-irregulieres, les unes plus, les autres moins, non pas tant selon le degré de l'art jusqu'auquel ils s'étoient élevez, mais plutôt selon que les sujets offroient d'eux-mêmes plus ou moins de regularité.

Un autre défaut general de ces Tragedies, défaut qui choqueroit les autres

Nations infiniment plus que la Nation Angloise, c'est qu'elles excitent la pitié & la terreur par des cruautés épouvantables, qu'on ne songe point à dérober aux yeux des Spectateurs. Cela va si loin, que dans une Piece on voit un homme roué tout vif, qui se plaint pathetiquement de la barbarie de ses Bourreaux.

Les Auteurs Anglois d'à-present écrivent avec plus de regularité, & avec plus de jugement que ne faisoient leurs prédecesseurs, auxquels ils ne cedent pas en force & en noblesse; ils ont le même genie, leur langue est plus riche qu'elle n'a jamais été, & l'esprit de Philosophie qui regne en Angleterre plus que dans aucune autre partie du monde, doit de necessité influencer sur les productions de l'esprit, en redressant les écarts d'une imagination trop petulante.

Il en étoit du Levius & de l'Ennius des Romains, comme il en est du Vendel des Hollandois & du Shakespear des Anglois; en un mot, de tous ceux qui entament un genre de Poësie, & qui ne servent à la perfection de leurs successeurs, qu'en leur fournissant des modeles de toutes les especes de beautés & de défauts.

Il n'y a pas cependant long - temps qu'il y avoit de celebres Ecrivains en

2634 MERCURE DE FRANCE.

Angleterre, tels que M^{rs} Philips, Pope, Bouve, & surtout M. Addisson, que je ne crains pas de mettre en paralelle avec tout ce que nôtre âge a produit de plus excellent, tant pour les vers que pour la prose.

Il y a de vieilles Tragedies Angloises, dit M. de S. Evremond, 3. v. p. 176. comme le Catilina, & le Sejan de Ben. Johnson, où il faudroit, à la verité, retrancher beaucoup de choses; mais avec ce retranchement on pourroit les rendre tout-à-fait belles. En toutes les autres de ce temps-là, vous ne voyez qu'une matiere informe & mal digerée, un amas d'évenemens confus, sans consideration des lieux, ni des temps, sans aucun égard à la bienséance.

Les yeux avides de la cruauté du Spectacle y veulent voir des meurtres & des corps sanglans; en sauver l'horreur par des recits, comme nous faisons, seroit dérober à la vûe du peuple ce qui le touche le plus.

Les honnêtes gens desaprouvent une coutume établie par un sentiment peut-être assez inhumain; mais une vieille habitude, où le goût de la Nation en general l'emporte sur la délicatesse des particuliers.

Mourir est si peu de chose aux Anglois,
1. vol.

DECEMBRE 1724. 2635

glois, qu'il faudroit pour les toucher, des images plus funestes que la mort même. Delà vient que nous leur reprochons assez justement de donner trop à leurs sens sur le Theatre ; mais il nous faut souffrir aussi le reproche qu'ils nous font de passer dans l'autre extrêmité, quand nous admirons chez nous des Tragediés par de petites douceurs qui ne font pas une impression assez forte sur les esprits. Tantôt peu satisfaits dans nos cœurs d'une tendresse mal formée, nous cherchons dans l'action des Comédiens à nous émouvoir encore ; tantôt nous voulons que l'Acteur, plus transporté que le Poëte, prête de la fureur & du desespoir à une agitation mediocre, à une douleur trop commune. En effet, ce qui doit être tendre, n'est souvent que doux, ce qui doit former la pitié, fait place à la tendresse, l'émotion tient lieu du saisissement, l'étonnement de l'horreur. Il manque à nos sentimens quelque chose d'assez profond : les passions à demi touchées n'excitent en nos ames que des mouvemens imparfaits, qui ne sçavent ni les laisser dans leur assiette, ni les enlever hors d'elles-mêmes.

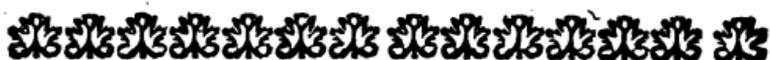
Je ne sçai, dit l'Auteur de l'Histoire Critique de la République des Lettres, 5. v. p. 381. en parlant des deux traductions
1. vol. tions

tions de la Tragedie de Caton (la premiere attribuée à M. du Bourdieu en vers , & l'autre en prose à M. Boyer) par M. Adifon , Anglois , si l'une ou l'autre de ses versions sera suffisante pour convaincre M. Dacier , que les Anglois sont capables de faire de bonnes Tragedies. On sçait le jugement que ce Grammairien François a porté de toute la Nation Angloise , dans la Preface de sa nouvelle Edition des œuvres d'Horace , pag. 87. Il ne se contente pas de condamner tout ce que les Anglois ont fait jusqu'à present dans ce genre de Poësie : Devenu critique inspiré , il prophetise , que *l'on ne doit attendre de l'Angleterre ni grands préceptes , ni grands exemples pour la Tragedie , dont elle est en possession de violer les loix les plus fondamentales.* Mais de peur qu'on ne le mette au nombre de ces entouusiastes , dont le cerveau n'est pas toujours bien réglé , continue l'Auteur de l'Histoire Critique. M. Dacier nous donne deux raisons dont il appuye cet oracle , si mortifiant pour toute la nation. *Soit , dit-il , que la coutume ait prévalu , ou que le Poëte Anglois ait naturellement l'esprit trop Tragique pour s'assujettir à la sage regularité des Grecs & des Romains.*

Nam spirans tragicum nimis, infelicitèr audet.

La premiere de ces raisons n'est pas bonne pour juger de l'avenir. La coutume, quand il seroit vrai qu'elle auroit prévalu jusqu'ici, peut changer en Angleterre, comme dans d'autres pays où la Tragedie n'a certainement pas reçu dès sa naissance toute sa perfection. Pour l'autre raison on doit raisonnablement croire que M. Dacier & ses compatriotes reconnoissent presentement que les Anglois ne poussent pas toujours le Tragique aussi loin qu'il pourroit aller, & que la pitié & l'humeur pacifique regne quelquefois dans leurs esprits.

Pour ce qui est de l'Opera à Londres, depuis celui de *Rosmonde* de M. Addison, qui a cependant eu bon nombre d'admirateurs, les Poëtes Anglois ne travaillent plus à ces sortes de Poëmes : les droits des oreilles ont prévalu ici sur les droits de l'esprit. Les Opera sont tous en Italiens, langage fort peu entendu à Londres, & les gens de bon sens qui les entendent, les trouvent impertinens. Je suis, &c.



NOUVELLES DU TEMPS.

TURQUIE.

LE Vicomte d'Andrezal, cy-devant Secrétaire du Cabinet du Roi & des Commandemens de Monseigneur le Dauphin, & en dernier lieu Intendant en Roussillon, qui vient relever le Marquis de Bonac en qualité d'Ambassadeur de France à Constantinople, y arriva le 13 Septembre à bord de deux vaisseaux de guerre François. Il fut salué par une décharge générale des canons de la Ville, à laquelle les vaisseaux François répondirent par celle de leur artillerie, après avoir arboré tous leurs pavillons, flammes & banderolles.

Le 21. du même mois le Grand Visir fit annoncer à tous les Ministres Etrangers que le Grand Seigneur venoit de recevoir avis que le Seraskier Achmet Bacha, Gouverneur de Babilone, avoit pris d'assaut la Ville de Hamadan, située à 40. lieues de Tauris, & à 50. d'Ispahan, & que la Garnison de cette place ayant fait une vigoureuse résistance, avoit été passée au fil de l'épée, ainsi que le

1. vol. plus

DECEMBRE 1724. 2639

plus grand nombre des habitans. Cette nouvelle fut annoncée au peuple par deux décharges d'artillerie, & l'on a fait des illuminations, & donné d'autres marques de réjouissance pendant sept jours consecutifs, à chacun desquels on a fait trois décharges de l'artillerie de la Ville. Les Ministres Etrangers ont fait aussi illuminer leurs Palais, & les vaisseaux du Roi de France ont témoigné la part qu'ils prenoient à la joye publique par 20. salves de 40. pieces de canon.

Le 28. on reçût avis que le Czar avoit ratifié le dernier traité conclu à Constantinople avec les Commissaires de sa Hauteffe.

Le 2. Octobre le Marquis de Bonac, fut magnifiquement regalé par le Grand Visir, dans sa maison de plaisance, située sur le canal de la Mer Noire, où il avoit fait inviter le Capitan Bacha Celebi Mehemet Effendi, qui a été en dernier lieu à la Cour de France, & quelques autres des principaux du Divan.

On attend à tout moment un Exprès du Seraskier Arifée Mehemet Bacha, avec la nouvelle de la reddition de la Ville d'Erivan, qu'il tient bloquée si étroitement qu'il n'y peut plus entrer aucuns vivres, ni même de l'eau.

On mande d'Alger qu'on y sentit le

21. du mois de Septembre dernier, de violentes secouffes de tremblement de terre, qui durerent pendant une heure, sans causer néanmoins aucun dommage considerable.

Les dernieres Lettres qui sont venuës des frontieres de Perse, portent que le jeune Roi avoit nommé des Commissaires pour regler avec ceux de S. M. Czarienne les limites des Provinces qu'il lui a cedées par le Traité conclu l'année derniere à Moscou.

RUSSE.

LE Czar n'est pas encore revenu à Petersbourg, de Ladoga, dont le fameux canal sera achevé, à ce qu'on croit, vers le Printems prochain; ce qui abrègera considerablement le trajet des barques qui étoient obligées de traverser le Lac de Ladoga, où la navigation est souvent perilleuse, à cause des fonds bas.

On attend à Petersbourg par des vaisseaux de Toulon & de Genes plusieurs statues de marbre, que le Czar y a fait acheter, pour orner les jardins magnifiques de sa maison de plaisance de Petershoff.

POLOGNE.

ON apprend de Warsovie que le 13. de l'autre mois, dernier jour de la Diette Generalé du Royaume de Pologne, le Senat s'assembla en presence du Roi, & reçût la députation du Maréchal & des Nonces de la Diette. Après que S. M. eut été complimentée par le Maréchal, elle donna la Charge de Vice-Chancelier de la Couronne à l'Abbé Lipski, qui après avoir prêté le serment accoutumé au pied du Trône; remercia le Roi de la dignité dont il venoit de le revêtir. Le Prince Czartoriski donna ensuite la démission de sa Charge de Vice-Chancelier du Grand Duché de Lithuanie, en suppliant le Roi d'avoir égard à son grand âge, & de lui donner un autre emploi dont les fonctions fussent moins penibles. Le Grand Chancelier du Duché parlant au nom de S. M. declara qu'elle donnoit la Charge de Vice-Chancelier au Prince Czartoriski - Cestélau de Wilna, & fils de celui qui venoit de s'en démettre, & qu'elle accordoit au Pere la Gastellenie de Wilna.

Le nouveau Vice-Chancelier de Lithuanie ayant remercié le Roi & prêté serment, le grand Maréchal de la Couronne nomma par ordre de Sa Majesté

l'Evêque de Cracovie , le Palatin de Lublin , le Palatin de Masovie , & le nouveau Castellan de Wilna pour examiner les projets de constitutions qu'on devoit dresser le même jour ; après quoi les Nonces étant retournés dans leur Chambre , ils nommerent des Députés pour dresser les projets de constitutions dont on vient de parler. Ces Députés ayant prêté serment , dressèrent trois projets , dont le premier concerne la sûreté publique de l'Etat ; le second la confirmation de la Sentence qui sera renduë touchant l'affaire du tumulte de la Ville de Thorn ; le troisième la limitation de la Diette & le renvoi des autres matières à la prochaine Diette , dont il sera libre au Roi de fixer l'assemblée dans le temps qu'il le jugera à propos , pourvû qu'elle se tienne dans la Ville de Grodno en Lithuanie. A une heure après minuit , les Nonces retournerent au Senat , où ces projets ayant été examinés & lus à haute voix , le Maréchal demanda par trois fois le consentement & l'approbation des trois Ordres. Le Grand Trésorier de la Couronne forma alors une opposition au troisième projet , prétendant qu'il falloit le rendre plus clair , & y insérer une clause particulière touchant ses prétentions sur les biens du Roi Stanislas , dont ses créan-

DECEMBRE 1724. 2643

ciers sont en possession ; mais enfin après quelques representations, il leva son opposition, & le Maréchal de la Diette remercia le Roi de ses bontez & des soins qu'il s'étoit donnez pour le bien public, après quoi il congedia les Nonces qui sont partis pour retourner dans leurs Provinces.

On mande de Stokolm qu'on y avoit publié une Liste des Officiers Suedois qui y sont revenus de Siberie, où ils étoient prisonniers de guerre avant la paix de Nystadt ; elle monte à près de 500. & l'on compte qu'il en est mort en Moscovie près de 400. du nombre desquels il y avoit 25. Senateurs ou Colonels.

La Sentence renduë par le Tribunal du Grand Chancelier de la Couronne de Pologne, sur l'affaire de la Ville de Thorn, fut publiée le 16. de ce mois à Varsovie. Par cette Sentence qui a été prononcée, selon la plus grande rigueur des Loix, le President Rafner & le Vice-President Zerinck ne s'étant pas opposez au tumulte de la populace, comme le devoir de leurs Charges les y obligeoit, sont condamnez à avoir la tête tranchée, avec confiscation de leurs biens au profit des Jesuites, dont le College avoit été pillé pendant l'émotion populaire : M. Gherardo Thomas, Burgrave, & M. Zimmerman,

I. vol.

merman, Vice-Burgrave, Co-Seigneurs de la Ville, ayant negligé d'appaiser le desordre, sont declarez infames, & incapables d'exercer jamais aucune Charge: Harder, Moab, & 14. autres personnes nommez dans la Sentence, sont condamnez à avoir le poing coupé, & à être pendus & brûlez, les uns comme Auteurs du desordre, & d'autres pour avoir déchiré, rompu, ou brûlé des Images de la Vierge: le Capitaine Gravold & M. Silber, Officiers de la Garnison, sont condamnez, l'un à une amende de cent ducats, l'autre à une de 80. & tous les deux à un an & six semaines de prison dans la Tour, pour avoir permis qu'on tirât sur les Pensionnaires du College des Jesuites, qui étoient sortis pour repousser les Ecoliers Lutheriens: M. Meissner & le Secretaire de la Ville, doivent se purger par serment, & les autres complices moins coupables, sont condamnez à garder la prison pendant un temps, & à payer diverses amendes, dont le produit sera employé à ériger une Colonne en l'honneur de la Vierge, dans l'endroit de la Ville où ses Images ont été brûlées.

L'Eglise de Sainte Marie, où les Lutheriens s'assembloient, est donnée avec leur Bibliotheque, aux Religieux, Ber-

I. vol.

nardins:

DECEMBRE 1724. 2645

nardins : les Ecrits que les Ministres Lutheriens ont fait publier , doivent être brûlez par la main de l'Executeur : il leur est défendu d'en faire imprimer dorénavant , sans le consentement des Evêques : M^r. Gierel & Olon , deux de ces Ministres sont proscrits & bannis : il est ordonné aux autres de transporter leur College à une lieuë de la Ville ; & enfin il a été réglé que le Corps des Magistrats de la Ville sera composé dorénavant de Catholiques & de Protestans.

On ne sçait pas encore quel jour cette Sentence sera executée , mais il y a 18. Commissaires qui doivent être nommez pour être témoins de l'exécution , & deux Regimens de la Couronne commandez pour les défendre , en cas qu'elle donnât lieu à une nouvelle révolte.

On mande de Dantzick que les Magistrats de cette Ville avoient fait des remontrances au Roi de Pologne , pour le prier de moderer la rigueur de la Sentence prononcée par le Tribunal du Grand Chancelier sur l'affaire de la Ville de Thorn.

ALLEMAGNE.

LA Compagnie Orientale , établie à Vienne , a fait afficher qu'elle payeroit incessamment aux interressez le divid^{ent}

I. vol.

dent qui leur est dû pour les trois années, échûës au dernier Decembre 1723. sur le pied de huit pour cent pour chacune des trois années.

On apprend de Francfort que la grande chasse, à laquelle le Landgrave de Hesse-Darmstad avoit invité divers Princes, se fit le 17. du mois passé avec beaucoup de succès, & que plus de 300. Sangliers avoient été pris.

On a proposé deux projets à la Cour de Vienne. L'un pour ouvrir une communication libre du Danube avec Fiume & Trieste sur la Mer Adriatique, l'autre pour joindre ce Fleuve à l'Elbe. Le premier paroît fort difficile à executer, mais l'autre très-facile, puisqu'il ne s'agit que de joindre quelques rivieres de la Moravie à la Mulde qui se jette dans l'Elbe, d'où l'on peut communiquer avec Ostende par la Mer du Nord.

Le 13. du mois passé le Chancelier de la Regence de Tripoly, qui étoit arrivé à Vienne depuis quelques jours, fut conduit vers les onze heures du matin à l'audience du Prince Eugene de Savoye, Conseiller ordinaire au Conseil d'Etat de l'Empereur, & au Conseil de Conference, President du Conseil de la Guerre, Gouverneur des Pays-Bas, & General-Lieutenant des Armées de S. M. Imperiale.

riale. Ce Ministre étoit précédé dans sa marche d'un Fourrier, d'un Adjudant Imperial à cheval, & d'un détachement de la garnison de cette Ville, & il étoit suivi de son fils & de ses Officiers & Domestiques, au nombre de douze, dont quatre étoient à cheval, & les autres à pied. Devant le Palais du Prince Eugene il y avoit un autre détachement de la Garnison en haye & sous les armes, tant en dehors que jusqu'à l'endroit de la Cour où l'Envoyé mit pied à terre. L'anti-chambre étoit remplie de plusieurs Officiers Generaux, des Conseillers au Conseil de la Guerre, & des Officiers particuliers de la Chancellerie qui releve de ce Conseil. Lorsque l'Envoyé de Tripoli entra dans la Chambre d'Audience, le Prince Eugene qui étoit dans un fauteuil, se leva, le salua, & se tint debout jusqu'à ce qu'il se fut assis dans un siege à bras qui avoit été placé devant celui de ce Prince. L'Envoyé lui presenta sa Lettre de créance, après quoi il lui fit un compliment qui fut interpreté, ainsi que la réponse, par le sieur Talman; & après l'audience, le Ministre fut reconduit avec les mêmes ceremonies au Fauxbourg de Leopoldstat, où est situé l'Hôtel que l'Empereur lui a fait preparer pour tout le temps qu'il demeurera en cette Cour, &

pendant lequel il sera défrayé par S. M. I.

L'Empereur ayant appris que le Prince Eugene avoit dessein d'acheter une Terre dans le voisinage de Laxembourg, S. M. I. lui a fait present de la Seigneurie de Kotingen-Ebersdorff, estimé plus de 400000. florins.

On apprend de Berlin que dans les parties de chasse que la Cour a faites dans les Forests de Jonitz & de Werlitz, & auxquelles le Roi de Prusse a assisté, on a pris ou tué 36. Cerfs, 163. Biches & 546. Sangliers, sans compter les Renards & les Lièvres, dont S. M. en a tué environ 150.

Le Conseil Aulique a rendu un Decret, qui ordonne à la Baronne de l'Espérance, Princesse douairière de Montbelliard, & à son fils aîné, qui a pris le titre de Baron de Sponcek, & qui prétendoit heriter des Etats du feu Prince de Montbelliard, de rendre au Duc de Wirtemberg - Stuggard les Archives, les Bijoux & l'Argenterie qui proviennent de la succession de ce Prince.

GRANDE BRETAGNE.

Sur la foi de quelques Lettres de Londres, nous allons donner la nouvelle suivante qui paroîtra sans doute difficile à croire. Le 14. de l'autre mois on pre-

1. vol.

sentia

DECEMBRE 1724. 2649

senta au Roi un Fermier du Comté de Lincoln, qui pese 580. livres ; il a 17. pieds de circonference, & 6. pieds & 4. pouces de hauteur ; il est âgé de 28. ans, & a 7. enfans ; il mange 16. à 18. livres de bœuf par jour. Il eut l'honneur de baiser la main de S. M. qui eut la bonté de le dispenser de se mettre à genoux, parce qu'il n'auroit pû se relever.

Le fameux brigand Jean Sheppard, dont nous avons parlé dans le précédent Mercure, à l'occasion de sa dernière évacion de la prison de Newgate, a été enfin executé le 27. du mois passé à Tyburn. Le sieur Jacques Thornhill, Peintre du Roi pour l'Histoire, a tiré son portrait.

La Chambre des Communes à Londres s'étant mise en grand comité le 1. de ce mois, au sujet du subside demandé par le Roi, elle résolut, à la pluralité de 206. voix contre 69. d'accorder à S. M. le même nombre de troupes que l'année dernière ; sçavoir, 18264. hommes, y compris 1818. Invalides, & les Officiers en Commission & sans Commission, de fournir un subside de 654488. livres 17. sols 8. den. sterlings, pour l'entretien de ces troupes, & diverses autres sommes montant à 181478. livres sterling pour le paiement & entretien de :

1. vol.

G ij Gar-

nifons de Gibraltar , de l'Ifle de Minorque , d'Anapolis Royal , de Plaifance , & des Pensionnaires externes de l'Hôpital de Chelfea.

On apprend de la Haye , que le General Comte de Bonneval , en partit le 21. du mois passé , fur de nouveaux ordres de l'Empereur.

ESPAGNE.

LE Samedi 25. Novembre , jour destiné à la cérémonie de la Proclamation de l'Infant Dom Ferdinand , en qualité de Prince des Asturies , l'Eglise du Convent Royal des Hieronimites du *Buen-Retiro* , ayant été ornée des plus riches tapisseries , leurs Majestez Catholiques , le Prince des Asturies , les Infants , & la Princesse future épouse de l'Infant Dom Carlos , s'y rendirent par l'escalier du haut Cloître , où la marche se fit avec les cérémonies accoûtumées dans l'ordre suivant.

Les Alcades de la Cour & de la Maison du Roy , marchant à la tête du Cortège , étoient suivis des Pages , accompagnez de leur Gouverneur & Sous-Gouverneur ; les Ecuïers , les Gentilshommes de la Maison du Roy , & ceux de la Bouche , venoient ensuite ; ils

1. vol.

étoient

DECEMBRE 1724. 2651

étoient suivis des Titrez de Castille , des Députez de *las Cortes* , de quatre Massiers marchant deux à deux , & portant leurs Masses sur l'épaule , des Maîtres - d'Hôtel du Roy , & de ceux de la Reine , tenans leurs Bâtons , & du Mayordome-Mayor marchant à la tête des Grands du Royaume , après lesquels venoient les quatre Heraults revêtus de leurs Cottes d'émail , chargées d'Escussons des Royaumes ou Provinces qui ont droit de séance à l'Assemblée generale de *las Cortes*. Le Duc Del-Arco , Grand Ecuier du Roy , marchoit seul ensuite , tenant l'Epée Royale nuë sur l'épaule ; après lui paroissoient le Prince des Asturies , accompagné de l'Infant Dom Carlos ; & à quelque distance , le Roy , ayant le Collier de l'Ordre de la Toison d'Or , & la Reine , dont la queue du manteau étoit portée par la Camarera Mayor , L. M. C. étoient suivies des Dames d'Honneur & du Palais , marchant deux à deux , & se tenant par la main , & d'un des Maîtres d'Hôtel de la Reine.

Le Roy & la Reine se placerent sous la *Courtine* (a) qui avoit été dressée

(a) Courtine est une Loge quarrée sur le devant ; il y a des rideaux qu'on tire & qu'on retire à certaines occasions , pour faire voir ou pour cacher leurs Majestez.

I. vol.

G iij

2852 MERCURE DE FRANCE.

du côté de l'Épître, & devant laquelle on avoit placé un fauteuil & un Prie-Dieu pour le Roy, à droite, & quatre carreaux pour la Reine, à gauche, des chaises du côté du Roi pour les Infants, & deux carreaux à côté de la Reine pour la Princesse future épouse de l'Infant Don Carlos. Le Duc Del-Arco, Grand Ecuier, portant l'Épée Royale, & ayant à sa droite le Mayordome-Mayor, se mit sur un tabouret près de la Courtine, du côté de l'Autel. Les Dames d'Honneur & du Palais se placèrent au-dessous de cette Courtine, & les Maîtres-d'Hôtel du Roi & de la Reine, dans l'espace qui étoit entre les bancs des Prelats & ceux des Ambassadeurs.

Lorsque les Prelats, les Grands du Royaume, les Titrez de Castille, les Députés des Provinces & des Villes, & toutes les autres personnes qui avoient séance dans la Cérémonie, eurent pris leurs places, le Cardinal de Borgia célébra pontificalement la Messe qui fut chantée par la Musique. Après le dernier Évangile, ce Cardinal ayant repris sa Chape & sa Mitre, se mit dans un fauteuil placé devant l'Autel, vis-à-vis duquel il y avoit un Prie-Dieu, sur lequel on avoit mis la Croix & le Livre de l'Évangile. Alors, suivant le

I. vol.

de

DECEMBRE 1724. 2653

Ceremonial , le Prince des Asturies passa de son siege à côté de la Reine ; les Pré-lats quitterent les bancs qu'ils avoient occupez pendant la Messe , & les cederent aux Députez de *las Cortes* , qui s'y placerent. Le plus ancien des Herauts monta ensuite sur une estrade magnifiquement ornée & élevée de douze degrez au milieu du Chœur ; & tenant la Masse sur l'épaule , il prononça à haute voix les paroles suivantes : *Ecou- tez , écoutez la lecture qui va vous être faite du serment d'hommage , de foy , d'o- béissance & de fidelité , que les Infants , les Prelats , les Grands , les Titrez & les Députez qui sont assemblez icy par or- dre du Roy , notre Seigneur , vont prê- ter au Serenissime Prince , Dom Ferdi- nand , fils aîné de S. M. le reconnois- sant pour Prince de ces Royaumes pen- dant la vie du Roy , & après son décès , pour Roi & Seigneur naturel.*

La formule du serment de reconnois- sance ayant été lûe à haute voix par Dom Marc-Sanchès Salvador , Auditeur du Conseil & Chambre de Castille , Dom François de Castejon , Secretaire du Conseil , Chambre & Etat de Castille , supplia le Roi de vouloir accorder une dispense d'âge à l'Infant Dom Carlos , afin qu'il pût prêter le serment , & faire

I. vol.

G iiij l'hom-

l'hommage dont on venoit de faire la lecture ; & S. M. ayant répondu que c'étoit sa volonté , l'Infant Dom Carlos alla se mettre à genoux sur le Prie-Dieu placé devant le Cardinal de Borgia , qui lui demanda : *Votre Altesse jure-t-elle par cette sainte Croix & par les saints Evangelles , qu'elle gardera & observera tout ce qui est contenu dans l'Acte qui lui a été lû , & partant Dieu vous soit en aide.* Ce Prince ayant répondu : *Je le promets ainsi* , il alla faire hommage au Prince des Asturies , entre les mains du Roi , & se remit ensuite en sa place.

Le Marquis de Villena , Mayordome-Mayor du Roi , nommé par S. M. pour recevoir l'hommage de toutes les autres personnes qui devoient le faire au Roi , après avoir prêté le serment , alla se placer sur un siege à côté du Cardinal de Borgia. L'Archevêque de Toledé & les autres Prelats se rendirent successivement au Prie-Dieu pour le serment & pour l'hommage ; ils furent suivis des Grands du Royaume , des Titrez de Castille , des Députés des Provinces & des Villes , du Mayordome - Mayor de la Reine , des Maîtres d'Hôtel du Roi & de la Reine , des Procureurs-Députés de Toledé & du Duc Del-Arco, Grand-Ecuier. Le Marquis de Villena leur

I, vol. demanda

demanda à chacun leur hommage par ces paroles: *Jurez-vous une fois, deux fois, trois fois, que vous prêtez foi & hommage au Prince, selon l'usage & coutume d'Espagne, & que vous garderez & observerez ce qui est contenu dans l'Acte qui a été lû ?* A quoi chacun répondit: *Je le promets & jure ainsi, Amen.* Ce Marquis prêta serment ensuite avec les mêmes formalitez que les autres Seigneurs, & fit hommage entre les mains du Marquis de Sainte Croix, que le Roi avoit nommé pour le recevoir, & le Cardinal de Borgia s'acquitta de ce devoir entre les mains de l'Archevêque de Toledé, revêtu d'habits pontificaux, & tenant le Livre des Evangiles.

Cette Ceremonie finie, Dom François de Castejon, Secretaire du Conseil, Chambre & Etat de Castille, accompagné des Secretaires de l'Assemblée de *las Cortes*, s'approcha du Prie-Dieu du Roi, & lui dit à haute voix: *Votre Majesté accepte-t-elle au nom du Serenissime Prince Dom Ferdinand; son fils aîné, le serment de foi & hommage, & tout ce qui vient d'être executé en faveur de ce Prince, & commande-t-elle aux Secretaires de l'Assemblée de las Cortes, d'en faire rendre témoignage à toutes les Villes, Citez & lieux qui le demanderont,*

afin que les Prelats , Grands du Royaume , Titrez de Castille & Officiers des Maisons Royales qui sont absens , ayent à prêter le serment & faire l'hommage requis ? Le Roi ayant répondu qu'il l'acceptoit , le desiroit & l'ordonnoit , le Prince des Asturies reprit la place qu'il occupoit pendant la Messe ; & l'Archevêque de Toledé entonna le *Te Deum* , qui fut chanté par la Musique , & à la fin duquel ce Prelat donna la Benediction.

Après la Ceremonie , qui dura trois heures , L. M. C. accompagnées du Prince des Asturies & des Infants , retournerent au Palais , où elles dînerent en public. Le soir & les deux nuits suivantes , il y eut des illuminations & d'autres marques de réjouissance dans toutes les ruës de la Ville & des feux d'artifice dans la Place du Palais.

Le 26. après midi , le Roi , la Reine , le Prince des Asturies , & les Infants , allerent en ceremonie rendre graces à Dieu devant l'Image de N. Dame d'Atocha ; les ruës qui conduisent à cette Eglise , furent tenduës & ornées , & le soir la grande Place du Palais fut illuminée.

LE Pape a conservé la Charge de Gouverneur de Commacchio à M. Del-Giudice, qui est parti de Rome pour aller assister à l'évacuation des Troupes Imperiales de cette Place, & en prendre ensuite possession.

Le S. Pere a supprimé l'impôt qui se levoit sur les porcs & sur les agneaux, sur les raisins & autres fruits. Il a ordonné aux Curez de Rome de faire un Sermon tous les jours de Fête, pour l'instruction des peuples.

On écrit que le Senat de Gennes est convenu de donner 1002500. écus pour le Duché de Massa, dont il payera une partie argent comptant au Duc de ce nom, lequel retirera pendant sa vie annuellement deux & demie pour cent du restant de la somme, qui sera payée au Mont de S. Georges. Le Duc de Massa conservera la Souveraineté, avec la superiorité sur les Cours de Justice Civile & Criminelle; & après sa mort le tout passera à la Republique de Gennes. On donnera 25000. pistoles à l'Empereur pour son droit d'investiture. Massa est une Ville d'Italie, dans la petite Province de la Lunigiano, qui tire son nom de l'ancienne Ville de Lune. Elle a un

2658. MERCURE DE FRANCE:

Prince particulier de la Maison de Cibo, qui est aussi Prince de Carrare.

Le 2. de l'autre mois le Pape donna à dîner, & servit à table treize pauvres, auxquels il distribua ensuite des aumônes.

Le Cardinal Paulucci, Vicaire de Rome, a fait mettre dans les prisons de l'Inquisition le sieur Ulmini, Poëte Satyrique, qui affichoit depuis quelque temps des Pasquinades remplies de calomnies & d'impietez.

On a appris d'Alger, que le 29. Octobre dernier, une Tartane Françoisse y avoit conduit des Religieux de la Redemption des Captifs, avec 37. caisses remplies d'especes d'argent & une caisse d'especes d'or pour la rançon des Esclaves Espagnols.

Le 12. du mois passé, le Pape benit dans la Chapelle Pauline, le Pere Placide Piazzacheri, nouvel Abbé Regulier de l'Abbaye de la Cazamari, Ordre de S. Bernard, & dont les Religieux suivent la Reforme de l'Abbaye de la Trape; & après avoir servi treize pauvres à dîner, il alla à l'Eglise de sainte Marie de la Victoire des Carmes Déchauffez, où l'on celebroit l'Anniversaire de la Victoire remportée en

DECEMBRE 1724. 2659
1620. sur les Protestans près de Pragues
en Bohême.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Rome
le 27. Octobre 1724.*

Avant-hier le Pape alla à S. Se-
bastien ; en sortant de l'Eglise une
Dame se jetta à ses pieds, & lui de-
manda l'Indulgence, *pro articulo mortis*,
pour elle, son mari, & son pauvre Vi-
gneron, qui étoit moribond. Le S. Pe-
re lui dit qu'il lui accordoit volontiers
ce qu'elle demandoit pour elle & pour
son époux, mais que pour le malade il
vouloit lui-même lui donner sa benedic-
tion. Il se fit conduire sur le champ
dans la pauvre petite maison du mala-
de ; & étant monté dans sa chambre
par un petit escalier, lui fit un dis-
cours pour le consoler, qui tira les lar-
mes des yeux de tous les assistans, lui ap-
pliqua l'Indulgence, & le laissa avec une
aumône considerable pour subvenir à ses
besoins. Il n'y a point de jour qui ne
soit marqué par quelque œuvre sembla-
ble, jointe à une application infatigable
aux affaires de l'Eglise, voulant avoir
connoissance de tout.

S. S. alla visiter il y a quelques jours
l'Hôpital des Prêtres, aida à faire le lit

1. vol.

de

de plusieurs ; elle y trouva un Prêtre François, s'affit proche de son lit, lui parla long-temps, examina si ses matelats étoient bons, si tout étoit propre, & & lui demanda si on avoit bien soin de lui. Avant-hier elle visita les deux Hôpitaux des hommes & des femmes de St. Jean de Latran.



MORTS ET MARIAGES
des Pays Etrangers.

Marie-Madeleine de Berghes, Abbesse du Chapitre des Chanoines de Sainte Gertrude à Nivelles, Princesse de l'Empire, & sœur de l'Evêque de Liege, mourut à Nivelles le 26. du mois passé dans la 76. année de son âge.

Le Prince Guillaume de Hesse-Philispdahl, Colonel d'un Regiment de Cavalerie, a épousé à Hoym la Princesse Guillemine-Charlotte, fille du Prince Albert d'Anhalt-Bern-Bourg.

Le Marquis Conrard Orsini a épousé à Rome, le 9. du mois passé, Dona Minerve-Dominique Altieri, fille du Marquis de ce nom. Le Pape fit la Ceremonie du Mariage dans l'Eglise de Sainte Marie sur la Minerve.

I. vol.

FRANCE.



FRANCE,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

L'Infante-Reine partit de Fontainebleau le 27. de l'autre mois, accompagnée de la Duchesse de Vantadour, & des autres Dames de la Cour, & arriva le même jour à Versailles, après avoir dîné au Château de Petit-Bourg.

Le Roi en partit le Jeudi 30. Novembre, après y avoir séjourné trois mois 8. jours. Sa Majesté étoit dans une de ses grandes Berlines, accompagnée de plusieurs Princes & Seigneurs de la Cour, & suivie de la Garde ordinaire, & de grand nombre d'Officiers de la Maison, ce qui formoit un cortège très pompeux, & très-brillant. On n'a jamais vû à la Cour des équipages de meilleur goût, si lestes, si magnifiques, si nombreux & si éclatans. Le Roi alla coucher au Château de Petit-Bourg, qu'on regarde aujourd'hui comme une des plus superbes maisons du Royaume. Le Duc d'Antin qui avoit fait de grands préparatifs, reçût S. M. avec toute la splendeur & la magnificence qui convient.

1. vol.

Le

Le 1. de ce mois le Roi prit le divertissement de la Chasse dans la Forest de Senar, où l'on n'avoit entendu donner du Cors depuis très-long temps; S. M. revint coucher à Petit-Bourg, & le lendemain Samedi elle en partit, & arriva le soir à Versailles vers les 9. heures du soir.

Les troupes de la Maison du Roi, qui ont l'honneur de suivre Sa Majesté dans ses voyages, l'ont accompagné dans celui-ci. Les Officiers des Gardes du Corps en quartier, & deux Officiers superieurs des Gendarmes, des Chevaux-Legers & des Mousquetaires de la Garde, successivement, & à mesure que les quartiers des Gendarmes & des Chevaux Legers, & les détachemens des Mousquetaires, entrerent en fonction à la suite de S. M. occuperent les places que le Roi leur a marquées par le Reglement fait à Fontainebleau le 11. du mois passé.

Le 29. de l'autre mois M. Daligre, Conseiller au Parlement, nommé par le Roi President à Mortier, en survivance du President Daligre, son père, fut reçu au Parlement en survivance de cette Charge, avec les ceremonies accoutumées.

Le 21. l'Envoyé de Danemark, accompagné du Comte Desnaretz, Grand-

I. vol.

Fau

DECEMBRE 1724. 2663

Fauconnier de France , presenta au Roi , de la part du Roi son Maître , les douze Gerfaux que S. M. Da-noise a coutume d'envoyer tous les ans à S. M.

Le Roi a accordé une pension de 8000. livres à la Marquise de la Rochefoucault , dont 4000. livres sont sur la tête de sa fille.

Le 2. de ce mois , jour de l'Anniver-saire de feu Monsieur le Duc d'Orleans , on celebra dans l'Eglise de l'Abbaye Roya-le de S. Denis , un Service solennel , pour le repos de son ame. L'Archevêque de Roüen , Premier Aumônier de S. A. R. officia pontificalement : le Duc d'Or-leans y assista , étant accompagné de ses principaux Officiers , & de la Maison de feu Monsieur le Duc d'Orleans.

Le 3. premier Dimanche de l'Avent , le Roi entendit dans la Chapelle du Châ-teau de Versailles , la Messe chantée par la Musique , & l'après - midi , S. M. assista à la Prédication du Pere Surian , Prêtre de l'Oratoire.

Le Roi a accordé à M. Bernage de S. Maurice , Maître des Requêtes , & Intendant de Languedoc , la Charge de Grand-Croix , Secretaire & Greffier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis , vacante par la démission volontaire du

I. vol.

Comte

Comte de Morville , Chevalier de la Toison d'Or , Ministre & Secretaire d'Etat , ayant le département des affaires étrangères.

Le sieur Roi , Poëte Satyrique , fut arrêté le 11. de ce mois , de l'ordre du Roi , & conduit à la Bastille.

Le Lundi 27. Novembre les Harangues se sont faites au Parlement à la maniere ordinaire. M. Talon , Avocat General , arriere-petit-fils du Grand Talon , parla avec beaucoup d'éloquence & de dignité ; il dit que s'il y avoit eu quelque interruption de temps de la personne des Talons dans la Magistrature, il n'y en avoit jamais eu pour les sentimens de ses ancêtres , ce qu'il feroit gloire de montrer en tout temps , & en tous lieux. L'assemblée fut très-nombreuse par la curiosité d'entendre pour la premiere fois cet Avocat General , qui réunit tous les suffrages dûs au merite , & au talent de la parole hereditaire dans cette famille. M. le Premier President , dont la nouvelle dignité devoit faire une des principales parties du Discours , en fit un de sa part d'environ un quart d'heure , & qui ne parut pas à beaucoup près avoir tant duré. Il remplit parfaitement toutes les hautes idées qu'on avoit de lui. Il ne se fit pas moins admirer dans celui qu'il fit

DECEMBRE 1724. 2665

deux jours après, ensuite des Mercuriales, dont M. le Procureur General s'acquitte tous les ans d'une maniere qui attire toujourns un très-grand concours d'admirateurs.

L'Archevêque d'Albi doit presider cette année aux Etats de Languedoc, à la place de l'Archevêque de Toulouse, qui presidera à la prochaine Assemblée generale du Clergé.

L'affaire des Eaux Minerales de Passy, près Paris, a été jugée le 11. Novembre dernier au Conseil des Depesches. M. d'Ombreval, Lieutenant General de Police, avoit été nommé Commissaire pour informer du droit des parties & de l'interest du Public. Il a été défendu à M. Guichon, acquereur du terrain voisin de celui de l'Abbé le Ragois où sont les anciennes sources, de fouiller davantage, avec ordre à lui de vendre en tout ou en partie, son terrain à cet Abbé, suivant l'estimation qui en sera faite par M. de Cotte, Premier Architecte du Roi. L'Arrest fixe le prix de ces Eaux à cinq sols la pinte, à condition que l'Abbé le Ragois sera obligé de la donner *gratis* aux Communautez, aux Hôpitaux, & aux Malades que les Medecins certifieront être hors d'état de les payer.

*Lettre écrite d'Angers le 19. Novembre
1724. sur la benediction de deux
Cloches de la Cathedrale.*

LA sonnerie de l'Eglise Cathedrale d'Angers passe il y a long-temps pour une des plus belles du Royaume; mais depuis quelques années elle avoit souffert une alteration considerable. Deux Cloches étoient cassées. M^{rs} du Chapitre de cette Eglise prirent, l'Été dernier, de concert avec M. l'Evêque d'Angers, des mesures pour les faire refondre.

M. l'Evêque en son nom, & en celui de son Chapitre, eut l'honneur d'écrire à S. A. S. Monseigneur le Duc, pour le supplier de vouloir bien nommer la plus grosse de ces deux Cloches. Ce Prince qui par son attention continuelle à procurer le bien des peuples, s'est attiré le respect & l'amour de toute la France, est particulièrement reveré en Anjou, où il possede de grandes Terres qui appartiennent depuis très-long-temps à la Maison de Bourbon-Condé. Il eut la bonté d'accepter la proposition; & pour le représenter dans la ceremonie, il choisit M. d'Autichamp, Lieutenant de Roi dans la Province d'Anjou, à qui il fit en même temps remettre une somme considerable.

DECEMBRE 1724. 2667

table, pour être employée à faire en cette occasion des liberalitez dignes d'un aussi grand Prince.

Les Cloches furent fonduës au mois d'Octobre, par les soins des sieurs Jolly & le Roi, Fondeurs Lorrains, très-habiles, & il est entré dans cette Fonte près de vingt milliers de métal.

Sur une des Cloches on voit écrit en gros caracteres ces paroles: *Me olim Mauritium nuncupatum, denuò fusum 1724. Serenissimus & Excellentissimus Ludovicus - Henricus, Dux Borbonius, Condans Princeps; nominavit Ludovicum Henricum, non peribit memoria ejus cum sonitu meo.*

Sur l'autre Cloche, à laquelle M. l'Evêque a donné son nom, on a mis: *Me olim Andream nuncupatum, denuò fusum 1724. Illustrissimus ac Reverendissimus in Christo Pater, Michael Poncet de la Riviere, Episcopus Andegavensis nominavit Michaeltem: memoriam abundantia suavitatis ejus eruñtabo.*

La ceremonie de la benediction se fit le 14. Novembre. On avoit orné l'Eglise de belles Tapisseries qui representent les visions de Saint Jean raportées dans l'Apocalypse. C'est un present de René, Roi de Sicile & Duc d'Anjou. La Nef étoit séparée en deux par un retranchement

ment de charpente , ce qui formoit une espece de parquet. La Compagnie des Grenadiers d'un Bataillon du Regiment de Piémont gardoit le retranchement , & les autres Compagnies étoient en bataille dans la Place devant l'Eglise.

La fête fut annoncée par la plus grosse des anciennes Cloches , qu'on appelle *Guillaume* , & qui fut fondue il y a environ 150. ans , du temps de Guillaume de Ruzé , Evêque d'Angers , dont elle porte le nom. A la fin de Complies toutes les Cloches sonnerent , & le Bataillon de Piémont fit une décharge generale.

Alors M. l'Evêque revêtu de ses habits pontificaux , précédé de tout le Clergé de son Eglise sortit du Chœur , s'avança vers le bis de l'Eglise , & se plaça dans un fauteuil sur une estrade couverte d'un tapis , ayant à ses côtez deux Chanoines Assistans , & devant lui ses Aumôniers , & autres Officiers tous en Chappes. M. d'Aurichamp , Lieutenant de Roi étoit de l'autre côté près de la plus grosse des deux Cloches , assis dans un fauteuil posé sur un tapis , avec un carreau de velours brodé ; il avoit autour de lui les Gardes de M. le Prince de Lambesc , Gouverneur de la Province. Le Chapitre sur deux lignes formoit un Chœur , & à la suite des bancs du Chapi-

tre, tirant vers le haut de la nef, étoient, à droite la Compagnie du Residial en Robes rouges, à gauche les Maire, Echevins, & autres Officiers de l'Hôtel de Ville, qui tous avoient été invitez à la ceremonie par le Chapitre; & derriere les bancs du Chapitre, & des autres Corps, étoit placé un grand nombre de personnes de consideration: au-dessus de toute l'assemblée on voyoit dans l'Orgue les Musiciens, comme sur un Amphitheatre.

Après les Pseaumes, les Oraisons, Onctions, Encensemens, & tout le reste de ce qui est prescrit dans le Pontifical pour la benediction des Cloches, la Musique chanta pour Motet un des Pseaumes, *Laudate*, & à ces mots: *in Cymbalis. benè sonantibus*, les nouvelles Cloches, au ton desquelles on avoit assujetti la composition de la Musique, & l'accord des instrumens, y joignirent leur son: ce qui fit une harmonie aussi agréable que singuliere. Le Bataillon de Piémont qui avoit déjà fait deux décharges generales, en fit une troisième. Toutes les Cloches sonnerent, & M. d'Autichamp, selon les intentions de S. A. S. fit de grandes largesses aux Officiers & Musiciens de l'Eglise, aux Soldats, Fondeurs, Charpentiers, & autres personnes qui avoient eu part à l'ouvrage, auquel on

I. vol.

venoit

2670 MERCURE DE FRANCE.

venoit de donner la dernière perfection.

A l'entrée de la nuit on tira un feu d'artifice sur la plate-forme d'une haute tour du Château ; ce feu fut annoncé par la décharge de douze grosses boîtes : les pièces qui se présenterent d'abord, étoient des lances à feu, des chandelles d'artifice, & une girandole, ce qui fut suivi de la décharge de six boîtes ; après quoi parut un Soleil fixe à huit rayons très bien distingués de deux grosses gerbes, qui couvrirent toute la Tour d'étincelles fort brillantes ; ensuite un pot à feu, étant allumé par les gerbes, répandit une quantité considérable de serpentaux & de petards ; on tira cependant à différentes reprises un grand nombre de fusées magnifiques, & tout l'artifice, qui dura une heure & demie, fut terminé par plusieurs coups de canon.

Ce feu avoit été préparé, & fut exécuté par les soins d'un Chanoine de la Cathédrale, qui se fit un plaisir de contribuer à la magnificence de la fête, & de donner cette marque de son respect à S.A.S. M^r. d'Autichamp donna un grand repas à M. l'Evêque, à quelques Dignitez & Chanoines de la Cathédrale, aux principaux Officiers du Bataillon de Piémont, & à plusieurs autres personnes distinguées

DECEMBRE 1724. 2671
tinguées qui avoient été témoins du spectacle.

*Union des deux Semestres du Parlement
d Bretagne. Lettre écrite de Rennes
le 18. Novembre 1724.*

L'Union des deux Semestres du Parlement de Bretagne mérite, Messieurs, une place dans votre Mercure. Cette Union fut consommée le 13. de ce mois de Novembre. On observe à peu près les mêmes ceremonies, qu'on observe le lendemain de la S. Martin, à Paris, à l'ouverture du Parlement. Le Chapitre de l'Eglise Cathedrale de cette Ville assista à la Messe, qui fut celebrée par un Chanoine député, & chantée par la Musique du même Chapitre. La Messe finie, Messieurs du Parlement prirent séance à la Grand'Chambre, ayant à leur tête M^{rs} le Prêtre de Châteaugiron, & de Robien, President à Mortier. Le premier est fils de feu M. le President le Prêtre de Lesonnet, décedé depuis deux mois, & frere de M. de Lesonnet, Conseiller au Parlement de Paris. Cette famille également considerable par son ancienneté, & par le grand nombre de Magistrats qui ont occupé les premieres Charges de la Province, semble être en-

1. vol.

H. core

core aujourd'hui plus illustrée que jamais, par le mérite personnel des deux freres. M. de Robien est fils du President à Mortier du même nom encore vivant.

M. de la Villeguerin, Avocat General, fit un beau Discours, & convenable à la majesté du sujet. Il s'étendit fort sur les loüanges de nôtre Auguste Monarque.

M. de Châteaugiron qui a été Avocat du Roi au Châtelet, & qui pour faire son éloge en deux mots, a rempli cette Charge avec honneur, avant que d'être Conseiller, & ensuite President à Mortier dans ce Parlement, harangua avec une éloquence, une force, & une politesse digne d'un Magistrat, qui étoit à la tête d'un si illustre Corps. Il fit connoître à M^{rs} du Parlement que la Noblesse, l'équité & la science, étant hereditaires chez eux, ils n'avoient besoin, pour être des Magistrats accomplis, que de se soutenir dans la carrière qu'ils ont tous si glorieusement commencée avant l'Union des deux Semestres. Il rendit justice à la capacité des Avocats, & mit la gloire de leur profession dans tout son jour, & il le fit dans des termes qui lui attirerent l'admiration & l'estime de tous les Auditeurs.

La ceremonie étant achevée par l'en-
 I. vol. registre-

DECEMBRE 1724. 2673

registrement de l'Edit du Roi, le sieur Querand, Syndic des Avocats, à la tête de ses Confreres, alla assurer la Cour dans la personne de M. de Chateaugiron des respects, & de la soumission des Avocats. On peut dire, sans le flatter, qu'il le fit d'une maniere aussi digne de celui auquel il parloit, que de la grande réputation qu'il s'est acquise dans le Barreau. Son discours étoit vif, hardi, délicat, concis, bien soutenu. M. de Chateaugiron regala splendidement toute la compagnie à diner, & le soir Mad. la Présidente, son épouse, regala toutes les Dames d'un souper magnifique. Enfin tout le monde est content de la maniere majestueuse avec laquelle on a accompli une Union, qu'on croit propre à détruire bien des chicannes, auxquelles les Semestres donnoient occasion. On pourra juger du merite & de la Noblesse des Membres du Parlement de Bretagne, par le nom de quelques-uns de M^{rs} les Présidens à Mortier. M. de Brilhac, Premier President, M^{rs} de Cuée, de Cormellier, de Robien, de Blossac, de Chateaugiron, de Marbeuf, le dernier n'est pas encore reçu. La Grand'Chambre est à present composée de cinq Présidens à Mortier, & de trente-quatre Conseillers. La Tournelle de cinq Prési-

I. vol.

H ij dens

2674 MERCURE DE FRANCE.
dens à Mortier, & de vingt Conseillers.
La premiere des Enquêtes de trois Pre-
sidents & vingt Conseillers. La seconde
des Enquêtes de trois Presidents, & 23.
Conseillers. Les Requêtes du Palais de
quatre Presidents & dix Conseillers.

Sur la fin du voyage de Fontainebleau
M. le Couturier, Maître des Comptes,
premier Commis des Finances, sous les
ordres de S. A. S. M. le Duc, ayant re-
présenté à ce Prince que les frequentes
attaques de goutte auxquelles il étoit sujet
depuis plusieurs années, avoient telle-
ment ruiné la santé qu'il se trouvoit hors
d'état de remplir les fonctions de son
Emploi, a demandé la permission de se
retirer, ce que S. A. S. lui a accordé
avec peine.

M. le Duc en faisant agréer au Roi la
retraite de M. le Couturier a proposé à
Sa Majesté d'ajouter 4000. liv. de pen-
sion aux 9000. liv. faisant partie des ap-
pointemens dudit sieur le Couturier,
dont Sa Majesté lui avoit accordé la jouis-
sance sa vie durant, en consideration,
tant des services qu'il rendoit dans ce
poste depuis l'année 1725. sous les or-
dres de S. A. R. Monsieur le Duc d'Or-
leans, Regent du Royaume, que de ceux
qu'il avoit cy devant rendus dans les pre-
mieres

1. vol.

DECEMBRE 1724. 2675
mies places, sous le Ministère de M^{rs}
Rouillé & Desmaretz; S. M. a bien
voulu accorder ces 4000. liv. aux servi-
ces distinguez de M. le Couturier.

S. A. S. a fait aussi accorder par le Roi
aux sieurs Bonnemain & Tanevot qui
travaillent, le premier depuis 24. an-
nées, & le second depuis 15. dans le
Bureau de M. le Couturier; dix mille
livres de gratification.

M. le Duc a choisi M. de Boullongne
pour remplir cette place. Il lui a été pro-
posé par M. le Couturier comme un su-
jet d'autant plus propre à lui succeder,
qu'il étoit chargé depuis très-long temps
de la direction de tout son Bureau.

M. de Boullongne est fils de M. de
Boullongne, Directeur de l'Académie de
Peinture & Sculpture, & pensionnaire
de l'Académie Royale des Belles-Lettres,
si connu par les excellens ouvrages qui
le mettent au rang des plus grands Pein-
tres.

En 1722. le Roi pour récompenser
par des marques d'honneur un merite si
singulier, le fit Chevalier de l'Ordre de
S. Michel, & au dernier voyage de Fon-
tainebleau Sa Majesté lui a donné des
Lettres de Noblesse.

Le Roi a accordé au Duc d'Uzes la
permission de ceder son Duché au Comte

de Crussol, son fils, qui doit épouser Mademoiselle de la Rochefoucault.

Le 12. de ce mois on fit avec les ceremonies ordinaires, la proclamation ou invitation des Cours Superieures, du Corps de Ville & de l'Université, qui doivent assister au Service solennel qu'on doit celebrer à Nôtre Dame le 15. de ce mois pour le Roi d'Espagne Don Louis I.

Le 8. Fête de la Conception de la Sainte Vierge, le Roi entendit dans la Chapelle du Château de Versailles, la Messe chantée par la Musique, & l'après-midi S. M. assista à la Prédication du Pere Surian, Prêtre de l'Oratoire.

Le Roi dîne toujours le matin dans sa chambre, à cause des frequentes parties de chasse, pour lesquelles on part de bonne heure. Le soir S. M. mange dans le grand salon à une table de 18. couverts avec les Princes & les Princesses qui sont pour l'ordinaire, Madame la Duchesse d'Orleans la jeune, Madame la Duchesse, Mademoiselle de Charolois, Mademoiselle de Clermont. Le Roi nomme les autres Dames & Seigneurs qui sont admis à la table de S. M.

L'Abbaye Reguliere de Clair-Fontaine en Thicrache, transfetée à Villers-Cotterets, Ordre de Prémontré, Diocèse de Soissons, vacante par le décès

DECEMBRE 1724. 2677

de François Dufour , a été donnée au sieur de Roqueveu , Religieux du même Ordre , à la charge de deux mille livres de pensions , sçavoir, huit cens livres pour le sieur Macquer , Chanoine Regulier des Prémontrez , & cent quatre-vingt-treize sept huitièmes ducats d'or , valant douze cens livres , monnoye de France , pour le sieur de Fayoles de S. Front, Chevalier de l'Ordre de Nôtre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare.

Le Prieuré de Saint Eutrope dans la Paroisse de Poiroux , au Diocèse de Luçon , vacant en Regale de fait ou de droit , en faveur du sieur Jean-François Maufe , Clerc Tonsuré du Diocèse de Luçon.

Le 15. de ce mois , le Roi fit celebrer dans l'Eglise Metropolitaine de Paris , un Service solennel pour le feu Roi d'Espagne Louis I. Le Card. de Noailles, Arch. de Paris, y officia pontificalement , comme il avoit fait la veille aux Vêpres & aux Vigiles des Morts. Le Duc d'Orleans, le Comte de Clermont, & le Prince de Conti , qui étoient les Princes du deuil , allerent à l'Offrande avec les Ceremonies ordinaires. Après l'Offeratoire , l'Abbé Mongin , nommé à l'Evêché de Bazas , & l'un des Quarante

2678 MERCURE DE FRANCE.

de l'Académie Française, prononça l'Oraison funebre avec beaucoup d'éloquence. Plusieurs Archevêques & Evêques assisterent à cette Ceremonie, ainsi que le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes, l'Université & le Corps de Ville, qui y avoient été invitez de la part du Roi en la maniere accoûtumée.

On donnera dans le prochain Mercure une description exacte & détaillée de la Pompe funebre, du Mausolée, & de tout le superbe appareil de cette auguste Ceremonie.

Vers envoyez par un jeune Seigneur à une Dame qui lui avoit donné à faire des nœuds en quinze jours.

Vous me donnez des nœuds à faire dont j'enrage,

En quinze jours il faut les finir, dites-vous;

L'amour en un moment en forme de plus doux,

Ce Dieu n'y met pas davantage:

Voulez-vous avec moi partager son ouvrage?



MORTS , MARIAGES , ET
Naissances.

Louis-Marie d'Albert-d'Ailly , Vidame d'Amiens , fils aîné du Duc de Chaulnes , & reçu en survivance de son pere , dans la Charge de Capitaine-Lieutenant des Chevaux-Legers de la Garde du Roi , mourut à Chaulnes le 23. du mois dernier dans la 20. année de son âge.

Nicolas-Olimpe d'Aumont , Chevalier non-Profès de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem , & fils puîné de feu Louis d'Aumont , Duc d'Aumont , Pair de France , & Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi , & de feuë Catherine de Guiscatd son épouse , mourut le 28. du même mois , dans la 10. année de son âge.

L'Evêque de la Rochelle , M. Etienne de Chamflour , est mort depuis peu dans son Diocèse , âgé d'environ 80. ans.

Charles de Levis , Comte de Charlus , Mestre de Camp d'un Regiment de Cavalerie , & fils aîné du Duc de Levis , Pair de France , mourut à Paris le

1680. MERCURE DE FRANCE.

10. de ce mois de la petite verole, dans la 26. année de son âge.

Le Marquis de Joyeuse-Grandpré, Colonel des Gravates, a épousé Mademoiselle de la Vieuville, fille du Grand Audiencier de France de ce nom.

Le 30. Novembre, les Ceremonies du Baptême du fils de M. Jean-Charles Tallegrand, Prince de Chalais, & de Dame Marie-Françoise de Rochechoüard de Mortemar, furent suppléées dans l'Eglise de S. Sulpice. Il eut pour Parrain le Roi d'Espagne, représenté par Dom Patricio Lawlès, Lieutenant General des Armées de S. M. C. Commandeur des Ordres de S. Jacques & d'Alcantara, Capitaine General du Royaume de Minorque, & Ambassadeur à la Cour de France; & pour Marraine, la Reine d'Espagne, représentée par Dame Marie-Anne Colbert, veuve de M. Louis de Rochechoüard, Duc de Mortemar, Pair de France, General des Galeres, &c. Cet enfant qui avoit été ondoyé par permission le 21. Septembre dernier, a été nommé Philippe-Elisabeth.

Le 5. Decembre fut baptisé à S. Sulpice le fils de Louis-Charles Marquis de la Mothe-Houdancour, Brigadier des Armées du Roi, & de M. Therese

E. val.

de

DECEMBRE 1724. 2681

de Rochecourbon. Le Parrain, Louïs de Crevant, Duc d'Humieres, Lieutenant General des Armées du Roi, &c. la Marraine, Anne-Genevieve de Vantadour, épouse du Prince de Rohan, représentée par la Duchesse de la Meilleraye sa fille. Il a été nommé Louïs-Genevieve.

Le 27. Novembre ; Dame Madeleine de Jonas de Bifferet, épouse de M. Claude-François de la Croix, Chevalier, Conseiller du Roi, Receveur General des Finances de Bourbonnois, mourut âgée de 74. ans.

M. Michel Fremin, ancien President des Tresoriers de France au Bureau des Finances de la Generalité de Paris, Seigneur de Corvol ; d'Embernard, Chavales, Vaujuif, &c. mort le 30. Novembre, âgé de plus de 80. ans.

Le 4. de ce mois mourut à Paris Dame Marie Petit, veuve de M. Nicolas Meliand, Conseiller au Parlement, âgée de 99. ans.



n. vol.

H vj

SUP-

S U P L E M E N T.

LETTRE écrite de Constantinople le 29. Octobre 1724. contenant la relation de ce qui s'est passé à l'arrivée du Vicomte d'Andrezel à Constantinople, à l'occasion de l'Audience qu'il a eue du G. S. & des réjouissances, &c.

L Es Vaisseaux du Roi le Solide, & la Fregate la Loire, commandez par M. de Beauquaire, arriverent à Constantinople le 13. Septembre dernier. M. le Vicomte d'Andrezel, que Sa Majesté a nommé pour son Ambassadeur à la Porte Ortomane, débarqua du Solide le même jour, après avoir donné & reçu les saluts ordinaires de canon & de mousqueterie; il alla ensuite au Palais de France, avec un Cortège de 100. Chevaux, dont le Grand-Vizir en avoit envoyé 50. à la Marine pour le recevoir avec 40. Cafetans. Il fut reçu avec tout l'accueil qu'il pouvoit attendre de M. le Marquis de Bonnac, qu'il va remplacer dans cette Ambassade; il reçût aussi les complimens de tous les Ministres des Puissances Etrangères & de ceux de la Porte. Les conjonctures de son arrivée

1. vol.

ont

DECEMBRE 1724. 2683

ont été très agreables, par la nouvelle que les Turcs reçurent dans ce temps-là de la prise d'Amadam, sur la frontiere de Perse, qui a donné lieu à de grandes réjouissances, dans lesquelles, sur la notification qui en fut faite à M^{rs} d'Andrezel & de Bonnac par le Grand-Vizir, les Vaisseaux du Roi ont fait des salves de leur artillerie, qui ont répondu à celles du Sérail, de l' Arsenal, & de tous les Forts, ce qui a fait beaucoup de plaisir au G. S. Ce fut une occasion dont M. de Beauquaire se servit à propos, pour marquer sa reconnoissance au G. V. des rafraîchissemens envoyez de sa part aux vaisseaux de Sa Majesté, par un Aga avec grande pompe & ceremonie.

M d'Andrezel eut Audiance du G. V. le 10. Octobre, dans laquelle il reçut tous les honneurs dûs au caractère d' Ambassadeur de Sa Majesté. On accorda par une distinction particuliere aux Officiers des Vaisseaux du Roi 12. *Kerckes*, outre * dix Cafetans qu'ils on eu dans le nombre de 40. que le G. V. a fait distribuer. M. le Marquis de Ponnac, pour procurer ces Kerckes dont on n'a-

* C'est une Robe longue de Camelot, agrapée & bordée pardevant avec de courtes manches que portent ordinairement les principaux Officiers militaires.

voit point encore oüi parler dans aucune premiere Audience d'Ambassadeur, s'est servi de l'exemple de M. de Camilly, lorsqu'il ramena de France Mehemet Effendi, en faveur duquel le G. V. lorsque M. de Camilly le vint voir avec les Officiers des Vaisseaux de Sa Majesté, voulut lui marquer sa reconnoissance de l'honneur que le Roi avoit fait à l'Ambassadeur de la Porte, en faisant presenter ausdits Officiers 10. Kerckes. M. d'Andrezel a eu en son particulier un Cafetan d'une étofe très riche.

Le 17. Octobre le Comte du Ligondez, Capitaine en second du Vaisseau du Roi le Solide, & M. le Vasseur de Villeblanche, Commissaire à la suite de l'Escadre, allerent dans le Canot de ce Vaisseau à l'Echelle de Topana, à quatre heures du matin pour y recevoir M. d'Andrezel, qu'ils débarquerent à la clarté des flambeaux du côté de Constantinople, pour son Audience du G. S. Un quart d'heure après, ils y trouverent Mrs les Officiers & Gardes de la Marine, toute la Maison de M. l'Ambassadeur, & les Nationnaux qui attendoient M. d'Andrezel, un Chiaoux Bachi, nommé Bequer Aga, qui y étoit de la part du G. S. pour le recevoir, & l'accompagner au Serail. Il y

I. vol.

avoit

avoit des chevaux pour tout le Cortège, sur lesquels on monta. Les Valets de pied étoient à la tête avec des flambeaux; M. d'Andrezel, ses deux fils, & le Chiaoux Bachi marcherent après, ensuite le sieur Belin, Chancelier ou premier Secretaire de l'Ambassade, portoit la Lettre du Roi; M. de Beauquaire suivoit avec tous les Officiers & Gardes de la Marine qui prirent la droite, chacun suivant son rang d'ancienneté, la gauche étoit composée des parens & autres Gentilshommes de la suite de M. d'Andrezel, & les Marchands François à la queue. La marche fut de près d'une heure dans cet ordre par un temps pluvieux. Le Chiaoux Bachi ayant appris que le G. V. Ibrahim Pacha, ne s'étoit pas encore rendu chez le G. S. pria M. d'Andrezel de s'arrêter dans une petite maison à une portée de fusil des cours du Serail; il y fit prendre du café, & après avoir fait la priere on reprit la marche jusqu'à la porte de la dernière cour, où il fallut descendre de cheval pour la traverser à pied. On entra aussi-tôt dans le Divan au nombre de quinze personnes: le G. V. qui étoit assis dans le fond fit asseoir M. d'Andrezel dans un coin du Divan, toute la suite resta debout.

E. val.

A

A la droite du Vizir étoit assis le Capitain Pacha , nommé Mehemet Pacha , & un Vizir à trois queuës , nommé Achmet Pacha , gendre du G. S. & à la gauche étoient les deux Cadilesquier de Natolie & d'Europe , nommez Bekker Effendi & Damada Effendi , les deux bancs ou sofa des côtez étoient occupez , sçavoir , celui de la droite par le Nisangi Pacha , Vizir à trois queuës , & le banc de la gauche étoit occupé par les Rays Effendi & Tefterdar , nommez Mehemet & Achmet Effendi. On fit entrer dans l'instant tous ceux qui devoient être jugez ; hommes ou femmes , qui venoient les uns après les autres , leurs Placets ou Requêtes à leurs Commissaires Rapporteurs qui les lisoient , ou les laissoient lire au G. V. lequel mettoit sa décision au bas de chaque Requête , & renvoyoit les parties. Le G. V. en expedia certainement plus de cent dans moins d'une heure , & avec beaucoup de facilité. La justice ainsi rendue , on porta au pied du Vizir quantité de bourses d'argent , qu'on rangea en pile , pour faire les payemens des Janissaires , des Gibigi , des Canoniers , des Hispahis , des Bostangis , &c. On assure qu'il y en avoit pour plus de 1800. mille livres ; il est vrai qu'il y

I. vol.

avoit

avoit cinq mois que les troupes n'avoient été payées. Lorsque toutes ces bourses furent rangées, on en prit de plusieurs piles, une que l'on renversa en presence du G. V. & qu'on lui portoit ensuite pour verifiser si les especes étoient de bon aloi ; cette verifcation faite, on commença à faire le payement par les Janissaires ; pour lors le Lieutenant du Janissaire Aga entra, baïsa le bas de la veste du G. V. & se rangea dans un coin, se tenant debout, jusqu'à ce que tous les Janissaires fussent payez, ce qu'on fit Compagnie par Compagnie, les Capitaines à leur tête ; le payement fini, cet Officier General des Janissaires alla encore baiser le bas de la veste du G. V. & se retira ensuite assez vite ; le Chef des Grenadiers, nommé Gibigi Bachi, entra aussi pour voir payer sa troupe, & fit la même ceremonie, mettant un genouïl à terre- en entrant & en sortant ; les autres firent la même chose, le payement dura environ trois heures.

On servit ensuite quatre tables pour dîner dans le Divan. A la premiere table étoient le G. V. & M. d'Andrezel ; à la seconde étoient le Capitan Pacha, le second Vizir, M^{rs} de Beauquaire, du Ligondez, de la Chaize, & le sieur le Vasseur de Villeblanche. La troisieme

table étoit remplie par le troisiéme Vizir, Milord Garliez, les enfans & le cousin de M. d'Andrezel, & M. le Chevalier de Piosains, Lieutenant de Vaisseau. La quatriéme étoit destinée pour les deux Cadilefquiers seuls. On ne fut pas plus d'une bonne demie-heure à table; on y servit plus de 60. plats les uns après les autres: le Capitan Pacha excitoit toujours à manger, le G. V. envoya même plusieurs plats de sa table à celle du Capitan Pacha: la boisson étoit du Sorbec, & les cuilliers pour manger la soupe étoient d'écaille. Après le diner M. d'Andrezel sortit du Divan, & fut conduit avec sa suite sous un peristyle où les Cafetans furent donnez. On attendit que le G. V. & ses deux Lieutenans fussent entrez chez le G. S. En entrant dans la Chambre d'Audience, où étoit Sa Hauteffe, M. d'Andrezel, après l'avoir saluée, la complimenta au nom du Roi, & lui dit en François le sujet de son Ambassade; le compliment fini, ou lui fit faire une inclination de tête, & à tous ceux de sa suite qui étoient tenus par dessous les bras par des Capigi Bachi. Le premier Drogman de la Porte, nommé Giga Maurocordato, frere du Prince de Valaquer, avoit repeté en Turc le compliment de

DECEMBRE 1724. 2689

M. d'Andrezel Durant cette Audience le G. S. étoit assis sur un trône en forme de lit à quatre colonnes , enrichi d'une infinité de pierreries , tenant les mains sur les genoux , & ayant auprès de lui son sabre posé sur un riche carreau , le G. V. étoit vis-à-vis du Sultan , & debout avec les deux Lieutenans derrière lui ; les quatre fils du G. S. âgés depuis six jusqu'à quinze ans étoient debout contre une fenêtre au pied du trône. Le G. S. parut fort content du compliment.

Au sortir de cette Audience , M. d'Andrezel & sa suite , à cheval , restèrent dans la première cour pour voir défilés les Janissaires & les autres Troupes , ce qui dura plus d'une heure. On retourna ensuite à la Marine dans le même ordre qu'on étoit venu. Il y avoit à cette porte un détachement de Janissaires. On traversa par mer de Constantinople à Topana ; le Solide & la Loire étoient pavés de pavillons & flames ; le Solide salua M. d'Andrezel de 21. coups de canon , & la Loire de 19. Les Bâtimens Marchands François firent la même chose suivant leur portée.

M^{rs} de Beauquaire , le Vasseur de Villeblanche , le Comte du Ligondez , & les sieurs de la Chaize & Chevalier de

Piofins furent auffi prefens à l'Audience du Sultan.

Le G. S. a fait faire depuis cinq jôurs à la pointe de fon Serail de grandes réjouiffances pour la prife d'Erivan , & la défaite d'un General Perfân , qui avoit voulu furprendre la Ville de Tiflis. Le G. V. envoya à M. d'Andrezel un Aga , pour l'informer de cet heureux fuccès , & pour le prier de donner quelque démonstration publique de joye , telles que le G. S. les attendoit de l'ancienne amitié qui étoit entre les deux Empires , & dont il avoit déjà vû avec plaifir des marques à l'occasion de la prife d'Amadam.

Il y a eu à cette occasion de grandes illuminations , feux d'artifices , attaques fur mer de petites fortereffes de bois , conffruites fur des batteaux plats , par des Chaloupes fort ornées de pavois & de Banderolles , Combats navals , Mufiques , Danfes , & Mascarades ; c'étoit au bruit d'un gros feu d'artillerie , tant du Serrail de Topana & des Forts , que des quatre Vailfeaux de guerre & de fix Galeres qu'on avoit fait descendre du fond du Port pour mouïller vis-à-vis le Serail. Les Vailfeaux du Roi fe font diftinguez par des falves réitérées. M^{rs} de Beauquaire & de Marandé avoient

ordonné des illuminations de lampions placez aux hunes, & à toutes les vergues, & des lanternes disposées avec simetrie le long des lices, aux prouës & aux poupes; mais ce qui plut davantage au G. S. en le surprenant agréablement, ce fut lorsqu'il s'apperçût le second jour d'une grande lueur qui sembloit se promener en dedans & autour des Vaisseaux, c'étoient deux ou trois cens Matelots & Soldats, chacun avec une bougie à la main, qui au son du tambourin & des fifres couroient le long des lices en dansant; Le G. V. envoya des Turcs & un Eunuque noir du Serail (sans doute par ordre du G. S.) pour voir de plus près ce que c'étoit que cette lumiere ambulante.

M^{rs} les Commandans ont tenu une grosse table, où non seulement M^{rs} d'Andrezel & de Bonnac, & les François, mais encore les Ministres Etrangers, & même des Turcs de distinction, attirés par la nouveauté du spectacle, ont mangé, quittant la vûe du feu d'artifice du G. S. pour venir entendre le son du tambourin & des autres instrumens des Matelots, avec lesquels ils se faisoient un plaisir de crier, Vive le Roi.

Le 28. Octobre le G. S. voulant encore rencherir sur les illuminations

des soirs précédens , fit rassembler tous les Caiques à deux lieuës dans le canal au nombre de plus de 5000. tous éclairés avec des lampions , qui marchoient en ordre & par division. Ils vinrent tous se rendre , après avoir défilé devant Sa Hauteſſe , pour occuper les vuides entre les Vaiſſeaux & ſes Galeres. Ces feux flottans faiſoient le plus bel effet qu'on puiſſe voir. M. d'Andrezel fit auſſi illuminer les galeries & la porte du Palais de France , où ſes Janiſſaires préſentoient à tous les paſſans du caffé , des pipes , & les faiſoit repoſer ſur des ſophas ou ſieges préparés exprès. Ces attentions de la part de M. d'Andrezel & de M. de Beauquaire ont attiré beaucoup de conſideration à la Nation parmi les Turcs , qui ne rencontrent plus aucun François ſans lui dire , *Benin doſtum cenî* , vous êtes mon véritable ami ; ce qui eſt le plus grand témoignage d'amitié & de conſideration que l'on puiſſe donner parmi les Turcs. Je ſuis , &c.



DISCOURS qui a remporté le prix d'Eloquence en l'année 1724. au jugement de M^{rs} de l'Académie Royale des Sciences & des Beaux Arts, établie à Pau, sous la protection de M. le Comte de Morville, Ministre & Secrétaire d'Etat, Chevalier de la Toison d'Or, par M. Roborel de Climens, Avocat au Parlement de Bordeaux, brochure in 4^o de 16. pages, imprimé à Bordeaux.

CE Discours nous a paru parfaitement beau & digne de l'approbation des connoisseurs ; mais il nous est impossible de l'insérer ici dans son entier, nous en marquerons seulement le dernier trait, après avoir averti que le Discours rouloit sur ce sujet : *Le bonheur de l'homme ne consiste pas à être sans passions, mais à s'en rendre le maître.* » Telle » étoit la fausse morale du Paganisme, » dit l'Orateur, elle égardoit l'homme au » lieu de le conduire. Ceux-ci proscri- » voient les passions comme la source de » nos troubles & de nos malheurs. Ceux » qui mirent le bonheur dans leur entière » satisfaction, ne firent pas une meilleure » découverte. Ces deux excès étoient » également vicieux.

» C'est la Religion qui a frayé à l'homme cette voye raisonnable, où il peut

I. vol.

trouver

trouver son bonheur présent, en aspirant à la félicité éternelle. Elle admet les passions, & n'en défend que l'excès & le désordre. Ses divines loix ne tendent qu'à nous fournir les moyens de les régler. «

Nous avons reçu avec ce Discours une feuille imprimée qui contient en ces termes le sujet proposé par l'Académie des Sciences & des Beaux Arts, établie à Pau pour le prix de l'année 1725.

Les Etats Generaux de cette Province, toujours attentifs à ce qui peut lui procurer quelque utilité ou quelque ornement, ont bien voulu concourir au zèle des Messieurs qui ont formé l'Académie, en contribuant avec eux, d'une somme annuelle aux frais nécessaires, pour l'entretien de cet établissement. «

Cette liberalité a engagé Messieurs de l'Académie à employer une partie de cette somme à un prix qu'ils donneront chaque année, vers la Fête de Saint Louis, à celui qui aura le mieux réussi dans une Piece d'Eloquence ou de Poësie, selon le genre d'écrire qui sera proposé. «

Ce Prix sera une Medaille d'or, où seront gravées d'un côté les Armes de

la Province , & de l'autre la Devise de «
l'Académie. «

» On le destine pour l'année prochaine
» à une Piece de Prose d'une demi heu-
» re de lecture , qui sera trouvée la meil-
» leure au jugement de l'Académie , &
» dont le sujet sera cette pensée.

*Le mauvais usage que nous faisons de
notre bonheur , est souvent la cause de nos
disgraces.*

» Les personnes de tout sexe , de tou-
» tes conditions , & de tous les pays
» pourront prétendre au prix.

» Comme l'Académie veut ignorer les
» noms des Auteurs , dont les ouvrages
» seront jugez les moins dignes , on les
» avertit de mettre une Sentence au bas
» de leurs Pieces , & leur nom séparé-
» ment dans un billet cacheté , sur le dos
» duquel ils mettront aussi la même Sen-
» tence , afin qu'on puisse connoître par
» là le billet où sera le nom de l'Auteur.
» On se contentera d'ouvrir celui-là , &
» on brûlera en public tous les autres.

» Comme il faut du temps pour l'exa-
» men des Pieces , les Auteurs seront te-
» nus de les envoyer avant le premier
» de Juillet , celles qui arrive ont plus
» tard , n'entreront point en concours.

» On pourra les adresser à M. l'Abbé
» Levasseur , Chanoine & Secretaire de

» l'Académie, ou à quelqu'autre des
 » M^{rs} de l'Académie, & si on envoie
 » par la poste, il faudra en affranchir le
 » port.

SONNET rempli sur les Bouts-rimez,
 donnez.

LE plus chetif pied-plat des bords de la
Garonne,
 Vante ailleurs sa Chaumière autant que le *Péron,*
 Quoiqu'au fond ce ne soit qu'un refuge à *Hibou,*
 Si ne voudroit-il pas troquer pour la *Couronne.*

Pour ses moindres Philis il a mainte *Baronne;*
 Mais notez que ce sont de ces vieilles *Houhou,*
 Ce qu'il sçait, ce qu'il dit, ce n'est point com-
 me un *Fou,*
 Sa tête, à ce qu'il dit, vaut toute la *Sorbonne.*

Pour la langue il est bien au-dessus de *Balzac,*
 Même il a pour mentir le pas sur l'*Almanach,*
 Des projets de l'Etat il décide en *Ministre.*

Cependant ce beau Sire est peut-être un *Magot,*
 Qui souvent en Hiver, n'a buche ni *Fagot,*
 Et vit plus piétement qu'un misérable *Cuisin,*

DECEMBRE 1724. 2697.

*LÉTTRE écrite aux Auteurs
du Mercure.*

TRouvez bon que je vous apprenne, Messieurs, les circonstances de deux accouchemens assez extraordinaires, & qui semblent meriter par là que vous en fassiez mention dans votre Mercure.

Le 25. Juin de la presente année 1724. la femme du sieur Guerry du Roule, Juge de la Baronnie de Manteresse, près de la Ville de Montbron, en Angoumois, accoucha d'une fille. Huit jours après elle se releva en parfaite santé, & fut à la Messe. Le neuf Juillet suivant, (c'est-à-dire 15. jours après ce premier accouchement,) elle sentit de grandes douleurs qui lui durèrent environ demie-heure, après lesquelles elle accoucha d'un second enfant mort. La fille de la premiere couche se porte fort bien, & la mere n'a point été incommodée de la seconde.

*RÉPONSE à la question proposée
dans le Mercure de Novembre dernier,
par M. d' Auvergne.*

JE ne crois pas, Messieurs, qu'il y ait beaucoup à balancer sur ce que vous
I. vol, I ij avez

avez mis en problème dans vôtre Mercure du mois de Novembre dernier, lequel est le plus malheureux & le plus à plaindre, ou d'un homme qui déplaît à tout le monde, ou d'un homme à qui tout le monde déplaît. Et je ne fais pas de doute que ce ne soit celui à qui tout le monde déplaît. C'est pourtant une extrême disgrâce que de déplaire à tout le monde ; mais quelque grande qu'elle soit, il n'est assurément pas impossible de la supporter patiemment, ou d'y trouver du moins quelque soulagement. Il suffit pour cela d'être parvenu à cet esprit de Philosophie qui nous empêche de chercher nôtre bonheur hors de nous-mêmes & dans l'opinion d'autrui ; on est alors au-dessus de l'injure ; de la médisance, du mépris, de la raillerie, & la persuasion intérieure, (soit qu'elle soit bien fondée ou non,) de n'être point en faute, & de n'avoir rien à se reprocher, est un plaisir qui l'emporte sur celui de recevoir partout un acciueil favorable. Sans ambition il n'est pas fort affligeant de n'avoir ni amis ni protecteur sur qui on puisse compter pour s'avancer dans le monde, & pour un homme qui a une forte inclination pour le travail ; ce n'est pas un mal que la solitude où le laisse l'aversion que l'on a pour lui ; se suffisant à soi-même, il est

1. vol.

moins

moins exposé à l'ennui qu'on ne l'est au milieu des sociétés les plus nombreuses. Je suppose même, ce qui est effectivement bien plus commun qu'un caractère semblable à celui que je viens de tracer, je suppose, dis-je, qu'accoutumé à l'inaction, on recherche avec avidité les plaisirs, le jeu, la société; qu'ambitieux, on desire avec passion les emplois, les honneurs, les dignitez; c'est là le cas sans contredit où il est le plus mortifiant de ne plaire à qui que ce soit. Mais une situation si affligeante n'est pas sans quelque intervalle qui en diminue l'amertume. Si haï que soit un homme, quelque universel que soit le mépris que l'on en fait, il ne laisse pas de se rencontrer de temps en temps des personnes, qui par un esprit de paix, de politique, ou de générosité le traitent honnêtement, & dont la politesse en lui donnant l'espoir de former quelque liaison, efface le souvenir des chagrins qu'il a essuyés ailleurs, & s'il étoit possible que cette consolation lui fut encore ôtée, il en trouveroit du moins dans l'idée flateuse que le temps qui ensevelit tout dans un profond oubli, lui ramenera l'estime qu'il n'a perdue que par quelque action odieuse, ou par une conduite peu régulière.

Le Misantrope au contraire à qui tout

2700 MERCURE DE FRANCE.

le monde déplaît, ne ressent jamais le moindre mouvement de plaisir ; sa mauvaise humeur ne le quitte pas, elle l'accompagne partout : tous les objets qui se présentent à sa vûë sont pour lui de nouveaux sujets de douleur. Il n'est pas de compagnie qui ne redouble sa peine : un compliment le choque, c'est une lâche flâterie, & un air plus réservé n'est, selon lui, que l'effet d'une extrême stupidité, ou d'un orgueil sans égal. Dans l'un il croit reconnoître un ami infidèle, dans l'autre un Narcisse, un homme qui n'aime que soi-même, celui-ci lui est insupportable, parce qu'il n'a pour but dans toutes ses actions qu'un sordide intérêt ; celui-là, parce qu'il est un fourbe ; on suppose tout cela, en supposant que tout le monde lui déplaît. Où fuïra-t'il donc pour se mettre l'esprit dans une assiette plus tranquille. Ira-t'il à l'exemple des anciens Anachorettes se cacher dans le fond d'un désert, & y vivre d'herbes & de racines. C'est-là, ce semble, le seul parti qu'il ait à prendre pour n'avoir plus de communication avec les hommes, qui tous sans exception lui sont si odieux. Mais dès qu'une vie si ennuyeuse & si dure partira d'un aussi mauvais principe, de combien de nouveaux gemissemens ne sera-t'elle pas la source,

DECEMBRE 1724. 2791.

& jamais y aura-t'il eu plus d'occasions de déplorer la corruption du genre humain ? Ainsi un homme de ce caractère , quelque part où on le place , fera un nouvel Heraclite , un pleureur perpetuel , & beaucoup plus malheureux par consequent que celui qui déplaît à tout le monde , puisque celui-ci a du moins quelques intervalles de bon. J'ai l'honneur , &c.

QUESTION du Mercure de Novembre, décidée par M. Laffichard.

DAmon sans cesse peste & gronde ,
Il n'est aucun mortel qui ne blesse ses yeux ,
Il a couru long-temps sur la terre & sur l'onde,
Sans trouver à son sens un objet gracieux :
Enfin nul ne lui plaît sous la voûte des Cieux ,
Il haït également & la brune & la blonde,
L'impie & le devot , le froid & l'amoureux ,
Mais , Tircis , je vous trouve encore plus
malheureux ,
Vous déplaîsez à tout le monde.



LETTRES PATENTES,
EDITS, ARRESTS, &c.

EDIT du Roi, portant que le prix des Offices sera & demeurera fixé pour chacun desdits Offices, sur le pied qu'il l'étoit avant l'Élit du mois de Decembre 1709. Donné à Fontainebleau au mois de Decembre 1724. Registré en Parlement le 5. Decembre.

LETTRES Patentés sur Arrest, qui ordonne que les Grands-Maîtres des Eaux & Forests, ne seront tenus d'envoyer leurs Etats qu'au Conseil, ès mains du sieur Contrôleur General des Finances. Données à Fontainebleau le 11. Septembre 1724 Registrés en la Chambre des Comptes le 18. Septembre 1724.

DECLARATION du Roi, qui continue pendant quatre années la levée de trente sols par muid de Vin entrant dans Paris, en faveur de l'Hôtel-Dieu & de l'Hôpital general. Donnée à Fontainebleau le 12. Septembre 1724. par laquelle il est dit ce qui suit. Voulons que lesdits trente sols par Muid de Vin soient payez comme pour nos deniers & affaires par toutes sortes de personnes exemptes & non exemptes, privilégiées & non privilégiées. Gent Ishommes, Nobles, Officiers de nos Cours, Notaires & Secretaires de nos Maison & Couronne de France & de nos Finances, Domestiques & Commenceaux des Maisons Royales & autres, quelques Titres & Exemptions qu'ils
1. vol. ayent

DECEMBRE 1724. 2703

ayent ou puissent avoir, sans aucune exception ni réserve, quoique non imprimée, même sur les Vins destinez pour nous, à l'usage des Maisons Royales, des Princes & Officiers de la Couronne, desdites Compagnies & des Maisons & Communautéz Seculieres & Regulieres, nonobstant tous privileges & autres choses à ce contraires, ausquelles nous avons dérogé & dérogeons pour ce regard, sans tirer à conséquence, attendu ladite destination, &c.

ARREST du 12. Septembre, qui fait défenses aux Habitans des Paroisses, situées dans les trois lieües des limites des Provinces de Champagne, Bourgogne & Bresse, dénommées au présent Arrest, de faire aucune plantation & culture de Tabac, d'en tenir des magasins & entrepôts, soit en feuilles, en corde, en poudre ou autrement fabriquez.

ARREST du même jour, qui confirme deux Sentences des Elüs de Niort & condamne Philippes Cherbonneau, Marchand de Vin & d'Eau-de-Vie en l'amende de quinze cens livres, & en la confiscation de cinquante-une Barriques d'Eau de-Vie, faite par lui d'avoir rapporté des certificats de décharges, du lieu de la destination, &c.

ARREST du même jour, concernant les Décharges à fournir par les Beneficiers, le Recouvrement à faire & les Contraintes à exercer contre les Commis des Econômes Generaux, Fermiers & autres porteurs de leurs Procurations, qui ont regi & reçu les revenus des Benefices vacans à la nomination de Sa Majesté, & en consequence ordonne

1. vol.

IV que

2704. MERCURE DE FRANCE.

que les Prélats & autres Beneficiers qui sont en demeure de rapporter les décharges exprimées dans les Edits, Declarations & Arrests de son Conseil, notamment par celui du vingt-six Mars 1697. les remettront au sieur Marchal, huitaine après la signification du present Arrest, sinon qu'ils y seront contraints par saisies de leurs Temporels. Veut Sa Majesté que ceux qui seront en retard de payer ce qu'ils doivent pour le tiers destiné aux Nouveaux Convertis & autres droits d'Econômât, soit pour avoir reçu eux mêmes les revenus du temps de la vacance de leurs Benefices, ou cautionné ceux auxquels il a été donné des Procurations pour en faire la Regie, soient pareillement contraints par les mêmes voyes, &c.

ARREST du 25. Septembre, par lequel Sa Majesté ordonne qu'à l'avenir, à commencer du jour de la publication du present Arrest, les Maîtres, Entrepeneurs des Carosses, Messageries & autres Voitures publiques, tant par Eau que par Terre, ensemble leurs Commis & Préposez, dans toute l'étendue du Royaume, seront tenus d'avoir un Registre particulier, paraphé par les sieurs Intendants & Commissaires départis, ou leurs Subdeleguez, dans lequel ils enregistreront par compte les especes d'or, & par poids celles d'argent, qui leur seront remises par toutes sortes de Receveurs & Commis comptables des deniers Royaux, pour être voiturez tant dans la Ville de Paris que dans les autres Villes du Royaume, & délivreront à ceux qui feront lesdits envois des copies desdits Enregistrements, signées d'eux; le tout à peine par lesdits Maîtres, Entrepeneurs & Commis desdites

1. vol.

DECEMBRE 1724. 2705
dites Voitures de mille livres d'amende, & de
demeurer responsables, en leurs propres &
privez noms, des sommes qui se trouveront
manquer dans lesdits Envois, &c.

ARREST du 26. Septembre, qui ordonne
l'exécution de la Declaration du 16. Mars
1720. & en consequence declare nulle une
Consignation de 650. livres faite entre les
mains du nommé Bardon, Huissier, & con-
damne le nommé Benasté au coût du present
Arrest liquidé à 75. livres.

DECLARATION du Roi, du même jour,
qui porte que les Proprietaires des Rentes
assignées sur l'ancien Clergé, & dont la ré-
duction a été faite au denier 40. par la Decla-
ration du 16. Novembre 1723. qui ont plu-
sieurs parties payées par un même Payeur,
pourront par les Quittances qu'ils donneront
des six derniers mois de la presente année,
réunir ladite Rente en une seule & unique par-
tie; & ceux qui ne feront point ladite réunion,
en demeureront déchus pour toujours.

DECLARATION du Roi, en explication
de l'Edit du mois de Juin 1724. qui a réglé le
denier de la Constitution sur le pied du denier
30. Donnée à Fontainebleau le 26. Septembre
1724. Registrée en Parlement le 12. Octobre.

ARREST du Grand Conseil, du même
jour, qui fait défenses à tous ceux qui se pré-
sentent Creanciers, tant des Ordres Royaux,
Militaires & Hospitaliers de Notre-Dame du
Mont-Carmel & de Saint Lazare de Jerusalem,
que de l'Hôpital de Saint Jacques, uni au dits
Ordres, de faire des saisies & Arrests en d'au-

2706 MERCURE DE FRANCE.

tres mains qu'en celles du Receveur particulier desdits Ordres.

ARREST du 4. Octobre, qui ordonne la suppression d'un Ecrit, ayant pour titre, Relation de ce qui s'est passé dans l'Assemblée generale de la Congregation de la Mission, tenue à Paris le 1. Aoust 1724.

ARREST du même jour, qui ordonne que Charles Basset comptera au Conseil, tant des droits qui composoient la Ferme de Pierre d'Estabeau que de ceux réservés à Charles Cordier.

ARREST du 7. Octobre, qui maintient les Abbé & Religieux de Notre-Dame de Montserrat dans le droit de nommer à l'Abbaye de Saint Geniez, en Roussillon, un Abbé triennal amovible; à la charge néanmoins que ledit Abbé sera né sujet du Roi; qu'il y sera établi un Noviciat, pour y recevoir seulement les Sujets de Sa Majesté; que le revenu de ladite Abbaye ne pourra sortir du Royaume; que les Visiteurs qui seront envoyez de l'Abbaye de Montserrat, ne pourront exercer leurs pouvoirs sans une permission particuliere de Sa Majesté.

ORDONNANCE de Police, publiée le 7. Octobre, qui fait défenses à tous Hôteliers, Aubergistes, Milanois, Savoyards, Lombards, Pied nontois, Compagnons Tailleurs, Ravaudeuses, & autres qualitez de Prevosts de Chambrées, de donner à coucher à la nuit, sans avoir un Registre visé du Commissaire, contenant les noms, surnoms, qualitez & Pays, &c de ceux qu'ils retiennent. Et qui condamne

DECEMBRE 1724. 2707

damné le nommé Gubert, Savoyard, en trois livres d'amende.

ARREST du 10. Octobre, qui declare sujets au Contrôle, les Actes & Adjudications de nature à pouvoir être faits pardevant Notaires, qui seront reçus par les Greffiers & Officiers de Justice; & accorde délai jusqu'au dernier Mars 1725. pour contrôler les Actes de cette nature.

ARREST du même jour, qui ordonne aux Greffiers & autres Officiers de Justice, de faire contrôler dans la quinzaine les Adjudications ou autres Actes faits pardevant eux, & leur accorde délai jusqu'au dernier Mars 1725. pour faire contrôler les précédans en payant les Droits.

ARREST du 24. Octobre, qui ordonne que les Acqueréurs de biens immeubles à quelque titre que ce soit, seront tenus de payer tous les droits du Centième Denier, dont lesdits biens se trouveront chargez à cause des mutations arrivées avant leurs titres de propriété.

ORDONNANCE du Roi du 25. Octobre, portant défenses de courir la Poste en Berlins, ni en Chaises à deux personnes, par laquelle il est dit que Sa Majesté ayant été informée, que le dérangement & la ruine de nombre de Postes sur différentes routes du Royaume, provient principalement de l'usage qui s'est introduit depuis quelques années de courir dans des Voitures à quatre & à deux personnes, lesquelles Voitures s'étant multipliées considérablement, ont causé de si fréquentes pertes de chevaux aux Maîtres des Postes

Postes, que plusieurs ont été obligez de les abandonner ; Et ce desordre étant également préjudiciable au service de Sa Majesté & à celui du Public. Elle a jugé à propos, pour mettre les Maîtres des Postes en état de se remonter & de faire exactement leur service, d'abolir l'usage des Voitures à quatre & à deux personnes, pour courir en poste ; & pour cet effet Sa Majesté a défendu & défend très-expressément & sous peine de prison, à tous les Maîtres des Postes des Routes, tant en droiture que de traverse, soit du dedans, soit des frontieres de son Royaume, & pour quelque cause que ce puisse être, de donner des chevaux pour mener des Berlines ou des Chaises à deux personnes, sans une permission par écrit de Sa Majesté, du Surintendant General des Postes, ou de ceux qui seront chargez de l'exécution de ses Ordres : Et à l'égard de ceux qui courront en chaise à une personne seule, Sa Majesté veut & ordonne que leurs Malles, Valises ou Portemanteaux, ne puissent excéder à l'avenir le poids de cent livres, lesquelles Malles ou Portemanteaux seront pesez à la premiere Poste de la Route que tiendront les Courriers, & en cas qu'ils se trouvent d'un poids plus fort que celui desdites cent livres, veut Sa Majesté, que l'excédant en soit ôté, & défend aux Maîtres de Postes de leur donner des chevaux. Défend pareillement Sa Majesté à tous Courriers, de que que qualité & condition qu'ils puissent être, qui courront en Chaise, de faire mettre leurs Malles ou Valises sur le devant de leursdites Chaises, mais bien sur le derriere d'icelles, pour éviter que les chevaux de brancard soient es-

DECEMBRE 1724. 2709

Tropiez par la surcharge, comme il est arrivé en plusieurs occasions. Sa Majesté étant informée d'ailleurs, que la plupart des Postillons, au lieu de s'en retourner à leurs Postes avec leurs chevaux, s'arrêtent des temps considérables en chemin, à des cabarets ou ailleurs, & font cause que les Courriers ne sont pas toujours servis promptement, Elle enjoint aux Prévôts ou Commandans des Maréchaussées établies dans les Provinces du Royaume, d'obliger les Postillons qu'ils auront ainsi trouvez en contravention de la presente Ordonnance, à conduire leurs chevaux à leurs Postes, & ensuite de les arrêter & constituer Prisonniers dans les Prisons Royales les plus prochaines desdites Postes, pour y rester jusqu'à nouvel ordre du Grand Maître & Surintendant General des Postes.

DECLARATION du Roi, concernant les Engagistes des Prisons. Donnée à Fontainebleau le 7. Novembre 1724. Registrée en Parlement. Par laquelle Sa Majesté ordonne que les Engagistes de ses Domaines, qui ont des Prisons comprises dans leur Engagement, soient tenus d'entretenir lesdites Prisons de toutes reparations, & d'y pourvoir de bons & fideles Geoliers, qu'ils presenteront aux Procureurs Generaux de ses Cours de Parlement, & qui seront tenus de prêter devant les Juges des lieux, le serment en tel cas requis & accoutumé, après qu'à la requête desdits Procureurs Generaux, ou de leurs Substituts, il aura été informé de leurs vie & mœurs, & que faite par lesdits Engagistes de pourvoir lesdites Prisons de bons & fideles

fideles Geoliers , il soit pourvû à la garde d'icelles par les Cours de Parlement , en la maniere prescrite par la Declaration du 11. Juin dernier.

ARREST du même jour , qui proroge jusqu'au dernier Octobre 1725. inclusivement les delais accordez par les Arrêts des premier Novembre 1721. 7. Janvier & 25. Juillet 1723. & 7. Mars de la presente année , pour le payement des deux deniers pour les Decrets volontaires.

ARREST du 7. Novembre , pour assurer des fonds suffisans pour le secours des Hôpitaux , & la nourriture des pauvres Mendians qui s'y rendent volontairement , ou qui y sont actuellement conduits ; par lequel Sa M. ordonne que les Gages & Taxations attribuez tant aux Offices de Gouverneurs , Lieutenans de Roi & Majors , qu'aux Offices Municipaux , & à ceux des Syndics des Paroisses & des Greffiers des Rolles des Tailles , échûs depuis le premier Octobre 1722. jusqu'au jour de la suppression desdits Offices , ou jusqu'au jour des provisions accordées aux acquereurs , seront affectées aux reparations des Hôpitaux & à la nourriture des pauvres Mendians valides & invalides.

ARREST du 11. Novembre , par lequel S. M. ordonne que l'Ecrit imprimé sous le titre de *Lettre de M. Duguet à M. l'Ev que de Montpellier, au sujet de ses Remonstrances au Roy* , sera & demeurera supprimé , & que les exemplaires qui en ont été distribuez , seront incessamment rapportez , tant au sieur d'Ombreval

DECEMBRE 1724. 2711

breval , Lieutenant General de Police dans la Ville , Prevôté & Vicomté de Paris , qu'aux Greffes des sieurs Intendants & Commissaires départis dans les Provinces & Generalitez du Royaume , pour être pareillement supprimé & lacéré : Ordonne en outre , que par ledit fleur d'Ombreval , que Sa Majesté a pour ce commis , il sera informé à la requête du Substitut de son Procureur General au Châtelet de Paris , contre l'Auteur , l'Imprimeur , & les distributeurs dudit Ecrit ; pour , son information vûe & rapportée , être par Sa Majesté ordonné ce qu'il appartiendra pour la punition des coupables , comme perturbateurs du repos public , &c.

ARREST du 11. Novembre , qui défend à toutes personnes , de quelque qualité & condition qu'elles soient , d'exercer aucuns Offices de Judicature , Police , Finance ou Domaniaux , sans Provision de S. M. ou Commissions du Grand Sceau.

ORDONNANCE du Roi du 14. Novembre , portant que le produit des prises qui seront faites à l'avenir en commerce étranger dans les Colonies , continuera d'être déposé entre les mains du Commis du Tresorier de la Marine , pour être employé suivant les ordres particuliers de S. M.

ARREST du 5. Decembre , qui ordonne que le sol pour livre de remise , accordé par celui du 3. Octobre dernier , aux Collecteurs , Receveurs des Tailles , & Receveurs Generaux des Finances , sur l'imposition à faire de trois Deniers pour livre de la Taille , re-

1. vol.

servez

2712. MERCURE DE FRANCE.

servez aux Hôpitaux, sera imposé par augmentation des sommes auxquelles lesdits trois Deniers pour livre de la Taille se trouveront monter; Et dispense les Receveurs des Tailles, de tenir un Journal séparé, tant de la dite imposition de trois Deniers pour livre de la Taille, réservez aux Hôpitaux, que dudit sol pour livre de remisé, lesquels ils seront cependant tenus de porter sur leur Registre ordinaire.

ARREST du 9. Decembre, qui ordonne, que l'imposition de la moitié des Gages de Syndics des Paroisses, & Taxations de Greffiers des Rolles des Tailles, réservez pour le secours des Hôpitaux, sera faite sur le pied de trois Deniers pour livre, en sus des Deniers des Tailles.

ARREST du 12. Decembre, qui ordonne conformément à l'Edit de Fevrier 1674. que ceux qui ont fait ou qui feront à l'avenir des acquisitions par échange, seront tenus d'en payer à Sa Majesté les Droits Seigneux & Feodaux, tels qu'ils sont reglez par les coûtumes des lieux.



Le second volume de ce mois, ou Supplément des six derniers mois de l'année 1724. est sous presse & paroîtra incessamment, avec une Table generale des matieres employées pendant toute l'année.

A P P R O B A T I O N.

J'ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le 1. vol. du *Mercur de France* du mois de *Decembre*, & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 2. Janvier 1725.

HARDION.



T A B L E

Des Principales Matieres , contenuës
dans ce 1. volume.

P IECES Fugitives. Borée & Orythie, Can- tate.	2503
Lettre du Pere de Grainville sur des Medail- les rares.	2507
Epître de M. Vergier , &c.	2523
Lettre sur le Poëme de la Ligue.	2529
Vers de Biribi à sa Maîtresse.	2535
Lettres & remarques sur la Ville de Dijon.	2538
Le Cochon de Lait, Fable.	2541
Lettres de Malthe sur le remede de l'Eau à la glace.	2545
Epître sur l'Amitié.	2550
Lettre & Eloge sur la mort de D. Mopinot.	2553
La Priere , Ode.	2565
Ouverture des Académies , & Eloge de M. Boivin. Dissertation sur l'Auteur de l'Al- coran , &c.	2570
Vers à Mad. ***	2581
Ouverture de l'Académie de Bordeaux.	2583
Le Babil , Ode.	2583
Lettre écrite au sujet du Traité du R. P. B.	2596
Traduction de l'Ode d'Horace , <i>Mater</i> , &c.	2600
Lettre de M. Vergier.	2603
Enigmes	2605
NOUVELLES Litteraires , &c. Noels , nou- veaux.	2608

Ouverture du College Royal.	2610
Projet d'un Catalogue general des Manuscrits de France.	2612
Extrait de Lettre sur l'Edition d'une Histoire Grecque.	2614
Catalogue de la Bibliotheque du Cardinal du Bois.	2615
Chanfon.	2613
Spectacles, &c.	2624
Lettre de Londres sur les Spectacles.	2628
Nouvelles du Temps, de Turquie, de Russie, de Pologne, & Sentence criminelle de Thorn, &c.	2638
D'Allemagne, Grande Bretagne, Espagne & Proclamation du Prince des Asturies.	2645
D'Italie & Extrait d'une Lettre de Rome.	2657
Morts & Mariages des Pays Etrangers.	2660
France; nouvelles, &c.	2661
Benediction des Cloches de la Cathedrale d'Angers.	2666
Union des deux Semestres du Parlement de Bretagne.	2671
Morts, Mariages, &c.	2679
Supplement, Relation de Constantinople.	2682
Discours qui a remporté le prix à Pau.	2693
Sonnet, Bouts-rimez.	2696
Accouchement extraordinaire.	2697
Réponse à la question proposée.	<i>Ibid.</i>
Autre.	2701
Article des Arrests.	2702
Avis pour le second volume de ce mois.	

Errata de Novembre.

P Age 2490. ligne 15. se posteront. ~~lisez~~
de porteront.

L'air noté doit regarder la page

2623

MERCURE

DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
DECEMBRE 1724.

II. VOLUME.



QUAE COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

CHEZ : { GUILLAUME CAVELIER, au Palais
| GUILLAUME CAVELIER, fils, rue
S. Jacques, au Lys d'Or.
| NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la
| descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or

M D C C. XXIV

Avec Approbation & Privilège du Roy.



PRIVILEGE

DU ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarr. : à nos Amez & Feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand-Conseil, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Officiers & Justiciers qu'il appartiendra. SALUT : l'applaudissement que reçoit le MERCURE DE FRANCE, cy-devant appelé le Mercure Galant, composé depuis l'année 1672, par le sieur de Visé, & autres Auteurs, nous fait croire que le sieur Dufreni, Titulaire du dernier Brevet étant decédé, il ne convient pas que le Public soit à l'avenir privé d'un ouvrage aussi utile qu'agréable, tant à nos sujets qu'aux étrangers; c'est dans cette vûë que bien informé des talens, & de la sagesse du sieur ANTOINE DE LA ROQUE, Ecuyer, ancien Gendarme dans la Compagnie des Gendarmes de nôtre Gard: ordinaire, & Chevalier de nôtre Ordre Militaire de Saint Louis; nous l'avons choisi pour composer à l'avenir exclusivement à tout autre ledit Ouvrage, sous le titre de MERCURE DE FRANCE, & nous lui en avons à cet effet accordé nôtre Brevet le 17. Octobre dernier, pour l'execution duquel ledit sieur de la Roque nous a fait supplier de lui accorder nos Lettres de Privilege sur ce necessaires : A CES CAUSES, conformément audit Brevet, Nous lui avons permis & permettons par ces Presentes de composer & donner au Public à l'avenir tous les mois à lui seul exclusivement, ledit Mercure de France, qu'il pourra faire imprimer en tel volume, forme, marge, caractère, conjointement, ou separement, & autant de fois que bon lui semblera, chaque mois, & de le faire vendre & débiter partout nôtre Royaume, & ce pendant le temps de douze années consecutives, à compter du jour de la datte des Presentes; à condition néanmoins que chaque volume portera son Approbation expresse de l'Examineur, qui aura été com-

A ij

mis à cet effet. Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelques qualitez & conditions qu'elles soient d'en introduire d'impressions étrangères dans aucun lieu de nôtre obéissance, comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs, Graveurs, & autres, d'imprimer, faire imprimer, graver, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Livre, ou planches en tout ou en partie, ni d'en faire aucun Extrait, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, corrections, changement de titre, ou autrement, sans la permission expresse & par écrit de l'Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui; le tout à peine de confiscation des exemplaires contrefaits; de 6000. livres d'amende, payables sans déport par chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers à l'Exposant, ou à ceux qui auront droit de lui, & de tous dépens, dommages & interets; à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur les Registres de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression de ce Livre sera faite dans nôtre Royaume, & non ailleurs, en fin papier, & en beau caractère, conformément aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit ou imprimé qui aura servi de copie à l'impression dudit Livre sera remis dans le même état, ou les Approbations y auront été données, es mains de nôtre très-cher & Feal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le sieur FLEURIAU D'ARM NONVILLE, Commandeur de nos ordres, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans nôtre Bibliothèque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtre très-cher & Feal Chevalier, Garde des Sceaux de France; le tout à peine de nullité des Presentes, du contenu desquelles Vous enjoignons de faire jouir ledit Exposant, ou ses ayans cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucuns troubles & empêchemens, & à cet effet nous avons révoqué & révoquons tous autres Privilèges qui pourroient avoir été donnez cy-devant à d'autres qu'audit Exposant; Voulons que la copie des Presentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Livre soit tenue pour dûement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos Amez & Feaux Conseillers - Secretaires, soy soit ajoutées

comme à l'original : commandons au premier nôtre
Huissier ou Sergent de faire pour l'exécution d'icelles,
tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre
permission, nonobstant clameur de Haro, Charte Nor-
mande, & Lettres à ce contraires ; CAR tel est nôtre
plaisir. Donnè à Paris le 9. jour de Novembre, l'an de
grace 1724. & de nôtre Règne le 10. Par le Roi en
son Conseil. Signé, DE SAINT HILAIRE.

*Registré sur le Registre VI. de la Chambre
Royale & Syndicale de la Librairie & Impri-
merie de Paris, N. 110. fol. 95. conformément
au Règlement de 1723. Qui fait défenses Art.
IV. à toutes personnes de quelque qualité
qu'elles soient, autres que les Libraires & Im-
primeurs, de vendre, débiter & faire afficher
aucuns Livres pour les vendre en leurs noms,
soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement.
Et à la charge de fournir les Exemplaires pres-
crits par l'Article CVIII. du même Règlement.
A Paris le vingt-trois Novembre mil sept cent
vingt-quatre. Signé, BRUNET, Syndic.*



A V I S.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, chez M. le Commissaire le Comte, vis-à-vis la Comedie Françoisse, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non - seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

Le prix est de 30. sols.



MERCURE

DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY
 DECEMBRE 1724.

II. VOLUME.



PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

LA PIE ET LE ROITELET.

F A B L E.



Ans l'épaisseur d'un feuillage,

Une Pie en belle humeur,

Attira par son ramage

Les Oiseaux du voisinage.

2. vol.

A ij Là,

1710 MERCURE DE FRANCE.

Là, voyant maint Auditeur,
Charmé de son beau langage,
Elle en jasa davantage.
C'étoit un esprit coquet,
Qui causoit en Perroquet;
Sans respect de parentage,
D'amitié, de comperage,
Chacun avoit son paquet.
Etant donc d'humeur à rire,
Elle fit une Satyre
Contre l'Aigle & le Corbeau;
Puis daubant sur l'Etourneau.
Sur le Geay, sur le Moineau,
Elle eut quelque chose à dire
Sur chaque espece d'oiseau.
Selon elle la Linotte
N'avoit ni game, ni notte;
A son gré, le Rossignol
N'avoit pas la voix fort belle;
L'Alouëtte & l'Hirondelle
Ne sçavoient rien au prix d'elle,
Dans becare & dans bemol.
A Pouïr, la Tourterelle,

2. vol.

N'étoit

N'étoit chaste ni fidelle ;
 Le Perroquet fans raison ,
 Sans esprit & sans cervelle ,
 Etoit fait comme un Oïson.
 Même un jour la Demoiselle
 Soutenoit sur son ormeau ,
 Que le Paon n'étoit pas beau ,
 Quoiqu'en dit mainte femelle.
 Elle jasoit sur ce ton ,
 Lorsqu'un petit * Berrichon ,
 Qui sortoit de son buisson ,
 Entendit la babillarde ,
 Et se dressant sur l'ergot :
 Vraiment , lui dit-il , Margot ,
 Vous faites bien la gaillarde.
 Sus donc , la femme de bien ,
 Puisque vous n'épargnez rien
 Dans vôtre humeur libre & franche ,
 Tournons sur vous l'entretien.
 La , la , nous vous voyons bien ,
 Vous n'êtes pas toute blanche.
 Apprend d'ici , médifant ,

* *Roitelet.*
 2. vol.

A v Que

Que le plus petit plaifant
Te peut donner ta tevanche.



*EXTRAIT du Memoire lû à l'Assemblée
publique de l'Académie Royale des
Sciences, le 14. Novembre dernier sur
les Eaux de Passi.*

MR Geoffroy le jeune lût ensuite un Discours, intitulé nouvel Examen des Eaux de Passi, avec une Methode de les imiter, qui fait connoître de quelle maniere ces Eaux se chargent de leur mineral.

Il montra d'abord que les Eaux de Passi avoient couru diverses fortunes depuis leurs découvertes. Il y en a d'anciennes dont on se sert depuis long-temps avec succès, quoiqu'elles soient moins actives que celles que M. l'Abbé le Ragois découvrit il y a environ six ans dans une maison qu'il a à Passi. Ces nouvelles Eaux furent examinées pour lors par des Députés de la Faculté de Medecine, & eurent depuis ce temps-là une très-grande vogue par les bons effets qu'elles produisirent.

Tout nouvellement un voisin du sieur
2. vol. Abbé

Abbé le Ragois , nommé M. Guichou , en faisant fouiller dans son jardin à neuf pieds du mur mitoyen , a trouvé quatre sources d'Eaux Minerales , qui ont fait tarir celles de l'Abbé le Ragois. Celui-ci pour se redimer de la vexation , en fouillant de son côté a recouvré une nouvelle source qui n'est point inferieure à celles qu'il avoit auparavant , & pour n'être point dépouillé à l'avenir il a fait creuser un peu au-dessous un puits assez profond , dont l'eau est pareillement Minerale.

Ces différentes manœuvres ont fait naître des contestations , dont le Conseil a pris connoissance. Son autorité étoit ici très-necessaire pour empêcher que des fouilles faites mal à propos ne portassent préjudice à des Eaux si salutaires , & d'autant plus importantes qu'elles se trouvent aux portes de Paris.

La Cour ayant nommé pour Commissaires M. d'Ombreval , Lieutenant General de Police , avec M^{rs} Terret & Falconet , fils , Medecins du Roi , M. Geofroy fut choisi par eux pour faire les experiences necessaires à l'examen de ces nouvelles Eaux. Avant que d'entrer dans le détail de ces experiences , il fit observer que le terrain de Passy , outre la pierre , les glaises , les mines de fer qui ont

2724 MERCURE DE FRANCE.

été remarquez par ceux qui ont examiné ces Eaux avant lui , contient encore une sorte de talc ou de gips , d'une figure assez reguliere comme d'une Prisme terminé par dix faces , dont les opposées sont paralleles , deux à chaque bout , & six dans la longueur.

On trouve encore dans ce terrain des Marcassites ou Pirites , où l'on remarque des grains de vitriol verd tout formé , & d'où l'on tire par les operations de Chimie un souffre tout semblable au souffre commun.

Après cette description M. Geoffroy exposa avec beaucoup de netteté & de précision les différentes experiences qu'il a faites , tant sur les nouvelles Eaux de Passi que sur les anciennes , afin d'en mieux juger , en les comparant les unes avec les autres.

Premierement , en éprouvant ces Eaux par la noix de galle , comme on fait toutes celles qui tiennent du vitriol , & par conséquent du fer , il a trouvé que l'Eau de la source du sieur Abbé le Ragois étoit une demi-heure à se colorer , & qu'elle prenoit une teinte de bleu d'azur ; que l'Eau de la premiere des quatre sources du sieur Guichou , qui est la plus forte , prenoit la même teinte , mais en moins de temps ; que celle de la deuxiè-

me se coloroit assez vite en Ametisse avant que de passer au bleu ; que celle de la troisième & de la quatrième source se teignoient sur le champ d'une couleur rougeâtre qui se change en violet pourpre ; & qu'enfin l'Eau du Puits du sieur Abbé le Ragois prend subitement une couleur de violet foncé , qui devient rougeâtre , lorsqu'elle commence à déposer.

Pour les deux sources des anciennes Eaux de Passi , elles se teignent promptement d'une couleur rougeâtre obscure, tirant sur le pourpre.

Cette diversité des nuances fait juger des differents degrés d'activité qui sont entre ces Eaux. Les plus fortes teignent en bleu sans mélange de rouge , & ce sont aussi celles qui sont plus long-temps à prendre couleur , parce que le Mineral ferrugineux qu'elles contiennent , est uni si intimement avec l'Eau , qu'il a de la peine à s'en séparer , & à donner une teinture à l'eau , en se précipitant par le moyen de la noix de galle.

La deuxième épreuve que M. Geoffroy fit de ces Eaux , fut d'en examiner le poids comparé dans le même volume. Pour cela il se servit du peze liqueur de feu M. Homberg , qui est une petite ampoule de verre qu'on peut remplir très-exactement , au moyen d'une petite cu-

2726 MERCURE DE FRANCE.

verture saillanté à côté de l'embouchure, par où l'air peut s'échaper en même temps qu'on remplit l'ampoule.

Un de ces petits vaisseaux rempli d'eau de riviere passée par le sable, ou d'eau distillée s'est trouvé peser (le poids du vaisseau à part) une once trois grains. L'Eau de l'Abbé le Ragois, & celle des deux premières sources du sieur Guichou, en pareil volume, surpassoient ce poids de deux grains. L'Eau du Puits de cet Abbé l'emportoit de trois. Celle de la troisième source du sieur Guichou, & des deux anciennes sources des Eaux de Passi ne l'emportoient que d'un. Enfin celle de la quatrième source du sieur Guichou ne l'emportoit que d'un demi-grain.

La troisième & dernière épreuve que M. Geoffroy a faite sur les Eaux de Passi est l'évaporation. Il a fait évaporer chaque espece de ces Eaux au bain marie, à une chaleur très-égale, dans des vaisseaux de verre, & il n'a mis dans chacun que le poids de huit onces d'Eau, afin d'être de la dernière exactitude dans les pesées; ainsi il n'a pris précisément que le quart de la pinte qui pese trente-deux onces.

L'évaporation faite, il s'est trouvé au fond des vaisseaux des résidences de différents poids selon la nature de l'Eau éprouvée. L'Eau de la Fontaine de l'Abbé le

2. vol.

Ragois,

Ragois, & celle de la premiere source du sieur Guichou qui vont toujours de pair, ont laissé également le poids de 18. grains de résidence. Mais l'Eau du Puits dont le mineral est plus pesant & plus grossier en a laissé 21. grains. Celles de la seconde & de la troisième du sieur Guichou n'en ont laissé que 15. mais celle de la quatrième n'en a laissé que neuf, & les anciennes Eaux de Passi en ont laissé douze, & cela sans aucune variation; ce qui est à remarquer, au lieu que toutes les autres ont varié dans le poids de leur résidence après des évaporations repetées, ce qui prouve qu'elles ne sont pas également chargées de leur mineral, comme le sont celles de cette quatrième source, aussi bien que les anciennes.

M. Geoffroy distingua trois parties dans ces résidences, une terre rougeâtre ferrugineuse qui occupe le fond, une concretion talqueuse au dessus, & quelques parties salines autour des bords; le tout recouvert d'une couleur d'or ou de bronze qui provient du soufre metallique du fer.

Cette matiere talqueuse ou gypseuse qui se trouve dans les résidences de toutes les Eaux de Passi leur avoit donné une mauvaise réputation. On les accusoit d'être plâtreuses, & l'Auteur du Traité

2728 **MERCURE DE FRANCE:**
des nouvelles Eaux de Passi n'avoit osé
toucher cette corde, de peur de ne les en
pas justifier à son gré.

C'est une observation particuliere à
M. Geoffroy, que toutes les matieres vi-
trioliques produisent par leur décompo-
sition ces matieres gypseuses sans aucun
mêlange étranger. Ainsi ce qui pouvoit
allarmer sur ces Eaux se détruit presen-
tement, puisque c'est une marque qu'el-
les sont vitrioliques & ferrugineuses, &
par consequent très-salutaires pour le-
ver les obstructions.

Pour ce qui est de la partie saline du
vitriol, elle est en petite quantité dans
la résidence de ces Eaux, puisqu'en fai-
sant évaporer quatre livres douze onces
d'Eau, qui font environ deux pintes &
chopine, sur deux gros de résidence, il
n'a trouvé que 42. grains de partie sali-
ne. Il a fait observer que ce sel n'étoit
plus vitriolique; mais qu'il s'étoit trans-
formé en un sel de glauber, qui est une
production Chimique faite par l'union
de l'acide du vitriol avec la terre du sel
marin. Cette observation n'avoit point
encore été faite par ceux qui ont exami-
né les Eaux de Passi.

La partie rougeâtre qui rest au fond
est un mars ou fer très-délié, & très-
propre à lever les obstructions qui cau-
sent

2. vol.

sent les maladies chroniques. C'est ce qui justifie la pratique des Medecins qui ordonnent ces Eaux en pareil cas, & que le vulgaire condamne mal à propos.

En examinant de quelle maniere des Eaux qui passent par des mines vitrioliques & ferrugineuses se peuvent charger de leur mineral, M. Geoffroy a fait voir qu'elles le faisoient à plusieurs reprises, en déposant la partie la plus grossiere, pour ne retenir que la plus subtile & la plus atténuée. C'est ce qui fait que ces Eaux ne déposent presque point hors de la Fontaine quand on les garde en un lieu frais, & dans des bouteilles bien bouchées. Les fortes, telles que celles de l'Abbé le Ragois, & de la premiere source du sieur Guichou, gardées de la sorte, conservent leur vertu plusieurs mois.

M. Geoffroy en faisant dissoudre dans de l'eau commune du vitriol verd, qu'on appelle vitriol de Mars, a remarqué qu'un seul grain sur une pinte d'Eau suffisoit pour lui donner le goût d'Eau minerale, & la faculté de teindre avec la noix de galle; mais cette vertu ne subsiste pas. Il a fallu charger l'Eau commune du poids de dix grains de vitriol, & là laisser déposer son sediment grossier pendant plusieurs jours, pour lui donner une vertu qui fut de durée. Alors il a

2730 MERCURE DE FRANCE.

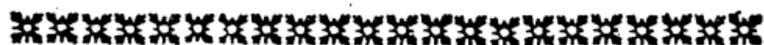
vû que cette Eau imitée se gardoit plusieurs jours , au bout desquels elle teignoit encore , & d'un bleu pareil à celui des fortes Eaux de Passi. En évaporant cette Eau au poids de huit onces comme les autres , il y a trouvé trois grains de résidence de la même nature que celle des autres Eaux avec les mêmes concrétions gypseuses , ce qui fait voir qu'elles viennent uniquement du vitriol.

Quand il a chargé l'Eau commune de 20. grains de vitriol , & qu'il l'a laissé déposer & séjourner sur son sédiment , il en a eu une Eau plus approchant de beaucoup des Eaux minérales naturelles qui s'est conservée pendant un mois avec la vertu de teindre en bleu , & qui lui a laissé après l'évaporation le poids de six grains de résidence. En mettant son vitriol avec la glaise , l'Eau en étoit plus limpide , & donnoit par la noix de galle une teinture plus belle.

Au reste , ce gips ou talc qui se trouve dans la résidence de ces Eaux , vû au microscope , est de la même configuration que le talc de Passi. Celui-ci se décompose dans l'esprit de vitriol , & se regénère en petites parcelles gypseuses , pareilles à celles des résidences dont on vient de parler. M. l'Abbé Bignon ajouta que le Conseil avoit décidé l'affaire , de

DECEMBRE 1724. 2731

maniere que le Public ne courroit plus de risque pour ces Eaux , auxquelles il prend avec raison tant d'interest.



E'TRENNES aux Auteurs du Mercure.

O D E.

Vous qui nous tracez la peinture
Des faits les plus interessans ,

Qui faites par vôtre Mercure ,

Naître cent plaisirs innocens ;

Que vous joignez de politesse

A la fine délicatesse !

Qu'Apolon vous a bien instruits !

Que vôtre main doit être habile !

Que vôtre travail est utile !

Qu'il est doux d'en goûter les fruits !

Semblable à ces fleuves rapides ,

Qui grossis de plusieurs ruisseaux ,

Dans le sein des terres arides ,

Portent l'abondance & leurs eaux ;

Le Mercure , de chaque ouvrage ,

Avec un choix discret & sage ,

Prend soin de recueillir la fleur ,

2. vol.

Et

2732 MERCURE DE FRANCE.

Et d'un butin qu'il rend fertile ,
Va tous les mois de Ville en Ville
Enrichir l'avidé lecteur.

Envain d'une étroite limite ,
Nature borna nos esprits ;
On veut tout sçavoir, tout irrite
L'ardeur dont nous sommes épris.
Par vous cette soif inquiète ,
Est abondamment satisfaite ,
Les veritez s'offrent à nous :
Dans vos écrits pleins de lumieres ,
Brillent de nouvelles matieres ,
Nous sçavons ; quel bien est plus boux !

Quel art , quel genre de science ,
Echape à vos soins vigilans ?
Le partisan de l'éloquence
Vous doit des morceaux excellens ;
Le jeune élève du Parnasse ,
Des vers , vrais modeles de grace ,
De bon sens , de naïveté ;
Le sçavant , mainte conjecture ;

2. vol.

Qui

Qui développe la nature
Avec une heureuse clarté.

Ici je vois des nouvellistes ,
Qui dans leur utile loisir ,
D'évenemens joyeux & tristes ,
Se font un bizarre plaisir :
Le vaste circuit de la terre ,
Des peuples que son globe enferme
Ne peut dérober les projets ,
Mille relations certaines ,
Fruit officieux de vos peines ,
Rapprochent de nous ces objets.

Là vos Enigmes déguifées ,
Sous un portrait ingenieux ,
Dont nos ames font abusées ,
Flatent nos desirs curieux ;
On s'applique , on travaille , on suë ,
On prend haleine , on s'évertuë ,
On marque son empressement ;
L'espoir d'en sonder le mystere ,
Rendant la peine plus legere ,
En fait un doux amusement,

Tantôt d'une surannée mémoire ,
 Débrouillant le cahos obscur ,
 Des routes sombres de l'Histoire ,
 Vous faites un chemin plus sûr.
 A-t'on par quelque découverte
 Reparé la fâcheuse perte ,
 Des monumens du temps passé :
 Inscriptions , Urnes , Medailles ,
 Devises , Portraits , Antiquailles ,
 Par vous tout nous est annoncé.

D'un travail si cher à la France ,
 Que Louïs sent bien la valeur ,
 Qu'il fait éclater de prudence
 En l'honorant de sa faveur ;
 Publiez sous de tels auspices ,
 Vos ouvrages font les délices ,
 Du peuple , des Grands , de la Cour ;
 Louïs protecteur du Mercure ,
 Accorde à la Litterature
 Ce qu'elle doit lui rendre un jour.

Frere Felix , Carme.

De Nantes le 16. Novembre 1724.

2. vol.

LET-



*LETTRE écrite à M^{rs} de la Societé
Litteraire de Châlons en Champagne,
sur les Etabliffemens Académiques, tant
anciens que modernes, par M. de V....*

MESSIEURS,

Quoique vous ayez une parfaite con-
noissance des Etabliffemens Académiques
de l'Antiquité, & de ceux qui les ont
suivis, j'ai formé le dessein de les re-
presenter à vos yeux, afin de vous en-
courager à suivre dans l'Empire des Let-
tres, la route que vous tenez pour aller à
la gloire.

Academus, riche Citoyen d'Athènes,
donna le nom d'Académie aux assemblées
des Philosophes, par le present qu'il fit
à Platon, qui en étoit le chef, de sa mai-
son, située dans les Fauxbourgs d'Athe-
nes, ou pour l'honneur de la Grece, ce
dernier donna des leçons, qui avec ses
écrits lui firent meriter le surnom de
Divin.

Ciceron, le Prince de l'Eloquence Ro-
maine, fit construire sa belle maison au-
près de Pouzzol, pour y assembler les
2. vol. Doctes,

2736 MERCURE DE FRANCE.

Doctes, qui par leurs ouvrages ont éclairé les siècles passés, & instruisent encore aujourd'hui le nôtre. Un appartement de cette maison fut nommé Académie, & les questions qui y furent traitées, portent le nom de Questions Académiques dans les ouvrages de Cicéron.

Mecene, Chevalier Romain, favorisa les Lettres sous le règne d'Auguste, d'une si singulière protection, que son nom est passé, comme vous le sçavez, aux Sçavans qui ayant eu comme lui le même goût pour elles, s'en sont déclarés les protecteurs. Nom qui est particulièrement dû aux protecteurs des Corps Académiques.

Vous sçavez aussi, Messieurs, qu'avant & après cet heureux règne il y a eu à Marseille une Académie, dont les Romains mêmes ont profité, qui a illustré les Gaules, après y avoir dissipé les ténèbres de l'ignorance & de la Barbarie.

» Celebre Académie, dit un de nos *
» Ecrivains François, qui n'a point eu
» de Supérieure dans le monde, & qui a
» sérieusement disputé le rang de pré-
» sence à celle d'Athènes. Il n'y a point
» d'art ni de science qu'on n'y cultivât,
» avec autant de succès que de pompe &

* Baillet, jugement des Sçavans, &c. T. I.
des Préjugés de l'ignorance.

I. vol.

d'éclat.

d'éclat. On ne se contentoit pas d'y en-
 seigner & d'y parler communément les «
 trois Langues ; sçavoir , la Grecque , la «
 Celtique ou Gauloise , & dans la suite «
 des temps la Latine , qui s'y introduisit «
 après la prise de Rome par les Gaulois. «
 Ce qui a fait donner à la Ville de Mar- «
 seille le nom de *Triglote* par les Grecs, «
 & de *Trilingue* par les Latins , comme «
 S. Isidore de Seville le raporte de Var- «
 ron. «

On y professoit encore publique- «
 ment l'Eloquence , la Philosophie , les «
 Mathematiques , la Medecine , la Ju- «
 risprudence , & la Theologie fabuleuse. «
 C'est ce qui la fait appeller le siege & la «
 Maîtresse des Etudes & des Sciences. «
 par (a) Tacite , qui releve la gloire de «
 son beau - pere , par l'avantage qu'il «
 avoit eu d'y faire ses études. (b) Cice- «
 ron mettoit l'excellence de ces Ecoles «
 à un si haut point , qu'il semble avoir «
 préféré cette sçavante grande Ville , «
 non-seulement à toute la Grece , mais «
 à toutes les Nations du monde , tant «
 par sa belle discipline , que pour l'im- «
 portance , & la gravité des sciences «
 que l'on y professoit , & il l'appelle la «

(a) Traité dans la vie d'Agricola.

(b) Ciceron dans son Oraison pour Fla-
 vius.

» nouvelle Athenes des Gaules , l'abord
 » universel , & le confluent des Belles-
 » Lettres & de la politesse.

» Quand on fait réflexion , dit enfin
 » nôtre Auteur , sur cette antiquité &
 » sur cet établissement de l'Académie de
 » Marseille , on n'a plus lieu de s'étonner
 » que les Gaules aient porté des Ecri-
 » vains illustres dès le temps d'Alexan-
 » dre le Grand ; c'est-à-dire , plus de
 » cent ans avant que Rome en eut pro-
 » duit. Pytheas & Eumenide , ou Eudi-
 » menes , tous deux de Marseille , (a)
 » avoient publié leurs ouvrages sur les
 » Pays Etrangers , avant que Livius An-
 » dronicus , Nevius & Ennius , les pre-
 » miers des Romains qui ont rendu leurs
 » Ecrits publics , eussent mis au jour ce
 » qu'ils ont composé sur leur propre
 » Pays.

Ainsi , Messieurs , on ne peut pas dou-
 ter que ce qu'il y a eu de politesse & de
 science dans les Gaules , ne soit dû pour
 la plus grande partie aux Phocéens , Fon-
 dateurs de Marseille , qui y fonderent
 aussi l'Académie dont nous parlons. En
 effet , Justin dans le 43^e Livre de son
 Histoire , dit que Marseille a fait quitter
 aux Gaulois leur ancienne barbarie , en
 leur apprenant la politesse des mœurs.

(a) G. Vossius Hist. Græc. p. 467.

2. vol.

J'ai déjà dit que les Romains mêmes profiterent de cette Académie, & je ne l'ai pas dit sans preuve : car Strabon, Livre IV. témoigne que ceux des Romains qui étoient touchez du desir de bien apprendre les Belles-Lettres, quittoient la Ville d'Athenes pour venir les étudier à Marseille, où l'on voyoit aborder dans le même dessein les meilleurs sujets de toute l'Europe, sans en excepter les Grecs, & ceux mêmes de l'Asie Mineure, qui malgré la distance des lieux & la haute réputation de leurs Académies, ne laissoient pas de leur préférer quelquefois celle de Marseille.

Mais c'est assez parler de cette celebre Académie, laquelle après des progrès éclatans, a enfin eu sa décadence & son extinction, par l'irruption des Nations barbares dans la Province des Romains, & par d'autres révolutions marquées dans l'Histoire. On peut dire cependant qu'elle est en quelque façon ressuscitée parmi nous, & qu'elle revit aujourd'hui en France, dans les differens établissemens Académiques, qui s'y sont faits dans les deux derniers siècles, & de nos jours.

Le premier de ces établissemens est dû à la magnificence d'un grand Roi, & à la protection particuliere dont il a honoré

les Lettres, ce qui lui a acquis une gloire immortelle ; car elles le reconnoîtront toujous pour leur pere, & pour leur Restaurateur dans la plus belle partie de l'Europe. Vous reconnoissez, Messieurs, à ces traits François I. qui malgré la variation de son étoile, & les traverses de la fortune, fonda en l'année 1530. une veritable Académie, en fondant à Paris le College Royal, indépendant de l'Université, dont les Professeurs au nombre de dix-huit, qualifiez de Conseillers du Roi, enseignent gratuitement toutes les Sciences humaines, les Langues saintes, les Langues sçavantes & les principales de l'Orient. Ces Professeurs prêtent serment au Roi entre les mains du Grand Aumônier, & ont le droit de *Committimus*, considerez comme Officiers commensaux, & étant sur l'Etat ; ce qui les met sous la direction du Secretaire d'Etat de la Maison de Sa Majesté.

Cet établissement a été dès son origine une pepiniere d'Académiciens, & de sçavans hommes, dont les noms ne mourront jamais dans la République des Lettres, tels sont entre les plus célèbres, Pierre * Danez, Parisien, Genebrard,

* Danez, Professeur en Langue Grecque fut Précepteur du Dauphin depuis François II. envoyé au Concile de Trente, puis Evêque

DECEMBRE 1724. 2741

Budée, Vatable, Oronce Finé, Turnebe, Lambin, Ramus, Gassendi, Passerat, Morel, Gabriël Sionite, & Abraham Ecchellenfis, Maronites du Mont-Liban, tous personnages recommandables & consommez, chacun dans son genre d'érudition. Et encore aujourd'hui ceux qui remplissent les Chaires de ce College sont des personnes d'une capacité distinguée, & qui soutiennent la gloire de leurs illustres prédecesseurs.

Mais ce n'étoit pas assez à la France d'avoir donné une retraite honorable aux Lettres errantes & fugitives, | devenues presque barbares en Europe depuis la décadence de l'Empire d'Orient, & la prise de Constantinople; il manquoit encore pour la gloire du nom François, & pour l'utilité de la Nation un établissement qui l'interessât plus particulièrement.

C'est dans cette vûë que le Cardinal de Richelieu, qui n'entreprenoit rien que de grand, projetta l'établissement de l'Académie Française, dans le principal dessein de travailler à la pureté de la Langue, & de la rendre capable de la plus haute, & de la plus sublime éloquence.

Louis XIII. à la sollicitation de ce fameux Ministre, se declara le Fondateur de Lavour, &c. Il est inhumé dans l'Eglise de S. Germain des Prez.

de l'Académie, & voulut qu'elle fut formée de tout ce qu'il y avoit alors d'illustres dans le Royaume, distinguez par des ouvrages sortis de leurs plumes. La première Assemblée s'en tint solennellement le 10. de Juillet de l'année 1637. chez son illustre Instituteur.

Après la mort du Cardinal, Pierre Seguier, Chancelier de France, succéda à ses vûës, & reçût en 1642. l'Académie dans son Hôtel, où elle a tenu ses conférences long-temps depuis, & jusqu'au jour qu'il plût au Roi Louis XIV. de s'en déclarer le Protecteur, & de lui accorder un appartement au Louvre. C'est la première Compagnie qui a obtenu cette marque de distinction.

Deslors l'Académie sensible à cette faveur, & pour meriter en quelque façon une si auguste protection, commença à célébrer la gloire de ce grand Prince, gloire dont elle devint comme la dépositaire dans son Palais, en exigeant de ses membres les éloges qu'ils ont depuis prononcé d'une manière digne de la majesté de ses triomphes, & de ses grandes & éminentes qualitez.

Vous n'attendez pas, Messieurs, de mon insuffisance que je pousse plus loin un si grand sujet; je me contente d'ajouter que l'Académie Françoisè a non-

DECEMBRE 1724. 2743

seulement produit un grand nombre de Sçavans , qui ont enrichi nôtre Langue de belles productions , & de traductions de tout ce que l'antiquité Grecque & Romaine a de plus précieux ; mais qu'elle a encore donné des regles , & fixé des doutes , ce qui sert beaucoup à ceux qui veulent écrire & parler poliment. Aussi la haute perfection où la Langue Françoisé est parvenue , lui a procuré une si grande reputation dans toute l'Europe ; que toutes les Nations civilisées l'apprennent à present avec une extrême ardeur , & que dans toutes les Cours , & surtout celles d'Allemagne , un homme qui parle & qui écrit poliment le François , est fort distingué des autres.

Je puis encore ajouter , que dès l'année 1658. l'Académie Françoisé étoit dans une si haute reputation , que la Reine Christine de Suede , étant à Paris , voulut assister à une de ses Assemblées. Elle y fut conduite par le Chancelier Seguier , & parut si contente de tout ce qui s'y passa , qu'après avoir répondu d'une maniere qui charma tout le monde , au compliment que lui fit au nom de la Compagnie , le sçavant Marin Cureau de la Chambre ; elle fit present à l'Académie de son Portrait , qui se voit au-

2744 **MERCURE DE FRANCE.**
jourd'hui dans la Salle où elle tient ses
Conferences.

Le Regne de Louis XIV. si propice à l'avancement des Sciences, & à la perfection des beaux Arts, a vû naître dans la suite deux autres Académies, fondées par ce grand Monarque, & aussi logées dans son Palais. La premiere nommée Académie Royale des Inscriptions & des Médailles, a commencé en l'année 1663. sous le Ministère de Jean-Baptiste Colbert. Le Roi, en la fondant, regarda comme un avantage honorable pour la Nation, l'établissement d'une Académie, destinée à travailler aux Inscriptions, aux Devises, aux Médailles, & à répandre sur ces Ouvrages le bon goût & la noble simplicité qui en font tout le prix. Il forma d'abord cette Compagnie d'un petit nombre d'hommes choisis de l'Académie Française, en leur assignant à tous des pensions. Ces nouveaux Académiciens s'occupèrent principalement à composer des Médailles sur ce qu'ils trouverent de plus remarquable sous le Regne de Sa Majesté, & c'est ce travail qui a produit le magnifique Volume qui porte ce titre : *Médailles sur les principaux evenemens du Regne de Louis le Grand, avec les explications historiques*
2. vol. ques

DECEMBRE 1724. 2745

ques par l'Académie Royale des Médailles & des Inscriptions.

Le Roi jugea ensuite à propos de donner une nouvelle forme à l'Académie des Inscriptions par un Règlement de l'année 1701. Suivant ce Règlement les Inscriptions & les Médailles ne font plus qu'une même partie de son objet, & cet objet embrasse généralement toute l'érudition Grecque & Latine.

Le nombre des Académiciens a été augmenté à proportion jusqu'au nombre de 40. sans compter les Veterans. Enfin le Roi a confirmé cet établissement par des Lettres Patentes du mois de Fevrier 1713.

Toutes les Médailles & Jettons dont cette Académie a composé les sujets, & les Inscriptions, tant sous le Regne de Louis XIV. que sous le Roi regnant, ont été frappées en or, en argent, & en bronze, dans la Monnoye des Médailles, lieu qui occupe un espace considerable sous la grande Galerie qui communique du Louvre au Palais des Tuilleries, sous la direction de Nicolas de Lannay, qui a un genie merveilleux pour la fabrique de ces monumens, & qui ne neglige rien pour les rendre d'une perfection comparable à l'Antique. Ce lieu contient tout ce qu'on peut voir en ce

2. vol.

B v genre

2646 MERCURE DE FRANCE.

genre de plus riche, de plus curieux, de plus grand & de plus recherché ; enfin ce qu'on ne trouvera nulle autre part. C'est le témoignage qu'en rendit le Czar, après avoir tout vû & tout visité avec une attention digne de son goût & de ses lumieres en l'année 1716.

Le Roi, dont les connoissances, & l'inclination pour les grandes choses, sont au-dessus de son âge, a bien voulu visiter aussi sa Monnoye des Médailles, & cette visite a fait le sujet d'une très-belle Médaille de ce Prince, qui fut frappée en presence de Sa Majesté en 1719. elle se trouve gravée dans le Mercure de France du mois de Juillet 1722.

La seconde Académie doit aussi sa premiere institution au zele que le même Ministre avoit pour le bien public, & pour la gloire de son Maître. Ses premiers commencemens sont de l'année 1666. & ses progrès & le lustre où elle se trouve aujourd'hui, sont dûs au soin & à la vigilance de M. l'Abbé * Bignon, que je ne fais, Messieurs, que vous nommer ici ; parce que son nom vaut seul

* Messire Jean-Paul Bignon ; Abbé de saint Quentin, Conseiller d'Etat ordinaire, l'un des 40. de l'Académie Française, President des Académies des Sciences & des Inscriptions, Surintendant de la Bibliothèque du Roi.

2, vol.

un

DECEMBRE 1724. 2747

un long éloge. C'est lui qui obtint par son crédit l'appartement qu'elle occupe à présent dans le Louvre, avec des privilèges considérables & très-avantageux. Cette Académie sous le nom d'*Académie des Sciences*, a pour objet général la Philosophie, qui comprend la Géométrie, l'Astronomie, les Mécaniques, l'Anatomie, la Chimie, la Botanique, &c. Depuis le renouvellement de cette Académie, & en vertu des Réglemens arrêtés à Versailles le 26. Janvier 1699, le nombre des Académiciens est fixé à 60. Cet établissement est confirmé par les mêmes Lettres Patentes du mois de Février 1713. dont il est parlé ci-dessus.

Je ne dois pas omettre ici, que quelques Membres choisis de ces deux Académies, en forment, pour ainsi dire, une troisième qui s'assemble dans la Bibliothèque du Roi pour la composition du Journal des Sçavans, Ouvrage important pour l'Histoire de la République des Lettres, sous les auspices & la direction de M. l'Abbé Bignon, Surintendant de la Bibliothèque Royale, & que d'autres Membres de l'Académie des Sciences, particulièrement appliqués à l'Astronomie, à la connoissance des temps, &c. & à la Botanique, à l'Anatomie, &c. s'assemblent les uns à l'Ob-

2748 MERCURE DE FRANCE.

servatoire Royal, les autres au Jardin du Roi, pour y vaquer aux operations qui concernent ces Sciences, & pour les apprendre à ceux qui sont bien aises de les acquerir.

Deux autres Académies, qui ont pour objet les deux plus beaux Arts, sont aussi logées, & tiennent leurs Assemblées dans le Palais de nos Rois; sçavoir, celle de Peinture & de Sculpture, unies ensemble, & celle d'Architecture. La premiere protégée d'abord par le Cardinal Mazarin, puis par le Chancelier Seguier, ensuite par Jean-Baptiste Colbert, qui lui fit accorder des Lettres Patentes en l'année 1664. est aujourd'hui la plus celebre de toute l'Europe, & a pour Protecteur le Duc d'Antin, Surintendant des Bâtimens du Roi. Le même M. Colbert établit presque en même temps à Rome une autre Académie de Peinture pour les François, où l'on envoie les Eleves qui ont remporté les prix de Peinture & de Sculpture dans l'Académie dont je viens de parler, lesquels y sont entierement aux dépens du Roi. Cette Académie est regie à Rome par un Directeur, Peintre François, avec des pensions considerables, & elle a produit jusqu'à present des Peintres & des Sculpteurs excellens.

2. vol.

L'autre

DECEMBRE 1724. 2749

L'autre Académie est celle d'Architecture, aussi érigée par les soins du même Ministre, & sous la protection du Surintendant des Bâtimens.

Vous conviendrez, Messieurs, en considerant tous ces differens établissemens Académiques, faits dans la Capitale du Royaume, si propres pour le progrès & la perfection des Sciences & des Arts, si utiles au public; vous conviendrez, dis-je, que la Ville de Paris, déjà celebre du côté des Sciences dès le temps de Charlemagne, qui y fonda la plus fameuse de toutes les Universitez, merite les mêmes titres donnez par Ciceron à Marseille payenne, & sçavante à cause de sa celebre Académie, & que Paris est veritablement aujourd'hui la nouvelle Athenes de l'Europe, l'abord universel, & le confluent des Lettres & de la Politesse, &c.

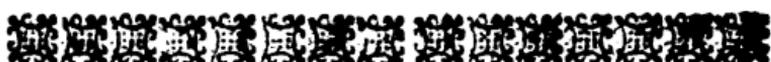
Il me resté à vous parler des differentes Académies, érigées sous le même Regne ou depuis dans plusieurs Villes du Royaume, à l'exemple & par une loüable émulation de celles dont je viens de vous exposer les établissemens à Paris. Mais comme cette matiere excéderoit les bornes que je dois me prescrire pour ménager votre attention, je reserve tout ce que j'ai à vous dire là-dessus pour

2. vol. une

2750 MERCURE DE FRANCE.

une seconde Lettre, qui pourra être suivie d'une troisième sur les Académies Etrangères. Je suis avec respect, Messieurs, vôtre très-humble & très-obéissant serviteur. DE V.....

A Paris, ce 1. Decembre 1724.



ETRENNES DE CLEOPATRE,

à M.... celebre Antiquaire.

AU nom de tant d'illustres morts,
Pour qui vôtre cœur s'intéresse ;

Au nom de ces Heros, dont Rome, dont la
Grece

Ont vanté les nobles efforts :

Pleine pour vous de zele & de reconnoissance,

Je romps aujourd'hui le silence ,

Que depuis si long-temps j'observe sur ces
bords.



Que ne devons-nous point à vos soins gene-
reux ;

Sans vous le plus souvent nos restes malheu-
reux ,

Ensevelis dans la poussiere ,

2. vol.

Y

DECEMBRE 1724. 2751

Y seroient toujours ignorez ;

Par vous nous renaissions encore à la lumiere ,
Par vous d'un long oubli les torts sont reparez.



Je sçai que des bijoux sont ordinairement ,
Le galant affaisonnement ,
Dont pour mieux signaler son zele ,
Ce jour que l'an se renouvelle ,
On accompagne un compliment ;
Mais l'ombre la plus liberale ,
A de simples souhaits doit enfin se borner ,
Quand nous avons passé dans la barque fatale ,
Il ne nous reste plus de bijoux à donner.



S'il est vrai ce qu'ici nous en avons appris ,
D'une ombre sur nos bords fraîchement débarquée

Chacun de nous selon son prix ,
Dans vôtre Cabinet a sa place marquée ;
J'y tiens la mienne avec assez d'honneur ,
Si j'en crois cette ombre flatteuse ,
Ah ! quand la chose , enfin , seroit un peu douteuse ,

Dois-je l'examiner si fort à la rigueur ?

2. vol.

Vous

Vous le sçavez, envain je voudrois le cacher,
 Aux soins qu'on me rendit je ne fus point
 ingrate,

Un cœur reconnoissant, une ame délicate,
 Aisément se laisse toucher.



Jusques dans les Enfers ce penchant m'a suivie,
 C'est à vous désormais que je le sacrifie,

Non, que m'abandonnant à de nouveaux sou-
 pirs,

Prévenuë en secret d'un espoir téméraire,

J'ose en ce jour jusqu'à vous plaire,

Porter mes vœux & mes desirs;

Un si glorieux avantage,

D'une ombre n'est point le partage,

Je le cede aux beautez qui vivent en ces lieux,

Que vous ont confié les Dieux.



Mais de quelque part qu'il nous vienne,

Un cœur reconnoissant est-il à rejeter !

N'est-ce donc rien qu'un cœur sur qui l'on
 peut compter,

En ma faveur du moins qu'il vous sou-
 vienne,

Qu'ici l'on ne sçait point flater.

2. vol.

On

DECEMBRE 1724. . . 2753

On y connoît des cœurs les plus cachez mis-
teres,

Jamais pour le parjure ici l'on n'est puni :

Les vœux qu'on y fait sont sinceres ,

Tout artifice en est banni ;

Quoiqu'amî tendre & secourable ,

Quoique genereux bienfaisant ,

Des vœux dont en ce jour je sçais qu'on vous
accable,

Oseriez-vous en dire autant ?



Mon zele va trop loin peut-être ,

Mais ne refusez pas d'en approuver l'excès ,

Puissent mes vers trouver un favorable accès,

La main les a tracez , le cœur les a fait naître,

Le cœur auprès de vous me répond du succès.



Que par vos soins nôtre gloire établie ,

Passe jusqu'aux climats d'où vous naissent
les jours ,

Que de vos ans au gré de vôtre envie ,

La Parque prolonge le cours ;

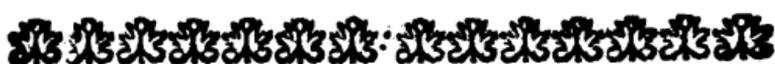
Que vos desirs trouvent toujours ,

Une route aisée , aplanië ,

2. vol.

Et

Et qu'enfin la fortune & le parfait amour
Remplissent vos vœux tour à tour.



SUITE de ce qui s'est passé à la dernière
Assemblée publique de l'Académie
Royale des Sciences.

*Observation nouvelle & singulière sur la
dissolution successive de plusieurs Sels
dans l'eau commune, par M. Lemerî.*

CE n'est pas toujours des opérations
les plus longues, les plus difficiles
& les plus impliquées qu'on tire des
observations singulières, & des éclair-
cissemens considérables sur une Méchan-
ique cachée, qu'on cherche à découvrir.
Rien n'est à la fois plus simple & plus à
la portée de tout le monde que de dissou-
dre différents Sels dans l'eau commune,
& d'examiner ce qui résulte de la disso-
lution de chacun de ces Sels; cependant
cet examen, (dit M. Lemerî) nous a déjà
valu plusieurs expériences curieuses, dont
la Théorie a encore le mérite de porter
avec elle un caractère de certitude qui
n'accompagne pas de même toutes les ma-
tières de Physique.

2. vol.

On

On ſçait que l'eau qui a diſſout juſqu'à un certain point d'un premier Sel , dont elle paroît en quelque ſorte ſi bien raffaſiée , qu'il ne lui eſt plus poſſible alors d'en diſſoudre davantage , recommence à agir ſur un ſecond , dont elle enleve un certain nombre de parties qui demeurent ſuſpenduës avec celles du premier Sel dans le même liquide , ſans que les unes faſſent précipiter les autres , ou qu'elles ſe précipitent enſemble.

La meilleure raiſon qu'on ait rapportée juſqu'ici de ce Phenomène , c'eſt que l'experience ayant découvert que les parties integrantes d'un même Sel ſ'uniffent bien enſemble ; mais non pas à celles d'une autre eſpece de Sel. Ces deux Sels differens peuvent habiter dans le même liquide , & ſ'y rencontrer à tout inſtant ſans courir le riſque d'une jonction de parties qui les feroient tomber l'un & l'autre au fond de l'eau ; mais cette raiſon , quoique vraye , eſt incomplète , comme on le verra dans la ſuite.

Dans le cas des deux Sels concrets differens , fondus ſucceſſivement dans une même portion d'eau , le ſecond Sel produit un effet ſingulier dont perſonne ne s'étoit apperçû , ou du moins n'avoit parlé avant M. Lemerî ; c'eſt qu'en ſe plaçant dans l'eſpace ou l'intervalle qui ſepare

2756. MERCURE DE FRANCE.

separe les parties du premier Sel , il augmente de tout son volume cet espace ; & devenant lui-même une espece d'intermede nouveau pour les parties de ce premier Sel , éloignées alors les unes des autres fort au-delà de ce qu'il le faut pour ne se point rencontrer , il donne lieu par là à de nouvelles parties de ce premier Sel de s'insinuer & de s'établir dans la liqueur , ce qu'elles ne pouvoient faire avant la dissolution du second Sel , & ce qu'un grand nombre d'experiences prouve évidemment qu'elles font toujours après cette dissolution.

Il paroît par ce qui a été dit , il semble même qu'on soit en droit d'en conclure affirmativement que toutes les fois qu'on presentera successivement à une même portion d'eau deux Sels differens qui n'auront aucune action l'un sur l'autre , & dont les parties integrantes pourront s'approcher sans s'unir , quand la portion d'eau aura enlevé tout ce qu'elle pourra dissoudre pour lors du premier Sel , non-seulement elle se chargera aisément du second qui se placera & se maintiendra dans la liqueur sans en recevoir le moindre empêchement de la part du premier Sel , ni sans apporter aucun obstacle à sa suspension ; mais encore que cette portion d'eau pourra tou-

DECEMBRE 1724. 2757

jours, à l'aide du second Sel qu'elle aura dissout, recommencer à agir sur de nouvelles parties du premier.

Cette conséquence generale suggerée par le raisonnement du monde le plus simple & le plus mécanique, & fondée sur une suite d'experiences certaines qui s'expliquent toutes favorablement pour elle, & qui ne se démentent point, paroîtroit ne devoir souffrir aucune exception, & il sembleroit qu'en faisant de nouvelles experiences sur des Sels non éprouvez, mais qui se trouvent évidemment dans le cas de ceux qui l'ont été, non-seulement il en devroit toujourns résulter le même effet, mais encore qu'on pourroit, sans se compromettre, prévoir cet effet, & le prédire avec assurance.

M. Lemery avouë naturellement qu'il le croyoit de même, & que quoique cet aveu ne soit pas à son honneur, il le croyoit avec une confiance qui ne lui permettoit pas d'imaginer qu'on pût jamais produire dans la suite aucune experience qui y portât la moindre atteinte; on se prête, dit-il, & on se livre même d'autant plus volontiers à ces sortes de conséquences generales, que l'espece de conviction qu'un certain nombre de faits particuliers excite ordinairement en leur faveur, se trouve encore soute-

nuë par l'amour propre qui y trouve effectivement son compte ; car en jugeant de beaucoup de choses qu'on n'a point vûës , par le petit nombre de celles qu'on a vûës réellement , on croit multiplier infiniment ses connoissances , & on ne multiplie véritablement que ses erreurs.

Ce qui (ajoute M. Lemerî) lui fit appercevoir la sienne sur le sujet dont il s'agit , ce fut une épreuve expérimentale dans laquelle il lui arriva ce qui n'arrive que trop souvent aux faiseurs d'experiences , c'est-à-dire , de ne pas trouver ce qu'il cherchoit , & de trouver non-seulement ce qu'il ne cherchoit pas , mais encore ce qu'il n'auroit jamais soupçonné , & ce qui étoit formellement contraire à ce qu'il pensoit.

On sçait que le Sel de Tartre ne fermente point avec le Salpêtre , & qu'en le mêlant avec ce Sel sur lequel il n'a point d'action , il n'en reçoit , ni ne lui apporte aucune alteration particulière , ce qui est tout le contraire de ce qui arrive par le mélange de ce même Sel avec celui de plomb , ou avec l'alun. De plus on sçait par experience que les parties integrantes du Salpêtre , & du Sel de Tartre ne sont ni plus propres à s'unir , ni ne s'unissent effectivement mieux ensemble que le font celles du Salpêtre

& du Sel commun, ou celles de l'Alun & du Sel gemmé. Par conséquent on avoit tout lieu de croire qu'en présentant du Sel de Tartre à une portion d'eau chargée autant qu'elle pouvoit l'être de Salpêtre, il arriveroit alors au Sel de Tartre ce qui seroit sûrement arrivé en pareil cas au Salpêtre présenté à une solution de Sel commun, ou à l'Alun présenté à une solution de Sel gemme. Ce n'a donc pas été pour vérifier ce fait dont M. Lemerî étoit parfaitement convaincu, qu'il a fait l'expérience dont il s'agit; il avoit, dit-il, pour but dans cette expérience la vérification d'un autre fait qui supposoit nécessairement la vérité de celui dont il ne doutoit pas.

Mais où il commença, dit-il, à être bien surpris, ce fut, qu'ayant versé une demi-once de Sel de Tartre dans deux onces d'eau qui avoient dissout auparavant tout ce qu'elles pouvoient dissoudre de Salpêtre, il apperçut au bout de deux jours qu'il y avoit encore au fond de la liqueur une portion de Sel beaucoup moins grande, à la vérité, que celle qu'il y avoit mise; mais qu'il regardoit comme un reste du même Sel non dissout; & comme le Sel de Tartre se fond naturellement très-vite, & que suivant son calcul, deux onces d'eau chargées d'une

demi - once de Salpêtre , étoient capables de dissoudre une plus grande quantité de Sel de Tartre que celle qu'il y avoit jettée dans ces deux onces d'eau , la première idée qui lui vint , fut qu'il s'étoit trompé sur le Sel de Tartre , & qu'il en avoit mis quelqu'autre pour lui. Il passa donc la liqueur au travers d'un papier gris pour examiner le Sel qui devoit rester dessus , & il vit certainement que c'étoit de véritable Salpêtre , & en goûtant la liqueur qui avoit passé au travers du filtre , il n'eut plus lieu de douter qu'il ne se fut servi de Sel de Tartre.

Cet événement d'autant plus surprenant qu'il étoit inattendu , consola M. Lemerî sur le champ par sa singularité , de l'erreur où la comparaison d'autres expériences l'avoit fait tomber , & cette découverte nouvelle méritant bien d'être suivie , il versa encore une demi-once de Sel de Tartre dans la liqueur dont il avoit déjà retiré une portion de Salpêtre , & dont il en retira encore à peu près autant par la même manœuvre ; enfin , par plusieurs doses de Sel de Tartre présentées successivement à cette même liqueur , il trouva le secret de faire précipiter tout le Salpêtre qu'il avoit employé , & qui avoit cédé sa place dans l'eau au Sel de Tartre. Il a réitéré la même expérience

2. vol.

sur

DECEMBRE 1724. 276
sur d'autres Sels , avec lesquels celui de Tartre ne fermente pas plus qu'avec le Salpêtre , & qu'il a tous aussi précipitez de la même maniere.

Pour peu de réflexion qu'on fasse sur les circonstances de l'expérience qui vient d'être rapportée , on la trouve d'autant plus singuliere , que par aucunes de ces circonstances elle ne ressemble à quoi que ce soit , & qu'elle est même contraire à tout ce qui a été observé jusqu'ici sur differens Sels concrets fondus successivement dans une même portion d'eau ; & en effet , suivant les observations connues , il n'y avoit de précipitation que quand les Sels fermentoient ensemble. Dans nôtre expérience nouvelle, dit M. Lemerî , il n'y a point de fermentation , & cependant il y a un précipité. Le précipité des observations connues n'avoit jamais été qu'une espece de matiere terreuse ou métallique , incapable d'être redissoute ; en cet état dans une nouvelle portion d'eau , le précipité de l'expérience nouvelle que M. Lemerî propose , est un veritable Sel , qui pour avoir été chassé du liquide où il avoit été dissout , n'en a pas perdu pour cela la propriété de pouvoit être fondu de nouveau dans une autre portion d'eau , & d'en être encore précipité par le Sel mê-

2762 MERCURE DE FRANCE.
me qui en a déjà produit la précipitation, ou par un autre semblable.

Jusqu'ici on avoit toujours vû que quand deux Sels concrets, dont l'un des deux étoit un Sel alkali, faisoient ensemble un précipité, le Sel alkali en se saisissant de l'acide de l'autre Sel, prenoit une nouvelle forme, & que le précipité qui en résulloit, n'étoit, pour ainsi dire, que le débris de la décomposition de cet autre Sel. Dans l'expérience de M. Lemerî, le Sel alkali n'enleve rien à l'autre Sel, il le laisse & demeure lui-même tel qu'il étoit auparavant. Enfin on avoit toujours observé que deux Sels différens incapables de mordre l'un sur l'autre, & de se porter mutuellement aucune alteration sensible, pouvoient habiter ensemble dans un même liquide. M. Lemerî avoit même découvert depuis quelques années, que l'un des deux Sels contribuoit encore par sa présence à la dissolution d'une nouvelle quantité de l'autre Sel, & cet effet dont la mécanique étoit clairement connue, paroissoit être une suite si nécessaire du mélange des deux sortes de Sels dont on vient de parler, qu'on ne pouvoit se figurer qu'en pareil cas la chose pût jamais arriver autrement. Voici néanmoins un effet tout contraire dans un cas pareil, il y a donc

2, vol,

dans

DECEMBRE 1724. 2763

dans la nouvelle experience de M. Lemerier, quelque circonstance particuliere & inconnue, ou du moins à laquelle on n'avoit point fait d'attention, & qui produit la difference singuliere & imprévûe dont il s'agit, c'est, continuë-t'il, ce qu'il va tâcher de démêler.

Quand on considère la nature des Sels, qui par experience peuvent être admis successivement, & demeurer ensemble dans un même liquide, on voit que ce sont des Sels appellez communément neutres ou moyens, c'est-à-dire, composez d'une grande quantité d'acides engagez de maniere dans les pores de leur matrice, qu'aucuns de ces pores ne se trouvent vuides, & en état de recevoir de nouveaux acides, ce qui est tout le contraire du Sel de Tartre criblé, pour ainsi dire, de toutes parts, & propre par là à admettre toutes sortes d'acides, & à fermenter avec eux. Comme la difference d'effets que produit ce Sel, ne doit & ne peut être imputée qu'à ce qu'il a d'essentiellement different, pour être plus à portée de découvrir comment il opere la chute des parties du Sel moyen avec lequel il a été mêlé, arrêtons-nous un instant, dit M. Lemerier, sur la nature particuliere de ce Sel, qui de tous les Sels lixiviels est le plus alkali, c'est-à-dire,

2. vol.

C ij. celui

2764 MERCURE DE FRANCE.

celui dont la matrice a un plus grand nombre de pores vuides ; & comme nous allons , (poursuit-il ,) faire un usage particulier de ces pores , tâchons de découvrir , s'il est possible , une espece de mesure Chymique qui nous apprenne qui sont les corps à qui l'entrée de ces pores est refusée en plein , & qui sont ceux qui y trouvant un passage libre & très-ouvert , les traversent sans aucune peine.

M. Lemerier a déjà remarqué ailleurs que tout Sel alkali étoit un Sel essentiel , à demi décomposé , c'est-à-dire de la partie terreuse duquel le feu avoit chassé un grand nombre d'acides , & où il n'en avoit laissé que ce qui étoit nécessaire pour conserver une forme saline à ce composé ; car si tous les acides en eussent été enlevés , il seroit devenu une simple terre comme il arrive dans la distillation ordinaire de l'esprit de nitre , ou ce qui reste dans la cornue après la distillation , n'est qu'une terre indissoluble dans l'eau , & bien différente par là , & par sa forme du Sel alkali produit par la calcination du Salpêtre mêlé avec le charbon ; au reste , ce qui prouve évidemment que le Sel alkali n'est tel que par la perte de ses acides , c'est qu'en rendant à chacun de ses pores , des acides du caractère de ceux qu'ils ont perdu , en versant par exem-

2. vol. ple

ple de l'esprit de nitre sur du nitre fixé par les charbons, on reproduit du Salpêtre; mais que si les acides entrent dans les pores des Sels alkalis, ce n'est pas sans peine, & ce qui le prouve, c'est le bouillonnement qui survient alors à la liqueur, & qui n'est produit que par les efforts & les secousses réitérées des acides, & par la résistance qu'y apportent les Sels alkalis; les acides ne s'insinuent donc dans les pores de ces Sels comme il a été expliqué ailleurs, qu'en soulevant les parois de ces pores qui se rabattant ensuite sur les acides, les pressent & les resserrent si fort, que le feu le plus violent ne peut alors les en chasser, sans le secours d'un intermede. D'où l'on voit qu'ils ont naturellement trop de volume pour être à l'aise dans les pores des Sels alkalis, & pour y entrer, & en ressortir avec une grande facilité.

Il n'en est pas de même des parties aqueuses que M. Lemerî suppose beaucoup plus fines & plus déliées que les acides; ce qui autorise à les supposer telles, c'est que l'eau est le dissolvant des acides, une liqueur acide comme l'esprit de nitre, l'esprit & l'huile de vitriol, n'est autre chose qu'un composé d'acides & de particules d'eau qui separent ces acides les uns des autres, & qui les sou-

2766 MERCURE DE FRANCE.

tiennent contre leurs poids en vertu des loix de la dissolution ; car si ces acides contenuës dans l'eau , n'y étoient pas soumis à l'action dissolvante de ce liquide , ils se précipiteroient au fond de l'eau en vertu des loix de l'hydrostatique , comme le font en pareil cas tous les corps qui sont plus pesans que l'eau , & qu'il ne lui est pas possible de dissoudre.

Si donc les particules d'eau sont le dissolvant des acides , n'a-t-on pas tout lieu de penser que les parties du dissolvant sont plus fines & plus déliées que celles du corps dissout ? où voit-on le contraire dans aucune dissolution ? Enfin , continuë M. Lemerî , quand je n'aurois en ma faveur aucunes des preuves qui viennent d'être rapportées , pourvû qu'il n'y en eut point de contraires , & que ma supposition quadrat parfaitement avec mon expérience , je pourrois toujours avancer que les parties d'eau sont plus fines que les acides , & qu'étant telles , elles passeroient librement au travers des pores du Sel alkali sans y être arrêtez comme le sont les acides ; & en effet en examinant 1^o la maniere dont la moindre humidité aqueuse s'insinuë en peu de temps dans toute une masse de Sel alkali & la dissout , qui peut empêcher de penser que cette humidité ne penetre les pores de chaque

2. vol. molecule

molecule de Sel , & que ce ne soit par rapport à cette circonstance que le Sel alkali s'humecte & se dissout infiniment plus vite que les Sels moyens dont on sçait que les pores sont bouchez par des acides & inaccessibles aux parties aqueuses. 2°. En considerant la facilité avec laquelle l'eau entre dans les pores du Sel alkali , le peu de trouble qu'elle excite en y entrant , & la facilité avec laquelle on l'en dégage par la distillation , & comparant cet effet avec celui des acides qui s'engagent avec peine dans ce Sel , & que le feu le plus fort n'en sçauroit ensuite dégager sans un intermede , on conçoit clairement qu'il faut que les particules d'eau soient plus fines que les acides , & que c'est par cette raison que ces particules d'eau sont à l'aise dans les pores du Sel alkali , où les acides sont fort à l'étroit , & qu'elles y entrent , & en sortent avec une très-grande facilité , ce que ne peuvent faire les acides ; enfin si les acides n'entrent qu'avec peine dans les pores du Sel alkali , les Sels moyens, c'est-à-dire , ceux avec lesquels les Sels alkalis ne fermentent point , & qui sont ceux dont il s'agit ici , les Sels moyens , dis-je , n'y entrent point du tout , & en effet les Sels moyens sont des acides engagez dans une matrice ter-

reuse, qui n'entrera jamais dans les pores d'une autre matrice terreuse, à peu près de même nature qu'elle, & qui y entrera encore d'autant moins que les acides qu'elle contient, ont eux-mêmes bien de la peine à y entrer étant seuls, & qu'ils n'ont pas diminué le volume de cette matiere terreuse depuis qu'ils y ont été reçûs.

Supposant donc que l'eau passe avec la dernière facilité au travers des pores du sel de tartre, & que tout sel moyen doit s'arrêter à l'entrée de ces pores; quand on aura fait fondre dans de l'eau autant de Salpêtre, ou d'un autre sel moyen qu'elle en pourra contenir alors, & qu'on jettera ensuite au fond de cette liqueur une dose de sel de tartre proportionnée à sa quantité, l'eau ne manquera pas d'enfiler promptement les pores du sel de tartre, laissant à l'entrée de ces pores les différentes parties de Salpêtre qu'elle contenoit, & qui faute de véhicule; & de l'intermede aqueux qui vient de les abandonner, & qui seroit à les éloigner les unes des autres, se trouvent si bien rassemblées à l'embouchure de ces pores, qu'elles forment à l'instant des masses, dont la grosseur ne leur permet point de prendre d'autre place que celle du fond du vaisseau; pour

2 vol. le

le sel de tartre , comme il est naturellement très-prompt & très-facile à dissoudre , l'eau qui a enfilé ses pores , opere d'autant plus vite sa dissolution qu'elle vient de déposer son premier sel , & qu'elle a , pour ainsi dire , rattrapé par là toute sa force.

Le sel de tartre est donc une espece de filtre qui donne lieu aux parties d'eau de se dépouiller de leur premier sel , & qui ne differe de tout autre filtre qu'en ce qu'étant dissoluble , il reprend dans l'eau la place du sel qu'il en a fait exclure , & qui par cela même n'y peut plus rentrer ; car , par exemple , si la liqueur ne contient plus que du sel de tartre , & qu'une once d'eau , par exemple , en ait dissout une once & plus , sa force est épuisée , & elle n'est plus en état de dissoudre d'aucun autre sel. Si au contraire on n'a employé qu'une demi-once de sel de tartre , qu'il n'y ait eu qu'environ un gros de Salpêtre de précipité , & qu'il en reste encore un gros dans la liqueur avec la demi-once de sel de tartre , le gros du Salpêtre précipité ne pourra rentrer , ni dans la portion du liquide chargée du sel de tartre , par la raison qui vient d'être expliquée , ni dans la portion du liquide où habite le gros du Salpêtre , parce que cette por-

tion contient alors tout ce qu'elle peut contenir de ce sel ; & que s'il y en venoit davantage , il n'y pourroit demeurer par les raisons qui ont été suffisamment déduites dans ce Memoire.

L'expérience a fait voir à M. Lemerri , que pour faire précipiter tout le sel moyen contenu dans une mesure d'eau , il falloit employer toute la quantité de sel de tartre , que cette mesure d'eau eut été capable de dissoudre , si elle eut été pure & sans mélange de sel moyen ; il est vrai que si le sel de tartre étoit indissoluble , ou aussi difficile qu'il est facile à fondre , il n'en faudroit pas , à beaucoup près , une aussi grande quantité pour la précipitation du sel moyen ; mais quand , par exemple , on presente un gros de sel de tartre à une once d'eau chargée de deux gros de Salpêtre , la portion de ce liquide la plus proche du sel de tartre , qui par cela même y entre d'abord , & qui en y entrant dépose tout ce qu'elle contenoit de Salpêtre , dissout immédiatement après tout ce qu'elle peut contenir de sel de tartre , & en enleve promptement avec elle le gros ; de maniere que si on ne presentoit pas encore successivement plusieurs gros de sel de tartre aux portions d'eau qui suivent la première , elles manqueroient chacune de

2. vol. filtre,

filtre, pour se défaire des parties de sel moyen qu'elles ont dissoutes; or tous les gros de sel de tartre employez l'un après l'autre pour la précipitation du Salpêtre contenu dans chacune des portions dont une once d'eau est composée, font précisément ensemble tout ce qu'une once d'eau, qui n'auroit jamais dissout de sel moyen, seroit capable de dissoudre de sel de tartre; & en effet, l'eau ne commençant à dissoudre le sel de tartre que l'instant d'après qu'elle est débarrassée du Salpêtre, elle est alors comme si elle n'en eut jamais contenu, & par conséquent elle est en état de dissoudre, & elle dissout en effet tout ce qu'une égale quantité d'eau pure peut dissoudre de sel de tartre.

Le sel de tartre ne se dissolvant dans l'eau que l'instant d'après la chute des parties du sel moyen, c'est-à-dire, quand l'eau, en passant au travers de ses pores, a déposé à leur entrée les parties de ce sel moyen, il est clair que la dissolution du sel de tartre empêche bien la rentrée du sel moyen dans l'eau, mais qu'elle ne contribue en rien à sa chute; & en effet, quand au lieu de sel de tartre on verse sur une dissolution de sel moyen l'huile de tartre, qui, comme on sçait, est du sel de tartre fondu dans l'eau, il

2772 MERCURE DE FRANCE.

se precipite de même , & à l'instant une quantité de sel moyen proportionnée à la quantité de l'huile de tartre qui a été employée , on peut précipiter de cette maniere tous les sels qui l'ont été par le sel de tartre , cette derniere precipitation donne même lieu à quelques remarques assez curieuses qui seront rapportées dans un autre Memoire.

Au reste , quoiqu'il paroisse assez clairement par tout ce qui a été dit dans ce Memoire , que la précipitation du sel moyen qu'excite la presence du sel de tartre , ne puisse être imputée à rien de plus naturel & de plus - vrai-semblable qu'à l'abondance des pores du sel alkali , qui devient alors une espece de filtre , & qui en fait l'office ; cependant comme l'action de ces pores est le fondement sur lequel toute l'explication est appuyée , on ne peut rendre ce fondement trop solide , & nous ne pouvons mieux finir ce Memoire (dit M. Lemery) qu'en donnant en quelque sorte la derniere main à ce fondement , en faisant remarquer que si ce sont veritablement les pores du sel de tartre , qui donnent lieu à l'effet particulier de ce sel quand ils ont été bouchés par des acides , le sel qui en resulte , ne se laissant plus penetrer comme auparavant par des parties aqueuses , & ayant

2. vol.

perdu

perdu par là sa propriété de filtre, ne doit plus précipiter ces sels moyens comme il le faisoit auparavant, & étant devenu lui-même un sel moyen, non seulement il doit habiter paisiblement avec eux dans la même portion de liquide, mais encore donner lieu par sa présence à la dissolution d'une nouvelle quantité de leurs parties dans ce liquide, & c'est aussi ce que l'expérience justifie parfaitement.

La découverte nouvelle qui fait le sujet de ce Memoire, porte un grand jour dans la theorie de la dissolution des sels par l'eau commune; car elle nous apprend que deux sels qui subsistent ensemble dans le même liquide, ne le sont pas seulement parce que leurs parties integrantes sont incapables de s'y réunir; & parce qu'ils ne fermentent point l'un avec l'autre, mais encore parce que l'un d'eux ne peut faire l'office de filtre dans la liqueur, ou plutôt parce qu'ils sont tous deux sels neutres ou moyens, ce qui est une condition nécessaire pour l'effet dont il s'agit. Enfin (continuë M. Lemery) nous voyons encore par cette découverte, que quand le sel de tartre a été mêlé avec quelque sel moyen, s'il n'a pas sur lui une action de fermentation, il en a toujours une de precipi-

2774 MERCURE DE FRANCE.

tation. Quoique cette observation ne paroisse que curieuse , M. Lemery prévoit qu'elle peut avoir beaucoup d'utilitez , qu'il se hazardera d'autant moins de prédire , que sortant , dit-il , de se tromper dans un cas beaucoup plus certain en apparence que celui-ci , il doit profiter de cette leçon ; tout ce qu'il croit pouvoir dire sans crainte de reproche , c'est que la découverte qu'il vient de rendre publique , pourroit ressembler à plusieurs autres qui ont commencé par n'être que curieuses , & qui sont devenues utiles dans la suite , & que , quoiqu'il en soit , la verité est assez aimable pour meriter par elle-même , & sans aucun motif d'intérest toute nôtre attention & toutes nos recherches.



B O U T S - R I M E Z .

E Levé que je suis au fond de la *Garonne* ,
 Je suis bien éloigné , cher Ami , du *Perou* ,
 Sans argent en ce siècle on vit comme un
Hibou ,
 Ce métal fait briller jusques à la *Couronne* .
 Telle se fait nommer Madame la *Baronne* ,
2. vol. Qui

DECEMBRE 1724. 2775

Qui fans biens ne seroit qu'une vieille *Hou-*
hou ;

Le plus sage , ma foi , fans argent n'est qu'un
Fou ,

Mais par lui l'ignorant est Docteur en *Sor-*
bonne.

Sans l'or tel Ecrivain plus fameux que *Balsac*

Ne se verroit cité non plus qu'un *Almanach ;*

L'or fait le plus souvent les trois quarts du
Ministre ,

Sans l'or , un Adoûls ne seroit qu'un *Magot ,*

Par l'or un scelerat se fauve du *Fagot ;*

Quiconque est riche est tout , tout pauvre
n'est qu'un *Cuisinier.*



LETTRE de M. Vergier à Mad. d'H***
& vers : La Guirlande, &c.

MADAME ,

Me voilà , Dieu merci , arrivé , & ar-
rivé fans avoir reçu de la poste que j'ai
couru jusqu'au bout , aucune des offenses
dont vous me menaciez. C'est le plus joli
métier du monde , il vous semble que
vous soyez changé en oiseau , & d'un
soleil à l'autre vous parcourez des pais
2. vol. infinis ;

avoüer , que les voyages & les affaires
 façonnent bien les gens. Comme je n'ai
 fait que traverser avec beaucoup de vi-
 tesse les pais par où j'ai passé , vous croi-
 riez peut-être , Madame , que je n'aurois
 rien à vous raconter , j'ai pourtant vû
 mille choses , qui toutes meritoient un
 recit fort exact , si j'avois le temps de le
 faire. Ici j'ai vû des Satyres surprendre
 des Nymphes endormies , & je vous di-
 rai par parenthese qu'ils sont comme deux
 gouttes d'eau ressemblans à M. de
 Ailleurs j'ai vû des Silvains danser avec
 des Bergeres. Là j'ai vû des Naiades se
 joüer sur les eaux ; enfin de toutes parts
 je n'ai vû que choses agreables & dignes
 de remarque ; mais voici celle qui m'a
 plû davantage , & dont je ne sçaurois
 m'empêcher de vous faire un recit au
 long.

En certains vallons écartez ,

Couloit à flots précipitez

D'un ruisseau l'Onde claire & pure ,

Propre à faire tomber par son charmant mur-
 mure ,

Ou dans la rêverie , ou dans un doux som-
 meil.

Là reposoit au frais , sur un lit de verdure ,

Une Nymphes assez belle & sans autre appareil ,
 2. vol. Que

1778 MERCURE DE FRANCE.

Que celui que l'Amour inspire ;

Bras nud qui les regards attire ;

Cheveux moitié flotans , & moitié renouëz ,

Habit leger , dont se seroient jouëz

Les moindres vents ; gorge assez décou-
verte ,

Couverte assez pour faire desirer ;

Pieds faits au tour dont la blancheur of-
ferte

Charmoit , brûloit qui l'osoit admirer.

La Nymphe en cet état d'une main délicate ,

Faisoit une guirlande , où du riant Printemps

Elle prétend que tout l'émail éclate.

Un jeune Faune aux yeux étincelans ,

Au teint noirâtre il n'en étoit pas pire ,

Amour , dit on , est de cette couleur ;

Auprès d'elle couché lui contoit son martyre ,

Et lui choisissoit fleur à fleur ,

Tout ce qu'il jugeoit propre à former la guir-
lande ;

Ainsi depuis long-temps chacun d'eux s'exer-
çoit.

L'ouvrage cependant moins que rien avan-
çoit ,

Bien que la Nymphe fut d'une adresse assez
grande ;

2. vol.

Mais

D É C E M B R E 1724. 2779

Mais elle aimoit le Faune , il l'avoit sçû char-
mer ;

Et près de ce qu'on aime , on ne sçait rien
qu'aimer.

La Belle en attachant les fleurs les plus pri-
sées ,

Ecoutoit son Amant , elle lui répondoit ,

L'écoutant , lui parlant , elle le regardoit ,

Et tout autant de fleurs brisées ;

Ensorte que pour deux au plus

Qu'elle nouïoit , elle en rompoit cinquante ;

Du Faune l'ame impatiente

De voir tant de tresors perdus ,

En fit reproche à son Amante ,

Et jura qu'il la baiseroit ,

Autant de fois qu'elle en romproit.

La sentence fut acceptée ,

Et sur le champ executée ;

A peine une fleur elle prit ,

Qu'entre ses doigts la tige se rompit ;

Elle en reçut la peine sur sa bouche ;

A la seconde qu'elle touche ,

Autres baisers furent donnez.

Gorge , jouë & menton , le front , les yeux ,
le nez ,

2. vol.

Tout

2780 MERCURE DE FRANCE.

Tout enfin fut cent fois parcouru sans mystere,

Par les baisers de ce Juge severe ;
Ainsi de fleur en fleur , de baiser en baiser ,
On voyoit leurs regards & leurs cœurs s'embrasser.

Quand la Nympe vint à briser
Non une simple fleur , mais toute la guirlande.

Là-dessus grande émotion ;
Je redoublai d'attention ,
Pour voir quelle punition
Notre Faune feroit d'une faute si grande ;
Mais soudain pour tromper mes regards curieux ,

Par le pouvoir de ces champêtres Dieux,
Des branchages touffus autour d'eux s'étendirent ,

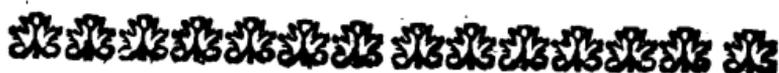
D'épaisses ombres s'épandirent ,
Je ne vis rien de plus , mais au défaut des yeux ,

Mon cœur me dit à peu près ce qu'ils firent.

Venons maintenant à la verité de la Fable , & admirez en même temps , Madame , quelle est la vertu de la Poësie ; & combien les moindres sujets deviennent

nent grands entre les mains. Cette Nym-
 phe si belle & si galahte , n'est autre
 chose qu'une gardeuse de cochons , & le
 Faune qu'un gardeur de vaches , que je
 vis entre Avranches & Fontorson , Pais
 de Basse Normandie , & qui seuls dans
 une vallée assez agreable jouïoient à un
 jeu à peu près aussi divertissant que ce-
 lui du pied-de-bœuf , & qui finissoit tou-
 jours par des baisers ; je ne sçai s'ils s'a-
 perçurent que je m'étois arrêté pour les
 regarder , mais enfin ils quitterent brus-
 quement le lieu où ils étoient , & s'alle-
 rent mettre derriere un buisson , d'où je
 ne pus plus les voir. Et voilà cette ma-
 chine merveilleuse de branchages & d'om-
 bres que j'ai fait venir d'une maniere si
 surprenante pour cacher ces Amans. Tou-
 tes les autres choses que j'ai vûes pen-
 dant mon voyage , réduites à la verité ,
 seroient à peu près de ce caractere. Voi-
 là comment nous autres Poëtes sçavons
 nous joüer de toutes choses ; nous abais-
 sons les grandes , nous élevons les peti-
 tes. Enfin les Metamorphoses ne nous
 coûtent rien ; je sçai pourtant des choses
 que toutes les exagerations de la Poësie
 ne sçauroient élever au-dessus de la veri-
 té ; ce sont les charmes de votre esprit ,
 la bonté de votre cœur , les graces & les
 beau-

2782 MERCURE DE FRANCE
beautez dont brille toute votre person-
ne, & le respect avec lequel je suis,
&c.



LE TRIUMVIRAT AMOUREUX.

S I l'union de trois Romains,
Fit jadis un affreux carnage ;
Trois François, amis des humains,
Veulent réparer ce ravage,

Triumvirs différens des autres,
Ils ne sont ni cruels ni fiers ;
L'ambition fit les premiers ;
C'est l'amour seul qui fait les nôtres.

Non, disent-ils, point de courroux,
Point d'exil dans tout notre Empire ;
Amans, nous ne voulons proscrire
Que les maris & les jaloux.

Triumvirs, Rome consumée
Fut l'ouvrage de leurs fureurs,
D'une autre ardeur l'ame animée,
2. vol.

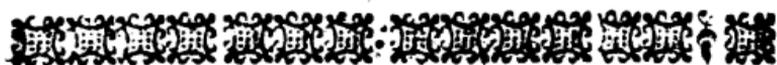
Nous

DECEMBRE 1724. 2783
Nous ne brûlerons que les cœurs,

Au bruit terrible des trompettes,
Vous faisiez vos sanglans exploits ;
Pour célébrer nos doux loix,
Nous n'employons que les musettes,

A cueillir des nouveaux lauriers,
Vous passiez toute votre vie ;
Plus amoureux & moins guerriers,
Le Myrthe seul fait notre envie,

Il falloit pour remplir vos vœux,
Des couronnes & des richesses ;
Pour nous, nous serons trop heureux,
Si nous possédons nos Maîtresses,



*DESCRIPTION de la Pompe funebre
à Paris, dans l'Eglise de Notre-Dame,
pour le Service du Roi d'Espagne le
15. Decembre 1724.*

Soit ignorance, soit précipitation, il
est certain que la plûpart des Rela-
tions que certains Particuliers répandent
2. vol. dent

dent dans le public, sont si peu exactes, qu'après qu'on les a lûës, on ne peut se former qu'une idée très - imparfaite des objets qu'elles semblent annoncer.

Telle est celle qui paroît depuis quelques jours de la décoration de l'Eglise Metropolitaine de Paris, à l'occasion du Service solennel qui y fut fait par ordre du Roi, pour le repos de l'ame de DOM LOUIS I. DU NOM, ROI D'ESPAGNE. Au lieu d'un détail simple, exact, caractérisé par les termes propres de l'Architecture, & des autres Arts qui ont concouru à la composition de ce somptueux Monument, l'Auteur s'est érigé en Declamateur, & par une éloquence affectée & hors d'œuvre, il a plutôt fait une espece d'Oraison funebre qu'une description. Nous esperons que celle que nous allons donner, sera d'autant plus exacte, que nous l'avons dressée sur les Memoires de M. Berin, qui a dessiné & conduit toute la décoration.

Décoration extérieure de l'Eglise.

La façade de l'Eglise étoit tendue de drap noir depuis les degrez du Portail jusqu'au cordon. La tenture étoit rehaussée par trois lez de velours de même couleur, chargez d'Armoiries & de Chif-

DECEMBRE 1724. 2785
fres. Les Armoiries représentoient les
Armes de tous les Royaumes , & des
differentes Provinces qui composent la
Monarchie d'Espagne , & les Chiffres le
nom du feu Roi Dom Louïs I.

Sur la Porte du milieu , paroïssoit un
grand Ecusson aux Armes d'Espagne ,
soutenu par des Renommées , & orné
de Festons de Cyprès. Sur chaque
Porte laterale il y avoit un Chiffre de
même grandeur que l'Ecusson , & orné
de la même maniere , ce qui faisoit un
aspect aussi lugubre que magnifique.

La Porte du Palais Archiepiscopal
étoit décorée comme celle de l'Eglise ,
à la reserve qu'il n'y avoit ni un grand
Ecusson , ni deux grands Chiffres , à cause
qu'il n'y avoit pas assez d'espace pour les
placer.

Décoration de la Nef de l'Eglise.

Le Nef étoit tenduë de drap noir de-
puis les vitreaux jusqu'au rez-de-chauf-
sée , & divisée en deux parties inégales,
dont la moindre fut destinée à la cons-
truction d'un Avant-Chœur , & la plus
grande à celle d'un vaste Chœur. Cette
division étoit faite par une tenture de
drap noir , qui descendoit depuis la voûte
de la Nef jusqu'au rez-de-chauffée.

Décoration de l'Avant-Chœur.

La tenture qui faisoit la separation de la Nef, servoit de frontispice à l'Avant-Chœur. Au milieu de cette tenture on avoit pratiqué la porte du Chœur, désignée par un Chambranle feint de bronze doré, au dessus duquel on voyoit un grand Ecuillon, soutenu par deux Lions d'or, sur un fond d'une draperie fourrée d'hermine, dont les pans alloient tomber sur les Lions. Aux deux côtez de cet Ecuillon on avoit placé deux Chiffres entre deux lez de velours, ornez comme ceux de la façade de l'Eglise, & au-dessus de ces deux-là on en voyoit un troisième qui traversoit toute la largeur de la Nef, & orné comme les précédens.

Toute la tenture de l'Avant-Chœur étoit rehaussée par deux lez de velours, semez comme les autres d'Armoiries, lesquels formoient une double ceinture.

Tout l'Avant-Chœur étoit éclairé de distance en distance, par une grande quantité de bougies portées par des girandoles, qui formoient des groupes de lumiere qui brilloit au-dessus des Ecuillons & des Chiffres.

Décoration du Chœur.

Le Chœur étoit décoré par un Ordre d'Architecture , composé de Pilastres de marbre blanc & verd d'Egypte , & dont les pedestaux étoient ornez par des Colliers des Ordres Militaires & de la Toison d'Or , du S. Esprit & de S. Michel , dont le défunt Roi d'Espagne étoit revêtu. Au-dessus des Pilastres on avoit posé des girandoles à plusieurs branches. Le nud de ces Pilastres étoit orné alternativement de Termes & d'Escabilons. Ils representoient des Desseschez enveloppez dans des Draperies , & portoient sur leurs têtes des vases d'or , couronnez d'une girandole d'argent chargée de lumieres. Leurs chaînes étoient ornées de festons de bronze doré. Le Corps & la Draperie des Termes étoient de marbre blanc.

Les Escabilons étoient ornez de Têtes de Mort ailées , de Festons & d'Armatures de bronze doré , & portoient , de même que les Termes , des vases d'or & des girandoles d'argent également illuminées.

Les Chapiteaux étoient composéz de Têtes de Mort ailées , de Cornets entrelassez qui formoient des volutes , des-

2788. MERCURE DE FRANCE.

quelles pendoient des Festons de laurier & des Cordons des Ordres de la Toison d'Or & du Saint-Esprit. Les Têtes de Mort portoient des girandoles à plusieurs branches.

La Frise de tout cet Ordre d'Architecture étoit formée par un lez de velours chargé de Tours, de Lions, de Grenades, de Fleurs-de-lis d'or & de larmes d'argent.

La Corniche étoit de marbre blanc, dont tout le pourtour étoit profilé de lumière, soutenuë par des Tours, par des Lions, par des Grenades & par des Fleurs-de-lis d'Or.

Sur l'aplomb de tous les Pilastres, on voyoit des Cartouches d'or surmontez d'une Couronne & ornez de Palais. On avoit représenté dans le fond de ces Cartouches toutes les Armes des differens Royaumes & Provinces, dont la Monarchie d'Espagne est composée. Ils étoient attachez par des Festons d'hermine, & ornez de Trophées composez de Sceptres, de Mains de Justice couronnées, & autres Attributs caracterisez.

Au dessus de ces Cartouches & Trophées regnoit un autre lez de velours orné de même que celui de la Frise; & pour terminer l'Attique; on voyoit des Festons d'hermine, qui fermoient des

2. vol.

nœuds

nœuds sur l'aplomb de tous les pilastres.

A chaque côté du Chœur on avoit pratiqué neuf arcades qui formoient des alcoves ou Tribunes, dans lesquelles trois rangs de bäncs composoient un amphitheatre, sur lesquels étoient placez une multitude de spectateurs.

Chaque alcove étoit ornée par le bas d'un Tympan chantourné, chargé d'une tête de mort àîlée, & entourée de festons de Cyprès; chaque tête de mort portoit une girandole d'argent chargée de lumieres. Les Tympan formoient une espece de galerie, & étoient profilez de bougies. Ils portoit alternativement sur le haut du milieu des Tours & des Grenadiers.

A chaque côté des Tours paroissoit un enfant de bronze doré, tenant à là main differens attributs de la mort, & ornemens Royaux. Ces Tours étoient surmontées d'une girandole d'argent chargée de lumiere.

Les Grenadiers étoient d'argent à 25. branches, dont chacune portoit une grenade d'or avec sa bougie, soutenuë par un pedestal cannellé, & accôté de deux Lions d'or d'attitudes differentes.

Les ceintres des dix-huit arcades étoient ornez de rideaux de velours attachez à l'architheatre, lesquels formoient des

2790 MERCURE DE FRANCE.

festons d'un pilastre à l'autre , noüez par de gros cordons d'argent , dont les chûtes tomboient sur les timpans ; le tout garni de franges d'argent , & semé de larmes de même métal. Toutes les arcades étoient à chef pendant , portant alternativement des écussons & des chiffres.

On voyoit les armes d'Espagne ornées des attributs des Ordres de la Toison d'Or , du Saint-Esprit & de Saint Michel dans de grands cartouches de bronze doré , ornez de festons de Cyprès , & surmontez d'une Couronne.

Les chiffres étoient dans des Medailles ornées de cartouches d'or & de festons de Cyprès , & entourez d'un manteau Royal d'étoffe d'or , doublé d'hermine , & surmontez d'une Couronne.

A chaque côté du Chœur on avoit construit deux rangs de stales drapées pour y placer les Princes du Sang & les Cours Souveraines. La frise qui regnoit au-dessus étoit formée par un lez de velours , orné de même que tous les autres qui étoient employez dans tout l'ordre d'Architecture. Sa corniche étoit d'or & profilée de lumieres ; soutenüe par des Tours , par des grenades & par des fleurs-de-lys d'or.

Au pied des stales on avoit placé plusieurs rangs de bancs , drapés & unifor-

2. vol.

mes ,

DECEMBRE 1724. 2791

mes , à la réserve de celui qui étoit destiné pour les Gentilhommes qui servoient les Princes du Sang dans les fonctions de la ceremonie , lequel étoit de même que les stales du second rang , c'est-à-dire en forme de sieges.

Décoration de l'Autel.

On avoit observé dans la décoration de l'Autel le même ordre que dans le reste du Chœur ; mais il étoit plus richement paré.

La face étoit composée d'un poële de velours , écartelé par une Croix de Moire d'argent , & cantonné par quatre écussons en broderie d'or. Il étoit surmonté par un Dais garni sur les quatre coins d'une pomme , ou bouquet de plumes blanches & noires , du milieu de laquelle s'élevoit une aigrette blanche. De ce Dais pendoient des rideaux de velours bordez de frange d'argent , semez de Tours , de Lions , de grenades , de fleurs-de lys d'or , de larmes d'argent , & doublé d'hermine.

A chaque côté regnoit une pente de velours , rehaussée d'écussons en broderie d'or & d'argent , & bordée d'une grande crépine d'argent. A chaque côté du milieu de la face de l'Autel on avoit représenté une alcove fausse , ornée de

2791 MERCURE DE FRANCE.

même que celles qui ont été décrites dans la décoration du Chœur. Le Sanctuaire étoit fermé par une balustrade qui le separoit du Chœur, & élevé par des marches.

Du côté de l'Épître on avoit placé un fauteuil pour M. le Cardinal de Noailles pontifiant, & des chaises pour les Chanoines assistans, derrière lesquelles étoient plusieurs rangs de bancs drapés pour le Clergé de France, qui assista en Corps à la solennité, parmi lequel il y avoit grand nombre de Prélats.

Au bas du Chœur, & vis-à-vis de l'Autel on avoit pratiqué un Jubé pour la Musique, capable de contenir plus de 300. personnes. Il étoit en forme d'amphitheatre, & terminé par une balustrade de marbre en compartimens, & orné d'écussions, & autres attributs de bronze doré.

DESCRIPTION du Catafalque ou Mausolée.

Quoique toute la décoration fut aussi magnifique qu'ingenieuse, il faut demeurer d'accord que le Mausolée l'emportoit sur le reste, tant par rapport à la magnificence, que pour le bon goût & l'invention.

Il étoit élevé à l'entrée du Chœur, & fait en forme de Tour ovale, & vou-tée, pour marquer que la Castille, dont elle representoit les armes, est le premier Royaume dont la Monarchie d'Es-pagne est composée.

Cette Tour étoit posée sur un massif de marbre verd d'Egypte. On y entroit par quatre portes qui répondoient aux quatre parties du monde, Symbole de la Domination Espagnole. On y montoit par quatre perrons de marbre blanc de cinq marches chacun. Elle étoit arbutée par quatre avant-corps qui formoient des consoles qui s'élevoient au-dessus des crenaux, & portoient un altique en gorge. A chaque coin du massif paroissoit un piedestal saillant portant une Torchere, dont on fera la description plus bas.

Chaque Nemon étoit orné à l'opposite de la porte d'une figure en ronde boss qui representoit une vertu ; celle qui étoit vis-à-vis de l'Autel representoit la Religion, celle qui regardoit la porte du Chœur la Justice, celle du côté droit la Clemence, & celle du côté gauche l'Es-perance.

Le dedans de la Tour étoit tendu de velours noir, semé de larmes d'argent. La voute formoit un plafond, dont la corniche étoit composée d'une campane

2794. MERCURE DE FRANCE.

d'argent , & le fond d'une Croix de Moire de même cantonnée de quatre écussons en broderie d'or & d'argent.

L'intérieur de cette voute étoit éclairé sur des trumaux par quatre girandoles d'argent qui portoient quantité de bougies. Les girandoles étoient portées par des consoles de même métal , ornées de palmetes , de festons de Cyprès. Chacune de ces consoles avoit sa châte.

De dessous le ceintre de la porte qui regardoit l'Autel , & de celle qui étoit à l'opposite de la porte du Chœur , sortoit un squelette de marbre blanc , tenant une faux d'une main , & de l'autre relevant un rideau de velours noir , bordé de grandes franges d'argent , & semé de larmes de même. Ce rideau étoit attaché par de gros cordons d'argent aux deux côtes , & avoit sa châte qui tomboit sur le massif de la Tour.

Les autres deux portes étoient ornées de rideaux , semblables à ceux des premières , mais sans squelettes.

Au-dessus des archivoltés des quatre portes , sur le nœud de la Tour , étoient placez quatre grands cartouches d'or en relief , ornés de palmes , qui entouroient les armes d'Espagne , aussi en relief , & surmontées d'une Couronne , d'où pendoient des cordons des Ordres de la Toison

fon d'Or & du Saint-Esprit.

Les quatre consoles de marbre blanc veiné, qui servoient d'arbutans, étoient armées au-dessous des crénaux de têtes de mort coëffées à l'Indienne avec des plumes, pour marquer les Royaumes du Perou, du Mexique, du Chily, &c. De ces têtes de mort tomboient des trophées d'armes, garnis de carquois, de flèches, d'arcs & de Couronnes Mexiquaines. Toutes les têtes, aussi bien que les trophées étoient d'or en relief, & rattachées avec des cordons de laurier d'or. Les volutes des consoles servoient d'appuis, & étoient ornées de feuilles & d'armatures de bronze doré, le tout en relief.

Tous les panneaux des consoles & les pedestaux étoient de marbre verd d'Egypte, ornez en partie d'attributs des Royaumes d'Espagne, & en partie de ceux de la mort, de bronze doré & en relief.

Au-dessus des crénaux de la Tour paroissoit un Altique, dont le corps étoit de marbre blanc veiné, & les panneaux de marbre verd d'Egypte, ornez de chiffres en relief.

Sur les aplombs des quatre consoles, ou arbutans étoient cantonnez quatre Lions d'or, appuyant quatre consoles de marbre blanc qui terminoient l'altique,

& portoient une grande Couronne d'Espagne, dont les fleurons & les courbes étoient garnies de quantité de lumieres, & terminoient le Catafalque.

Les quatre grandes Torcheres, dont il a été déjà parlé, étoient portées par les quatre pedestaux saillans. Elles étoient de marbre blanc veiné, leurs bases étoient triangulaires, & formoient des volutes. Leurs trois faces étoient à jour, & dans les ouvertures on avoit placé des têtes de mort entourées de cartouches d'or en relief. Les têtes de mort portoient des girandoles d'argent à plusieurs branches chargées de lumieres.

Les montans de ces Torcheres à la moitié de leur hauteur formoient des culs de lampes, portant des Couronnes d'or fermées & composées des attributs des differens Royaumes d'Espagne, & toutes garnies de lumieres.

Les hauts de ces Moutons qui s'élevoient jusqu'aux crenaux de la Tour, étoient terminez par des Couronnes, de même que celles du bas, & également éclairées depuis le haut jusqu'au bas. Les quatre Torcheres étoient ornées de festons de Cyprès d'or en relief.

Au dessus du Catafalque étoit élevé un grand Pavillon Royal de figure octogone, orné de riches pentes en broderie

2. vol.

d'or,

DECEMBRE 1724. 2797

d'or, dans les festons desquelles étoient renfermez plusieurs attributs des Royaumes d'Espagne, aussi en broderie. Le fond du Pavillon étoit formé par une grande Croix de Moire d'argent, cantonnée de quatre écussons en broderie d'or. Tout le Pavillon étoit semé de Tours, de Lions, de Grenades, de fleurs-de-lys d'or & de larmes d'argent.

Sur les huit angles du Pavillon étoient placez des bouquets de plumes noires & blanches, avec leurs aigrettes, de même que ceux du Dais de l'Autel.

Les quatre rideaux de ce Pavillon étoient de velours noirs semez de Tours, de Lions, de Grenades, de fleurs-de-lys d'or, & de larmes d'argent, & doublez d'hermine. Ils tomboient des angles & formoient des festons en s'écartant. Ils étoient ratachez par des cordons d'argent qui formoient de gros nœuds. Leurs chûtes tomboient jusqu'au niveau des creneaux de la Tour, ce qui couronnoit entierement le Catafalque.

Dans l'interieur de la voute de ce magnifique Mausolée étoit la representation du corps du feu Roi d'Espagne, couverte d'un poële de Brocard d'or, brodé d'hermine. Il étoit écartelé par une Croix de Moire d'argent cantonnée de quatre écussons en broderie d'or.

2. vol.

SUR

Sur la tête de la représentation , qui étoit tournée du côté de la porte du Chœur , on avoit placé une Couronne d'or sur un oreiller de velours noir , & couverte d'un crêpe.

Sur les pieds qui étoient vis-à-vis de l'Autel , étoit étendu le manteau Royal , lequel étoit de Brocard d'or bordé d'hermine , & tomboit en se repliant jusques sur la dernière marche du degré , lequel étoit garni d'un grand nombre de chandeliers d'argent garnis de cierges , de même que ceux des autres trois portes du Catafalque , ce qui faisoit un effet lugubre , mais majestueux , ainsi que tout le reste de la décoration , qui de l'aveu de tout le monde étoit la plus somptueuse , & la mieux entendue qu'on eut vû jusqu'alors ; ce qui marque l'excellence du goût du Duc de Gesvres , Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi , qui l'avoit ordonnée. M. de Saint Dezans , Intendant & Contrôleur de l'Argenterie & des menus plaisirs & affaires de la Chambre du Roi , en avoit conduit l'exécution , sur les Dessains de M. Berin , Dessinateur ordinaire du Cabinet du Roi.



RONDEAU.

A Faire le Rondeau n'avois oncques pensé,
 Si faut-il en ce jour, le tout bien balancé,
 Par essai m'en donner une petite dose,
 Deusse-je au lieu de vers ne mettre ici que
 prose,
 J'en serai trop content pourvû qu'il soit sensé.
 Mon naissant Apollon qui n'est qu'à l'A. B. C.
 J'à me fait pressentir qu'il est embarrassé,
 Et me dit que Rondeau n'est pas facile chose
 A faire.

Si je pouvois finir comme j'ai commencé,
 Que l'on vit par le bon, le mauvais compensé,
 Bouffi serois du gain d'une si belle cause,
 Ce plaisir me seroit plus doux que miel, que
 rose,
 J'aurois franchi le pas que Philis m'a forcé
 A faire.





*LETTRE d'un Auteur anonime aux
Auteurs du Mercure , sur l'Opera
d' Armide.*

Vous m'avez encore prévenu , Messieurs , au sujet d'Armide , comme vous aviez fait au sujet de Berenice. Ne croyez pas pourtant que j'éprenne le parti d'attaquer la versification de Quinault , comme j'ai attaqué celle de Racine ; cette dernière entreprise seroit plus hardie que la première. Peut-être serez-vous surpris de ce que je viens d'avancer ; donner le pas à Quinault sur Racine , direz-vous , quelle nouveauté ? ce n'en est pas une pour moi , Messieurs , dans la partie qui regarde la diction , & j'ai toujours considéré Quinault comme le Poète François qui a écrit le plus purement ; j'ajouterais quelque chose de plus , c'est que jamais versification n'a été plus aisée , plus naturelle , & par conséquent moins chargée de chevilles que celle de ce tendre Auteur , que nous pouvons appeler à juste titre le Prince des Poètes Lyriques François. J'avoué que le genre de Poème qu'il a choisi par prédilection n'a pas peu contribué à l'exempter de la triste

2. vol.

ne-

DECEMBRE 1724. 1801

nécessité de faire entrer dans ses vers ces superfluités auxiliaires, qu'on appelle communément de la bourre; la liberté qu'il avoit d'employer de petit vers, au lieu de vers alexandrins, pour exprimer une pensée, ou un sentiment, le dispensoit d'avoir recours à des inutilitez, recours presque nécessaire dans le Poëme épique, & dans le dramatique, où nos meilleurs Auteurs se sont imposé la loi du vers de douze syllabes, à rimes plates, c'est-à-dire, non croisées; mais indépendamment de cette heureuse liberté où Quinault s'est mis dans un genre de Tragedie dont il a été l'inventeur, il a été jusqu'aujourd'hui le plus parfait de tous ceux qui ont marché sur ses traces, & qui ont embrassé le même genre. Après ce juste éloge que je fais de ses Poësies Lyriques, j'espère qu'on ne me tiendra pas pour suspect dans les observations Critiques que je vais faire sur le plan d'Armide, il s'en faut bien que la constitution de sa Tragedie réponde à la douceur, & à la beauté de sa versification. Je vais tâcher de le prouver.

*Observations Critiques sur l'Opera
d'Armide.*

A C T È I.

Avant que d'entrer en matiere, je prie mon lecteur de me permettre d'exposer à ses yeux une question dont il sera lui-même l'arbitre. Deux Actrices (a) viennent de partager tout Paris, dans leur maniere de jouer le rôle d'Armide; la premiere l'a joué avec plus de force, la seconde avec plus de tendresse; il reste à sçavoir de quelle maniere il faut le jouer pour être dans le vrai, & si c'est la tendresse ou la force qui doit prévaloir dans un caractère tel que celui d'Armide; je vais l'exposer sans ce caractère; ce sera au lecteur à juger en consequence.

Dans toute la premiere Scene du premier Acte, laquelle se passe entre Armide & ses Confidentes, dont l'une s'appelle Phenice, & l'autre Sidonie, Armide paroît plongée dans une tristesse mortelle, que les deux Confidentes tâchent de dissiper par les louanges les plus flâteuses. L'art du Poëte a inseré dans ces éloges l'exposition du sujet, elles annoncent d'abord le jour où l'action commence. C'est un jour de triomphe pour la

(a) Les Demoiselles Antier & Lambert.

DECEMBRE 1724. 2803

beauté d'Armide, on instruit le spectateur de ce qui s'est passé, & on le prépare à une partie de ce qui peut, ou doit arriver dans la suite; voilà donc Armide annoncée, comme une Princesse, dont la beauté n'a pas moins d'empire sur les cœurs que son art sur les Enfers; on l'annonce même pour indifférente, elle croit l'être en effet, quoique tout ce qu'elle dit nous fasse sentir qu'elle se trompe. Elle a un dépit secret d'avoir manqué la conquête d'un cœur aussi fier que l'est celui de Renaud, l'un des chefs de l'armée des Croisés. Voici comment elle s'explique :

Je ne triomphe pas du plus vaillant de tous,
Renaud pour qui ma haine a tant de violence,
L'indomptable Renaud échappe à mon courroux;

Tout le camp ennemi pour moi devint sensible,
Et lui seul toujours invincible,

Fait gloire de me voir dans un œil indifférent;
Il est dans l'âge aimable où sans effort on aime,
Non, je ne puis manquer sans un dépit extrême,

La conquête d'un cœur si superbe & si grand,

Je cite ces neuf vers pour mettre au fait du caractère d'Armide. On sçait bien
2. vol. qu'elle

2804 MERCURE DE FRANCE.

qu'elle aime ; mais elle croit haïr , & sa maniere de s'exprimer doit plutôt partir d'après ce qu'elle croit sentir , que d'après ce qu'elle sent en effet. On en jugera encore mieux par les termes que l'Auteur a employez dans le songe , dont Armide instruit ses Confidentes : le voici.

Un songe affreux m'inspire une fureur nouvelle

Contre ce funeste ennemi ,

J'ai crû le voir , j'en ai frémi ,

J'ai crû qu'il me frappoit d'une atteinte mortelle :

Je suis tombé aux pieds de ce cruel vainqueur ,

Rien ne fléchissoit sa rigueur ,

Et par un charme inconcevable ,

Je me sentoïis contrainte à le trouver aimable ,

Dans le fatal moment qu'il me perçoit le cœur.

Y a-t'il aucun de ces vers qui ne respire la colere & la vengeance ? je n'en excepte pas même celui , qui chanté avec une réflexion de voix aussi séduisante que tendre , a excité un applaudissement general , c'est celui-ci.

Je me sentoïis contrainte à le trouver aimable.

Est-ce l'amour ou le dépit qui font parler Armide ? il n'y a qu'à voir ce qui

DECEMBRE 1724. 2807

précède , & ce qui suit pour se mettre dans le vrai de l'expression. Il s'agit d'un funeste ennemi qui frappe d'une atteinte mortelle ; d'un ennemi inflexible qui voit Armide tombant à ses pieds, sans rien perdre de sa rigueur , & qu'Armide est contrainte de trouver aimable dans le moment fatal qu'il lui perce le cœur ; ce charme paroît inconcevable à Armide ; tout cela devoit exciter sa rage plutôt que son attendrissement ; c'est au public à juger quel sentiment est le plus naturel & le plus vrai.

Tout ce que j'ai remarqué jusqu'ici ne regarde que la question préliminaire que je laisse à mon lecteur à décider. Voyons maintenant ce qui concerne l'Auteur. Sa première Scene est une des plus brillantes qu'on puisse voir en fait d'exposition. Il s'en faut bien que la seconde soit aussi parfaite. Elle me paroît un beau hors-d'œuvre qui fournit beaucoup au Musicien.

Hydraot , oncle d'Armide , ne lui parle que d'Hymen , quoiqu'il ne s'en agisse nullement dans la fête qui va suivre cette Scene ; j'avouë que cette Scene m'induisit en erreur la première fois que je vis représenter Armide. Je m'imaginai que c'étoient des Rois , ou du moins des Princes prétendans à la possession d'Armide ,

2, vol, qui

qui célébroient le triomphe de sa beauté, & je fus bien surpris quand j'appris par la lecture du Poëme, que ces prétendus Princes & Rois n'étoient que des *peuples de Damas*.

Le remplissage des Canevas de la fête ne me paroît pas digne de la plume de Quinault, il en a fait de plus beaux dans l'Opera de Proserpine, & dans quelques autres; mais soit qu'il se négligeât, soit qu'il ne pût pas mieux faire, il faut avouer que ce genre de versification n'étoit pas son fort; cependant il sçavoit assez de Musique pour s'en acquitter mieux que beaucoup d'autres.

La dernière Scene de ce premier Acte me paroît très-intéressante, & je la trouve d'autant plus belle qu'elle commence l'action principale.

Aronte mourant vient annoncer à Armide qu'on lui a enlevé les captifs qu'elle lui avoit ordonné de conduire à Damas. Armide demande précipitamment où sont ses captifs, & à peine Aronte lui a déclaré qu'un seul guerrier les a délivrés, qu'elle devine que c'est Renaud, Aronte lui confirme ce que son cœur vient de lui faire pressentir, ce qui donne lieu à un Duo de fureur qui termine ce premier Acte.

J'aurois souhaité pour rendre cette fin
2. vol. d'Acte

DECEMBRE 1724. 2807

d'Acte encore plus chaude, qu'on eut annoncé ces captifs dans les Scenes précédentes, & qu'ils dûssent orner le triomphe d'Armide. L'Auteur en touche bien quelque chose dans la premiere Scene, p. r ces deux vers:

Ses plus vaillans guerriers contre vous sans
défense

Sont tombez en vôtre puissance.

Mais outre que cette captivité peut se prendre dans un sens purement metaphorique; il me semble qu'Armide auroit été plus picquée, si ces fameux captifs avoient été destinez pour relever l'éclat de son triomphe; c'est un sentiment que je hazarde, je le soumets à la censure des connoisseurs, prêt à me conformer à leur décision.

ACTE II.

Les Scenes de ce second Acte ne sont pas à beaucoup près aussi bien arrangées que celles du premier. Pour bien diviser un Acte il faudroit qu'il y eut une espece de genealogie entre les Scenes, que la premiere produisit la seconde, & qu'il en fut de même de toutes celles qui suivent, ou du moins il seroit bon qu'aucun personnage ne quittât la Scene sans annoncer
2. vol. celui

celui qui lui vient succéder, & même sans le voir ; par là il n'y auroit jamais de vuide aux yeux des spectateurs, hors dans les entractes.

Dans la premiere Scene on voit Renaud avec Artemidor, l'un des captifs d'Armide, que ce fameux guerrier vient de délivrer à la fin du premier Acte. Cette Scene est assez froide, aussi n'est-elle que protatique. Il seroit à souhaiter pour Renaud qu'Armide entendit la justice qu'il rend à sa beauté ; elle en seroit à moitié désarmée, rien n'est si galant, surtout parlant de la bouche d'un indifférent de profession. Voici les propres termes dont il se sert en parlant d'Armide :

Par une heureuse indifference

Mon cœur s'est dérobé sans peine à sa puissance,

Je la vis seulement d'un regard curieux ;

Est-il plus aisé d'éviter sa vengeance,

Que d'échaper au pouvoir de ses yeux.

La vengeance d'Armide est secondée de toute la puissance infernale, peut-on faire un plus grand éloge de ses yeux, que de dire qu'ils sont encore plus à craindre. Hidraot n'en a pas dit davan-

DECEMBRE 1724. 2809

tage dans son triomphe du premier Acte,
par ces deux vers :

Armide est encor plus aimable

Qu'elle n'est redoutable, &c.

Il reste à discuter si un indifférent de profession peut être juste appréciateur d'une puissance qu'il ne connoît pas.

Renaud & Artemidor quittent la Scene, pour la laisser occuper par Hidraot & par Armide, qu'ils n'annoncent, ni ne voyent; c'est-là le défaut que je viens de remarquer cy-devant.

Armide & Hidraot font connoître aux spectateurs, que c'est en ce lieu que l'Empire infernal doit conduire leur victime à la faveur d'un enchantement; ils évoquent les Démons; il y a deux parties dans cette évocation; la première ne respire que vengeance, on appelle les Démons, du nom d'*esprit de haine & de rage*; dans la seconde partie Armide parle seule, & apporte une espèce d'adoucissement aux ordres qu'elle vient de donner aux Démons, conjointement avec Hidraot; voici comme elle parle :

Démons affreux cachez-vous

Sous une agréable image,

2. vol.

E

Quel

Enchantez ce fier courage ,
Par les charmes les plus doux.

Quel est ici le dessein d'Armide ? commenceroit-elle à s'appercevoir que son ennemi lui est plus cher qu'elle ne pense ? à Dieu ne plaise que je le croye. La Scene du poignard qui est une des plus pathétiques de la Piece ne seroit plus qu'un jeu , & Armide joueroit la Comedie. Cependant j'ai trouvé des gens qui sont dans ce sentiment ; & ce qui les y confirme , c'est que toute la fête du second Acte semble n'avoir pour objet que d'attendrir Renaud , & de le disposer à aimer. En effet, disent-ils , à quoi bon ces maximes :

Ah ! quelle erreur , quelle folie,
De ne pas jouir de la vie !
C'est aux jeux , c'est aux amours
Qu'il faut donner les beaux jours , &c.

J'avouë que ces raisons sont assez specieuses ; mais j'aime mieux accuser Quinault d'avoir fait un mauvais divertissement , que de lui ôter la gloire d'avoir mis au Theatre une Scene des plus passionnées , & des plus interessantes : si Armide croit aimer Renaud , à quoi
2. vol. bon

bon ce grand étalage de vengeance.

Enfin il est en ma puissance ,
 Ce fatal ennemi , ce superbe vainqueur ,
 Le charme du sommeil le livre à ma vengeance,
 Je vais percer son invincible cœur ;
 Par lui tous mes captifs sont sortis d'esclavage,
 Qu'il éprouve toute ma rage.

Il n'y a aucun des spectateurs qui ne tremble pour Renaud endormi , à ces terribles paroles d'Armide ; & comme l'intérêt qu'on prend pour Renaud , n'ait uniquement du danger où il est exposé , on n'aura plus rien à craindre , ni plus d'intérêt à prendre dès qu'on sçaura qu'Armide ne croit pas haïr Renaud. On sçait bien qu'elle l'aime ; mais elle ne le sçait pas encore elle-même , & c'est-là ce qui fait tout le picquant de la situation.

Armide commence à se troubler à mesure qu'elle s'approche de Renaud ; elle s'attendrit par degré , elle suspend le fer prêt à tomber sur sa victime ; le poignard fatal dont la haine semble l'avoir armée , lui est arraché par l'Amour. Elle se reconnoît Amante , au lieu qu'elle se croyoit ennemie. Elle fait enlever

Renaud par des Démons transformez en zephirs. Quoi de plus beau que cette fin d'Acte ! passons au troisiéme.

ACTE III.

Armide fait connoître aux Spectateurs par un monologue qu'elle aime Renaud malgré elle. Ses deux Confidentes viennent lui apprendre que ce Renaud qui fut si fier brûle pour elle, par un merveilleux effet de son enchantement; le compliment seroit très-impoli, si Armide ne leur avoit fait confiance des moyens qu'elle a pris pour se faire aimer de Renaud; mais pourquoi la leur a-t'elle faite cette confiance si honteuse, surtout pour une Princesse encore plus aimable qu'elle n'est redoutable? quelle nécessité y avoit-il de confesser sa honte; voici l'unique motif que l'Auteur en donne à Armide, c'est elle qui parle :

Vôtre amitié dans mon sort l'interesse,
Je vous ai fait conduire avec moi dans ces lieux;

Au reste des mortels je cache ma foiblesse,
Je n'en veux rougir qu'à vos yeux.

Ne pourroit-elle pas bien s'épargner encore cette honte? Je sai que les Confidens

fidens sont quelquefois nécessaires pour exposer aux spectateurs des choses qui contribuent à l'intelligence de la Piece ; mais pourquoi multiplier les êtres sans nécessité ? une Confidente n'auroit-elle pas suffi à Armide , surtout pour faire un aveu si mortifiant pour une belle ? Je vais plus loin , l'Auteur pouvoit s'en passer absolument dans cette occasion , & les vers même de sa Scene lui suffisoient pour cela. Il n'avoit qu'à mettre en monologue cette belle Tirade.

Helas ! que son amour est différent du mien ,
 J'ai recours aux Enfers pour allumer la flâme ,
 C'est l'effort de mon art qui peut tout sur son
 ame ;

Ma foible beauté n'y peut rien ;

Par son propre mérite il suspend ma ven-
 geance

Sans secours , sans effort , même sans qu'il y
 pense ,

Il enchaîne mon cœur d'un trop charmant
 lien.

Helas ! que mon amour est différent du sien.

Ces vers qui sont des plus beaux de la Piece , mettent les spectateurs au fait de tout ce qui se passe dans le cœur d'Armide , pourquoi donc cette paire de Confi-
 2. vol. E iij dentes ?

dentes ? elles ne servent qu'à repeter la même position que nous avons vûë dès le commencement de la Piece, & dont nous nous ferions bien passiez ; cela fait une espece de Scene doublée.

Au reste ; rien n'est plus simple que l'action de ce troisieme Acte ; la voilà en quatre mots. Je veux haïr Renaud, je ne puis. L'Auteur, à la faveur de l'allegorie, a mis en action réelle ce qui n'est qu'en sentiment dans le cœur d'Armide. Je ne voudrois ces sortes d'allegories que dans des prologues. Le dramaticque demande plus de réalité dans l'action. Je sçai qu'il y a des Pieces purement allegoriques, dont les Acteurs ne sont que des passions personnifiées, mais cela ne doit être souffert que dans le système de la Religion payenne. Il n'en est pas de même de la Tragedie d'Armide. Quoique cette Princesse ne soit pas Chrétienne, elle n'est pas d'une Religion qui admette la pluralité de Dieux, & le Poëte n'avoit pas plus de droit dans la Piece en question de personnifier la haine que l'amour. M. Quinault a si bien senti cette verité, qu'il a pris soin de supprimer dans tout ce Poëme toutes ces exclamations de *Dieux!* ou de *justes Dieux*, de même qu'il a fait dans Roland, & dans Amadis, à cause qu'il est dans un système

DECEMBRE 1724. 2815
de Religion bien différent du polytheisme.

Au reste , ce qu'il peut y avoir de déraisonnable dans la fête de ce troisième Acte n'empêche pas qu'elle ne fasse beaucoup de plaisir , & qu'elle ne prête infiniment à la Musique. L'Acte finit par le refus qu'Armide fait du secours de la haine ; & par les menaces de cette divinité méprisée.

A C T E I V.

Ce quatrième Acte n'a jamais fait fortune , on le trouve postiche ; cependant à le considérer en lui-même , & sans avoir égard à ce qui précède , & à ce qui suit , il me paroît très-joli & très-moral. Le peu d'action qui s'y passe a toutes les parties qui peuvent entrer dans la composition d'une Piece. La Scene est aux avenues du Palais enchanté d'Armide. Ubalde & le Chevalier Danois qui viennent chercher Renaud par ordre de Godeffroy, rencontrent des obstacles de divers genres ; sçavoir , des monstres & des plaisirs, à combattre & à surmonter. Ces monstres & ces plaisirs font le nœud de cette petite action isolée ; un sceptre d'or & un bouclier enchanté qu'un Magicien bien-faisant leur a donné pour détruire tous

Les charmes d'Armide, en font le détachement. Il est vrai que la seconde partie de ce qui en fait le nœud a un peu trop d'uniformité, Ubalde & le Chevalier Danois croyant voir Lucinde & Mélisse leurs anciennes Maîtresses, se détrompent l'un l'autre par le secours du charme supérieur.

Au reste, la fête en est très-aimable, & sert à délasser le spectateur; mais comme ce délassement ne sert qu'à faire diversion à l'intérêt principal, on l'a trouvé de trop; mais on en est bien dédommagé par le cinquième Acte, qui peut passer pour le plus beau qui soit dans tous les Opéra: Nous y voici:

ACTE V.

Le Theatre represente le Palais enchanté d'Armide. Renaud & Armide ouvrent la Scene par un adieu des plus touchants. Il faut avoier que dans cette occasion Quinault est un plus grand enchanteur qu'Armide. Jamais Scene n'a été plus intéressante que celle-ci, & jamais Scene n'a dû l'être moins. En effet, l'intérêt ne doit naître que du peril, & ne doit avoir d'autre mesure que le peril même. De quoi s'agit-il dans cette Scene? d'une séparation momentanée entre Renaud

naud & Armide ; cependant Renaud en paroît aussi pénétré que s'il s'agissoit d'une absence éternelle. Je sçai qu'on peut prendre l'intérêt du côté d'Armide ; c'est elle qui craint cette séparation éternelle dont je viens de parler ; la haine lui a annoncé à la fin du troisième Acte , par ces deux vers , en parlant de Renaud.

La gloire à qui tu l'arraches ,
Doit bien-tôt te l'arracher.

Je vais plus loin , elle doit être informée de l'arrivée du Chevalier Danois & d'Ubalde ; car si elle l'ignoroit, elle n'auroit pas ordonné à deux Démones de prendre la forme de Lucinde & de Melissa.

Cependant tout l'intérêt de cette Scène tombe sur Renaud , il paroît si éperdu d'amour , qu'un quart d'heure d'absence paroît un siècle à ses yeux & à ceux des spectateurs ; avoions encore une fois que Quinault est un grand enchanteur , ou que nous donnons bien facilement dans le prestige.

Enfin le moment fatal arrive où Renaud doit être arraché à Armide. Cette Princesse le quitte pour aller consulter les Enfers ; n'auroit-il pas mieux valu qu'elle n'eut point abandonné sa proie ?

ne ſçauroit-elle pas , comme je viens de le prouver , que le Chevalier Danois & Ubalde avoient penetré juſqu'à ſon Palais enchanté ? elle laiſſe Renaud en bonne compagnie , mais non pas ſous bonne garde ; ceux qui viennent le chercher ont déjà triomphé des plaiſirs , & ils n'ont plus que ces mêmes plaiſirs à combattre. Ubalde n'a pas plutôt préſenté le bouclier enchanté aux yeux de Renaud , qu'il ſ'y voit tel qu'il eſt , c'eſt-à-dire dans un état à ſe faire honte à lui-même. Le voilà deſenchanté , il part d'un lieu ſi fatal à ſa gloire , Armide revient , elle ne peut ſoutenir le départ de ſon Amant ſans deſeſpoir ; elle n'oublie ni tendreſſe , ni imprécations pour l'arrêter ; mais tout cela eſt inutile , de tant d'amour il ne reſte dans le cœur de Renaud que quelques ſentimens de pitié que la gloire autorife ; Armide s'évanouit , les amis de Renaud profitent de ce temps-là pour l'arracher pour jamais à elle. Armide ne reprend ſes ſens que pour ſe livrer toute entiere à la douleur & à la rage. Elle ſe détermine à la vengeance , & détruit le Palais funeſte , qui a été témoin de ſa foibleſſe. Voilà quel eſt l'Opera d'Armide qu'on peut mettre au rang des plus beaux qui ſoient parſis des deux celebres Auteurs qui nous l'ont

2. vol. donné.

donné. Il faut pourtant avouer que Lulli l'emporté sur Quinault dans cette occasion, & que ce dernier auroit pû rendre son Poëme beaucoup plus regulier. Qu'on me permette encore quelques réflexions sur le tout.

Des trois unitez que le Poëme dramatique exige, l'Auteur d'Armide n'en a observé qu'une, c'est l'unité d'action. J'ose même dire qu'il l'a trop observée, & qu'Armide n'est gueres moins simple que Berenice, sur laquelle je vous ai adressé une dissertation. Pour ce qui regarde l'unité de lieu, on ne doit pas chicanner là-dessus Messieurs les Auteurs d'Opera: il faut les laisser en pleine jouissance des privileges attachez au merveilleux, mais je voudrois qu'ils fussent un peu plus retenus, à l'égard de l'unité de jour. Il n'est pas vrai-semblable que Godeffroy ait rappelé Renaud le même jour qu'il l'a exilé, ce n'est que par des revers réitérez, qu'il a dû sentir la perte d'un Heros qui lui étoit si nécessaire, & c'est ainsi que le Tasse a traité le sujet en question.

Hidraot est un personnage purement épisodique, mais qui n'a nulle liaison à la Piece; aussi ne paroît-il qu'au milieu du premier Acte, & au commencement du second. Pour Renaud, il nous laisse trop souhaiter sa presence, il n'a que

deux Actes comme Hidraot ; sçavoir , le second & le dernier. Quinault n'auroit-il pas pû remedier à ce second inconvenient. Il me semble qu'il n'y avoit rien de si facile , & pour le prouver , je prie mon lecteur de me permettre de donner ici un demi-plan de ma façon , que je soumets à sa censure.

Je laisserois les deux premiers Actes tels qu'ils sont , à la fête du Second près, fête dont j'ai besoin dans le quatrième que j' imagine. On pourroit attirer Renaud dans le piège qu'on lui tend , par mille autres moyens , tels qu'on en voit dans le Tasse au sujet de la Forest enchantée , & qui ont été si utilement employez dans l'Opera de Tanerede. Cela supposé, mon troisième Acte commenceroit par le monologue; *ah ! si la liberté me doit être ravie.* Ce monologue seroit suivi d'une Scene entre Renaud & Armide ; Renaud reprocheroit à Armide la cruauté qu'elle a de l'arracher à la gloire ; Armide lui reprocheroit à son tour la préférence qu'il donneroit à la gloire , delà naîtroit le dessein de le haïr , & l'évocation de la haine.

Dans le quatrième Acte Armide ne pouvant ni haïr Renaud , ni s'en faire aimer par sa beauté , auroit recours à ses enchantemens. Les Démons transformez en plaisirs amolliroient le cœur de

DECEMBRE 1724. 2821

Renaud, & lui feroient oublier la gloire.

Pour ce qui est du cinquième Acte je n'y ajouterois presque rien.

La belle Scene entre Armide & Renaud subsisteroit toute entiere ; la fête seroit composé d'Amans heureux ; Ubalde & le Chevalier Danois paroïtroient pour la premiere fois, ils exposeroient en quatre vers d'où, comment & pourquoi ils sont venus ; ils desenchanteroient Renaud, & la Piece finiroit comme elle finit.



L I S I S. E G L O G U E.

Climene. Philis.

Philis.

COnnois-tu bien Lifis ?

Climene.

N'est-ce pas ce Berger,
Qui depuis quelques jours a logé chez Sylene ?

Philis.

Oüi, c'est lui-même. Eh bien : qu'en penses-tu, Climene ?

Climene.

Je ne sçai, je lui trouve un air bien étranger.
2. vol. Pour

2822 MERCURE DE FRANCE.

Pour goûter le plaisir de la saison nouvelle ,
Sur le tendre gazon nous dansions l'autre jour :

Je pris Lifis , la jeune Floriselle ,
Le fit aussi danser une fois avec elle :

Il ne nous prit point à son tour.
J'allois le prendre encor , il l'aperçût sans
doute ,

Il détourna d'abord ses pas.

Un matin que j'allois aux champs avec Arcas ,

Je trouvai Lifis sur ma route :

Il passa vite , & ne nous parla pas.

Enfin , Philis , il est d'un caractère,

Qui près de l'enjouement de nos jeunes Pas-
teurs ,

Me paroît bien peu propre à captiver les cœurs.

Philis.

Eh bien ! c'est justement par là qu'il m'a sçu
plaire.

Cet air contraint qu'on trouve en lui ,
Est l'ouvrage d'un tendre ennui.

Il aime une Bergere absente :

Il aime délicatement ;

Rien ne lui plaît où n'est pas son Amante ,

Je le confesse ingénument,

2. vol.

E. A.

DÉCEMBRE 1724. 2823

L'Amante d'un pareil Amant,
Jouit d'un destin que j'envie;
Ah ! si tu sçavois la chanson,
Qu'il chanta l'autre jour caché dans ce buif-
son,

Climens, tu serois ravie,
Et si tu voulois m'écouter.

Climens.

J'allois te conjurer, Philis, de me l'apprendre.
Tu dois la sçavoir bien chanter,
Car sans doute l'air en est tendre ?

Philis.

Tu verras ; bien ou mal je vais te contenter.

- » Petits Hôtes de ces bocages,
- » Où tout répond à vos desirs,
- » Rossignols qu'il est doux d'entendre vos ra-
mages,
- » Celebrier le retour de Flore & des Zephirs,
- » Quand pour nous la saison nouvelle,
- » Comme pour vous mène avec elle,
- » Les ris, les jeux & les Amours !
- » Mais, hélas ! pendant ces beaux jours,
- » Mon Iris est absente & peut-être infidele,
- » Avec plaisir encor puis-je vous écouter ?

2. vol.

Tai-

2824 MERCURE DE FRANCE.

» Taisez-vous, cessez de chanter.
» Vôte chant est vif, il est tendre ;
» Mais qu'il est cruel de l'entendre ,
» Pour songer à des biens qu'on ne sçauroit
goûter !

» Taisez-vous, cessez de chanter ,
» Ou bien, si vous chantez encore ,
» Petits oiseaux, que vos accens,
» Un peu moins-vifs , un peu plus languissans,
» Répondent un peu mieux au mal qui me
dévore.

Climene parle franchement ;

Dans nos hameaux trouve-t'on quelque
Amant

Capable d'une ardeur si belle ?

Nos Bergers, je l'avouë , ont tous de l'en-
joument ;

Mais absens, aucun d'eux ne sçait être fidele ;

Hais leur belle humeur ne les quitte jamais :

Heureux , ils sont tous indiscrets ,

Non , non , depuis la mort de l'aimable Tha-
mire ,

Depuis que Corilas & l'orgueilleux Tityre ,

Sont venus habiter ce champêtre séjour ,

Tout est perdu , l'on n'y respire ,

2. vol.

Que

DECEMBRE 1724. 2825

Que l'air qu'on respire à la Cour.

La trop credule Timarete ,

Aux fermens de Tircis avoit ajoûté foi :

L'autre jour cependant Annette ,

Chantoit une Chançon que Tircis avoit faite ,

Pour lui jurer qu'il vivoit sous sa loi.

Tu connois Alcidon ? on croiroit à l'entendre ,

Qu'il brûle pour Doris de la plus vive ar-
deur ,

Tu sçais les soins qu'on lui voit prendre ,

Pour foumettre son jeune cœur ?

Hier cependant en sa presence ,

Doris de Lisidor baifa deux fois le chien ,

Alcidon le voyoit fort bien ,

En changea-t'il de contenance ?

Climene.

Philis, je l'avouë à mon tour ,

Les airs qu'en ces lieux on se donne ,

Ne font point les airs de l'Amour.

Mais faut-il que cela t'étonne ?

Ton cher Thamire est mort ?

Philis.

Tu railles ? mais un jour ,

2. vol.

Un

2826 MERCURE DE FRANCE.

Un jour tu changeras peut-être de langage :
Et la legere humeur des Bergers de ces lieux ,
M'en est un assuré présage.

Je pleure un Amant mort , je crains bien que
tes yeux

Ne pleurent quelque jour pour un Amant vo-
lage.

Climene.

Tu te trompes ; tu sçais combien j'aime Daph-
nis ?

Et son cœur , grace au Ciel , est assez bien
épris ,

Pour ne me laisser rien à craindre ;

Mais si jamais il venoit à changer ,

Plutôt qu'on m'entendit me plaindre ,

On pourroit voir ce Loup tenir lieu de Berger ,

Si Daphnis me quittoit pour quelque autre
Bergere ,

Le jour même , à mon tour legere ,

Je l'oublierois sans m'affliger :

Avec le même soin je parerois ma tête ,

Et tâcherois de me dédommager ,

Par quelque nouvelle conquête ,

Il est tant de Berger dont mes souris flatteurs ,

Ont déjà prévenu les cœurs.

2. vol.

Si

DECEMBRE 1724. 2827

Si l'on celebrait quelque fête ,

Ne penſes pas qu'on me vit comme toi ,

Malade tout exprès , reſter ſeule chez moi ;

Va , va : je ſçai laiſſer un Amant qui me laiſſe ,

Mais nos ſentimens , que je croi ,

Sont à peu près de même eſpece :

Malgré cette délicateſſe ,

Qui t'attache à ton Amant mort ,

Ton cœur, tu me l'as dit, envie un peu le fort ,

De celle à qui Liſis marque tant de tendreſſe ?

Philis.

Ce que j'ai dit ne peut bleſſer

Les ſentimens dont j'ai fait gloire :

Mais , Bergere , & ceci ſoit dit ſans t'offenſer ,

J'aurois bien de la peine à croire ,

Que comme je ſoutiens les miens ,

Tu pûſſes ſoutenir les tiens.

Que diras-tu, ſi je raconte ,

Ce qu'a fait ce-matin pour la belle Madonte ,

Ce Daphnis que tu crois... tu te troubles...

Climene.

Adieu :

Je vois bien que ma raillerie ,

2. vol.

N'é-

N'étoit pas ici dans son lieu.

Philis.

Elle s'en va ? j'en suis ravie ;

Mon discours commençoit sans doute à l'alarmer.

O Ciel ! en puisse-t'elle apprendre à mieux aimer.

SUITE des effets du remède de l'eau glacée. Extrait d'une Lettre écrite de Marseille par M. le Chevalier de Montolieu, le 22. Novembre 1724.

Monsieur le Chevalier de S. Mayme m'écrit de Malthe le 25. Octobre, que ses malles sont faites, qu'il est prêt à s'embarquer dès que les Vaisseaux du Roi paroîtront, & qu'il les attend à tous les momens ; il me charge de vous envoyer le dernier prodige que le Capucin vient d'operer avec l'eau glacée. Ajoûtez, me dit il, à mon Memoire de l'eau pour M. le Bailli de Mesme, que l'on l'a enfin éprouvée sur un de nos Confreres, qui avoit la petite verole rentrée, ou pour mieux dire, dont les boutons ne pouvoient se remplir & meur-

2. vol.

rir

DECEMBRE 1724. 2829

rir après 12. jours d'éruption ; on l'avoit préparé pour le voyage de l'autre monde, mais le Capucin l'en a garanti, l'eau lui a fait pouffer le venin en dehors ; il est presentement gueri. Tous les malades traitez anciennement de cette façon se portent à merveille ; le Commandeur Beveren paroît rajeuni de 20. ans, Guerrera est sans schirre & les fievres malignes ont cessé. En un mot, je ne crois que parce que je vois ; il vous est permis de ne pas croire. Tout le monde est étonné ici, & qui ne le seroit pas ? maux de tête, indigestions, tout cede à l'eau glacée ; pour moi, mon cher ami, lorsque j'ai trop mangé, un ou deux repas supprimez, & 30. ou 40. onces d'eau à la glace à jeun, me tirent d'affaire, & *resto fresco & consalato.*

EXTRAIT d'une autre Lettre écrite de Malthe le 9. Octobre dernier, à M. L. B. D. M.

VOici ce qui s'est passé au sujet de l'eau glacée donnée au neveu de Provana. Ce jeune homme chargé de la direction du Fort Manoel, en revint avec une fievre maligne concentrée, & une douleur dans la tête terrible ; il rendoit par le nez des grumeaux de sang : les
2. vql. Me.

Medecins l'ont eu près de 20. jours entre les mains; le mal étant superieur aux remedes, il reçut tous les Sacremens, & fut abandonné par écrit au Medecin de l'eau, n'ayant plus de connoissance. Le même jour, après 15. ou 20. verres de 10. onces chacun, on lui donna 6. ou 7. jaunes d'œufs, le lendemain un plat de macarons avec quantité de fromage rapé, & grands verres d'eau; trois jours après un gros melon d'eau à la glace, & de l'eau pardessus: il est sans fièvre à present, la tête libre sans douleur, mais foible; il soutient la conversation, & depuis trois jours le Capucin lui a fait raser la tête, & le fait coucher sans bonnet; il n'en a pas même le jour, toutes les fenêtres ouvertes. Voilà ce que nous voyons, le croirez-vous à Paris? Le Capucin demande qu'on lui donne les petites veroles les plus malignes, il les guerira, il en a cent exemples. S. A. E. est dans le dessein de faire venir ici son frere & de l'établir. Quelle épargne pour notre Infirmerie, & quelle consolation pour ceux qui ont des maux incurables, & au dessus de la connoissance des Medecins ordinaires! Je vous écris ce que je vois, si on me l'écrivoit je ne le croirois pas, mais c'est la verité toute nuë.

*EXTRAIT d'une autre Lettre du 13.
Novembre 1724.*

Tous les malades d'ici qui ont été guéris par l'eau à la glace, sont engraissez, & portent une couleur merveilleuse. On prend la coutume d'en donner pour toutes les fièvres, & pour la petite verole. M. le Grand Prieur Fefeti, âgé de 92. ans, Gouverneur de Civita-Vecchia, étant à l'agonie, un Medecin de Naples passant par hazard, le vit abandonné, lui fit ouvrir la bouche, & lui donna l'eau à la glace; il reprit ses sens, il se porte à merveille; c'est un fait; il l'a écrit lui-même à S. A. E. Nous apprenons de Naples, qu'un accident d'apoplexie n'a eu aucune suite par le moyen de l'eau glacée, & que le malade en est guéri. Enfin les operations de ce remede sont prodigieuses.



ENIGME.

On feroit mal sans moi toute importante
affaire,

Et je puis à la Cour trancher du necessaire.

Je me mêle de tout, j'excelle en tout emploi,
2. vol. Per-

2832 MERCURE DE FRANCE.

Personne ne me voit , chacun croit me con-
noître ;

Je me pique assez de paroître ,
Et rien n'est plus obscur à moi-même que
moi.

Vous me cherchez ici peut-être ;
Mais si je n'y suis pas , au moins j'y devrois
être.

Ne vous rebute point , cherchez-moi desor-
mais ,

On me croit bien souvent où je ne fus ja-
mais.

A U T R E .

JE suis en vogue en France , & je n'y suis pas
rare ;

Mais quand je suis commun on ne m'estime
pas ,

Je suis habile , & par un sort bizarre

Je fais souvent mon plus grand embarras.

Il n'est rien que je n'ose & ne puisse entre-
prendre ,

Quand je paroiss oisif je travaille en effet ,

Et mon travail fini je ne sçaurois compren-
dre

La maniere dont je l'ai fait.

Je suis de tout métier , dans la paix , dans la
guerre ,

1. vol.

Sans

2834 MERCURE DE FRANCE.
que l'Histoire Poétique, puisqu'elle renferme toutes les fictions, dont les Anciens ont embelli la Poësie. Cet Ouvrage dont le stile est concis, a été si bien reçu du Public, qu'il s'en est fait 17. Editions: on a crû, qu'en corrigeant un grand nombre de fautes qui s'y étoient glissées, & en l'ornant de recherches curieuses, & en développant la morale, que la Fable renferme, & dont elle n'est que l'écorce, on lui donneroit toute la perfection qui lui manquoit: Voilà ce qu'on a entrepris dans cette nouvelle Edition, que l'on peut regarder comme un Ouvrage nouveau par les augmentations considérables qui s'y trouvent.

ORDONNANCES DES ROIS DE FRANCE
de la troisième Race, recueillies par ordre chronologique, avec des renvois des unes aux autres, des Sommaires, des Observations sur le Texte, & cinq Tables; la première des pages, la seconde des Ordonnances par ordre de date, la troisième des Matières, la quatrième des noms des personnes, & la cinquième des noms des lieux. *Premier Volume, contenant ce qu'on a trouvé d'Ordonnances imprimées depuis Hugues Capet, jusqu'à la fin du Règne de Charles le Bel.* Par M. de Laurière, ancien Avocat au Parlement. A
1. vol. Paris,

DECEMBRE 1724. 2835
Paris, de l'Imprimerie Royale. In folio de
900. pages. 1723.

LA SCIENCE NATURELLE en explica-
tion curieuse & nouvelle des differens
effets de la nature terrestre & celeste.
*A Paris, Place Sorbonne, chez A. Cail-
teau, 1724.* in 12. de 438. pages.

LES AVANTURES d'Achille, Prince de
Tours, & de Zaïde, Princesse d'Afri-
que, par M. de la Fosse. *A Paris, chez
André Morin, rue S. Jacques, à S. An-
dré, 1724.* in 12. pag. 445.

Les Journées amusantes dédiées au
Roi par M. de Gomez, III. & IV. To-
mes, enrichis de figures en tailles douces.
*A Paris, chez le même, in 12. pag. 392.
& 512.*

DEFENSE de la nouvelle Histoire de
l'Abbé Suger, avec l'Apologie pour feu
M. l'Abbé de la Trappe, D. Armand-
Jean Bouthillier de Rancé, &c. *A Pa-
ris, chez J. B. Cl. Bauche, le fils, Quay
des Augustins, 1725.* vol. in 12.

VETERUM Scriptorum Monumento-
rum Historicorum, &c. *c'est-à-dire,*
Collection très-ample d'anciens Ecri-
2. vol. F ij vains

2836 MERCURE DE FRANCE.
vains , & de pièces concernant l'Histoire , le Dogme & la Morale , Tome 3.
Par Dom Edme Martenne , & Dom Ursin Durand , Prêtres Religieux Benedictins , de la Congregation de S. Maur. A Paris , Quay des Augustins , chez Montalant , in folio 1724

VERITABLE CALENDRIER Chronologique pour l'année 1725. Cet Ouvrage contient une Relation abrégée, à la rencontre de tous les jours de l'année, des événemens les plus curieux & les plus recherchez de l'Histoire, comme Naissances des Rois & Princes , Mariages , Entrées publiques , Batailles , Evenemens singuliers , arrivez tant à Paris qu'ailleurs , Fondations , Etablissemens , & autres Epoques , le tout avec leurs années , distribué aux jours où ils sont arrivez.

Par le moyen de cet Ouvrage , qui sera d'autant plus commode ; qu'il sera in 24. on pourra être instruit de tout ce qui s'est passé de plus curieux depuis le commencement de la Monarchie Françoisé , jusqu'au dernier Decembre 1724. Le débit s'en fait chez Prault , Marchand Libraire , à l'entrée du Quay de GÈVES.

Oraison FUNEBRE de très-Haut, très-
I. val. Puif-

D E C E M B R E 1724. 2837

Puissant , & très-Excellent Prince Louïs,
Premier du nom , Roi d'Espagne & des
Indes , prononcée dans l'Eglise de Paris
le 15. Decembre 1724. par M. l'Abbé
Mongin , de l'Académie Française, nomi-
mé à l'Evêché de Bazas. A Paris , chez
J. B. Coignard , rue S. Jacques 1725. in
4. de 35. pages.

JERUSALEM DELIVRÉE , Poëme Hé-
roïque du Tasse , nouvelle Traduction
Françoise. A Paris , chez F. Barrois , rue
de la Harpe 1724. 2. vol. in 12. conte-
nant 625. pages , sans l'Epitre Dédica-
toire à M. le Duc d'Orleans, la Pre-
face de 49. pages , & la Vie du Tasse ,
qui contient 34. pages.

*A M. de Mirabau, sur sa Traduction
du Tasse.*

E P I T R E.

Quelle Muse , dis moi , t'a donné des le-
çons ?

Est-ce le Tasse ou toi que nous applaudis-
sons ?

Marchant d'un pas égal , lorsqu'il te sert de
guide ,

Tu sçais nous égarer dans le Palais d'Ar-
mide ;

2. vol.

F iij Ton

2838 MERCURE DE FRANCE.

Ton stile heureux plus fort que ses enchantemens ,

De tes Lecteurs charmez lui fait de vrais Amans ;

Des graces de l'esprit c'est la douce puissance ;

Sans elles que nous sert une vaste science ;

Tel tristement muni d'un genie adopté ,

Nous fait dans ses écrits haïr l'antiquité ,

Et n'a d'autres talens , suivant de Demosthenes ,

Que d'ennuyer Paris du langage d'Athenes.

Dénué d'agrémens souvent un docte écrit ,

S'il prouve le sçavoir deshonore l'esprit ;

Mais pour toi negligant la science sterile ,

Tu parcours Epictete & medites Virgile ;

Vois pour prix de la course où tu t'es engagé

Entre le Tasse & toi le laurier partagé.

Tu peux jouïr encor d'un plus rare suffrage ,

Le Prince vertueux à qui tu rends hommage ,

Ne coute à ton pinceau nulles fausses couleurs ,

Pour venter son esprit , pour découvrir ses mœurs.

Heureux , qui comme nous a son maître fidele,

1. vol.

Pour

DECEMBRE 1724. 2839

Peut rester Philosophe en lui voüant son
zele !

Heureux , qui chez les Grands , exempt de
les flatter ,

Peut estimer toujours ce qu'il doit respecter !

M. Mirabau ayant reçu cette Épître ,
sans sçavoir de qui elle étoit , crut y re-
connoître le style de M*** il l'en re-
mercia : M*** qui n'en étoit point l'Au-
teur , lui répondit par les quatre Vers
suivans , que l'on peut regarder comme
un impromptu.

Ami , de ces beaux Vers je ne suis point l'Au-
teur ,

Ma plume est moins fidele à seconder mon
cœur :

Et pour te dire plus , loin de vouloir en
rire ,

Ayant ton Livre en main , je n'ai songé qu'à
lire.

Morin , Libraire , ruë S. Jacques à
S. André , & Compagnie , vient d'im-
primer un Livre qui a pour titre : *La*
science des personnes de la Cour , de la
Robbe , & de l'Epée , en quatre Volu-
mes in 12. avec beaucoup de Figures &
de Cartes de Geographie & de Chrono-
logie. Cet Ouvrage est très-utile au Pu-
blic

2. vol.

F iiiij

2840 MERCURE DE FRANCE.

blic , surtout aux jeunes gens qui entrent dans le monde , il renferme en **Abregé** tout ce qu'un homme d'esprit & un galant homme doit sçavoir. Le mois prochain on en donnera une idée plus ample avec une Analyse.

On trouve chez le même Libraire *le Roman de l'Ariane* , en 3. vol. in 12. avec des Figures.

On vient de mettre sous presse l'Histoire des Chevaliers de Malthe , composée par M. l'Abbé de Vertot , qui avoit entrepris cet Ouvrage sur les ordres de feu M. le Regent. Cette Histoire contiendra quatre Volumes in 4. ornez des Portraits de tous les Grands-Maîtres de l'Ordre , avec les Cartes & les Plans des Pais & des Places que ces Chevaliers ont conquis ou défendus. On trouvera à la fin du quatrième Volume un Catalogue des noms & des Armes des Chevaliers , autant que l'Auteur en a pû recouvrer dès trois Langues du Royaume de France , depuis leur établissement dans l'Isle de Malthe. Cette liste est précédée d'un Traité sur le Gouvernement de l'Ordre , où l'on voit la nature des preuves requises pour y être reçu , & les droits & les fonctions de toutes les

2. vol.

di-

DECEMBRE 1724. 2841
dignitez, jusqu'à celle de Grand-Maître.

Cet Ouvrage s'imprime chez Quilau & Desaint, rue Galande, proche la Place Maubert, & sera en vente dans le courant de la presente année 1725.

On imprime ici un Traité sur la Grace, de M. Tournely, Docteur & Professeur en Theologie, lequel a cédé à M. Robbe la Chaire de Theologie.

Nous venons d'apprendre que les RR. PP. Benedictins, de la Congregation de saint Maur, préparent une Histoire Littéraire de France, qui comprendra une infinité de choses au de-là du dessein ordinaire d'une Bibliotheque. Il y a dix ans qu'on travaille assidument à ce grand Ouvrage avec des secours considerables, après avoir hérité des Memoires du Traducteur des Lettres de saint Jerôme, qui avoit entrepris l'Histoire litterale dont nous parlons. Le principal Auteur de la continuation a déjà poussé bien loin son travail, & il se dispose à en publier les premiers Volumes, qui seront suivis de plusieurs autres jusqu'au siecle où nous vivons.

Les Freres Vaillant, J. F. Bernard & Prevost, Libraires à la Haye, proposent par souscription un Ouvrage en deux Volumes in folio, intitulé: *Histoire des Traitez de Paix & autres Negotiations du dix-septième Siecle, depuis la Paix de Vervins jusqu'à la Paix de Nimegue*, où l'on donne l'origine des prétentions anciennes & modernes de toutes les Puissances de l'Europe; & une Analyse exacte de leurs Negotiations. La souscription est de 18. florins. Le premier Volume sera délivré le 6. Janvier 1725. & le second le 30. Septembre suivant, sous peine de dix pour cent de rabais sur la souscription, si l'on differe de distribuer le dernier Volume seulement quinze jours au de là du terme.

Il paroît depuis peu dans le public deux Planches nouvelles; la premiere est la reduction de la Ville de Marsal en 1663. par le Roy, gravée par M. Sebastien le Clerc, ce qui fait le cinquième morceau de gravure des Tapisseries du Cabinet du Roi.

L'autre est le sujet allegorique du Mariage de Monseigneur le Duc de Bourgogne, avec Marie-Adelaide de Savoye, du dessein du même M. le Clerc, gra-
2. vol. vé

DECEMBRE 1724. 2843
vé par M. Charles Simonneau l'aîné.

Le College de Beauvais à Paris est sous la protection particuliere du Parlement. C'est ce qui a engagé M. Guerin , Professeur de Rhetorique au même College, de composer une très-belle Ode latine, pour feliciter M. Portail sur sa nouvelle dignité de Premier President. Outre cela il est bon d'ajouter , que l'Auteur a eu l'honneur d'étudier dans le même College , & dans le temps que M. le Premier President y faisoit ses études d'Humanitez. Nous souhaiterions pouvoir donner l'Ode entiere , mais nous nous contenterons d'en rapporter quelques endroits les plus marquez.

Te duce doctrina

Idem cucurrit PORTALIDES iter ,
primisque præclaris ab annis

Arripuit generosus artes.

Custos pudoris præcipuus parans

Circa Magistros dum vigil assidet

Paterna sincerum subibat

Relligio , gravitasque pectus , &c.

Ensuite M. Guetin parle de l'amour

2. vol.

F vj

de

2844 MERCURE DE FRANCE.

de Novion pour la retraite , & de sa démission , malgré les refus du grand Prince , qui prend soin de l'administration du Royaume.

Nunc cum inquieti NOVIADÉS fori

• Tumultum honesto maluit otio

Mutare , & augustum resignat

BORBONIO renuente , munus.

Les quatre Strophes suivantes marquent la profonde érudition, l'amour pour la justice, &c. de M. Portail. Enfin rien de plus juste, dit M. Guerin dans sa dernière Strophe pour le College de Beauvais , que de marquer sa joye au milieu des acclamations publiques.

• Ergo inter urbis publica gaudia

Musæ triumphent Belloyacæ ; & suo

Phœbea , quis gaudet , Clientæ

Dona ferant alacres Patrono.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite d'Aix , sur
l'utilité d'un Dictionnaire Provençal
le 10. Decembre 1724.*

J' Ai lû avec beaucoup de plaisir dans le dernier Mercure le Memoire sur l'utilité d'un Dictionnaire Provençal & sur nos Troubadous. Je voudrois bien que
2. vol. cela

cela put engager quelqu'un à travailler à nous faire un peu mieux connoître, que nous ne faisons, les anciens Poètes. Nous n'aurons jamais une bonne Histoire de la Poësie Françoisè, que nous ne puissions dans les Troubadous, qui en sont les sources, à l'exemple des Italiens, qui avouënt de bonne foi que leur Poësie n'a point d'autre origine. Je voudrois cependant proposer une question à l'Auteur du Memoire, d'où vient qu'il met de la difference entre la Langue Italiennè & l'Espagnole, & que dans le temps qu'il convient que la premiere s'est enrichie aux dépens de la Langue Provençale, il prétend que celle-ci a puisé dans l'Espagnol & le Catalan. ? Pourquoi n'aura-t-elle pas le degré d'ancienneté sur l'une comme sur l'autre ? en ce que les Espagnols auroient des monumens de leur Langue plus anciens que les Italiens ? c'est ce que je ne crois pas, & qui en tout cas auroit besoin d'examen. D'ailleurs l'Auteur du Memoire ne s'est pas exprimé assez exactement, lorsqu'il a placé les Catalans parmi les Nations qui se sont emparées de la Provence, comme s'il s'agissoit des invasions des Visigots & des Bourguignons, & que la domination des Princes Catalans dans cette Province, n'eut pas com-

mencé par le titre de tous le plus legitime, sçavoir par le Mariage de Raymond Berenger avec Douce, heritiere du dernier Comte de Provence de la premiere Branche.

Comme l'Académie Françoisé change tous les trois mois de Directeur, & que c'est le sort qui en decide, M. de Valincour, pour qui il s'étoit déclaré, reçut en cette qualité, le 28. de ce mois, M. Portail, Premier President du Parlement, qui fut reçu à la place vacante par la mort de l'Abbé de Choisy, & répondit à son Discours. Nous parlerons plus au long de ces deux pieces d'Eloquence, qui furent fort applaudies par une très nombreuse & très-illustre Assemblée. M. de la Motte recita ensuite un Discours sur l'Eglogue, & un petit Poëme de cette espece, qui firent beaucoup de plaisir. M. Boivin lut une Traduction du premier Acte de la Tragedie d'Edipe de Sophocle, & M. l'Abbé Gedoin termina la séance par une Dissertation de M. l'Abbé d'Olivet, sur la vie de M. le Clerc, ancien Académicien.

L'Académie Royale de l'Histoire à Lisbonne, s'assembla le 2. & le 16. du mois dernier; on y lut plusieurs Dis-

2. vol, ser-

DECEMBRE 1724. 2847

sertations sur l'Histoire de l'Evêché d'Elvas , sur la Jurisdiction des Legats du Pape dans le Royaume de Portugal , & l'on y distribua aux Académiciens les nouveaux Memoires historiques des Archevêques , Evêques , & Ecrivains Portugais de l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel , dont le Pere Manuel de Sa , Religieux de cet Ordre , & Académicien surnumeraire , est Auteur.

Les Académiciens Apliquez , qui n'avoient pas tenu de Conference depuis le commencement du mois de Juillet dernier , se rassemblerent le 2. Novembre dans la maison de Dom Amaro Nogueira de Andrade , Gentilhomme de la Maison du Roi , & Chevalier de l'Ordre de Christ , où ils se sont établis.

Le Pape a donné au Cardinal Alexandre Albani les Statuës de marbre , les Vases antiques , & les Medailles qui ont été trouvées dans le Champ de sainte Felicité. Sa Sainteté lui a fait present aussi de son Medailler , & elle l'a accompagné d'une lettre , dans laquelle elle l'exorte à continuer de s'appliquer à l'étude de l'Antiquité , dont il a déjà acquis beaucoup de connoissance.

On imprime actuellement à Rome les
2. vol. Oeuvres

1848 MERCURE DE FRANCE.

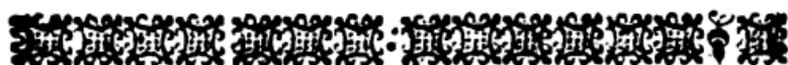
Oeuvres sur la Theologie, que le Pape a composez pendant qu'il étoit Cardinal & Archevêque de Benevent.

Le Czar, qui s'attache toujours à établir les Sciences & les Arts dans ses Etats, y va faire bâtir un Observatoire, sous la direction de M. de l'Isle l'Astronome, qui doit aller à Petersbourg avec la permission du Roi.

Quatre Tableaux de Chevalet de grandeur uniforme, ont été ordonnez à quatre Peintres de l'Académie pour être placez dans la Chambre à coucher de l'Appartement de M. le Duc, au Château de Versailles, qui ont été extrêmement applaudis. Ils représentent Arion sauvé sur le Dauphin, par M. Noel Coypel. Apollon & Isé, par M. Charles Coypel. Zephire & Flore, par M. de Troye le fils, & Cephale & Procris, par M. le Moine.



DECEMBRE 1724. 2849



BOUITS RIMEZ A REMPLIR.

Taciturne.

Maroc.

Saturne.

Rec.

Cothurne

Froc.

Urne.

Croc.

Perle.

Merle.

Arç.

Longue

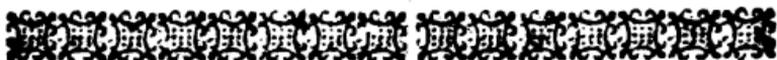
Diphthongue.

Parç.

Proposez par J. A. M. de Geneve.

2. vol.

SUITE



SUITE DES MEDAILLES
DU ROY.

LE Public sera , sans doute , bien aisé de voir la grande Medaille du Sacre du Roy ; c'est peut-être le plus bel ouvrage qui soit sorti des mains du sieur du Vivier qui en a gravé les creux , & qui a très-bien pris la ressemblance du Roi. Du reste comme c'est le même sujet & la même Legende de la Medaille qui fut frappée au Sacre de S. M. & que nous avons donnée au mois de Novembre 1722. nous ne dirons rien davantage sur ce sujet , si ce n'est que cette Medaille ne paroît si tard que par l'accident arrivé aux coins qui ont cassé.



SPECTACLES.

LEs Comediens François ont remis au Theatre , sur la fin de l'autre mois , la Comedie du *Jaloux Desabusé* , Piece en cinq Actes en vers , c'est la derniere que feu M. Campistron a donnée de sa façon. Elle a été représentée par les Ac-
2. vol. teurs



THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

teurs qui n'ont point été du voyage de Fontainebleau , & le public l'a revûé avec plaisir. Rien n'est plus simple que le sujet de cette Comedie. Il s'agit d'obliger un frere à marier sa sœur , dont les biens sont entre ses mains. La peine qu'il a à s'en dessaisir détermine sa propre femme à l'y engager , & voici par quel chemin elle arrive à la fin qu'elle se propose. Elle n'oublie rien pour lui donner de la jalousie; elle reçoit plusieurs Cavaliers chez elle qui la voyent continuellement , sous prétexte de rechercher la sœur de son mari. Le mari devient jaloux , & pour ôter à sa femme tout prétexte de voir des soupitâns , il consent enfin à marier sa sœur à Clitandre , Cousin de sa femme , au grand contentement de toute la famille , & surtout de son nouveau beau-frere , & de sa sœur qui s'aiment depuis long-temps , & pour qui seuls on a fait jouïr tous les ressorts qui font l'intrigue de la Piece. Nous en allons donner un Extrait plus circonstancié.

A C T E U R S.

Dorante , mari de Celie. *Le fleur le Grand , fils.*

Celie , femme de Dorante. *La Dlle la Motthe.*

2. vol.

Julie ,

Julie, sœur de Dorante. *La Dlle Lab-
balle.*

Clitandre, cousin de Celie, & Amant
de Julie. *Le sieur de la Thorilliere, fils.*

Eraсте, ami de Dorante & de Celie.
Le sieur Dubrueil.

Dubois, Secretaire de Dorante. *Le
sieur Armand.*

Justine, suivante de Celie. *La Dlle du
Fresne.*

Babet, suivante de Julie. *La Dlle du
Bocage.*

Champagne, valet de Clitandre. *Le
sieur Poisson.*

*La Scene est à Paris dans la maison
de Dorante.*

A C T E I.

Justine & Babet commencent la Piece ;
la premiere est suivante de Celie, &
l'autre l'est de Julie. Comme Babet est
toute nouvelle dans la maison de Clitan-
dre, l'Auteur sous prétexte de la faire
instruire par son ancienne, expose les
caracteres des principaux personnages
qui doivent paroître sur la Scene. Justi-
ne fait un portrait de Celie, femme de
de Dorante, qui semble démentir ce
qu'elle en dit d'abord par ce vers :

2. vol.

Ses

— DECEMBRE 1724. 2853

Ses ennemis disent qu'elle est coquette,
Que toujours ses regards tentent quelque dé-
faite ;

Cependant ils ont tort,

Voici comment elle prétend prouver
que c'est à tort qu'on appelle Julie du
nom de coquette :

Mais elle ne hait pas ,

La louange & l'encens qu'on donne à ses appas ;

Elle s'en applaudit dans le fond de son ame ;

Elle a de la vertu ; mais elle est belle & femme ;

Elle aime à plaisanter , à sourire en passant ,

Elle a l'accueil flateur , le coup d'œil caressant ,

Et croit , lorsque le cœur est en effet fidele ,

Qu'un fouris , qu'un regard est une bagatelle ,

C'est au lecteur à juger si ce n'est point
là le portrait d'une coquette.

La fin que Justine se propose dans cette
premiere Scene du premier Acte , c'est
d'engager Babet à entrer dans les interets
de Madame , préferablement à ceux de
Monsieur. Voici comment elle s'expli-
que :

Si Dorante jamais va vous interroger ,

Si de gré , si par force , il veut vous engager ,

A lui développer les secrets de Madame ,

2. vol.

A

A veiller sur les pas de sa sœur , de sa femme ,
Gardez-vous bien surtout.....

Babet l'interrompt en cet endroit , & lui fait connoître qu'elle sçait parfaitement bien son métier de Soubrette.

La seconde & la troisième Scene ne font presque rien à l'action ; dans l'une , Justine paroît agréablement surprise de l'expérience de Babet , & dans la troisième il ne s'agit que d'une Lettre de Clitandre que son valet Champagne met entre les mains de Justine pour rendre à Julie ; cette Lettre ne produit rien dans la Piece. Il est vrai que cette troisième Scene n'est pas tout-à-fait inutile ; elle sert à instruire le spectateur qu'on va jouer quelque tour à Clitandre. Justine le fait connoître par ces vers qu'elle adresse à Champagne.

Eh bien ! Champagne , que dit-on ?
Ton Maître est-il content de nôtre invention ?
En attend-il l'effet que j'ose m'en promettre ?

Il reste à juger si Champagne est digne d'une pareille confiance ; le peu d'action qu'il a dans toute la Piece nous persuade le contraire.

La Scene suivante qui est entre Justine & Dubois , est infiniment plus nécessaire.

cessaire. Dubois est le Secretaire de Dorante, & paroît tout-à-fait dans ses interets ; on a besoin de lui, sinon pour servir, du moins pour ne point nuire. Justine l'engage à l'un & à l'autre par une promesse de quatre cent pistoles de la part de Clitandre, Amant de Celie. Cette Scene est une des mieux traitées par l'Auteur, & dans une singularité tout-à-fait comique & Theatrale, c'est par là que finit le premier Acte.

ACTE II.

La premiere Scene de ce second Acte n'est que pour preparer la seconde, dans cette seconde Dorante vient tout agité ; Dubois qui se doute de ce qui lui tient au cœur, fait semblant de l'ignorer, pour l'engager adroitement à lui faire part de ses chagrins. Dorante lui avouë avec confusion qu'il est jaloux, lui qui avant son mariage s'étoit moqué hautement de tous ceux qui étoient atteints d'une pareille frenesie ; il expose à Dubois tous les sujets de plainte qu'il a contre Celie ; Dubois lui conseille de s'expliquer avec elle, & de la porter doucement à écarter cette foule de soupirans que sa beauté attire auprès d'elle ; Dorante approuve ce conseil, & promet à Dubois

2. vol. de

de le suivre. Celie vient, il lui declare que, quoiqu'il la croye très-innocente, il ne laisse pas de trouver sa conduite un peu irreguliere; Celie ne lui répond d'abord qu'en riant, & qu'en prenant la chose sur le ton plaifant. Mais voyant que la jalousie de son mari est très-serieuse, elle le devient à son tour, & lui declare que c'est lui-même qui lui a ordonné de bien recevoir ses amis; mais que puisqu'il s'avise de le trouver mauvais, elle va les chasser, en leur disant, que c'est pour obéir à son mari qu'elle leur défend l'entrée de sa maison. Dorante ne s'accommode nullement de cette maniere de les congedier, qui le chargeroit d'un ridicule; Celie par une feinte complaisance lui promet de faire tout ce qu'il exigè d'elle sans le commettre.

Dans la Scene qui suit, Eraste & Clitandre ont une conversation avec Celie, Julie & Justine en presence de Dorante, où les jaloux sont sur le tapis; Dorante ne peut plus long-temps soutenir des traits, qui, quoique lancez contre d'autres; ne laissent pas de retomber sur lui; il quitte brusquement la partie, sous prétexte de quelque affaire dont il vient de se souvenir. A peine est-il sorti que Celie fait entendre à Clitandre, à Eraste & à Julie qu'il est jaloux. Justine se sçait

bon gré de ce que son artifice comme ce de réussir ; mais Celie craint d'en avoir déjà trop fait , & n'ose en faire davantage , elle le fait connoître par ces vers :

Mais Clitandre ,
L'amitié que le sang a formée entre nous ,
Mefait bien hazarder pour Julie & pour vous ;
Car sans être perfide enfin , ni criminelle ,
Je cause à mon époux une peine mortelle ;
Me pardonnera-t'il son trouble & sa douleur ?

Tous ces remords , quoique très-justes, n'ont aucun effet ; Celie pour faire plaisir à son cousin Clitandre , & à Julie sa belle-sœur , se détermine à poursuivre ce qu'elle a commencé : on a trouvé à dire à cette résolution ; nous laissons à nos Lecteurs la liberté de juger si l'on a eu raison.

ACTE III.

C'est dans cet Acte-ci que la coquetterie paroît dans tout son jour , tant en récit qu'en action. Dorante raconte à Dubois tout ce qui s'est passé pendant le dîner entre Celie & Erasme. Voici comme il s'explique :

Tout ce qu'une coquette a jamais pratiqué,
Lorsqu'elle veut surprendre un cœur qu'elle
a manqué,

Soins de plaire affectez, fouris, agasseries,

Discours flatteurs, regards, gestes, & lor-
gneries,

Ma femme devant moi vient de le repeter,

Pour engager Eraste, ou bien pour le flater.

Si ce recit nous peint une coquette des plus insignes, l'action qui suit donne le le dernier coup au portrait. Dorante outré de ce qui vient de se passer sous ses yeux, dit des injures à Celie, qui, loin de faire attention qu'elle a poussé la chose un peu trop loin, feint de s'évanouir, & se fait apporter un fauteuil, dans lequel elle se jette, pour rendre la chose plus touchante. On croiroit que l'évanouissement est une vérité, si l'Auteur n'avoit pris soin de faire voir qu'il n'est qu'une feinte, par ce vers qu'il a mis dans la bouche de Dubois à part.

Fort bien. On ne peut mieux jouer son personnage.

Le pauvre Dorante est si bien la duppe de tout ce manège, qu'il demande pardon à sa femme; il fait plus, il la prie devant son rival de s'aller divertir avec

2. vol.

lui

DECEMBRE 1724. 2859

lui dans une partie de souper, & à laquelle il invite aussi Dorante. Ce dernier n'y va point, de peur, sans doute, d'être témoin de quelque Scene plus cruelle encore pour lui que celle du diner.

A C T E I V.

Babet, nouvelle Suivante de Julie, & que nous n'avons vû que dans la premiere Scene du premier Acte, semble s'ennuyer d'être un personnage inutile; elle commence à agir en achevant de rendre Dorante plus furieux par un recit qu'elle lui fait de tout ce qui s'est passé à Suresne; quoiqu'elle mente, elle ne laisse pas de persuader par son air ingenu. Voici un nouvel incident auquel les Spectateurs ne s'attendoient point du tout. Eraste s'avise d'être amoureux de Celie, il en fait confidence à Justine qui le renvoye à Celie même; Celie recoit cet aveu avec un sang froid qui glace Eraste; elle le renvoye à des objets plus dignes de ses soins, & plus propres à y répondre. Outre que cet amour vient un peu tard, on l'a trouvé tout-à-fait inutile; il y a apparence que l'Auteur ne l'a mis dans la Piece que pour mettre un vernis sur le caractere de Celie, qui a paru jusqu'ici assez équivoque; mais quelque fin que

2. vol.

G ij l'Au-

l'Auteur se soit proposée, on n'a pas approuvé le chemin qu'il a pris pour y arriver. La Scène Françoisé est trop épurée pour souffrir une déclaration d'amour faite à une personne mariée. Moliere l'a osé faire dans George Dandin; mais il n'en a pas moins blessé les bonnes mœurs, & les bienséances Theatrales: passons au dernier Acte.

A C T E V.

Champagne, Valet de Clitandre, à l'exemple de Babet, veut avoir quelque part aux tours qu'on joie à Dorante; il augmente sa jalousie par le recit qu'il lui fait de tout ce qui se passe toutes les nuits dans sa maison depuis deux ans: il y a apparence qu'il ment; car si ce qu'il dit étoit véritable, comment Dorante pourroit-il l'ignorer, & pourquoi l'auroit-il souffert si long-temps sans éclater. Voici une partie de ce que Champagne lui dit:

Enfin depuis deux ans que sans manquer un
jour,

Nous venons tous les soirs faire ici nôtre Cour,
Je n'ai pas une fois vû décamper mon Maître,
Sans voir en même temps le point du jour
paraître.

Ce dernier coup acheve de déterminer Dorante à faire finir toutes ces assemblées qu'il croit fatales à son honneur. Nous passons ici sous silence une déclaration d'amour que Champagne s'avise de faire à Babet ; c'est un hors-d'œuvre qui ne merite gueres d'être relevé. Celie ouvre enfin les yeux, & comprend qu'elle en a trop fait pour une honnête femme, ou du moins pour une femme raisonnable. Elle veut tout dire à son mari & le desabuser ; mais son mari lui épargne la peine d'un aveu si judicieux. Il arrive brusquement en homme qui a pris son parti ; il dit à Clitandre qu'il consent que l'Hymen le rende possesseur de Julie, pour ôter par là tout prétexte à Celie de voir du monde ; il dit à cette dernière de se préparer à partir pour la campagne. A ce discours si peu attendu, Celie & Clitandre s'éclatent de rire ; Dorante s'en irrite encore davantage ; mais Celie prend soin d'appaiser son courroux, en lui déclarant que tout ce qui s'est passé n'a été qu'un artifice pour l'engager à donner les mains à ce même mariage qu'il vient de conclure. Dorante ne sçait ce qu'il en doit croire, & s'adresse à Dubois pour sçavoir ce qu'il en pense lui-même ; Dubois acheve de le desabuser par ce vers :

Pardonnez-moi, Monsieur, car j'en étois aussi.

Ce dernier vers a fait voir que Dubois étoit un personnage des plus nécessaires à la Piece, pour desabuser le jaloux. Encore a-t'on douté s'il est bien desabusé. Nous esperons qu'on nous passera quelques petits traits de critique qui nous sont échapez ; nos Extraits seroient tout-à-fait infructueux, si nous ne faisons que donner une idée des Pieces ; nous y ajoutons ce qu'en a pensé le public, dont nous ne sommes que les échos.

Les mêmes Comediens donnerent pour la premiere fois le 2. de ce mois, comme nous l'avons déjà dit, la petite Piece du *Dénouement imprévu*. Cette Comedie n'a pas eu beaucoup de succès ; on convient pourtant qu'elle est pleine d'esprit & fort bien écrite ; en voici un petit Extrait :

ACTEURS.

M. Argante, pere de M^{lle} Argante.
Le sieur de Lavoy.

M^{lle} Argante, fille de M. Argante. *La D^{ie} Dufresne.*

Dorante. *Le sieur le Grand, le fils.*

Eraсте, Amant de M^{lle} Argante. *Le sieur Dubreuil.*

2. vol.

Lisette,

DECEMBRE 1724 2863

Lifette , suivante de M^{lle} Argante. *La D^{ile} du Bocage.*

Maître Pierre , Fermier de M. Argante. *Le sieur Armand.*

Crispin , valet d'Erafte. *Le sieur Poisson.*

Un domestique de M. Argante.

Maître Pierre & Dorante ouvrent la Scene : Dorante qui par une promesse de cinquante pistoles a mis dans les interets de son amour Maître Pierre, Fermier de M. Argante, le prie de déterminer M^{lle} Argante à contrefaire la folle, pour détourner un mariage arrêté entre Erasfe & M. Argante, qui se donne la préférence à ce dernier, qu'à cause qu'il est Gentilhomme, & que Dorante ne l'est pas. Ce mariage est arrêté à l'insçu de M^{lle} Argante. Maître Pierre promet à Dorante de le servir au gré de ses desirs. C'est un ancien domestique qui s'est acquis le droit de parler librement à son Maître, & de le contre-quarrer en tout. Il a une Scene avec M. Argante, dans laquelle il lui dit d'un ton absolu, qu'il ne prétend pas qu'il acheve un mariage, sur lequel il n'a pas pris soin de le consulter. M. Argante rit de son impertinence, & persiste dans le dessein de donner sa fille à Erasfe, par la grande raison qu'il est Gentilhomme, outre qu'il est

2. vol.

G iij

aussi

aussi riche que Dorante pour qui Maître
 Pierre s'intéresse. Dans une autre Scene,
 M^le Argante, parlant à Lisette sa Sui-
 vante, lui déclare qu'elle ne veut point
 d'un homme qui lui fera passer sa vie à
 la campagne, elle ne sçait si elle aime
 Dorante; mais comme c'est le seul hom-
 me qu'elle ait encore vû, elle le préfère à
 tout autre, sans le moindre engagement
 de cœur; cependant elle n'est du tout
 point résolue à faire ce que Dorante exi-
 ge d'elle, qui est de faire la folle. On
 suppose que Maître Pierre lui en a déjà
 fait la proposition. Dorante vient enfin,
 & la détermine à ce qu'il souhaite. Elle
 fait un premier essai de folie dans une
 Scene qu'elle a avec son pere. Cette
 Scene a paru très-jolie, & la D^le du
 Fresne l'a jouée avec sa vivacité ordi-
 naire. Jusques-là le dénouement de la
 Piece étoit facile à prévoir, mais l'Au-
 teur n'a pas voulu que la Piece ressem-
 blât à tant d'autres du même ton, telles
 que *Pourceaugnac* & les *Vandanges de*
Suresne, où il ne s'agit que de dégoûter
 un époux qu'on n'aime pas; c'est donc
 en prenant une route nouvelle que l'Au-
 teur a trouvé le moyen de donner à sa
 Comedie le titre *du Dénoûement imprévu*.
 Le voici en peu de mots: Eraste arrive.
 Comme il est galant homme, il ne veut

D E C E M B R E 1724. 286 ;

pas épouser M^{lle} Argante malgré elle. Il vient en qualité d'ami d'Erasfe, il demande à voir la prétendue de son ami ; M^{lle} Argante se prépare à bien jouer son rôle de folle ; cependant elle n'a pas plutô jetté les yeux sur celui qui lui veut parler de la part d'Erasfe, qu'elle souhaite qu'Erasfe soit aussi bien fait, & aussi aimable. Elle ne parle plus en folle, mais en personne qui ne veut point d'un homme qu'elle ne connoît pas. Erasfe en paroît si affligé, qu'elle commence à se douter de la vérité ; elle apprend enfin que c'est Erasfe même qui lui parle, elle lui avouë qu'elle obéira à son pere sans répugnance. M. Argante est ravi de retrouver sa fille si sage. Il n'est plus question pour elle de Dorante qu'elle n'aimoit ni ne haïssoit. La Piece finit par une fête que M. Argante a déjà ordonnée. La Musique est du sieur Quinault, elle a paru très-jolie comme toutes celles qu'on a vû de sa façon. On a surtout paru très-content d'un air de Mufette, dansé par le sieur Armand & par la D^{ce} Labbatte ; cette derniere y a mis toutes les graces qu'on peut attendre d'une très habile danseuse. Voici quelques couplets de ce divertissement :

L'Amour vient je ne sçai comment ,
 Et nous quitte comme il nous prend :
 De ma constance ou de la vôtre ,
 Je ne répondrois pas d'un jour ;
 On aime un objet , puis un autre ;
 On va comme il plaît à l'Amour.



Je soupire après le plaisir ,
 D'inspirer un tendre desir ;
 Et dans mon cœur je sens d'avance ,
 Que si j'ai des Amans un jour ,
 Je prouverai sans repugnance ,
 Qu'on va comme il plaît à l'Amour.



Je ne connoissois d'autre train ,
 Que d'aller comme il plaît au vin ;
 Mais , hélas ! cher ami Gregoire ,
 Plains mon aventure en ce jour ,
 J'ai perdu la raison sans boire ,
 Je vais comme il plaît à l'Amour.



Chacun a son foible ici-bas .
 L'un au vin trouve mille appas ;

2. vol.

L'un

DECEMBRE 1724. 2867

L'un est joueur, l'autre est avare :

Et l'autre est esclave à la Cour ;

Mais puisqu'il faut que l'on s'égaré ;

Allons comme il plaît à l'Amour.

Le 26. de ce mois, Fête de S. Etienne, les Spectacles, qui avoient été fermés pendant treize jours, à l'occasion du Jubilé & de la Fête de Noël, ont été rouverts avec un très-grand concours de Spectateurs.

Le Theatre François a donné la fameuse Tragedie de *Polieucte*, Piece Chrétienne du grand Corneille, qui a fait répandre beaucoup de larmes. Les sieurs Quinaut, Baron, le Grand, & les D^{lles} Duclos & Jouvenot, qui remplissoient les principaux Rôles de *Polieucte*, de *Severe*, de *Felix*, de *Pauline*, & de *Stratonice*, ont reçu les justes applaudissemens qu'ils meritoient

L'Académie Royale de Musique a repris les Representations d'*Armide*, où la D^{lle} Antier s'est surpassée, & le soir du même jour le Bal a recommencé dans la Salle de l'Opera.

Le Theatre Italien a donné la premiere Representation du *Dédain affecté*,

2. vol.

G vj. Co-

Comedie nouvelle en trois Actes , qui a été très-bien reçûë du Public , nous ne manquerons pas d'en donner un Extrait. Ces Extraits , pour le dire ici en passant , seroient beaucoup mieux faits & bien plus circonstanciez , si les Auteurs vouloient prendre la peine de les faire eux-mêmes, ou nous fournir au moins le Manuscrit de leurs Pieces , ils y gagneroient sans doute : car quelque application que l'on ait à doner une forme en exacte & vraie à une suite de Scenes qui composent une Piece qu'on n'a souvent vûë qu'une fois , on court toujûrs risque de manquer à quelque chose , & de faire des omissions ou des erreurs qui peuvent défigurer l'Ouvrage, & en diminuer le prix aux yeux du Public. Ce qui seroit desagreable pour les Auteurs & pour nous.

On apprend de Naples , qu'on y fit le 3. de ce mois l'ouverture du Theatre de S. Barthelemi , par la premiere représentation de l'Opera de *Turnio Arcivo* , qui fut fort applaudi.



*EXTRIT d'une Lettre écrite de Venise,
sur le Carnaval & les Spectacles, &c.*

IL est vrai, Monsieur, on parle par toute l'Europe du Carnaval de Venise, pendant lequel les Masques font le plus grand divertissement, aussi-bien qu'en toutes les autres occasions distinguées. En ce temps-là les Venitiens, qui sont naturellement graves, aiment à la faveur de l'*Incognito*, à donner dans les amusemens de la saison, & à jouer divers personnages. Il est nécessaire pour eux de trouver des divertissemens qui conviennent au lieu & à la situation de leur Ville, & qui compensent en quelque maniere ceux qu'on a en Terre-ferme. Les déguisemens & les Mas-carades donnent lieu à quantité d'avantures galantes, & les galanteries de Venise ont quelque chose de plus intrigué & de plus piquant que celles des autres Pais. Je ne doute point que l'Histoire Anecdote d'un Carnaval de Venise ne fournisse un morceau bien divertissant.

Les Opera font un des principaux plaisirs, & le plus grand ornement du Carnaval. La Poësie en est d'ordinaire assez

mauvaise, mais la Musique en est bonne. Les sujets sont souvent pris de quelque action celebre des anciens Grecs ou Romains, qui quelquefois paroissent assez ridicules, par le peu de vrai-semblance qu'il y a d'entendre, par exemple, un de ces anciens & fiers Romains, pousser des cris aigus par la bouché d'un Eunuque.

Le sujet de l'Opera le plus en vogue dans ces dernieres années, étoit *Cesar & Scipion*, rivaux & amoureux de la fille de Caton. Les premieres paroles de Cesar sont d'ordonner à ses Soldats de fuir, parce que les ennemis approchent: *A la fugga a' campo*. La fille de Caton donne la préférence à Cesar, ce qui est cause de la mort de son pere. Avant que Caton se tuë, on le voit retiré dans sa Bibliotheque, où parmi ses livres le Spectateur lit les titres de Petrarque & du Tasse. Après un court Monologue, il se perce du poignard qu'il tient dans sa main; mais étant arrêté par un de ses amis, il le poignarde en récompense de ce bon office. De la force du coup le poignard se casse malheureusement sur une de ses côtes; en sorte qu'il est obligé de se tuer, en rouvrant sa premiere playe.

Dans l'Opera représenté sur le Theatre de S. Ange, à peu près dans le même tems,

on se sert d'une invention presque semblable. Le Heros de la Piece entreprend un rapt ; mais le Poëte , qui veut sauver l'honneur de son Heros , dispose la chose de telle sorte , qu'il jouë toujours son rôle avec un grand couteau attaché à sa ceinture. La Dame le lui arrache , & dans l'effort qu'elle fait pour lui résister, se défend , &c.

Les Poëtes Italiens, outre la douceur si connue de leur Langue, ont un avantage tout particulier sur les Auteurs des autres Nations, en ce qu'ils ont un autre langage pour la Poësie que pour la Prose. Dans les autres Langues il y a, comme vous le sçavez, un certain nombre de phrases particulieres aux Poëtes ; mais dans l'Italien il y a non-seulement des Sentences, mais encore une infinité de mots qui n'entrent jamais dans les discours ordinaires, & qui ont pour la Poësie un certain tour si particulier & si poli, qu'ils perdent plusieurs de leurs lettres, & paroissent tout autres dans les Vers. Pour cette raison les Opera Italiens tombent rarement dans le stile bas, quoique les pensées en soient ordinairement assez communes. Il y a cependant du beau & de l'harmonieux dans l'expression: sans cet avantage leur Poësie

moderne paroîtroit extrêmement rem-
pante & vulgaire, malgré toutes leurs Al-
legories, aussi peu naturelles qu'ordinai-
res aux Ecrivains de cette Nation. Au
lieu que les François, se servant pres-
que toujours des mêmes mots pour les
Vers & par la Prose, cela les oblige à
relever leur langage par des Metapho-
res, par des figures, ou par la pompe
des expressions, qui relevent la petitesse
qui paroîtroit dans chaque partie de la
Phrase.

Toutes les Comedies que j'ai vûës à
Venise, & dans les autres Villes d'Ita-
lie, m'ont paru très-basses, pauvres,
dures & fort dissoluës. Leurs Poëtes
n'ont aucune idée de la Comedie agreable;
ils donnent dans les plus vils équivoques
qu'on puisse imaginer, quand ils veu-
lent réjouir l'Auditeur. Il n'y a rien de
si méprisable que leur Gentilhomme,
quand il s'entretient avec sa Mairresse:
car alors tout le Dialogue n'est qu'un
mélange insipide de Pedanteries & de
Roman. Mais il n'est pas étrange que
les Poëtes d'une Nation si jalouse & si
reservée, rendent mal de telles conver-
sations, puisqu'ils n'en ont point de mo-
dele chez eux.

Toutes leurs Pieces de Theatre ont
quatre caracteres. Le Medecin ou le

a. vol.

Docteur,

Docteur, Arlequin, Pantalon, & Covielle. Le caractère du Medecin comprend toute l'étendue d'un Pedant, qui avec une voix haute & un air magistral, prime dans la conversation, & rebute tout avec hauteur. Tout ce qu'il dit est fortifié par des citations de Galien, d'Hypocrate, de Platon, de Virgile, d'Horace, ou de tel autre Auteur qui lui vient à la bouche, & toutes les réponses de celui qui est en Scene avec lui sont regardées comme autant d'interruptions & d'impertinences.

Le Rôle d'*Arlequin* consiste en bévûës, en absurditez & en balourdises, à prendre une chose pour une autre, à oublier ses messages, à broncher, & à donner de la tête contre tous les poteaux qu'il rencontre; ce qui a néanmoins quelque chose de si comique & de si plaisant, & dans la voix & dans les gestes, qu'on ne sçauroit s'empêcher d'en rire, quoiqu'on soit prévenu de l'impertinence du Rôle.

Pantalon est un Vieillard presque toujours dupé.

Covielle, un rusé, un intrigant.

J'ai vû représenter à Bologne une traduction de la Tragedie du Cid, qui n'auroit jamais plû, si ces Bouffons n'y avoient trouvé place. Tous les quatre

2874 MERCURE DE FRANCE.

paroissoient à la maniere des personnages de l'ancienne Rome.

C'est probablement de l'ancien Theatre Grec & Romain , que les Italiens & les François ont tiré cette coûtume , de représenter quelques-uns de leurs caracteres en masque. On voit dans le Theatre de la Bibliotheque du *Vatican* , à la tête de chaque Scene, les figures de tous les Personnages, & les déguisemens particuliers dans lesquels ils jouoient ; & je me souviens d'avoir vû dans la *Villa Mattei* à Rome , une Statuë antique masquée ; qui , sans doute, avoit été dessinée pour le Personnage de *Gnaton* , dans la Comédie de l'Eunuque du même Auteur ; car elle répond exactement à la figure qu'il y a dans le Manuscrit du *Vatican*.

Puisque je suis sur ces matieres , je veux , avant que de sortir de Venise , vous parler d'une coûtume qu'on m'a dit être particuliere à la populace de ce païs, qui est de chanter des Stances du Tasse sur un ton grave ; & quand quelqu'un commence un endroit de ce Poëte , c'est l'effet d'un grand hazard, si un autre ne lui répond ; de sorte que quelquefois dans un même voisinage , vous entendez dix ou douze personnes se répondre , en prenant Stance à Stance du Poëme, & al-

ler aussi loin que la memoire les peut mener.

Entre les Spectacles du Jeudi-Saint, j'en ai vû un qui est assez étrange, & tout particulier aux Venitiens. Il y a une certaine quantité d'Artisans, qui par le moyen des perches qu'ils mettent de travers sur leurs épaules forment une espece de pyramide; de sorte qu'on voit quatre ou cinq étages d'hommes montez les uns sur les autres. Le poids est si également dispensé, que chacun peut fort bien emporter sa part sans être trop chargé, les étages diminuant à mesure qu'ils s'élevent. Un petit Garçon ferme la pointe de la pyramide, d'où, après un peu de temps, il se jette en bas avec beaucoup d'adresse, & tombe entre les bras d'un homme qui le reçoit; & de cette maniere tout l'édifice se détruit. Les Venitiens ne sont pas les inventeurs de cette espece de Château, selon ces Vers de Claudian, *de Pr. & Olyb. Cons.*

Vel qui more avium se se jaculantur in auras;

Corpora que ædificant, celeri crescentia nexu,

Quorum compositam puer augmentatus in artem

Emicat, & vincit plantæ, vel cruribus hærens;

2. vol.

Pen-

Pendula librato figit vestigia saltu.

Je croirois qu'au lieu d'*artem* il devroit y avoir *arcem*, si quelque Manuscrit de Claudian favorisoit cette leçon.

Le Theatre de S. Jean Chrysostome peut passer pour le plus beau qui soit à Venise; il est bien entendu, très-profond, & d'une grande magnificence. Les décorations sont d'une hauteur & d'une longueur surprenante, & forment des points de perspective admirables. Il y a 4. étages de loges, 35. à chaque rang. Les Loges ne se louent pas au premier venu comme en France. Elles appartiennent à des Familles ou à des Particuliers, qui après en avoir payé un certain prix aux Entrepreneurs de ces Spectacles, s'en accommodent souvent avec d'autres, de qui ils exigent une certaine somme tous les ans, outre le premier prix de l'achat.

Il n'y a que deux femmes, ou trois tout au plus, qui chantent aux Opera. A la verité ce sont ordinairement des voix charmantes. Les plus belles voix en hommes sont les Hautes-Contres & les Hautes-Tailles; les Basses-Tailles y sont très-rares. On est charmé de leur Symphonie, mais ils n'ont ni Chœurs ni Balets & point de Flutes.

2. vol.

leurs

Leurs machines consistent d'ordinaire en grandes & somptueuses décorations. Dans l'Opera de Cresus, qu'on representa ici il y a quelques années; il y avoit des deux côtez du Palais du Roi, 60. degrez pour y monter, & ces degrez étoient ornez par tout de Statuës sur des pedestaux. Cela faisoit un effet admirable.

Tout le monde prend des billets en entrant. Ceux qui ont des Loges payent le prix ordinaire, & ceux qui n'en ont point, vont au Parterre, & loient un siege qui leur est fourni à bon marché.

L'usage le plus ordinaire est d'aller en masque aux Spectacles, c'est à dire, avec un habit de ville, ou une robe de chambre & un petit masque. On a de grands égards pour tous ceux qui sont masquez.

Quand la nuit approche, il y a un lieu ouvert pour le jeu. On y va aussi masqué. Les Etrangers n'y peuvent aller que pendant le Carnaval. On y trouve plus de vingt tables ou Bureaux differens, pour jouier si gros & si petit jeu qu'on veut, & le tout sans presque dire un mot. C'est quelque chose de très-difficile à concevoir que ce grand silence. Les Religieux les mieux reglez ne sont pas plus paisibles dans leurs Dortoirs,

2. vol, qu'on

qu'on l'est dans ces lieux d'Assemblée, où le concours est souvent très-grand.

Il y a à Venise plusieurs Fêtes d'Etat dans l'année, pendant lesquelles tout le peuple se réjouit extraordinairement. Chaque Entrée d'Ambassadeur met toute la Ville en joie. Ces jours sont ceux que les Nobles appellent d'Indulgence plenièrè, parce qu'ils ont la liberté d'entrer dans la maison de l'Ambassadeur, & de s'entretenir avec les Gens de sa suite, ce qui ne lui est permis que dans ces occasions, excepté les jours de masque, & dans les *Ridotti*, où l'on joue, & où il y a quelque Indulgence, quoiqu'elle ne soit pas plenièrè.

Quand on élit un Procureur, il y a Masque, Bal, & distribution de liqueurs les trois premiers jours après son élection; & quelque temps après il fait son Entrée, qui est aussi magnifique, que si on recevoit un Prince. La Mercerie surtout est richement parée, les Merciers prenant le soin d'orner leurs Boutiques de ce qu'ils ont de plus beau & de plus riche, en sorte qu'on croit être dans une foire.

Venise est peut-être la Ville du monde où l'on peut vivre en plus grande liberté, & à meilleur marché, on n'est presque obligé à aucune dépense de bien-

féance. On ne se rend point de visite , & jamais on ne mene d'Estafiers ni de Valets. On va par eau dans toute la Ville , & les Gondoles ne coutent pas le quart de ce que coutent les Fiacres à Paris. On appelle Gondoles des petits Bateaux très-propres , couverts de serge noire , où l'on peut tenir quatre ou cinq personnes fort à son aise. Il y en a toujours de prêtes dont on se sert autant de temps que l'on veut. On peut aussi aller à pied par le moyen de quantité de rues fort étroites qui se joignent l'une à l'autre par quantité de petits ponts , qui sont sur les Canaux , & qui n'ont point de parapets pour la plûpart , ce qui est très-dangereux la nuit. Le grand Canal traverse toute la Ville en serpentant ; il est bordé par les plus beaux Palais. C'est là que se font toutes les promenades en Gondoles.

Quoique la Religion Catholique Romaine y soit la dominante , on y souffre encore une Eglise publique des Grecs , & une des Armeniens. Les Juifs y sont au nombre de plus de 3000. ils logent dans un quartier separé , portent tous un chapeau rouge , & sont fort puissans à Venise.

Tous les Nobles , les Citadins , les Avocats , les Medecins & les Notaires ,

7 sont vêtus de la même manière, & n'ont jamais personne à leur suite. Les premiers Magistrats ont quelque chose de différent dans leurs habits. Ils portent de grandes manches, qui vont quasi jusqu'à terre, & peuvent mener deux Valets de Chambre avec eux. L'habit des Nobles est de drap noir, long comme nos robes du Palais, avec des manches assez étroites, le tout bordé de fourrures. Ils portent un petit bonnet de laine noire fort simple.

On appelle Citadins les naturels Vénitiens, qui vivent noblement.

Il n'y a ici que trois Charges à vie, sçavoir le Doge, qui est le Chef de la République, le Chancelier, qui est un Citadin, & qui n'est jamais tiré du Corps des Nobles, & le Procureur de Saint Marc, dont la principale fonction est d'avoir soin des grands revenus de cette Eglise, & de prendre sous sa protection les veuves, les orphelins & les pauvres.

Je vous parlerai plus au long une autre fois des Theatres de Venise, sur ce que vous voulez sçavoir. Je suis, &c.



NOUVELLES DU TEMPS.

TURQUIE.

LE 17. Octobre le Vicomte d'Andrezel, Ambassadeur de France à Constantinople, eut audience publique du Grand Seigneur, avec les ceremonies accoutumées, & les particularitez que nous avons détaillées dans le dernier Mercure. Le 24. le Marquis de Bonac, qui avoit le même caractère, eut une audience particuliere de sa Hauteſſe.

Le 19. un Exprès dépêché par le Seraskier Arifée Mehemet Bacha, qui commandoit l'armée Othomane devant Erivan, apporta à Constantinople la nouvelle de la prise de cette place, après trois mois de ſiege, pendant lequel près de 37000. habitans ont péri, ou par la famine ou les armes à la main; les autres habitans au nombre de 35. mille étant ſortis avec leurs effets, en vertu d'un des articles de la capitulation.

Le 25. un Officier de l'armée du Seraskier, dont on vient de parler, apporta à Sa Hauteſſe les clefs d'Erivan, & le ſabre du Sultan Amurath IV. qui étoit

2. vol.

H resté

2882 MERCURE DE FRANCE.

resté dans cette Ville depuis environ 90 ans, que les Persans la prirent sur les Turcs, sous le regne de Schach-Abas. Ce jour-là le peuple redoubla ses acclamations & ses réjouissances, & le Sultan fut complimenté dans le Serail par le Grand Visir, les autres Visirs, les Bachas, le Mufti, les autres Docteurs de la Loi, & par les Officiers Generaux.

On écrit de Constantinople que le Grand Seigneur avoit eu des avis certains que l'Usurpateur Miry-Mamouth entretenoit une correspondance secrette avec les Arabes, & que les Députez qu'il avoit envoyez à la Porte, & qui en sont partis depuis quelque temps, avoient travaillé pendant leur séjour à lui faire un parti considerable dans cette Ville.

R U S S I E.

LE 26. du mois passé le Czar s'étant rendu dans l'Eglise de la Trinité à Petersbourg, où il entendit le Service, S. M. Czarienne y tint sur les Fonts de Baptême le fils d'un Prince des Tartares Calmouques, qui étoit venu en Russie pour se faire Chrétien, & auquel elle donna le nom de Pierre.

M. Moens, l'un des Chambellans du Czar, qui fut arrêté il y a quelques jours sur diverses accusations, ainsi que

DECEMBRE 1724. 2883

La sœur, femme du General Balks, & le sieur Staletow, son Secretaire, fut executé le 27. après avoir été convaincu de plusieurs malversations : la sœur & le Secretaire qui y avoient eu quelque part, assisterent à l'execution, furent fouëtz publiquement, & ensuite reconduits en prison, d'où le Secretaire ne sortira que pour être forçat sur les Galeres. On a publié une Ordonnance qui enjoint à tous les particuliers qui ont remis des placets au Chambellan, de venir déclarer quels presens ils lui ont faits pour avoir sa protection.

POLOGNE.

LEs troupes commandées pour soutenir l'execution de la Sentence prononcée par le Grand-Chancelier, au sujet du tumulte de la Ville de Thorn, devoient y arriver le 6. de ce mois. Le Ministre du Roi de Prusse sollicite vivement pour faire adoucir la rigueur de la Sentence ; on dit qu'il est secondé par le Ministre du Czar, & que plusieurs Senateurs se sont joints à eux pour faire des remontrances au Roi sur ce sujet. Le Prince Lubomirski s'est chargé du commandement des troupes de la Couronne qui doivent favoriser l'execution. Les Commissaires qui ont été nommez pour

2884 MERCURE DE FRANCE.

y assister, sont de la part des Senateurs; le Palatin de Culm & les Castellans de Brzesc, de Cujavie, de Czerst & de Culm; & de la part de la Haute Noblesse, le Grand-Chambellan de la Couronne, les Chambellans de Plock & de Varsovie, les sous-Echansons de Siradie & de Cufavie, le sous-Palatin de Culm, & le Staroste de Liechanow.

Ils se rendirent tous le six de ce mois à Thorn pour y executer leur commission. Le 7. à une heure du matin les troupes y étoient entrées, & s'étant emparées des postes les plus importans, le President Reufner, Bourguemestre, fut conduit à l'Hôtel de Ville vers les cinq heures, & fut décolé dans la Cour, à la lumiere des flambeaux. A neuf heures M^s Masout, Hornett, Becken, Marty & Meux, eurent le poing & la tête coupée dans la Place du Marché. M^{rs} Karoese, Affen & Schultzen y furent aussi executez, & leurs corps furent brûlez ensuite hors de la Ville, sous les fourches patibulaires. Un garçon Boucher subit le même sort, après qu'on lui eut fait souffrir d'autres supplices ordonnez par la Sentence. M. Czernick, Bourguemestre, & Vice-President, & le plus ancien des Syndics, qui sont condamnez à être décapitez, ont obtenu un sursis à leur

2. vol.

execu-

execution, jusqu'au retour d'un Express dépêché à Varsovie, dont on vient de parler.

Le même jour après-midi les Bernardins, accompagnés de quelques Carmes, allèrent prendre possession de l'Eglise de Sainte Marie des Lutheriens, en présence des Commissaires, & le 8. ils y chanterent le *Te Deum*.

M. Czernick, Bourguemestre, & Vice-President de la Ville de Thorn, & M. Heyder, l'un des principaux Bourgeois qui avoient été condamnez l'un & l'autre à la mort, ont obtenu leur grace; mais les biens du premier ont été confisquez, & tous les deux ont été condamnez à des amendes considerables. Les Ecrits des Ministres Lutheriens ont été brûlez par les mains de l'Executeur devant la maison de Ville. Les Bernardins ont pris possession de l'Eglise de Sainte Marie des Lutheriens, & ils en ont fait la consecration avec l'assistance de tous les Ordres Religieux de la Ville. L'état des dommages que la populace avoit causez au College des Jesuites, ayant été réduit à 22000. florins, la moitié leur en a été payée comptant, & l'autre moitié le sera sur le revenu des prairies qui appartiennent à la Ville, dont le nouveau Conseil

a été composé de Magistrats Catholiques & Lutheriens.

Les Magistrats de la Ville de Dantzick, effrayez par l'exécution des principaux de la Ville de Thorn, & avertis de la marche de quelques troupes, qui sembloit leur annoncer une prochaine disgrâce, avoient pris toutes les mesures nécessaires pour retenir les habitans dans leur devoir; & pour se mettre mieux en état de défense, ils avoient posté quelques avant-gardes à une lieue de la Ville; mais les troupes qui sembloient être destinées contre eux, ont eu ordre de revenir, & les remontrances des Ministres du Roi de Prusse, & de quelques autres Puissances Protestantes, ont retardé l'exécution des dernières résolutions du Senat.

ALLEMAGNE.

ON mande de Vienne qu'il y eut le 28. du mois passé une tempête furieuse qui causa beaucoup de dommage à differens particuliers de la Ville & de la campagne; plusieurs Carosses furent renversez par la violence du vent, & entre autres celui de M. Hamel-Bruyninx, Envoyé des Etats Generaux, lequel reçût par la chute plusieurs contusions.

Le Prince Eugene de Savoye a reçu
2. vol. les

DÉCEMBRE 1724. 2887

les Lettres Patentes, par lesquelles l'Empereur lui a fait don de la terre & Seigneurie de Kottingen-Eberstorff, qui est d'un prix bien plus considerable qu'on ne l'avoit dit d'abord. Il a donné à S. M. I. la démission de la Charge de Gouverneur des Pays-Bas, Gouvernement qui est destiné à l'ainée des Archiduchesses, sœur de l'Empereur, & dont on croit qu'elle prendra possession l'Été prochain.

Le 9. de ce mois le Prince Eugene de Savoye eut l'honneur de saluer l'Empereur, & de le remercier de la nouvelle dignité de Vicaire General de tous les Domaines que S. M. I. possède en Italie, dont elle l'a revêtu depuis peu, & à laquelle elle a joint un Brevet de 140000. florins de pension. Ce Prince en cette qualité sera Superieur de tous les Vicerois, Gouverneurs & Commandans de ces Domaines, & ils ne pourront prendre possession de leurs Emplois, qu'après avoir prêté serment entre ses mains.

Le 12. de ce mois le Conseil de Flandres s'étant assemblé à Vienne par ordre de l'Empereur, on y lût la declaration, par laquelle S. M. I. a nommé Gouvernante des Pays-Bas, l'Archiduchesse Marie-Elisabeth, sa sœur; & comme cette Princesse ne doit se rendre à Bruxelles

que dans 6. ou 7. mois, l'Empereur a choisi pour gouverner par *interim*, le Comte de Daun, Prince de Thiano, Conseiller d'Etat ordinaire, Maréchal de Camp, Colonel d'un Regiment d'Infanterie, & Commandant de la Garnison de Vienne.

Le Comte de Bonneval, General d'Artillerie, qui est actuellement à Lintz, a obtenu la permission d'aller à la Cour Imperiale pour instruire le Conseil de Guerre de toutes les circonstances de son differend avec le Marquis de Prié. On vient d'apprendre que ce Comte qui étoit arrivé à Mustorff, Château situé à une lieuë de Vienne, en est parti depuis peu, avec un détachement de 40. Dragons, pour se rendre au Château de Spielberg en Moravie, où il doit demeurer jusqu'à ce que son affaire avec le Marquis de Prié soit jugée par la commission particulière que l'Empereur a établie, & à laquelle doit presider le Comte de Daun, Gouverneur par *interim*, & Capitaine General des Pays-Bas.

LE 19. du mois passé le Pape visita l'Eglise de la Sainte Trinité des Pelerins & des Convalescens, où il lava les pieds à plusieurs Pelerins.

Le 20. Sa Sainteté tint au Quirinal un Consistoire secret, dans lequel le Cardinal Ottoboni, protecteur des affaires de France, proposa l'Archevêché de Besançon, pour l'Abbé de Monaco; l'Evêché Duché-Pairie de Langres, pour l'Abbé d'Antin; l'Abbaye de Saint Pierre-sur-Dive, Ordre de Saint Benoît, Diocèse de Seez, pour l'Evêque de Saint Paul-Trois-Châteaux; & celle de Cruas, Ordre de Saint Benoît, Diocèse de Viviers, pour l'Abbé de Coriolis. Le même Cardinal préconisa ensuite l'Abbé Mongin, cy-devant Précepteur du Duc de Bourbon & du Comte de Charolois, pour l'Evêché de Brazas. Vers la fin du Consistoire, le Cardinal de Polignac, chargé des affaires du Roi Très-Christien à la Cour de Rome, passa dans l'Ordre des Cardinaux Prêtres, remit le titre de Sainte Marie *in Portico Campitelli*, & opta celui de Sainte Marie *in Via* des Religieux Servites. Ensuite le Pape nomma Cardinal, M. Vincent Petra, Napolitain, Archevêque de Damasco, Secrétaire de

la Congregation des Evêques & Regulariers, votant de la signature de grace, Consulteur du Saint Office, & Dataire de la Penitencerie; après quoi Sa Sainteté donna l'Anneau de Cardinal au Cardinal Jean-Baptiste Altieri, avec le titre de S. Matthieu *in Merulana*, vacant depuis le 25. Octobre 1717. par la mort du Cardinal Nicolas Grimaldi, & au Cardinal Falconieri, celui de Sainte Marie *della Scala*, vacant depuis l'année 1715. par la démission du Cardinal Colonne.

Le Pape a cassé le Testament de feu M. Vignoli, l'un des Expeditionnaires en Cour de Rome, qui avoit laissé tous ses biens aux Religieux de la Trinité du Mont, & desherité son neveu, en faveur duquel S. S. a rendu ce jugement.

Le 2. de ce mois le Pape benit la nouvelle Chapelle interieure des appartemens du Palais du Vatican, que S. S. dedia à la naissance de N. S. J. C. & dans laquelle elle renferma les Reliques de Saint Benoît & de S. Urbain, Martyrs.

Le Pape a levé depuis peu l'excommunication prononcée il y a quelques années, contre tous ceux qui prenoient du Tabac dans l'Eglise de S. Pierre.

On a publié à Rome un Decret qui défend aux Juifs de porter la doublure

DECEMBRE 1724. 2891

rouge pour signal à leur chapeau, leur ordonnant de reprendre la couleur jaune, & le 14. de ce mois le Cardinal Paulucci, Vicaire de S. S. & Secretaire d'Etat, fit publier une Ordonnance, par laquelle il leur est défendu de paroître dans les rues de Rome pendant l'année Sainte, sans la marque qui les distingue des Chrétiens.

Les quatre jeunes Chinois de la Baye-Ripa, amenez à Naples pour voir les beantez de cette Ville, doivent retourner à Rome pour y prendre l'habit de Religion dans le Noviciat des Jesuites.

On apprend de Rome que le 20. de ce mois le Pape avoit tenu un Consistoire, dans lequel il avoit nommé Cardinaux M. Prosper Marefoschi, Archevêque de Cesarée, & Auditeur de Sa Sainteté, & le Pere Augustin Pipia, General de l'Ordre de S. Dominique.

Le 8. de ce mois le Cardinal de Polignac, chargé des affaires de France à Rome, alla en grand cortège prendre possession de son nouveau Titre de Sainte Marie *in Via*, où il fut reçu avec les ceremonies accoutumées par les Religieux Servites qui desservent cette Eglise.

Le 13. Fête de Sainte Luce le même Cardinal se rendit en grand cortège à l'Eglise Patriarchale de S. Jean de Latran,

2892 MERCURE DE FRANCE:

où il assista à la Messe qui y fut chantée à plusieurs Chœurs de Musique, en action de graces de la conversion du Roi Henri le Grand, d'heureuse memoire, à la foi Catholique. Après cette ceremonie le Cardinal de Polignac traita magnifiquement les Cardinaux, Prélats & Seigneurs affectionnez à la Couronne de France, qui y avoient assisté.

On a appris de Milan que S. M. Imperiale avoit assigné au Prince Eugene de Savoye, qu'elle a nommé Vicaire General des Etats qu'elle possède en Italie, 150000. florins d'appointemens, dont 35000. feront payez sur les revenus du Duché de Milan, & le surplus sur ceux des Royaumes de Naples & de Sicile.

P O R T U G A L.

LE 9. du mois passé le Marquis de Capichelatto, Ambassadeur extraordinaire de S. M. Catholique à Lisbonne, eut une audience publique du Roi, dans laquelle il lui fit part de la mort du Roi d'Espagne Don Loüis; après quoi il lui presenta les nouvelles Lettres de Creance du Roi d'Espagne Don Philippe qui est remonté sur le Trône. Le même jour S. M. P. se retira dans son appartement, & elle a été quatre jours sans paroître en public, à loccion de la mort de ce Prin-

ce , pour laquelle elle portera le deuil pendant un mois.

Le 19. Novembre dernier , l'air étant chargé de nuages dès le matin , il s'éleva à Lisbonne , à une heure après-midi , un vent de Sud-Est , accompagné d'une petite pluye qui dura jusqu'à trois heures. Vers les trois heures & demie , ce vent , sans changer de direction , augmenta avec tant de violence , que les dommages qu'il a causez ; & dont on n'a jamais eu d'exemples , serviront d'époque à l'Histoire de ce pays. Des murailles très-épaisses tomberent ; des édifices entiers furent renversez ; les vitres de presque toutes les Eglises & des Palais furent brisées ; les plans d'Oliviers furent déracinez en plusieurs endroits ; les Orangers & les Citronniers d'un grand nombre de maisons de campagne furent arrachez ; les statues du jardin du Comte d'Aveiras furent ébranlées , & la plûpart tomberent. La grande Croix de marbre rouge qui étoit sur la montagne de Sainte Catherine , & qui avoit résisté depuis un très grand nombre d'années aux plus violentes tempêtes fut renversée , & le pivot de fer qui la retenoit sur sa base fut arraché ; les autres Croix des Places publiques , celle de la Tour du Monastere de la Trinité , & les Giroüettes de la plûpart des Clochers :

2894 MERCURE DE FRANCE.

de cette Ville furent abbatuës ; une grille de fer de cette Tour , & une petite cloche qui étoit suspenduë au haut de l'Eglise , tomberent sur la Bibliotheque , & en rompirent le comble ; un corps de logis du Noviciat , dit *de la Grace* , tomba ; le Monastere des Religieux de Rosa fut ebranlé , & celui de S. Christophe très-endommagé. On ne peut rendre un compte plus exact des ravages que cet ouragan a fait sur terre dans tous les endroits qui y ont été exposez , parce qu'on n'a pas encore reçu de nouvelles des Villes , Bourgs & Villages qui sont situëz sous la colonne qu'il a parcouruë ; mais tous les dommages dont on pourra avoir le détail , ne seront jamais si considerables , que ceux qu'il a causez aux vaisseaux qui étoient dans la riviere , & aux maisons qui en sont voisines. Des Navires amarrez dans le Port sur trois & quatre ancres , les ont perduës ; & la force de leurs cables n'ayant pû les retenir , ils ont été portez par la violence du vent sur d'autres Vaisseaux , contre lesquels ils se sont brisez ; la plûpart ont coulé à fond , d'autres ont été jettez sur le rivage , où les vagues achevoient de les mettre en pièces. Elles frappoient contre le Quay avec tant d'impetuositë , qu'elles portoient des pierres de celui de

DECÈMBRE 1724. 1895

Santarem, jusqu'à la maison du Comte de Coculin. Le Quay de Pedra a été entièrement ruiné, le Pont de la Doïane a été renversé, le rivage qui est entre la Fonderie Royale & la Tour de Bellem, & qui a près de deux lieues de long, est couvert de débris de Navire & des Marchandises que les vagues y ont jettées. Les Vaisseaux du Roi auroient eu le sort de beaucoup d'autres, si on n'y avoit pas porté un prompt secours, & si l'on n'avoit pas coupé toutes les mâtures des plus exposés, pour les empêcher d'être renversés; 62. Navires, Flutes, ou Dogres de différentes Nations, ont été brisés sur la côte pendant la tempête; & de ce nombre il y en a cinq de Lisbonne qui étoient chargés & prêts à partir pour le Brésil, auxquels il ne reste plus que la Quille. On en compte 120. autres de diverse grandeur qui ont échoüé; mais on ne sçait pas encore le nombre des Barques, Chaloupes & Batteaux qui ont péri, non plus que celui des Matelots, & autres personnes qui ont été noyez, & dont on n'a retrouvé jusqu'à present que 160. corps. Le Roi pour empêcher que l'avidité du gain ne portât quelques particuliers à s'emparer des Marchandises qui ont été jettées sur le rivage, a fait poser des Corps de Garde & des Sentinelles

2. vol.

sinelles

tinelles des deux côtez de la riviere , & personne n'en peut approcher sans sa permission.

Une ferme située à Bemfica , appartenante au Marquis de Fronteira a été presque abattue ; la plûpart des arbres de l'ancienne avenue de l'Eglise de S. Dominique ont été arrachez malgré leur grosseur , plusieurs bâtimens d'une Ferme qui appartient au Comte d'Ericeira près de Portello , & une Chapelle voisine , qui est la premiere qu'on ait bâtie dans ce Royaume à l'honneur de S. Joseph , ont été renversez ; 27. personnes qui étoient dans diverses Barques , près d'Alverca ont été submergées ; à Santarem la tempête ne dura que trois heures & demie ; mais pendant ce temps tous les petits Bateaux qui étoient dans la riviere furent emportez par la violence du vent & des vagues ; & la plûpart furent jettez sur le rivage ; toutes les Croix de la Ville , & quelques flèches de Clochers furent rompuës ; presque tous les Oliviers des environs , ceux du Monastere de Sainte Claire , de la Ferme des Religieux de la Trinité , de celle du Marquis de Fronteira & de celle de quelques particuliers furent déracinez.

A Obitos le vent commença à deux heures après-midi , & dura jusqu'à onze

2. vol.

heu-

DECEMBRE 1724. 2897

heures du soir : la plus grande partie des couvertures des maisons fut emportée ; les Vergers d'Oliviers & de Pomiers du Bourg de Nazareth furent détruits ; le Monastere des Religieuses Hospitalieres de Nôtre-Dame fut presque totalement renversé ; trois Barques de transport nouvellement chargées devant cette Ville , perirent avec toutes leurs Marchandises ; & ce qui s'est sauvé de leurs équipages est réduit à la derniere misere , & demande l'aumône ; un Olivier bas de tige , & dont le tronc avoit plus de deux brasses de circonference fut emporté avec ses racines à près de cent pas.

A Figueiro-dos-Vinhos , le dommage que les habitans ont souffert par la perte de leurs Oliviers est estimé à 15000. cruzades ; les plans de Thomar , dont le produit annuel montoit à près de 50000. cruzades , ont été entierement détruits en moins de quatre heures ; les Villes de Pias , d'Atalaya & de Torres-la-neuve sont presque ruinées par la même raison ; celle de Coimbre n'a pas eu plus de 150. pieds d'arbres qui ayent résisté à la violence du vent ; les trois quarts des maisons de la Ville sont découvertes ; la grande Ferme de Calhatis qui appartient à Don François de Sousa , Capitaine de
2. vot. la

la Garde Royale Allemande , & qui est située de l'autre côté du Tage , lui coûtera des sommes considerables à rétablir ; toutes les Caravelles qui étoient à Setubal du côté des Fontaines , ont été jettées & brisées contre la côte ; un Pin remarquable par sa grosseur , qui étoit sur le chemin de Lisbonne-a été abattu ; sept Navires Marchands qui étoient à l'ancre près de l'Isle de S. Michel , se font ouverts contre des Rochers.

Quelques personnes ont rapporté que pendant la tempête il s'étoit élevé de frequens tourbillons de sable du fond de la riviere , & que la terre avoit tremblé , mais on ne peut rien dire d'assuré sur ce prétendu Phenomène , qui n'a pû être examiné avec tranquillité pendant un effroi si general ; & d'ailleurs la violence du vent , & l'agitation extraordinaire des vagues , peuvent être les seules causes des effets particuliers qui ont fait naître cette opinion.

Des quinze Bâtimens Portugais qui étoient chargez & prêts à partir pour la Baye de tous les Saints , il s'en est perdu huit pendant la tempête des six Vaisseaux destinez pour le Rio de Janeiro , *la Notre-Dame du Mont-Carmel* , & *le Saint Elie* periront dans le canal Royal , & *la Notre-Dame de bon Voyage*

DÉCEMBRE 1724. 2899

à l'embouchure du Tage. Des 5. qui étoient chargés pour Fernambuque, *la Notre-Dame de Conception de Rua-Nova*, s'ouvrit contre le Quay de Santareme; *la Notre-Dame de Lampadola* échoüa sur les bas-fonds de la riviere du Poiflon; *la Notre-Dame de Mont-Carmel* & *la Sainte Therese* coulerent bas dans le canal Royal; & *la Notre-Dame de Paraiso* donna contre les Rochers de Santos. *La Notre-Dame de Pilar*, *le S. Antoine* & *Almas*, *la Notre-Dame de Diligence* perirent contre la côte de Bona-Vista, & à Carpo Santo; le premier de ces Bâtimens devoit partir pour Angola, le second pour la côte des Mines, & l'autre pour Porto.

ESPAGNE.

LE 26. du mois dernier, on celebra par ordre du Roi, dans l'Eglise du College Imperial à Madrid, un Service solennel pour le repos de l'ame des Officiers & des Soldats morts au service de Sa Majesté. Le Marquis de Eede y assista avec les Grands du Royaume qu'il y avoit invitez, & le Pere Manuel Moreno, Jesuite, y prêcha.

Le Roi a nommé le Duc de Gaudia & le Marquis de Los-Balbases, Gentilhommes de sa Chambre, pour être Gentil-

2. vol.

hom-

2900 MERCURE DE FRANCE.

hommes de la Chambre du Prince des Asturies ; S. M. a choisi pour être Majordomes de ce Prince , les Comtes de Sanfatelli & d'Arenales qui avoient de semblables Emplois chez le Roi.

On a eu avis de Carthagene que les Religieux de l'Ordre de la Merci , qui étoient allez à Alger , avec les aumônes de ce Royaume , en étoient revenus le 17. du mois dernier , avec 265. esclaves rachetez , dans le nombre desquels il y avoit 8. femmes & 12. enfans qui n'avoient que douze ans chacun ou environ.

M. Bragadin , Ambassadeur de la République de Venise en cette Cour en est parti le 19. de l'autre mois pour retourner à Venise , après avoir reçu le present ordinaire , qui est le Portrait du Roi , enrichi de diamans de la valeur de 800. pistolles. S. M. C. l'a élevé avant son départ à la dignité de Chevalier.

ANGLETERRE.

LE 14. de ce mois , le Roi accompagné du Prince de Galles , & de quelques-uns des principaux Seigneurs de sa Cour ; alla au Bal public du Theatre du Marché au Foin à Londres.

Le même jour la Dame Smith fut nommée Gouvernante du jeune Prince Guill.

Le 17. la Chambre des Communes
2. vol. approuva

approuva le Bill, qui ordonne la continuation de l'imposition sur le revenu des terres, & sur les rentes, pensions, & autres revenus annuels dont jouissent les habitans de la Grande Bretagne, afin de fournir le subside accordé au Roi pour les dépenses ordinaires qui doivent être payées par la nation, & dont l'état qui a été présenté à la Chambre monte à 371376. liv. 6. s. 7. d. sterlings.

Le Vaisseau la Marie, commandé par le Capitaine Nicolas Burdon, qui venoit des Isles Canaries, s'est brisé contre un Rocher près de Lands-ead, & tout l'équipage a été noyé, à la réserve d'un passager Espagnol.

Le 18. le Roi alla au Theatre de l'Opera, pour y voir une machine très-curieuse, nouvellement arrivée d'Hambourg; c'est la representation en bois du Temple de Salomon. On dit que l'ingenieux Auteur de cet ouvrage, où il n'y a ni clou ni cheville de fer, y a travaillé assidûment pendant 30. ans.

Le 27. de ce mois le Roi s'étant rendu à la Chambre des Pairs avec les ceremonies accoutumées, S. M. donna son consentement Royal au Bill, qui ordonne la levée de la taxe sur les terres pour le besoin de l'Etat pendant le cours de l'année 1725.

Les Lettres de Philadelphie du 22. Octobre dernier portent qu'on y avoit reçu avis de la Jamaïque, qu'il y étoit arrivé depuis peu deux Anglois qui ont été pendant quinze ans en esclavage chez les Sauvages du Nord du Canada, & que s'étant sauvez avec quelques autres de leurs camarades, ils avoient traversé toute l'Amérique Septentrionale, jusqu'à la Californie, où ils avoient construit une Barque avec laquelle ils s'étoient rendus à Panama, en suivant les côtes de la Mer du Sud; qu'ils avoient traversé l'Isthme, & étoient arrivez par la riviere de Chagre à la Mer du Nord, où ils avoient trouvé un Bâtiment qui les avoient transportez à la Jamaïque. Ces Lettres ajoutent qu'un de ces deux Anglois a fait un Journal très-exact de son voyage, & qu'il se dispose à le donner au public sitôt qu'il sera de retour en Angleterre.

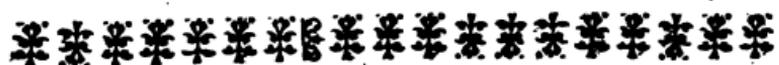
HOLLANDE ET PAIS-BAS.

LE Chapitre de Liege s'étant assemblé le 7. de ce mois pour proceder à l'élection d'un Grand Prevôt, à la place du feu Comte de Poitiers; cette Dignité fut donnée après beaucoup de contestations à l'Abbé de Walouse, Official du Chapitre.

Le 22. de ce mois les Doyens de Bruxelles
2. vol.

xelles donnerent leur consentement à la levée de l'imposition d'un dixième sur toutes les Villes de la Province, & de trois vingtièmes sur le plat País; mais ils refuserent d'approuver le projet proposé pour mettre un nouvel impôt sur le Thé, le Café & le Chocolat,

Les Etats Generaux ont choisi le Vice-Amiral de Sommelsdick, pour commander l'Escadre des six Vaisseaux de guerre, qu'ils ont resolu d'envoyer encore cette année dans la Mediterranée.



*NAISSANCES, MORTS
& Mariages des Pays Etrangers.*

LE 11. de ce mois la Princesse de Saltzbae, née Princesse d'Auvergne, Marquise & heritiere de Berg-op-zoom, accoucha d'un Prince au Château de Drogenbos, à deux lieux de Bruxelles.

La Princesse, dont la Princesse Electorale de Saxe accoucha le 24. de l'autre mois passé, fut baptisée à Dresde le 25. & tenuë sur les Fonts par divers Seigneurs & Dames, fondez de procuration de l'Imperatrice Amelie, du Roi, de la Reine de Pologne, & de la Princesse
 2. vol. Electo.

2904 **MERCURE DE FRANCE**
Electurale de Baviere, & nommée Ma-
rie-Amelie-Christine-Françoise-Xavier-
Floré-Walpurge.

Le 27. du mois dernier la Princesse
Altieri accoucha à Rome d'un enfant mâ-
le, qui fut baptisé le 29. par le Pape,
qui le nomma Vincent-Marie-François-
Joseph-Balthazar.

Le 18. de ce mois la Princesse de
Galles accoucha à Londres d'une Prin-
cesse, vers les 4. heures après midi. Cer-
te nouvelle fut annoncée au peuple par
une décharge des canons du Parc de Sula-
mes & de la Tour.

Le Comte d'Effinghen de Wexend, Ba-
ron de Mervaux, Général Major, ci-de-
vant Gouverneur des Villes de Venlo &
de Charleroi, & en dernier lieu Com-
mandant à Louvain, mourut le 16. de
ce mois, âgé de 106. ans ou environ. Il
avoit été Page de l'Infante Isabelle, qui
mourut en 1630. & il étoit Capitaine de
Cavalerie au Siege de Rocroi en 1643.

La Princesse Anne-Louïse-Françoise
de Nassau Siegen, veuve depuis le 4.
Septembre 1709. du feu Comte de Sou-
za-y-Pacheco, Ambassadeur-Plenipoten-
tiaire du Roi de Portugal auprès de la
Republique d'Hollande, mourut à Bru-
xelles le 27. de ce mois.

Le 20. de ce mois la Princesse Louïse,
2. vol. dont

DECEMBRE 1724. 2905
dont la Princesse épouse du Prince Royal
de Dannemarck, accoucha le 19. du mois
de Juin dernier, mourut à Coppenha-
gue, & le 21. son corps fut transporté
à Roschild, où est la sepulture de la Mai-
son Royale.

Le 5. de ce mois le Czar déclara à Pe-
tersbourg, & fit part aux Seigneurs de
la Cour, de la conclusion du Mariage
de la Princesse sa fille aînée avec le Duc
d'Holstein; & les articles du Contrat
ayant été signez, on annonça cette nou-
velle au peuple par plusieurs salves d'ar-
tillerie.



FRANCE,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 17. de ce mois, troisième Diman-
che de l'Avent, le Roi entendit dans
la Chapelle du Château de Versailles, la
Messe chantée par la Musique, & l'après-
midi S. M. assista à la Prédication du Pere
Surian, Prêtre de l'Oratoire.

Le même jour, l'Infante Reine se con-
fessa pour la première fois au Pere de
Lignieres, Confesseur du Roi; & le len-
demain cette Princesse se rendit à l'E-

2. vol.

I glise

glise de la Paroisse de Versailles, où elle entendit la Messe.

Le 20. l'Archevêque d'Embrun, qui est revenu de Rome, où il a été chargé des affaires du Roi, eut l'honneur de saluer S. M. à laquelle il fut présenté par le Duc de Bourbon.

Le 23. le Roi se rendit à l'Eglise de la Paroisse de Versailles, & ensuite à celle des Recolets, pour ses Stations du Jubilé.

Le même jour S. M. donna à dîner au Cardinal de Rohan, Grand-Aumônier de France, & à l'ancien Evêque de Fréjus, ci-devant Précepteur du Roi, qui eurent l'honneur de manger à sa table.

Le 24. quatrième Dimanche de l'Advent, & veille de la Fête de Noël, le Roi entendit la Messe dans la Chapelle du Château, & y communia par les mains du Cardinal de Rohan, Grand-Aumônier de France. Après l'Evangile, l'Archevêque d'Embrun prêta serment de fidélité entre les mains de Sa Majesté, qui au retour de la Messe toucha plusieurs Malades. L'après-midi le Roy assista aux premières Vêpres chantées par la Musique, auxquelles l'Archevêque d'Embrun officia.

Le 25, jour de la Fête de Noël, le
2. vol. Roi

Roi, qui avoit entendu trois Messes pendant la nuit, assista dans la Chapelle du Château à la grande Messe célébrée pontificalement par l'Archevêque d'Embrun, & chantée par la Musique. L'après-midi S. M. assista à la Prédication du Pere Surian, & entendit ensuite les Vêpres, auxquelles le même Prélat officia.

Le 27. l'Abbé d'Antin, Evêque, Duc de Langres, Pair de France, fut sacré à Paris dans l'Eglise du Monastere des Religieuses de l'Assomption, par le Cardinal de Rohan, assisté des Evêques de Châlons & du Mans.

La Compagnie des Indes, qui a le privilège exclusif de la vente du Castor & du Café, donne avis, qu'elle a diminué le prix du Castor, & qu'elle le fera vendre dans ses magasins à Paris, aux fabricans Chapeliers, à commencer du 15. Decembre 1724, au même prix qu'il se vendoit en 1716, sçavoir, le Castor sec en peau, à raison de 3. livres 10. sols la livre, & le Castor gras aussi en peau sur le pied de 5. liv. 10. sols la livre, en payant comptant, & elle leur accorde trois pour cent de rabais avec 7. livres par ballot de 120. livres pour tare & trait. Par délibération de l'Assemblée d'administration de la Compagnie du 13. de ce mois, il a été ar-

1708 MERCURE DE FRANCE.

rété, qu'à commencement du 1^{er} dudit mois la livre de Café, qui se vendoit 5^q liv. dans les Bureaux, n'y sera plus vendue que 3. liv. 12. sols.

Le 31. de ce mois le Roi entendit dans la Chapelle du Château de Versailles, la Messe chantée par la Musique, pendant laquelle l'Evêque Duc de Langres prêta serment entre les mains de Sa Majesté.

On mande de Picardie, qu'un petit Vaisseau venant de la Jamaïque, chargé de marchandises estimées 200000. écus, sur lequel il ne s'est trouvé personne, est venu échouer entre Calais & Graveline.

Les Etats de Bretagne, assemblez à Saint Brieuc depuis le 5. Novembre, se separerent le 18. du mois dernier à six heures du soir avec les Ceremonies accoutumées; ils ont accordé au Roi un don gratuit de 2000000. pour les années 1725. & 1726. On a ordonné une levée de 856000. livres de feuxages extraordinaires pour les mêmes années, & on a abandonné pour 700000. livres les droits des Courriers, Gourmés, Jaugeurs, Inspecteurs aux boissons & aux boucheries, afin d'éviter par là le rétablissement de ces Offices. On a aussi accordé 30300. livres d'augmentation de gages

DECEMBRE 1724. 2909

gages à M. du Parlement, par rapport à la réunion des Semestres. On a fait un fonds de la somme de 30000. livres, pour être employé au rétablissement de la Ville de Rennes, & de pareille somme pour les réparations des grands chemins, plus d'une somme de 20000. livres pour le remboursement des Offices de Greffiers des Experts, Arpenteurs, Jurez-Crieurs, Vendeurs de Meubles, & autres menus Offices de cette nature, plus d'une somme de 10000. livres pour le remboursement de quelques Contrats sur les Etats.

A l'égard des gratifications, on en a fait une de 3000. livres à M. le Maréchal d'Alegre, Commandant pour le Roi en Bretagne, & premier Commissaire de S. M. auxdits Etats; une de 1500. livres à Madame la Maréchale; une de 900. livres à la Comtesse de Rupelmonde, fille de ce Maréchal; une de 1000. livres au Comte de la Riviere, Gouverneur de Saint Briec; une de 800. livres au Marquis de Caraman; une de 600. livres au Comte de Coetlogon, premier Procureur General, Syndic des Etats, & qui en a suivi les affaires en Province pendant les deux dernières années; une de 1200. livres au President de Bedée, second Procureur

2910 MERCURE DE FRANCE.

General Syndic des Etats, & qui en a suivi les affaires en Cour pendant les deux dernieres années ; une de 6000. livres à M. Pignet de Melesse , Grand - Prevôt de Bretagne ; une de 4000. livres à M. de Nogent , Commandant des Gardes de la Marine à Brest ; & une de 2400. livres à M^{lle} de Rieux , sans compter plusieurs autres gratifications de moindre consequence.

Les Députez que l'Assemblée a nommez pour porter les Cahiers au Roi , sont : pour le Clergé, l'Evêque de Saint Briec ; pour la Noblesse , le Duc de Bethune , en qualité de Baron d'Ancenis ; & pour le Tiers-Etat , M. de la Piglais , Senechal & premier Juge de la Senechaussée Royale de Saint Briec , & Gentilhomme de la Province. Les Députez nommez pour la Chambre des Comtes de Nantes , afin d'examiner les Comptes de M. de la Beiffiere , Tresorier General des Etats de Bretagne , sont , pour le Clergé, l'Abbé de Varennes , Abbé de Landeveneq ; pour la Noblesse , le Marquis de Trecesson , Maréchal de Camp ; & pour le Tiers-Etat , M. de Bois-billy , Provost , Lieutenant General de l'Amirauté de Morlaix , & Gentilhomme de la Province.



BENEFICES DONNEZ.

LE Roi a donné l'Abbaye de Solignac, Ordre de S. Benoist, Diocèse de Limoges, vacante par le décès de l'Abbé Bitault, au sieur Pierre-Adrien de Mouchy, Prêtre du Diocèse de Paris, & Clerc de la Chapelle de Sa Majesté.

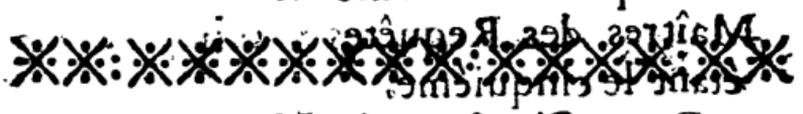
Le Prieuré de Bleron, au Diocèse de Bourges, vacant par le décès du sieur Riqueur, au sieur Jean Belle, Prêtre du Diocèse de Perigueux, frere de M. Belle, Medecin de la Cour.

Le Prieuré de S. Nicolas près Château-gyron, au Diocèse de Rennes, vacant par le décès du sieur de Leronnet, au sieur François Blays, Prêtre, Docteur de la Paroisse de Saint Hellier de Rennes.

L'Abbaye de Chemmon, Ordre de Citeaux, Diocèse de Châlons sur Marne, vacant par le décès du Comte de Poitiers, Grand-Prevôt de l'Eglise de Liege, en faveur de M. Maximilien-Jerôme Comte de Poitiers, Chanoine & Grand-Tresorier de la même Eglise.

L'Abbaye de Notre-Dame de Clairefontaine, Ordre de S. Augustin, Diocèse

1612 MERCURE DE FRANCE.
 se de Chartres, vacante par le decès de
 l'Abbé de la Roche, à M. le Gendre,
 Prêtre, Chanoine & Sous-Chantre de
 l'Eglise de Notre-Dame de Paris.



MORTS
 Dame Charlotte du Moutier

MR Claude-Arnoult Poncher, Maître des Requetes Honoraire, est decedé le 17. Decembre en la Terre de Soindre près Mante; après avoir rempli dignement sa Charge pendant près de trente ans. Il s'en étoit demis en faveur de M. Claude-Francois Poncher son fils unique, qui l'exerce aujourd'hui. Cette famille est une des plus anciennes & des plus illustres de la Robbe, ayant produit de grands Hommes, qui depuis plusieurs siècles, & sous une longue suite de Rois, ont servi fidelement l'Eglise & l'Etat, entr'autres le fameux Etienne Poncher, recommandable par son rare merite & sa prudence, comme dit Mezeray. Il vivoit dans le 15. siecle, fut élu Evêque de Paris en 1503. Garde des Sceaux en 1512. Ambassadeur en Espagne en 1517. & ensuite en Angleterre; Chancelier de Milan & de l'Ordre de S. Michel. Il mourut Arche-

2. vol. vêque

véque de Sens le 24. Fevrier 1524. On voit dans cette Famille des Chambellans, des Gouverneurs de Province, plusieurs Evêques de Paris, & de Bayonne, des Archevêques de Tours & de Sens, des Maîtres des Requêtes; celui qui reste étant le cinquième.

Dame Charlotte du Moustier de Merinville, veuve d'Antoine Oudart Dubiez, Marquis de Savigny, Maréchal des Camps & Armées du Roi, mourut à Paris le 11. de ce mois âgée de 49. ans.

Dame Armande du Cambout, épouse de M. Gaspar, Comte de Merinville, Baron de Rieux, Brigadier des Armées du Roi, Gouverneur de la Ville & du Diocèse de Narbonne, mourut le 28. âgée de 58. ans.

M. Gaspar de Merinville son époux, mourut le lendemain 29. âgé de 76. ans.

Dame François-Gilberte de Veyni, d'Arbouze, de Villemont, Prieure du Frieuré perpetuel de la Madelaine-lez-Tresnel, Fauxbourg S. Antoine, y est morte le 26. de ce mois, dans la 59. année de son âge.

Dame Marie-Olimpe Dubiez, épouse de M. Idore Marie Lotin de Charni, est morte à Paris le 28. avec de 22. ans.

PRIX D'ELOQUENCE

& de Poësie pour l'année 1725.

L'Académie Française fait sçavoir au Public que le vingt-cinquième jour d'Août prochain, Hôtel de Saint Louis y elle donnera le Prix d'Eloquence, fondé par M. de Balzac, de l'Académie Française. Le sujet sera, qu'il n'y a point de véritable sagesse, sans la Religion; parce que la sagesse vient du Dieu. Contre ces Philosophes qui croient être en droit de se faire chacun à son gré des règles de sagesse & de morale, & fuyant des paroles du chapitre septième de l'Ecclesiaste, verset vingt-quatrième. *Cuncta tentavi in sapientia. Dixi: sapiens efficiar, & ipsa longius recessit à me.* Et faudra que le Discours ne soit que de demi-heure de lecture tout au plus, & qu'il finisse par une courte Prière à Jesus-Christ.

On ne recevra aucun Discours sans une Approbation signée de deux Docteurs de la Faculté de Theologie de Paris, & y résidant actuellement.

Le même jour elle donnera le Prix de Poësie fondé par M. de Clermont de Tonnerre, Evêque & Comte de Noyon, Pair de France, & l'un des Quarante de l'Académie: le sujet sera, le progrès de l'Astronomie sous le regne & par la protection de LOUIS LE GRAND. Il sera permis d'y joindre tel autre sujet de louange que chacun voudra, sur quelques actions particulieres du feu Roi, ou sur toutes ensemble, pourvû qu'on n'excede point cent Vers. Et on

y ajoutera une courte Priere à Dieu pour le Roi, séparée du corps de l'ouvrage, & de telle mesure de Vers qu'on voudra.

Toutes personnes seront reçues à composer pour ces deux Prix, excepté les Quarante de l'Académie qui doivent en être les Juges.

Les Auteurs ne mettront point leur nom à leurs Ouvrages, mais une marque ou paraphe, ou d'un passage de l'Écriture Sainte, pour les Discours de Prose; & telle autre Sentence qu'il leur plura, pour les Pièces de Poësie.

Ceux qui prétendront aux Prix, sont avertis que les Pièces des Auteurs qui se feront sans être connus, soit par eux mêmes, soit par leurs amis, seront rejetées & ne concourront point; & que tous Messieurs les Académiciens ont promis de se recuser eux-mêmes, & de ne pas donner leurs suffrages pour les Pièces, dont les Auteurs leur seront connus.

Les Auteurs seront aussi obligez de remettre leurs Ouvrages dans le dernier jour du mois de Juin prochain, entre les mains de M. Coignard le fils, Imprimeur ordinaire du Roi, & de l'Académie Française, rue Saint Jacques, & d'en affranchir le port, autrement ils ne seront retirez.



A R R E S T S, &c.

A R R E S T du 5. Decembre, qui ordonne que le sol pour livre de remise, accordé par celui du 3. Octobre dernier, aux Collecteurs, Receveurs des Tailles, & Receveurs Generaux des Finances, sur l'imposition à faire

2916 MERCURE DE FRANCE.

de trois Deniers pour livre de la Taille, réservés aux Hôpitaux, fera imposé par augmentation des sommes, auxquelles lesdits trois deniers pour livre de la Taille se trouveront porter; & dispense les Receveurs des Tailles, de tenir un Journal séparé, tant de ladite imposition de trois deniers pour livre de la Taille, réservés aux Hôpitaux, que dudit fol pour livre de remise, lesquels ils seront cependant tenus de porter sur leur Registre ordinaire.

L ORDONNANCE du Roi, du 11. Décembre, qui suspend celle du 27. Mai 1716. Et qui ordonne que les Matelots ne pourront être reçus à l'avenir Maîtres Pilotes & Pilotes-Lamaneurs, qu'ils n'ayent fait deux Campagnes de trois mois chacune, au moins, sur les Vaisseaux de Sa Majesté.

ORDONNANCE du Roi, du 18. Décembre, par laquelle S. M. ordonne qu'à commencer du premier Janvier 1725. & jusqu'au premier Juillet, seulement le prix des Chevaux de Poste, tant de Brancard que de Trait, sera payé à raison de vingt-cinq sols par Cheval dans toute l'étendue de son Royaume, & ce pour chaque Poste simple, les doubles Postes & Postes & demies à proportion, & les Postes Royales sur le pied de cinquante sols par Cheval, non compris les Guides des Postillons; & que les Courriers allant en Guide à Cheval continueront de payer, comme ils font actuellement, à raison de vingt sols seulement pour chaque Cheval par Poste, les doubles, demies & Postes Royales à proportion, non compris les Guides des Postillons;

à l'exception néanmoins des Courriers du Cabinet, qui continueront de payer à raison de quinze sols par Cheval par Poste, suivant l'usage, &c.

Fin du second Volume de Decembre.

APPROBATION

J'ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le 2. vol. du Mercure de France de ce mois de Decembre, & j'ay cû qu'on pouvoit en permettre l'impression: A Paris, le 20. Janvier 1722.

ORDONNANCE

Le Roy, sur ce qui a été représenté par son Conseil, a ordonné que les Matrices, Planches & Proves de ce Volume de Decembre, & de tous les autres Volumes de ce Journal, seront déposées dans son Cabinet, & qu'il n'en sera fait aucune communication, ni même en être tiré aucune copie, sans son commandement exprès, & sous le sceau de son Cabinet.

T A B L E

Des Principales Matieres, contenues dans ce 2. volume.

- Nouveau Privilege du Roy.
- PIECES FUGITIVES, in Die & la Roi-relet, Fable. 2719
- Memoire sur les Eaux de Passy, lu à l'Académie des Sciences. 2722
- Ode, Etrennes aux Auteurs du Mercure. 2731
- Lettres sur les établissemens Académiques. 2735
- Etrennes de Cleopatre, vers, &c. 2750
- Observation nouvelle &c. 1

Dissolution successive de plusieurs Sels.	2754
Bouts-rimez.	2774
Lettre de M. Vergier & Vers, la Guirlande, &c.	2775
Le Triumvirat Amoureux.	2782
Description de la Pompe funebre du Roi d'Espagne.	2783
Rondeau.	2799
Lettre sur l'Opera d'Armide.	2800
Lisis, Eglogue.	2821
Lettres de Malthe sur le remede d'Eau à la glace.	2828
Enigmes.	2831
Nouvelles Litteraires, &c. Histoire Poëtique, &c.	2833
Jerusalem délivrée, & Vers à l'Auteur, &c.	2836
Extrait de Lettre sur le Dictionnaire Provençal.	2844
Académie Françoisé, &c.	2846
Bouts-rimez.	2849
Medaille du Roi gravée.	2850
Speëtacles, le Jaloux desabusé.	<i>Ibid.</i>
Le dénouement imprévû, Comedie nouvelle.	2862
Lettre de Venise sur les Speëtacles, le Carna- val, &c.	2869
Nouvelles du Temps.	2871
Execution faite à Petersbourg.	2882
Sentence & execution sur le tumulte arrivé à Thorn.	2883
Ouragan & dommage arrivé à Lisbonne.	2893
Naissances, Morts, &c. des Pays Etrangers,	2903
France, nouvelles.	2905
Benefices d. nnez.	2911
Morts.	2912
Prix d'Elbquence & de Poësie de l'Académie Françoisé.	2914

Errata du 1. volume de Decembre.

P Age 2680. ligne 9. Tallegrand , lisez Tallegrand.

Page 2681. ligne premiere , lisez de la Roche-courbon.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 2748. ligne 6. du bas entierement , lisez entretenus.

Page 2780. ligne 6. l'embrasser , lisez s'embrasser.

Page 2787. ligne 5. & , ôtez ce mot.

Ibid. ligne 12. escabilons , lisez escabellons , &c.

Page 2788. ligne 18. Palais lisez palmes.

Page 2789. ligne derniere , Architheatre , lisez Architrave.

Page 2790. ligne 16. altique , lisez attique.

Ibid. ligne 20. Nemon , lisez perron.

Page 2794. ligne 24. altique lisez attique.

Page 2796. ligne 22. Moutons , lisez montans.

Page 2797. ligne 4. du bas, brodé , lisez bordé.

Page 2802. ligne 16. fans, ôtez ce mot.

Page 2803. ligne 22. fait , lisez fit.

Page 2804. ligne 22. réflexion , lisez inflexion.

Page 2808. ligne 14. parlant , lisez partant.

Ibid. ligne 22. aisé , lisez mal-aisé

Page 2818. ligne premiere sçauroit , lisez sçavoit.

Page 2835. ligne 3. en , lisez ou.

Page 2839. ligne 17. en rire , lisez écrire.

Page 2868. ligne 11. en , ôtez ce mot.

La Medaille doit regarder la page

2850

T A B L E G E N E R A L E

de l'Année 1724.

A C A D E M I E , origine des Academies,	page. 2735
— Françoise, reception, 105. 284.5. Elec- tion, 2419. Prix proposé, .	2914
— des Sciences, 728 rentrée, 973. 1180. 2424. 2722. 2754. Prix proposéz,	1674
— des Inscriptions & Belles-Lettres; Elec- tion, 1582. rentrée, .	962. 2419. 2570
— de Caën, .	1176
— de Bordeaux, Prix proposé, 957. Sean- ce publique, .	1104. 1923. 2583
— de Pau, Prix proposé, 109. distribué,	263
— Royale Espagnolle;	121
— d'Histoire en Portugal, 1389. 1777. 2013. 2417. 2618. 2846	
— des Sciences & Belles-Lettres en Russie,	954
Accouchement monstrueux, 1787. extraordinai- re, .	1897
Agathe, Mine d'Agathe dans la Montagne de Cintra, .	1778
Les Ages, Ballet, .	323
Agriculture poussée fort loin à Londres, .	553
Alcoran, dissertation sur l'Auteur de ce livre;	2177
Alegrette (le Marquis d') ses Poësies . . .	175
Alexandre (le P. Noël) sa mort, . . .	1789

A rnadis le Cadet, Comedie,	734
L' Ami de tout le monde, Comedie, 357. 527.	
A ndrezel (le Vicomte d') Ambassadeur à la Porte, son arrivée & son audience,	2638
	2682
Les Anonimes, Comedie,	540
A ntiquitez, 111. de S Sulpice, 890. 1715. d'A- vignon, 1783. de Thunis,	1785
Les deux Arlequins, Comedie,	987
A rchitecture de Fischer d'Erlachèn,	950
Les Armes d'Achilles, Tragedie du College Mazarin,	1804
A rmide, Opera, 2453. critique,	12800
L' Asne d'or, Comedie,	1805
L' Assemblée des Comediens, Prologue,	2217

B.

B Aïfa (Acmet) histoire de sa delivrance,	1031
B ellanger, sa traduction de Denys d'Halicar- nasse critiquee,	872
B enedictins attaquez sur leurs edixions, defendus,	866. 1084
B enoît XIII. V. Orfini	
B erenice, Tragedie critiquee, 1790. 2269.	2294
Le Besoin d'aimer v. la fille inquiete.	
B ibliothèque des Gens de Cour,	1764
B oivin (Louis) sa mort, 795. son éloge,	2570
B ons mots, 88. 292. 493. 690. 911. 1187. 1565.	1756
B ordeaux, Voyage de France,	
B ouquets de Vergier, 1541. à Madame Rau- lin,	1887
Les Bourgeoises de qualite, Comedie,	2220
B outs-rimez : 175. 256. 425. 426. 452. 809. 810.	

839. 845. 894. 1101. 1292. 1749. 1876. 1905.	
1962. 2344. 2352. 2362. 2696. 2774. 2848.	
Requête des Bouts-Rimez,	265
Boyer (Michel) Peintre , sa mort ,	117
Bretagne , union des deux Semestres de son Parlement ,	2671
Buffier (le Pere) critiqué , 1678. 2596. défendu ,	1949. 2409

C.

C aleches du Roi ,	2078
Calendrier , Instruction pour l'intelligence & usage des Calendriers Gregorien & Ju- lien ,	325
Calotins , premiere scéance des Etats Cala- tins ;	928
Calvinistes , declaration à leur sujet ,	1418
Cantates , Ariane & Bacchus ; 35. le Songe . 67. Daphné ; 240. l'Amour Medecin , 299. Achille & Deidamie , 411. Esther , 852. les faux plaisirs , 875. l'heureux moment , 1111. Alcide vaincu par l'Amour , 1511. Borée & Orythie.	2503
Le Caprice , Comedie ,	1808
Catholiques persecutez en Irlande ,	134
Catule , nouvelle edition , 319. critique de cette edition , 243. reponse ,	656
Le Ceremonial , si la main droite est la place d'honneur chez les Turcs ,	1375
Ceremonie de la prise de possession de S. Jean de Latran ,	2243
Charles XII. monument élevé au lieu où il a été tué ,	319
Chartes , si celles qui sont sans date , mais mu- nies de Sceaux sont authentiques ,	1
Chassaigne , nouvelle edition de ses Oeuvres ,	93
Chasse extraordinaire ,	2081

<i>Chiun</i> , ce qu'on doit entendre par ce mot,	114
Choisi (l'Abbé de) sa mort & son éloge,	2255
Cloches d'Angers benites,	2666
College Royal, ouverture,	2610
Comedies de Gio-Battista Porta,	1781
Conclave ouvert,	1024
Corneille, critique de la Tragedie d'Heraclius, 199. 399. s'il a pris ce sujet de Calderon,	200. 846
Corps, la dureté & la liquidité des corps,	1107
Corps mort trouvé entier après 23. ans de Sepulture,	81
Couronnement de la Czarine,	1348. 2325
Les trois Cousines, Comedie,	2023

D.

D erroüement (le) impreveu, Comedie,	1862
Denys d'Halicarnasse, V. Bellanger,	
De S. Jean Savornin, ses découvertes sur la culture des terres, & sur les Vers à soye,	1157
Description d'une Maison de plaisance du G.S.	1251
Deshouliers (Madame) nouvelle edition de ses Oeuvres,	2395
Dictionnaire Provençal.	2099. 2844
Dijon, v. Voyage de France	
Discours latin sur la Paix sous le Regne de Louis XV. 38. du Cardinal de Rohan au Sacré College,	1114
Dragoneau, maladie, ce que c'est,	980

E.

- E**Au à la glace guerit plusieurs maladies , 1912. 2353. 2545. 2828
 Eauz minerales près de Peronne , 1590. de
 Passi , 2722
 Éclipse , 1281
 L'Éclipse, Comédie , 1392
 Églogue , 1131. 1668. 2821. si elle est differen-
 te de l'Idille , 620
 Elegie , 397. l'Amant de Clemence , 1917. de
 Vergier , 1249. 1361. 1441. 1955
 Enigmes , 86. 290. 492. 688. 909. 1168. 1299.
 1368. 1564. 1754. 1979. 2159. 2386. 2605.
 2832. leur explication en vers , 80. 175. 2832
 496. 809. 1750
 Entretiens des ombres aux Champs Elisées , 98
 Epigrame sur un homme qui a sauvé deux fois
 la vie à sa femme , 334. latine de Berretti Lan-
 di , traduite par la Grange , 1694
 Épitaphe de Philippe le Bon , 2167
 Épitres en vers , 57. à M. le Duc , 197. à M. de
 la Motte , 304. à M. de la Visclède , 487.
 contre les critiques , 2317. sur l'amitié de
 Vergier , 1482. 1493. 2092. 2118. 2156. 2363.
 2523. 2550. 2603. 2775. à M. de Mirabaud
 2837. réponse , 2819
 Espagne , Abdication de Philippe V. 127
 Estampes , l'Apothéose d'Hercule , 337. de
 Thomassin , 1784
 Etrences à M^e. la Marquise de Joyeuse , 1731
 de Cleopatre , 2750
 Evreux , Histoire Ecclesiastique & Civile de
 cette Ville , 502

F.

Fables , le Grenadier , 1155. l'Amour & la
 Raison , 1163. les deux Vautours , 871. **LA**

glon , 1346. la Tourterelle & le Ramier ,	
2077. l'Amour & l'absence de Vergier, 2104.	
le Cochon de lait , 2541. la Pie & le Roitelet,	2719
Fable qu'on attribuë à la Fontaine ,	1504
La Fausse-suiyante , & le Fourbe puni , Co-	1588
medie ,	
Ferdinand proclamé Prince des Asturies ,	2650
Fête-Dieu , Procession faite à Rome ,	1484
Fête donnée à Varsovie , 550. des Tulippes à	
Constantinople ,	1888
Feu d'Artifice tiré à Versailles ,	1845
Fièvre guerrie par l'Eau commune ,	219
La Fille inquiete , Comedie ,	989
Flux & reflux d'un puits proche la mer , 878.	
explication par le P. Castell, 1505. autre expli-	
cation ,	1516
Folart (le Chevalier) refuté, 864. réponse de	
D. Thuillier ,	1084
Fresni (Riviere du) sa mort & son éloge ,	2267
Furetiere corrigé ,	1366

G.

G eographie (Essai sur l'origine & le pro-	
grès de la) 505. quelques fautes de	
l'Auteur relevées ,	510
Saint-Germain des-Prez , explication des Fi-	
gures du Portail de cette Eglise , 24. 472.	
	612. 826. 1472.
Gilblas, 1057.	1378
Gomes (Mc. de) ses œuvres mêlées ,	1981
Grosseur d'homme extraordinaire ,	2648

H.

H abis, Tragedie ,	2436
Harangues au Roi de M. Despeches , 802	

de M. Dagoumer,	303
Henry le Grand, Poëme de Voltaire,	1583.
696. critiqué, 945. 1521. loué,	2529
Heraclius, v. Corneille.	
Hermenegilde, Tragedie des Jesuites,	1795
Histoire galante de Vergier,	1712
Histoire Greque, projet,	2614
Histoire Romaine, par souscription,	721

I.

J aloux (le) defabusé, Comedie,	2849
Idille, les Muses rassemblées par l'Amour,	
295. si elle est différente de l'Eglogue,	626
Jettons,	118
L'Impatient, Comedie,	121 336
Ines, Tragedie,	518. 520. 708
Innocent XIII. sa mort.	566. 748
Inoculation,	110. 953. 1183. 1184. 1578
Journal des Sçavans,	102
Italie, <i>Rerum Italicarum Scriptores</i> ,	1574

L.

L A double Inconstance, Comedie,	1991
La Femme Juge & Partie, Comedie,	1589
Lafons (M. de) sa mort & son éloge,	2008
La Fontaine, ses Comedies,	361
La Grange (M. de)	115. 297
La Roque (M. de) sa reponse à Paul Lucas,	50.
Le Loyer (Jacques,) sa mort,	728
Le Nourri (Nicolas) son éloge,	1165
Lettre du Roi d'Espagne à son Fils. 235. réponse de Louis I. 840. à M. de Voltaire sur sa maladie, 257. à M. de la Visclède, 285. réponse, 286. à M. le Baron de Walef, 310. des Auteurs du Mercure, 626. de Courtetier,	

646. de M. de la R. sur le Tresor Britanique de Haim , 674. 1444. de la Fontaine à Vergier , 880. reponse de Vergier , 1042. aux Auteurs du Mercure , 1052. de M. de Chanfieres , 1067. de D. Vincent Thuillier, 1084. du Pape à la R. de Venise , 1489. de M. de la Grange à M. Desfontaines , 1870. de Barbarie , 1902. de Malthe , 1906. 1913. sur les Vins d'Auxerre , 1934. sur une partie de Longue-Paume , 1957. de l'Evêque d'Angers ,	2010 .
Lettres-Patentes pour l'assassinat de la Guillo-miere , & autres ,	1236
Longitudes ,	1578
Lorraine (Histoire de)	716
Louis I. proclamé Roi à Madrid , 158. à Barcelone , 102. à Gironne , 1023. sa Maladie , sa Mort & ses Obseques . 2047. 2589 Pompe funebre à Notre-Dame ,	2783
Lumiere Septentrionale ,	2345
Lune, sa surface est couverte d'eau ,	974
Lustrations des Payens ,	962

M.

M althe, Histoire des Chevaliers de Malthe ,	2839
Manuscrits de M ^{lle} la Princesse , 1399. Projet d'un Catalogue general des Manuscrits de France .	2612
Mariage d'Arlequin & de Silvia , Comedie ,	110
Mariane , Tragedie , 529. de Trifitan ,	1587
Marrons d'Inde, moyen de les rendre utiles ,	903
Marfollier (Jacques de) sa mort ,	2015
Les Mécontens , Comedie ,	2440
Medailles du Roi , 333. 527. 2433. 2849. de M.	

le Duc , 766. frappée à Cambrai , 1175. de Bo-
 noît XIII. 2114. de P. du Grainville , 22132,
 2507. du Czar & de la Czarine, 1361. Ho-
 mere , 1453. de Posthume , 1151. 103
 Memoires historiques & critiques , 1175. 103
 Mere folle de Dijon, ce que c'étoit , 1176. 60
 Mesmes (le Premier President de) son Oracion
 funebre prononcée par le Recteur , 1177. 282
 Metropoles, Dominique Georgi critique, 461,
 défendu , 1178. 216. 40
 Microscope nouveau , 1179. 80
 Mines des Alpes , 1180. 112
 Miotomie humaine & canine , 1181. 512
 Monstres , 1182. 1961. 2413
 Montagne , nouvelle édition de ses oeuvres
 Montholon , éloge de cette maison , 1183. 267
 Mopinot (D. Simon) son éloge , 2553
 Mouvement , 1184. 1106
 Musiciens Italiens , 1185. 112

N.

Nithetis , Tragedie , 120. critiquée , 1186. 432
 Noble à la Rose , qui en a fait fraper le
 premier , 1187. 1800
 Nostradamus , critique de sa 1^{re} personne & de ses
 écrits , 1730. 2363
 Nouveautez dediées à gens de differens états ,
 212

O.

Ode , l'Immortalité , 29. l'Avarice , 185.
 Essai d'Ode , 217. sur l'Abdication de
 Philippe V. 468. la Volupté philosophique ,
 607. la Provence , 643. sur le mot Duc , 651.
 le Chagrin , 817. la Guerre , 901. la brièveté
 de la vie , 1039. la vie champêtre , 1647.
 le Poète timide , 1080. à M. le Duc , Or-
 leans

Jeans, 1519. 1687. 1739. au Roi	173
Les, 1865. du Palinode, 1777. à Voltaire,	2191.
la Priere, 1785. de Bacil, 2. 1785.	
Auteurs du Mercure, 1733. à M. le Premier	
President,	
Odes d'Horace traduites, la 4. du 1. liv.	12
5. du 1. l. 1520. <i>Tu ne quaesieris scire,</i>	1728.
<i>Miser se va cupidinum,</i>	2110
Oedipe de Voltaire critique,	1543
— S'il a eu des enfans de Jocaste,	84
Oeufs extraordinaires,	113
Oranges, son origine & ses antiquitez,	9
Ordre de la Toison, Chapitre tenu à Versailles,	1424
— Du S. Esprit, receptions,	1000
Ordre de l'Union à Vienne,	453
Ordres du Roi pour des recherches de Physique,	
de botanique, d'antiquitez, &c. en Afrique,	856
Orleans (M. le Duc d') erreur corrigée, 15.	
la Pompe funebre & Obseques à S. Denys,	
267. à Vienne, 278. à Joinville, 388. à Mon-	
targis, 389. à Villefranche, 390. au Temple,	
391. son Oraison funebre en Sorbone, 1178	
— Etat de la Maison de ce Prince,	148
Oronte, Fleuve, son cours,	52
Orsini (Vincent Marie) élu Pape, 1213. 1214.	
1218. quelques traits de sa vie, 1352. 2659.	
3846. son Couronnement, 1432. origine de	
cette Maison,	1364. 1643
Ouragan extraordinaire de Portugal.	1893

P.

P Alinode, ce que c'est.	1886
Le Parisien, Comedie.	2022
Pendules du sieur Thion,	334
Persie, troubles de ce Royaume, 122. 325	363
2. vol.	K

544. 740. 1010. 1017. 1399. 1813. 1815. 1817.
 1827. 1899. 1831. 2034. 2131. 2463. 2638. 2881.
 La Peste se guerit par l'Eau commune, 230
 Pierre extraordinaire trouvée dans le corps d'un
 homme, 2012. nouvelle maniere de tailler, 2100
 Plaidoyers des Jesuites, 1963
 Plin, traduction du Panegyrique, 467. 1052
 Poëme, Scevola, 1116
 Pogg, observation d'un passage du Traité, de
varietate fortuna, 1696
 Poisson (l'Abbé de) sa mort & son éloge, 115
 Police établie à Cambrai lors du Congrès, 1027
 Porcelaine faite de papier, 2418
 Posthume, date de son IV. Consulat, 2152
 Le Prince travesti, Comedie, 346
 Privileges des Filles du Grand Seigneur, 1376
 Pseaume paraphrasé, 2123
 Pygmées, s'il y en a, 966

Q.

Questions d'un jeune homme aux Sçavans, 2407. lequel est plus malheureux ou plus
 à plaindre, ou d'un homme qui déplaît à
 tout le monde, ou d'un homme à qui tout le
 monde déplaît, 2498

R.

Racan, nouvelle edition, 320. critique, 2005
 Rage, 1578
 Relation d'une Cavalcade, 1369
 Rôphan, ce qu'on doit entendre par ce mot, 114
 Le Retour de Fontainebleau, Comedie, 1629
 Romant de la Rose, avis sur l'édition de cet
 Ouvrage, 1536
 Rondeau à M. de la Visclède, 286. réponse 288
 de mon amour, 1933. à faire le Rondeau, 2799

S aci (M. de) Recueil de Factum & de Ha-	
rangues,	320
Salade qui croît en une heure,	953
Sceaux, ancienneté de leur usage,	12
Sel naturel, 960. de chaux, 982. la dissolution	
de plusieurs Sels dans l'Eau commune,	2754
Sermon,	1774
Siecle, Apologie du 18. Siecle,	864
Soglio, ce que c'est que les Princes de Soglio,	1644
Sonet sur un pecheur qui commence à se con-	
vertir, 625. à Minervette, 687. de Vergier,	1488
Sortileges prétendus,	417
Spéctateur François,	1984. 2186
Stances à Silvie,	1359
S. Sulpice, premiere pierre posée au nouveau	
Bâtiment,	762
Suze, Arc de triomphe d'Auguste,	1064

T.

T ableaux,	1389. 1847
Tacite, Politique pernicieux,	1061
Tende (la Comtesse de) nouvelle,	1267
Tesoro Britannico, de Haym,	675
Théâtre Anglois, 2628. de Venise,	2869
Thymbrée (Bataille de)	970
Tonnerre,	2160
Tragedies Italiennes,	1001
Tremblement de terre,	549. 733. 2619. 2640
Le Triomphe du tems Comedie,	2228. 2442
Tumeur, dont il sort une branche de Roma-	
rin,	113
Torn, punition du tumulte arrivé en cette	
Ville,	2083

V.

V Acances (les) du Théâtre , Comedie,	736
Valere Maxime , manuscrit curieux ,	332
Vaudevilles ,	318
vers à M. de Wernik ,	232.
sur Ines de Castro ,	355.
à Me. des Hayes ,	429.
Placet à M. le Duc ,	459.
à M. de la Visclède ,	639
réponse ,	640.
à Me. par son Cuisinier ,	672.
à la Marquise de . . . en lui envoyant de la Musique ,	812
Quatrain à une Dame ,	811.
à Iris ,	862.
Justification de Momus ,	887.
Remercement à M. de Gerondelle ,	1065.
Caprice à Damon ,	126
Requête à M. de Pontcarré ,	1468
Madrigal ,	1500.
sur un Chien ,	1677.
sur le Mariage de M. le Duc d'Orleans ,	1707.
sur la mort d'un Perroquet ,	1898.
Madrigal à Philis ,	1929.
sur les aproches de la Vendange ,	1944.
du sieur de la Borderie ,	2148.
de Biribi à sa Maîtresse ,	2535.
de M. de Roc. . .	2581.
le Triumvirat amoureux ,	2782
Veuve fait plusieurs ravages ,	2416
Vieillesse extraordinaire ,	1203, 2254. 2258
Villon , Critique de la nouvelle edition de ce Poëte ,	189
Vinaigre veu dans le Microscope ,	897
Voyage de France critiqué sur ce qu'on y dit de Bordeaux ,	1930.
de Dijon ,	2538
Voyages de la Motraye ,	2193

Z.

Z Elonide , Tragedie ,	2022
-------------------------------	------

ms.

ms.



SEP 17 1936

